NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08231529 6

Digitized by Google

E 88 er
RCN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

APOLLONIUS DYSCOLE

Digitized by Google

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

Digitized by Google

APOLLONIUS DYSCOLE

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES

THÉORIES GRAMMATICALES

DANS L'ANTIQUITÉ

PAR

E. EGGER
Professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris
Maître de conférences à l'École normale supérieure

ASTOR LIBRARY
NEW-YORK

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 5

MDCCCLIV

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction..... 1

CHAPITRE PREMIER.

De la vie et des ouvrages d'Apollonius..... 7

§ 1. De la vie d'Apollonius..... 7

§ 2. Des ouvrages d'Apollonius..... 12

CHAPITRE II.

De la méthode et du style d'Apollonius..... 45

§ 1. De la méthode d'Apollonius. Avait-il quelque connaissance des langues étrangères?..... 45

§ 2. Du style d'Apollonius..... 56

CHAPITRE III.

Division et classification des parties du discours..... 62

CHAPITRE IV.

Du nom, du pronom, de l'article..... 75

§ 1. Du nom..... 75

§ 2. Du pronom..... 91

§ 3. De l'article..... 115

CHAPITRE V.

Du verbe..... 142

Digitized by Google

Pages.

CHAPITRE VI.

Des particules indéclinables. 182
§ 1. De la préposition. 182
§ 2 De l'adverbe. 189
§ 3. De la conjonction. 200

CHAPITRE VII.

Théorie générale de la syntaxe. 222

CHAPITRE VIII.

Utilité des écrits d'Apollonius pour l'étude de la grammaire grecque. 268
§ 1. De l'accent, de l'aspiration et de la quantité. 268
§ 2. Théorie des formes grammaticales et étymologie. . 299
§ 3. De l'orthographe. 312
Index français. 331
Index grec. 338

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

APOLLONIUS DYSCOLE

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DES THÉORIES GRAMMATICALES

DANS L'ANTIQUITÉ.

INTRODUCTION.

On a souvent signalé, souvent apprécié, dans les histoires générales ou partielles de la littérature grecque, les théories des rhéteurs, qui ont pour objet d'expliquer les secrets de l'éloquence, depuis ses plus soudains élans jusqu'à ses procédés les plus réfléchis. En effet, il n'y a peut-être pas une page, et, pour ainsi dire, une ligne de Démosthène ou d'Eschine que les rhéteurs n'aient curieusement analysée; il n'y a pas un vers d'Homère où ils n'aient fait ressortir les calculs, souvent plus imaginaires que réels, de l'art qui produit le beau dans la peinture des mœurs et des passions. Mais la constitution et l'esprit même de cette langue, si riche et si ingénieuse, que parlèrent tant d'hommes éloquents, semble aujourd'hui encore un sujet d'études presque neuf pour la critique. Ce n'est pas que les

anciens ne s'en fussent beaucoup occupés. Mais on n'a longtemps connu d'eux, en ce genre, que des compositions médiocres et des compilations d'une date relativement assez moderne, et ces faibles écrits, sans obtenir d'ailleurs une grande estime, ont presque seuls attiré l'attention des philologues et des historiens. Sauf d'assez récentes exceptions, parmi lesquelles je suis heureux de compter le livre d'un savant français[1], les modernes ont fort négligé les théories grammaticales qui, depuis Platon et Aristote jusqu'aux Alexandrins du temps de l'empire, vont se développant sans cesse dans les écoles grecques, et dont les monuments ne sont pas tous détruits.

Je voudrais faire connaître par un remarquable exemple les travaux de ces hommes qui furent les vrais fondateurs de la grammaire philosophique en Occident. Apollonius, le seul d'entre eux dont il nous soit resté de longs écrits, est, au jugement des anciens, le plus habile des philologues qui aient traité de l'analyse du langage[2]; la critique littéraire ne tient pas la plus petite place dans ses livres. Chez lui, pas un jugement qui dépasse les questions de

1. *La Philosophie du langage exposée d'après Aristote*, par M. Séguier de Saint-Brisson. Paris, 1838.

2. « Quid Apollonii scrupulosis quæstionibus enucleatius possit inveniri? » Priscien, *Proœm*, p. 4, ed. Krehl. « Apollonius et Herodianus, qui omnes antiquorum errores grammaticorum purgaverunt. » *Id.*, II, 6, t. I, p. 76. Cf. p. 218. Planude, *de Syntaxi*, ap. Bachmann, *Anecd. gr.*, t. II, p. 290 : Κατὰ τὸν δεινὸν Ἀπολλώνιον. Le titre ὁ τεχνικός sous lequel, comme Denys le Thrace avant lui, et comme Hérodien après lui, il est souvent cité par les commentateurs, témoigne aussi du rang qu'ils lui assignaient dans l'École.

logique et d'exactitude grammaticale ; même s'il parle d'Homère ou de Pindare, pas le moindre mouvement de style qui témoigne des plaisirs d'une lecture passionnée : tout est froid et subtil ; c'est la grammaire dans son extrême sécheresse avec un savoir immense et souvent une véritable profondeur.

Grec de naissance et d'éducation, ne connaissant aucune langue étrangère, c'est d'après l'observation seule de la langue grecque qu'Apollonius écrit une philosophie de la parole, et, chose étonnante, il ne prend pas même la peine d'en généraliser les axiomes, comme si personne ne pouvait douter que cette philosophie fût applicable à toutes les langues ; chose plus étonnante encore, cette hardiesse n'est pas toujours de la présomption : quelques doctrines d'Apollonius s'appliquent non-seulement à des idiomes qu'il ne connaissait pas, mais à des idiomes qu'il ne pouvait pas connaître, et qui sont nés après la décadence de la Grèce et de Rome; telles sont ses vues sur l'histoire et la nature de l'*article*, qui répondent aussi justement à l'*article* de nos langues néo-latines qu'à celui du grec ancien.

Il y a déjà là, si je ne me trompe, une originalité tout à fait digne d'intérêt.

Cet intérêt s'augmentera peut-être si l'on songe que sur les quatre ouvrages d'Apollonius qui nous sont parvenus, trois n'ont vu le jour qu'au commencement de ce siècle [1] et n'ont jamais été traduits, et

1. Apollonii Dyscoli *de Pronomine libri primum editus ab* Imm. Bekkero, *ex Museo Antiquitatis studiorum seorsim expressus*. Berolini, 1813. (C'est ce tirage à part que je citerai toujours

que le quatrième, le traité *sur la Syntaxe* publié quatre fois depuis la renaissance des lettres[1], traduit même en latin, offre encore assez de difficultés pour avoir jusqu'ici rebuté la patience de presque tous les critiques.

Quant aux nombreux fragments de ses écrits perdus, ils n'ont encore été réunis par aucun éditeur. Nulle part enfin, pas même dans l'ouvrage de M. Lersch sur *la Philosophie du langage chez les anciens*, ni dans celui de M. Græfenhan sur l'*His-*

dans le cours du présent Mémoire.) — Apollonii Alexandrini *de Conjunctionibus et de Adverbiis libri*. Berolini, 1816, dans les *Anecdota græca* du même Imm. Bekker, t. II. Ces trois ouvrages sont publiés d'après le manuscrit unique et fort ancien de la Bibliothèque impériale, qui porte le n. 2548, et sur lequel nous aurons souvent occasion de revenir.

1. Alde, Venise, 1495; Ph. Junte, Florence, 1515; Sylburg, Francfort, 1590, avec une traduction latine de F. Portus, un index alphabétique et des notes encore utiles à consulter aujourd'hui; Imm. Bekker, Berlin, 1817, édition purement critique, où le texte est fort amélioré, surtout d'après le manuscrit de Paris n. 2548, mais où cependant les leçons de ce précieux manuscrit n'ont pas été toutes relevées. Par exemple, p. 6, ligne 4 (liv. I, ch 2) : Ἀρίσταρχος οὐκ ἔλεγε μὲν πλεονάζειν τὸ ἄρθρον, περιέγραφε δὲ, ὡς ἐλλείποντος συνήθως τοῖς ἄρθροις. Le ms. ajoute ici τοῦ ποιητοῦ, qui était évidemment nécessaire pour compléter le sens. Ces deux mots ont échappé à l'attention de M. Bekker. Au chapitre suivant, p. 9, ligne 16 (liv. I, ch. 3) : Τὰ γὰρ τοιαῦτα τῶν μορίων ἀεὶ συσσημαίνει, εἴγε ἐν γενικῇ μὲν λέγομεν δι' Ἀπολλωνίου, ὥσεὶ γινώσκοντος Ἀπολλωνίου, κατὰ δὲ τὴν αἰτιατικὴν πτῶσιν δι' Ἀπολλώνιον, ὡς ἂν αὐτοῦ αἰτίου ὄντος, il indique que la phrase ὥσεὶ γινώσκοντος Ἀπολλωνίου est d'une seconde main, mais non pas qu'elle se lit seulement à la marge dans le ms. 2548. Or γινώσκοντος paraît une faute; on peut lire, je pense, γεννῶντος, qui est en rapport avec ἐν γενικῇ, comme plus bas αἰτίου ὄντος est en rapport avec αἰτιατικὴν πτῶσιν. — Je ne mentionne que pour souvenir une édition particulière du premier livre de la *Syntaxe*

toire de la philologie classique dans l'antiquité[1], on ne trouve une exposition satisfaisante de sa doctrine[2]. Les histoires générales de la littérature grecque en parlent plus sommairement encore, quelquefois même avec une regrettable négligence[3]. C'est une mine depuis longtemps ouverte, et pourtant à peine explorée : j'essaye d'y pénétrer plus avant qu'on ne l'a fait jusqu'ici; mais je suis loin de croire que je l'aie épuisée.

Il y a surtout un travail auquel je ne touche qu'en passant et selon le besoin de mon sujet : c'est la révision du texte. Le célèbre helléniste F. Bast avait entrepris sur Apollonius un travail de critique, que sa mort a interrompu, mais dont une partie s'est conservée soit dans ses manuscrits, acquis par la bi-

publiée sous ce titre : Ἀπολλωνίου Ἀλεξανδρέως περὶ Συντάξως, *Dionysiæ* (c'est-à-dire à Saint-Denys) *apud Hieronymum Gormontium*, 1535, et dédiée par Jean Chéradamus à Nicolas de Lorraine, prince-évêque de Metz. A part la division des chapitres, qui est un peu différente, c'est une simple réimpression du texte de Junte. La grande édition de la *Syntaxe* par M. Mützell, depuis longtemps annoncée par Duncker et Humblot (à Berlin), n'a pas, que je sache, encore paru.

1. L. Lersch, *Die Sprachphilosophie der Alten*, 1 vol. in-8° en trois parties. Bonn, 1838-1841; A. Græfenhan, *Geschichte der klassischen Philologie im Alterthum*, t. III, Bonn, 1846.

2. Depuis que mon travail est commencé il a paru deux études partielles sur les écrits d'Apollonius : 1° *Das System der Syntax des Apollonios Dyskolos*, dargestellt von Dr L. Lange, Goettingen, 1852; 2° G. Dronke, *Beitræge zur Lehre vom griechischen Pronomen aus Apollonius Dyskolus* (Rheinisches Museum, neue Folge, IX Jahrg, 1 Heft).

3. Voyez, pour n'en citer que deux, Schœll, *Hist. de la Litt. grecque*, t. V, p. 26, 27; Bernhardy, *Geschichte der griech. Litt.*, 1 Theil, Innere Geschichte, Halle, 1852, p. 519.

bliothèque d'Oxford, soit dans ses notes sur Grégoire de Corinthe et dans sa *Lettre Critique* à M. Boissonade. Après Bast, M. Bekker a repris ce travail; mais depuis M. Bekker, bien peu de philologues se sont occupés du texte d'Apollonius, et leurs corrections ne s'étendent qu'à une faible partie de la Syntaxe et des trois autres traités; même après MM. K. Lehrs, O. Schneider et Dronke il reste encore beaucoup à faire dans cette voie, où je ne me suis engagé que rarement et avec une grande défiance de mes forces.

APOLLONIUS DYSCOLE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA VIE ET DES OUVRAGES D'APOLLONIUS.

§ 1. De la vie d'Apollonius.

Tous nos renseignements sur la vie d'Apollonius se bornent à trois courtes notices, l'une dans le Lexique de Suidas, copié par celui d'Eudocie [1]; la seconde en tête des manuscrits de la *Syntaxe* [2], et que M. Westermann a négligé de comprendre dans son utile recueil des Petits Biographes grecs [3]; la troisième qui paraît avoir été jadis placée en tête du Traité général de Prosodie par Hérodien, fils de notre Apollonius, et qui, publiée une première fois par Alde Manuce, a été récemment reproduite par M. Osann à la suite du *Lexique* de Philémon [4].

Apollonius naquit à Alexandrie, probablement dans les premières années du IIe siècle de notre ère.

1. *Ionia*, au tome I des *Anecdota græca* de Villoison.

2. Par exemple, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, n. 2547 et Suppl. grec, n. 541. (Le manuscrit 2548 est mutilé au commencement). Cette notice a passé de là dans les éditions de 1495, 1515, 1535 et 1590.

3. *Vitarum scriptores græci minores*. Brunsvigæ, 1845.

4. Horti Adonidis, fol. 107; Philemonis *Lexicon*, ed. Osann, Berolini, 1821, p. 306, où ce morceau est mis sous le nom du grammairien Théodose. On ne le retrouve pas dans le recueil des écrits de ce grammairien publié par Goettling (Lipsiæ, 1822).

Son père se nommait Mnésithéus, et sa mère Ariadne. Il habitait, dans sa ville natale [1], le quartier du Bruchium ou Pruchium, près de l'Hippodrome et du célèbre Musée. On rapporte que, vu son extrême pauvreté, ne pouvant acheter ni papyrus ni parchemin, il écrivait ses ouvrages sur des morceaux de poterie. C'est là sans doute un de ces contes que la crédulité populaire accueille facilement au sujet des grands hommes. On sait que, vers le même temps, dans la haute Égypte, les soldats cantonnés sur la frontière barbare, donnaient souvent, faute d'autre papier, le reçu de leur solde sur des fragments de de terre cuite : un bon nombre de ces petits monuments sont parvenus jusqu'à nous [2], mais comment croire qu'un habile et savant grammairien, au centre même et comme au foyer de la philologie alexandrine, ait pu souffrir à tel point de l'indigence ? Comment surtout croire que ses volumineux ouvrages aient pu être d'abord écrits sur une matière aussi incommode et aussi embarrassante que des fragments de poterie ?

Apollonius fut surnommé *le Dyscole*, c'est-à-dire *le difficile*. Les grammairiens ne savent quelle explication donner de ce surnom. Les uns disent qu'il le doit à l'obscurité de son style ; les autres, que le mot vient de cet usage, alors commun, de poser,

1. M. Græfenhan (livre cité, p. 70) raconte qu'Apollonius séjourna quelque temps à Rome et revint ensuite à Alexandrie ; cette assertion, qui se retrouve dans d'autres ouvrages, paraît reposer sur un passage de la deuxième notice, où les mots ἀφίκετο δὲ ἐς Ῥώμην κ. τ. λ. ne se rapportent pas à Apollonius, mais à Hérodien.

2. Voy. *Corpus Inscr. Græc.*, n. 5109 et suiv.

dans les doctes réunions des philologues, certaines questions obscures dont la discussion exerçait leur sagacité. Enfin on allègue le caractère morose d'Apollonius, hypothèse qui semble tout d'abord confirmée par l'anecdote que raconte une de nos trois notices; car, selon l'auteur anonyme de cette notice, Hérodien, fils d'Apollonius, et qui devait être lui-même un grammairien illustre, fut de bonne heure réduit à quitter la maison paternelle, soit à cause de la dureté avec laquelle le traitait son père [1], soit par suite des mauvais procédés d'une marâtre. Mais sans recourir à ces traditions douteuses, il suffit d'ouvrir les écrits d'Apollonius pour comprendre d'où lui est venu son fâcheux surnom : en effet, Appollonius discute beaucoup avec ses confrères les grammairiens, et presque tous il les maltraite du ton le plus méprisant : « C'est là une naïveté » ou bien « une niaiserie ; » « il est tout à fait violent » ou « il est ridicule de croire que, etc., » « il est superflu d'argumenter plus longtemps contre des puérilités [2]; » telles sont les formes habituelles de sa polémique. Et comme il ne paraît pas qu'Apollonius distingue à cet égard entre les morts et les vivants, comme parmi les morts qu'il attaque il y en a de fort honorés dans l'École, on ne s'étonnera pas que cette manière in-

1. Διὰ τὸ ἐκείνου σκληρόν. On lisait autrefois διὰ τὸν οἰκεῖον κλῆρον, qui n'offrait presque aucun sens dans cet endroit.

2. Πάνυ εὐήθες, *du Pron.*, p. 114. Cf. p. 43 et 100. Καὶ τοῦτο ληρῶδες, *ibid.*, p. 41; *Synt.*, III, 32. Πάνυ ἐστὶ βίαιον τὸ παραδέξασθαι, *de l'Adv.*, p. 575. Cf. p. 601; *du Pron.* p. 114. Πῶς οὐ γελοῖον αἰτεῖσθαι, etc., *de l'Adv.*, p. 569-571; *Synt.*, III, 30. Περισσὸν ἡγητέον πρὸς εὐήθεις ὑπολήψεις ἀντιλέγειν, *Synt.*, II, 19. On pourrait multiplier ces exemples.

jurieuse de les réfuter lui ait fait beaucoup d'ennemis, et il fallait que, comme savant, son mérite fût bien réel pour triompher des justes antipathies que devait exciter un pareil caractère.

On ne sait pas quels furent, à proprement dire, les maîtres d'Apollonius. Tryphon est le seul auquel je vois qu'on ait donné ce titre [1]; mais s'il est vrai que Tryphon ait vécu au temps d'Auguste, comme le veut Suidas, il n'a pu servir qu'indirectement de guide ou de modèle à notre grammairien. Il paraît, en effet, avoir écrit un ensemble de traités analogues pour le plan à ceux d'Apollonius. A défaut d'autres renseignements sur ce sujet, on peut du moins rétablir, avec quelque vraisemblance, la série des grammairiens qui rattachent Apollonius aux chefs les plus illustres de l'érudition alexandrine [2]. Ce sont, pour commencer par ses contemporains : Philon de Byblos et Ælius Dionysius d'Halicarnasse, Séleucus et Nicanor, tous deux d'Alexandrie; Ptolémée Chennus, fils d'Héphestion; Épaphrodite de Chéronée, Denys d'Alexandrie, Héraclide de Pont, Antéros, sur-

1. Gramm. anonyme dans Cramer, *Anecd. Oxon.*, t. III, p. 269 : Σημείωσαι ὅτι τὸ ἐσσί σχηματίζεται ὁ Τρύφων καὶ ὁ τούτοῦ μαθητὴς Ἀπολλώνιος καὶ ὁ τοῦ Ἀπολλωνίου υἱὸς ὁ Ἡρωδιανός, ἀπὸ τοῦ εἰμί. Voyez, pour plus de détails : Tryphonis *grammatici Alexandrini fragmenta collegit et disposuit* A. de Velsen. *Accedit* Tryphonis *observatio* Περὶ τοῦ Ρ ποῦ δασύνεται καὶ ποῦ ψιλοῦται *nunc primum e codice Vindobonensi edita*, Berolini, 1853). M. M. Schmidt, *de Tryphone Alexandrino Commentatio*, Olsnæ, 1851, p. 11, signale aussi cette difficulté de chronologie, mais sans essayer même de la résoudre.

2. Je réunis ici, en les coordonnant de mon mieux, les indices chronologiques que renferment les notices de Suidas sur ces grammairiens.

nommé aussi Apollonius, disciple d'Apion; Claudius Didyme, ou Didyme le Jeune; Apion, disciple de Didyme l'Ancien et successeur de Théon, qui lui-même était peut-être le père d'Antéros Apollonius; Didyme l'Ancien, surnommé *Chalkentère* et célèbre par le nombre immense de ses écrits; Apollonius, fils d'Archibius ou Archébulus, qui paraît être l'auteur d'un Lexique Homérique parvenu jusqu'à nous; Habron, disciple de Tryphon; Tryphon, qui est formellement cité comme le représentant de l'école d'Aristarque au siècle d'Auguste; Ammonius, fils d'Ammonius d'Alexandrie; les deux Tyrannion, dont le plus ancien était auditeur de Denys le Thrace; Denys le Thrace, enfin, le plus populaire, sinon le plus savant, des disciples d'Aristarque. Nous touchons ainsi à l'époque où, par l'effort commun des philologues et des philosophes, les principales théories de la grammaire grecque se sont, après deux siècles d'études, constituées en une science régulière et méthodique. Plusieurs de ces grammairiens, dont les ouvrages ont presque tous péri, par exemple, Zénodote, Aristarque, Tryphon, Habron, Héraclide, sont cités par notre Apollonius. Quelques autres même, tels que Comanus et Philoponus, ne nous sont connus que par la mention qu'il a faite, en passant, de leur opinion sur certains points de grammaire. Mais s'il a recueilli, soit directement, soit indirectement, les leçons de ces habiles maîtres; si même on croit voir qu'il les suit dans la disposition générale de ses doctrines, Apollonius semble, avant tout, un esprit indépendant et original, cherchant la vérité par le raisonnement et par l'étude des faits. Lui-même, d'ailleurs, il se charge de nous

exposer sur chaque sujet la doctrine de ses devanciers, de sorte qu'il est en même temps pour nous l'historien le plus instructif et le meilleur représentant des études grammaticales dans l'antiquité.

§ 2. Des ouvrages d'Apollonius.

Les ouvrages d'Apollonius étaient nombreux; mais, à part le petit recueil des *Narrations merveilleuses*, περὶ θαυμασίων Ἀκουσμάτων, qui nous est parvenu, et le traité perdu *sur les Erreurs* ou *les Mensonges de l'Histoire*, περὶ κατεψευσμένης Ἱστορίας, ils se rapportaient tous à la grammaire, et ils formaient une véritable encyclopédie grammaticale, comme on va le voir par le catalogue qui suit, où nous faisons entrer, en le complétant et en le corrigeant, celui que contient la notice de Suidas, reproduite par Eudocie.

I. Περὶ Στοιχείων, *sur les Éléments du discours*, c'est-à-dire sur les sons élémentaires, auxquels répondent, dans le style des grammairiens grecs, les γράμματα, ou signes élémentaires de l'écriture. Plusieurs grammairiens, entre autres Aristote et Apion, avaient déjà écrit des ouvrages sous le même titre[1] et le fils d'Apollonius, Hérodien laissa aussi un livre semblable sous le titre de Τάξις ou Σύνταξις τῶν Στοιχείων[2]. Il semble même que les grammairiens qui

1. Diogène Laërce, V, 23; Bekker, *Anecd. gr.*, p. 784.

2. Étienne de Byzance, au mot Ἀγβάτανα. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 1385, 1426; Cramer, *Anecd. Oxon.*, t. II, p. 26, 78. Cf. *Anecdota Paris.*, t. IV, p. 239-244, un opuscule de Timothéos Gazis intitulé : Κανόνες καθολικοὶ περὶ Συντάξεως, et qui peut donner une idée de la doctrine des grammairiens sur ce sujet. Un fragment analogue περὶ Συντάξεως (s.-ent. τῶν στοιχείων) se lit dans le Ms. de la Bibliothèque impériale, n° 1773, folio 103.

s'occupaient spécialement de ces recherches sur l'alphabet étaient particulièrement désignés sous le nom de Στοιχειῶται[1].

II. Περὶ Μερισμοῦ τῶν τοῦ λόγου μερῶν, *sur la Division des parties du discours*, en quatre livres, cité par Suidas, consulté peut-être par Priscien[2] et dont le titre semble rappeler une expression d'Apollonius lui-même dans la Syntaxe[3]. Cet ouvrage était sans doute distinct du traité *sur les huit Parties du Discours*, que mentionnent expressément Suidas et un grammairien anonyme, publié par Bekker[4], et dont chaque division répondait à une de ces huit parties, à peu près dans l'ordre suivant, indiqué par Apollonius lui-même, au début de la Syntaxe[5], et fidèlement suivi par Priscien, le constant disciple d'Apollonius.

III. 1. Περὶ Ὀνομάτων[6] ἤτοι Ὀνοματικόν, *sur les Noms*,

1. Apollonius, *Synt.*, IV, 2, parlant de l'anastrophe dans les prépositions : Τὸ γὰρ νῦν προκείμενον ἡμῖν ἔστι παραστῆσαι ὡς ἀναγκαίως οἱ στοιχειῶται ἐπενόησαν τὴν ἐπ' αὐταῖς γενομένην διασήν τάσιν, etc. Στοιχειῶται est la leçon proposée par Sylburg, au lieu de στοιχειασταί, et appuyée par notre manuscrit n° 2549. Sur le sens même du mot, voyez plus bas, chap. VIII, § 1.

2. II, 3 et 4. Il est vrai que les idées exposées dans ces chapitres se retrouvent au commencement de la *Syntaxe* d'Apollonius.

3. IV, 10 : Πάντως καὶ κατὰ μερισμὸν τῶν μερῶν τοῦ λόγου. Cf. I, 4 ; II, 3 ; III, 6. Suidas attribue au second Tyrannion, contemporain d'Auguste, un traité Περὶ τῶν Μερῶν τοῦ λόγου et une Ἐξήγησις τοῦ Τυραννίωνος μερισμοῦ (apparemment un commentaire sur le livre de Tyrannion l'Ancien).

4. *Anecd. gr.*, p. 1141 : Ὁ Ἡρωδιανὸς οὗτος υἱὸς μὲν γέγονεν Ἀπολλωνίου τοῦπίκλην Δυσκόλου, τοῦ καὶ εἰς τὰ ὀκτὼ μέρη συγγραψαμένου καὶ εἰς τὴν σύνταξιν.

5. I, 3. Cf. *de l'Adv.*, p. 530 ; Schol. Dionys. Thr. in Bekker, *Anecd. gr.*, p. 842.

6. Le texte de Suidas porte ῥημάτων, par une erreur que les éditeurs ont depuis longtemps corrigée.

dont la doctrine se retrouve en grande partie chez les grammairiens compilateurs du Bas-Empire[1]. Le livre περὶ Ὀνομάτων κατὰ διάλεκτον n'était probablement qu'une partie du traité περὶ Διαλέκτων que nous classerons plus bas ; mais on peut rapporter avec vraisemblance à divers chapitres du *Traité sur les Noms*, les titres suivants, mentionnés par Apollonius ou par les scholiastes comme étant ceux de livres spéciaux :

Περὶ Παρωνύμων (Suidas), *sur les Noms dérivés*, c'est-à-dire dérivés d'autres noms[2].

Περὶ Γενῶν (Suidas), *sur les Genres*[3]. Hérodien avait commenté cet ouvrage de son père[4].

Περὶ Συγκριτικῶν, *sur les Comparatifs* (Suidas).

Περὶ τῆς ἐν θηλυκοῖς ὀνόμασιν Εὐθείας, *sur le Nominatif dans les noms féminins*, « en un livre » selon l'assertion expresse de Suidas. Mais les assertions de ce genre et les citations d'Apollonius lui-même ne sont pas décisives; car nous avons beaucoup de preuves que notre grammairien cite souvent, comme des livres à part, certains chapitres qu'on peut lire encore aujourd'hui dans ses grands traités[5].

Περὶ Πτώσεων, *sur les Cas*, mentionné, à propos de l'opinion d'Apollonius sur le nominatif par l'auteur d'extraits grammaticaux que renferme un manuscrit

1. Voyez, par exemple, les *Anecdota græca* de Bekker, p. 1177 et suivantes.

2. *Syntaxe*, III, 29; IV, 12; *de l'Adv.*, p. 570, où les mots ἐν ἑτέροις paraissent se rapporter au περὶ Παρωνύμων. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 850, et *Index*, au mot Ἀριθμητικά ; scholiaste de Venise, sur l'*Iliade* A, 508; Étienne de Byzance, aux mots Πάρος, Ἀβαστηνοί et Ἰβηρίαι (cf. au mot Νεῖλος).

3. *Syntaxe*, I, 5.

4. Étienne de Byzance, au mot Κάρ.

5. Voyez surtout les exemples réunis plus bas, page 33, n. 2.

de la bibliothèque d'Oxford[1]. On verra plus bas, surtout dans notre chapitre VI, qu'Apollonius ne paraît pas avoir eu, sur les cas, une théorie philosophique qui ait dû être exposée par lui en dehors de ses recherches sur les parties du discours.

— 2. Περὶ Ῥημάτων ἤτοι Ῥηματικόν, *sur les Verbes*, « en cinq livres » (Suidas), ouvrage auquel Apollonius paraît nous renvoyer dans un passage de la Syntaxe et dont Priscien cite le premier livre[2]. Il s'en est conservé d'assez longs fragments chez les grammairiens compilateurs[3]. A ce traité se rattachaient sans doute les livres suivants :

Περὶ Συζυγίας, *sur la Conjugaison* (Suidas). Nous en

1. Cramer, *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 329.

2. *Synt.*, IV, 7; Priscien, VIII, 15, p. 423, cité plus bas, chap. VIII, § 2. Quant au passage de la *Syntaxe* (III, 6, p. 207, ligne 28, Bekker) où Apollonius dit : Ἀκριβώσομεν ἐν τῷ περὶ ῥημάτων, il paraît se référer aux chapitres du troisième livre (chap. 12 et suiv.) où l'auteur traite de la syntaxe des cas et spécialement de leur rapport avec l'infinitif.

3. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 672, 882, 1283, 1285, 1290, 1292, 1366, 1372; Cramer, *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 367, 413; *Anecd. Paris.*, t. IV, p. 231, dans un traité anonyme sur le verbe, où Apollonius est encore mis à contribution sans être cité, p. 235, 236. Cf. *Anecd. Oxon.*, t. III, p. 268, où plusieurs formes verbales sont expliquées d'après les principes d'Apollonius (*Syntaxe*, livre III, au commencement). Voyez encore l'*Etymologicon* d'Orion, p. 2, où Apollonius est cité ἐν τῷ Ῥηματικῷ, et p. 151, où le manuscrit porte, par erreur, ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων au lieu de ἐν τ.π. ῥημάτων. Quant au morceau περὶ τῆς Ὀνομασίας τῶν ῥημάτων καὶ τῆς γενικῆς αὐτῶν συντάξεως, que Lascaris déclare avoir écrit κατὰ τὸν δεινὸν Ἀπολλώνιον (*Grammaticæ Compendium*, p. 233, ed. 1547), il est plutôt emprunté à un opuscule sur le même sujet, qui porte le nom de Planude, et que M. Bachmann a publié au tome II de ses *Anecdota græca;* certaines dénominations comme ἀποθετικά et ἀπρόσωπα ῥήματα, ne se retrouvent pas, que je sache, dans les ouvrages authentiques d'Apollonius.

avons un extrait dans le grammairien Chœroboscus[1], à propos des modes du verbe. Hérodien avait également écrit περὶ Συζυγιῶν.

Περὶ τῶν εἰς μι ληγόντων Ῥημάτων παραγωγῶν, *sur les verbes allongés en* μι (Suidas). Cet ouvrage pourrait bien aussi appartenir au traité *des Dialectes*. On y peut rapporter une observation sur la troisième personne du pluriel des verbes en μι, qui est citée et comparée avec celle d'Hérodien par un grammairien du Recueil d'Alde Manuce[2]; on peut même croire que nous avons de longs extraits de chapitre sur la conjugaison en μι dans un opuscule sur le même sujet, publié par M. Cramer, et où sont souvent cités Apollonius et Hérodien[3]. Suidas attribue un ouvrage sur les verbes en μι au grammairien Philoxène, qui avait également écrit sur les dialectes.

Περὶ Ὑποτακτικῶν, *sur les Subjonctifs*, qu'il annonce lui-même, dans le traité sur la Conjonction[4].

Περὶ Προστακτικῶν, *sur les Impératifs*, auquel il renvoie dans la Syntaxe[5], comme à un ouvrage distinct, bien que ce fût sans doute un chapitre du Ῥηματικόν.

— 3. Περὶ Μετοχῶν, *sur les Participes*[6]. Malgré leur

D'ailleurs Lascaris lui-même cite ailleurs Planude (p. 245) parmi les auteurs qu'il a compilés.

1. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 1273.
2. *Horti Adonidis*, fol. 207.
3. *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 340-398.
4. P. 512. Cf. *Synt.*, III, 20 et 27.
5. *Synt.*, I, 36, où le περὶ Ῥημάτων est formellement cité un peu plus bas.
6. Suidas; Apollonius, *de l'Adv.*, p. 554; *Synt.*, I, 32, 33, 42; III, 32, IV, 8. Orion, *Etymol.*, p. 89 s. v. Κοίρανος. Eustathe, *ad Hom., Iliad.* Δ, 21, et le Scholiaste de Venise, *ad Il.*, Δ, 22, que reproduit Eustathe en cet endroit.

affinité, bien reconnue d'ailleurs, avec le verbe, les participes sont considérés par les anciens comme une partie d'oraison qui en est distincte, et qui ne se rattache pas à la conjugaison.

— 4. Περὶ Ἄρθρου, *sur l'Article*, formellement cité dans un passage de la Syntaxe. Ailleurs, sous le titre de περὶ Ὑποταχτικῶν, Apollonius renvoie à la partie du περὶ Ἄρθρου qui traitait de ce que nous appelons aujourd'hui le pronom conjonctif ou relatif [1]. C'est un exemple frappant du sens de cette locution ἐν τῷ (sous-entendu βιβλίῳ ou λόγῳ ou κεφαλαίῳ) dont nous signalions tout à l'heure le double usage, et qui a pu si facilement induire en erreur les faiseurs de catalogues [2]. Au reste, quoique le traité de l'Article soit perdu, la doctrine en peut être restituée avec certitude d'après les autres écrits d'Apollonius, surtout d'après le premier livre de la Syntaxe, qui en offre un véritable résumé. Tryphon avait écrit sur le même sujet un traité qu'Apollonius nous fait aussi connaître, grâce aux fréquentes occasions qu'il a de le citer et de le critiquer.

— 5. Περὶ Ἀντωνυμίας, *sur le Pronom*, auquel Apollonius se réfère, sans le nommer, dans le IXe chapitre du IVe livre de la Syntaxe, et, en le citant formellement, à la page 592 du traité de l'Adverbe. On en reconnaît évidemment des chapitres dans les prétendus livres : περὶ τῶν Κτητικῶν et περὶ τοῦ Τίς, que relève le catalogue de Suidas. Le premier, auquel paraît faire allusion un passage, d'ailleurs incorrect et

1. *Synt.* I, 20; II, 8.

2. Voyez les discussions auxquelles a donné lieu la division des écrits d'Aristote, surtout celle des livres de la Métaphysique. Ravaisson, *Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, t. I, p. 42 et suiv.

obscur, du Scholiaste de Denys le Thrace[1], répond aux pages 128-144 de l'édition de Bekker : Ἐχομένως καὶ ὑπὲρ τῶν κτητικῶν ῥητέον, ὧν καὶ διαφορὰς ἐξεθέμεθα ὡς πρὸς τὰς πρωτοτύπους ἐν τοῖς κατ' ἀρχήν, etc. Le second n'est peut-être que le chapitre bien court, pages 33-36, qui traite du pronom Τίς. Au reste, ce livre est incomplet dans le manuscrit unique qui nous l'a conservé, et, par exemple, on n'y retrouve pas une observation sur le mot αὐτό, à laquelle Apollonius renvoie lui-même dans son traité de l'Adverbe [2].

Venaient ensuite les trois espèces de particules indéclinables :

— 6. Περὶ Προθέσεως, *sur la Préposition* (Suidas), traité auquel il semble renvoyer plusieurs fois lui-même dans le IVe livre de la Syntaxe, sans le désigner spécialement par ce titre, mais que citent en propres termes un grammairien, publié par M. Cramer et le Scholiaste de Venise sur l'*Iliade* [3]. L'ouvrage de Tryphon sur le même sujet est cité aussi dans la Syntaxe [4]. Ces rapprochements, que nous

1. Ap. Bekk., *Anecd. gr.*, p. 920 : Ἰστέον ὅτι οὐκ ἀπὸ τῆς ἐμοῦ κτητικῆς ἀντωνυμίας ἐγένετο ἡ ἐμαυτοῦ σύνθετος ἀντωνυμία(...?), διὰ τίνα γενικὴν αἰτίαν ὀνησόμεθα προσέχοντες εἰ αἱ βιωφελεῖς τέχναι τῶν μεγάλων τεχνογράφων Ἡρωδιανοῦ καὶ Ἀπολλωνίου καὶ τὸ τρίτον πρόσωπον τῆς κτητικῆς ἀντωνυμίας πῶς πολλάκις εἰς σύνθετον μεταλαμβάνεται. Cf. Cramer, *Anecd. Paris.*, t. III, p. 438, où un scholiaste de l'*Odyssée* (Δ, 62) se réfère au traité *du Pronom* (p. 109, 110).

2. P. 612 : Οὐδεμία λέξις εἰς ο λήγουσα τόνου ἔχεται τοῦ ὀξέος, καὶ ἕνεκά γε τούτου τὸ αὐτὸ ἐσημειοῦτο, περὶ οὗ εἴρηται [ἐν τῷ] περὶ Ἀντωνυμιῶν.

3. *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 424 : Ὡς γάρ φησιν Ἀπολλώνιος ἐν τῷ περὶ Προθέσεων, οὐδέποτε ἀποκοπὴ εἰς ἀνεκφώνητον τέλος γίνεται. Schol. Venet., *ad Iliad.*, E, 142.

4. IV, 7 ; Καθό φησιν ὁ Τρύφων ἐν τῷ περὶ Προθέσεων.

pourrions multiplier, laissent croire que Tryphon, comme Apollonius, avait écrit une série de traités sur les huit parties du discours.

— 7. Περὶ Ἐπιῤῥήματος, *sur l'Adverbe*, que nous pouvons aujourd'hui apprécier en détail, puisque le texte nous en est parvenu. Il est cité deux fois au moins dans la Syntaxe[1], et, chose étrange, à la fin du texte même publié par M. Bekker dans ses *Anecdota græca*, l'auteur renvoie deux fois à ce qu'il a spécialement écrit « dans son livre *sur les Adverbes*[2]. » Cette singularité n'a pas fixé l'attention du savant éditeur; s'il l'eût remarquée, il eût pu en conclure, et il eût pu démontrer, par d'autres raisons encore, que toute la dernière partie du περὶ Ἐπιῤῥήματος, qui commence à la page 614, ligne 26 : Τὰ τοπικὰ τῶν ἐπιῤῥημάτων, etc., et qui traite des adverbes de lieu, appartient en réalité à la Syntaxe. En effet, outre que les deux citations ci-dessus rappelées ne peuvent s'expliquer en elles-mêmes, si les pages 614-625 ne faisaient partie de la Syntaxe, la théorie des adverbes de lieu se trouve déjà suffisamment développée dans ce qui précède la page 614, à savoir : pages 564, 590, 597, etc.; la page 590 répond très-bien au renvoi contenu dans la page 616, et la page 597

1. III, 6 et 15. Cf. IV, 10, p. 333 : Παρεστήσαμεν δὲ καὶ ἀλλαχόθι, ce qui se rapporte au traité *de l'Adv.*, p. 592. Jean Charax paraît aussi y renvoyer, p. 1155 des *Anecdota* de Bekker, et Chœroboscus le cite formellement, *Ibid.*, p. 1238. Voy. aussi l'*Etymologicon* d'Orion, p. 20, 123, 152, 164; et les *Anecdota Parisina* de Cramer, t. III, p. 286, où est reproduite une note du Scholiaste de Venise, *ad Iliad.*, O, 138.

2. P. 616 : Περὶ οὗ ἐξ ἐπικρίσεως ἐντελῶς εἴπομεν ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων. P. 622 : Περὶ τῆς τούτων τάσεως καὶ γραφῆς εἴρηται ἰδίᾳ ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων.

répond au renvoi de la page 622. D'ailleurs, en admettant que les pages 614-625 conservent la place qu'elles occupent aujourd'hui, il en résulte des répétitions qui dépassent tout ce que l'on peut pardonner à la négligence d'Apollonius; et si l'on compare les morceaux suivants :

Pages 590, 24, *avec* 616, 26
— 609, 17, — 619, 12
— 608, 16, — 621, 1
— 598, 20, — 624, 1,

on y trouvera respectivement, sur chaque sujet, les mêmes doctrines, appuyées des mêmes exemples. Au contraire, le quatrième livre de la Syntaxe est évidemment incomplet. Il devrait comprendre la syntaxe des trois espèces de particules indéclinables; il ne comprend que neuf chapitres sur la préposition, et trois chapitres sur les rapports de la préposition avec l'adverbe; et ces douze chapitres n'épuisent même pas ce que l'auteur s'est promis de dire sur la préposition [1]. A plus forte raison y remarque-t-on l'absence de toute théorie générale sur la syntaxe des adverbes et des conjonctions [2]. Ainsi, les dix pages

1. *Synt.* IV, 2, à propos de l'anastrophe : Ὑπὲρ ὧν τῆς διαφορᾶς κατὰ τὸ δέον ἐκθησόμεθα (Cf. *de l'Adv.*, p. 530); promesse qui n'est pas remplie plus bas.

2. Sujets indiqués dans le traité *de l'Adv.*, p. 535 : Τὸ δέον ἐστὶν ἡ πρόταξις (τοῦ ἐπιῤῥήματος), καὶ τὸ ὑποτεταγμένον δυνάμει ἐστὶν ὑπερβατόν· ἀλλὰ τὸ σύνηθες τοῦ λόγου ὡς ἐν ἴσῳ τὴν σύνταξιν ἐποιήσατο· καὶ τὸ τοιοῦτον ἐν τῷ περὶ Συντάξεως ἀκριβέστερον εἰρήσεται, εἰς μέντοι κατάστασιν βραχεῖάν τινα ἀπόδειξιν ληπτέον. P. 531 : Εἰρήσεται δὲ.... τίνες τε ἐν τῷ καθόλου σύνδεσμοι συνδέουσιν ὄνομα καὶ ῥῆμα, καὶ τίνες εἰσὶ μερικοί. Dans la *Syntaxe*, III, 6 : Ἐν τῇ συνδεσμικῇ συντάξει ἐντελέστερον τὰ τοιαῦτα δέδεικται. II, 14 : Δείξο-

que l'on détachera du livre de l'Adverbe sont loin de combler entièrement la lacune qui dépare ce grand traité de la Syntaxe.

La transposition que je viens de signaler m'avait, dois-je le dire? depuis longtemps frappé dans la lecture du traité de l'Adverbe, lorsque j'ai vu qu'elle était démontrée avec un luxe de preuves, qui ne laisse rien à désirer, dans un mémoire spécial de M. Otto Schneider sur ce sujet [1]. Quant à la cause de l'erreur accréditée par l'édition unique de Bekker, elle est moins facile à découvrir. Sachant, par le témoignage de M. Bekker, que le précieux manuscrit 2548, qui contient la Syntaxe, avec les traités de la Conjonction, de l'Adverbe et du Pronom, offre plusieurs feuillets hors de leur place, M. Schneider pense qu'une étude attentive de ce manuscrit pourra seule résoudre la difficulté en question. Si, en effet, les pages 614, 26 à 625 répondaient à un certain nombre de feuillets du manuscrit, et commençaient à la première ligne du premier feuillet pour finir précisément avec le dernier, on pourrait en conclure que l'erreur s'est produite par le déplacement de ces feuillets dans le manuscrit 2548. Or, en recourant à ce volume, on n'a pas de peine à se convaincre que l'interpolation doit remonter plus haut, et qu'aucun indice paléographique ne pouvait signaler l'erreur à M. Bekker. En effet, les mots Τὰ τοπικὰ τῶν ἐπιῤῥημά-

μεν γὰρ ὅτι ὁ δέ καὶ πάλιν οἱ τούτῳ ἰσοδυναμοῦντες (σύνδεσμοι) παραιτοῦνται τὰς κοινότητας, μετάβασιν ποιούμενοι τῶν πτωτικῶν καὶ ἔτι τῶν ῥημάτων.

1. *Ueber die Schlusspartie der Schrift des Apollonius Dyscolus*, περὶ Ἐπιῤῥημάτων. *Rheinisches Museum*, 1844, t. III, p. 446. Voy. aussi, plus bas, le chapitre VI, § 2.

των, etc., qui commencent le morceau contesté, se lisent, dans le manuscrit, au milieu même d'une page, folio 179 verso, ligne 18. Si donc il y a eu, pour ce passage, transposition de feuillets, ce n'est point dans le manuscrit 2548 que la transposition a eu lieu, quoiqu'il renferme aussi le traité de la Syntaxe, écrit de la même main, et qu'il offre, en effet, d'autres feuillets maladroitement déplacés, dont M. Bekker a bien su restituer l'ordre; mais ce peut être seulement dans le manuscrit qui lui a servi d'original.

Au reste, on reconnaît facilement dans le traité de l'Adverbe, tel que nous l'offre le manuscrit, d'autres transpositions, que j'ai signalées plus bas. J'ai fait, à l'occasion de ces transpositions, une remarque que je crois devoir consigner brièvement ici, bien que je n'en puisse pas encore tirer de conséquence précise. La transposition signalée à la page 530, ligne 28, occupe 28 lignes dans le manuscrit, fol. 114 verso et suivant; le morceau distrait de la Syntaxe et inséré dans l'Adverbe, page 614 et suivantes, occupe dans le manuscrit 334 lignes, fol. 179 verso et suivants. Or, si à ce chiffre de 334 on ajoute seulement 2, on a 336, qui est un multiple de 28 et qui contient 12 fois ce dernier nombre. Ainsi la première transposition se trouve avec la seconde dans le rapport exact de 1 : 12. Une telle coïncidence ne semble pas être le simple effet du hasard. Cela posé, en admettant un manuscrit d'écriture onciale, dont chaque page aurait contenu l'équivalent de 14 lignes du n. 2548, et par conséquent dont chaque feuillet aurait contenu l'équivalent de 28 lignes, la première transposition répondrait à un feuillet de ce manuscrit oncial; la seconde trans-

position répondrait à 12 feuillets du même manuscrit. Je soumets ce calcul à la critique des hellénistes paléographes, avec le désir qu'elle les mette sur la voie de quelque découverte; mais je dois ajouter qu'il me reste à moi-même des doutes assez graves sur l'observation qui précède. En effet, d'une part, le premier morceau en question, celui de la page 530, se divise lui-même en deux parties de longueur inégale et qui ne semblent pas se suivre naturellement; et, d'autre part, une transposition semblable que j'ai signalée, à la page 534, lignes 9-18, n'occupe dans le manuscrit 2548 que 8 lignes environ, chiffre qui divise encore 336, mais qui ne divise pas également 28, et qui, en tout cas, ne peut guère répondre au contenu de toute une page, même dans un manuscrit oncial.

— 8. Περὶ Συνδέσμων, *sur les Conjonctions*, cité trois fois par Apollonius dans le traité de l'Adverbe[1], et deux fois dans la Syntaxe[2]. Le manuscrit de Paris, n. 2548, d'après lequel M. Bekker l'a publié dans ses *Anecdota*, offre malheureusement de longues lacunes, que ni Priscien, ni les compilateurs grecs ne nous permettent de combler. Les 48 pages dont il se compose dans l'édition de Bekker répondent à 22 feuillets du manuscrit, dont le plus grand nombre sont corrompus par l'humidité (fol. 92 et suivants); à la 17e ligne du second feuillet, l'écriture s'arrête au milieu d'un mot et elle ne recommence qu'avec le quatrième feuillet, on ne sait par quel caprice du copiste. Au milieu du second feuillet, verso, se

1. Page 543, lignes 18 et 26, et p. 564, l. 29.
2. III, 28, et IV, 5.

trouve inséré un de ces titres de chapitres comme le manuscrit 2548 en offre un grand nombre, mais qui ne paraissent pas remonter jusqu'à l'auteur du livre. Le traité même commence au milieu du feuillet 92 recto, immédiatement après les derniers mots de la Syntaxe : ἐν ἴσῳ τῷ ἐξαίφνης παρεγένετο, sans que ces mots soient suivis de la formule en usage dans les anciennes copies d'auteurs grecs. Une sorte de tiret enjolivé sépare seulement la fin de la Syntaxe et le titre en majuscules :

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΠΕΡΙ ΣΥΝΔΕΣΜΩΝ

Tout cela semble montrer un copiste, négligent peut-être, mais qui surtout n'avait pas lui-même pour modèle un manuscrit en très-bon état.

Une autre observation nous frappe dans la lecture des traités de la Conjonction et de l'Adverbe, comparés à celui du Pronom : c'est que ce dernier est beaucoup plus riche que les deux autres en citations empruntées aux vieux poëtes et même aux prosateurs. Est-ce encore à la main des abréviateurs ou des copistes qu'il faut attribuer cette différence, ou bien à un caprice de l'auteur? Question délicate que nous avons dû nous poser, mais sans pouvoir la résoudre.

IV. Περὶ Συντάξεως τῶν τοῦ λόγου μερῶν, *de la Syntaxe des parties du discours*, en quatre livres selon le catalogue de Suidas, comme dans les manuscrits; ouvrage aussi mentionné par le Biographe anonyme. Priscien en cite le IIIe livre; mais il l'avait probablement tout entier sous les yeux, ainsi que nous le montrerons plus bas, à la fin de notre chapitre VII. Apollonius y renvoie plusieurs fois lui-

même dans le traité de l'Adverbe[1]. On peut, du reste, conjecturer qu'il ne l'avait pas rédigé avant les huit traités sur les parties du discours. En effet, outre qu'il est naturel de ne songer à la théorie des Constructions qu'après la théorie des Formes, Apollonius, dans quelques-uns de ses traités spéciaux, s'étendait longuement sur les rapports que les diverses parties du discours ont entre elles. Dans le traité du Pronom, par exemple, à partir de la p. 27, commençait un véritable chapitre sur la syntaxe des Pronoms, que l'auteur se fût probablement dispensé de développer aussi longuement en cet endroit, si les livres de la Syntaxe eussent été déjà publiés. Nous donnerons plus bas d'autres raisons à l'appui de cette conjecture.

Quant à l'état actuel du traité de la Syntaxe, on a vu tout à l'heure combien il laisse à désirer.

V. Περὶ Συνθέσεως, *sur la Composition*. C'est aussi le titre d'un écrit de Denys d'Halicarnasse, qui nous est parvenu, et qui traite de l'arrangement des mots. On inclinerait d'abord à croire qu'Apollonius, après avoir traité de la construction grammaticale, s'occupait ici de l'arrangement des mots, au même point de vue que Denys. Mais le rapprochement de ce titre περὶ Συνθέσεως avec les nombreux passages de la Syntaxe, surtout dans le quatrième livre, où σύνθεσις ne signifie que la *composition* des mots, par antithèse à παράθεσις, qui en désigne la simple *juxtaposition*, ne permet guère de douter que le περὶ Συνθέσεως ne fût quelque appendice du grand ouvrage sur les huit parties du discours[2].

1. PP. 530, 532, 535, 542.

2. *Synt.*, II, 23, 24; III, 29, et le IVe livre, *passim*. Voyez, pour plus de détails, O. Schneider : *Apollonii Dyscoli de synthesi*

Un rapprochement plus décisif encore nous est fourni par le traité sur le Pronom, p. 39, où Apollonius renvoie au traité qu'il devait écrire περὶ Συνθέτων, c'est-à-dire sur les mots composés; et ce rapprochement nous aide à déterminer le sens de deux passages de la Syntaxe, où, à propos des mêmes matières, l'auteur se réfère « à ce qu'il a expliqué ailleurs en détail; » et « à ce qu'il démontrera dans un autre livre[1]. » On peut aussi rapporter au περὶ Συνθέσεως quelques observations d'Apollonius citées par les grammairiens[2].

C'est au même genre de considérations grammaticales qu'appartient le livre suivant :

VI. Περὶ Παθῶν, *sur les Affections des mots* (Suidas), c'est-à-dire sur les figures de grammaire qui affectent seulement la forme des mots, sans en altérer le sens[3], par exemple, sur l'apocope, la synérèse, etc. Dans le livre sur l'Adverbe, Apollonius renvoie formellement au περὶ Παθῶν[4]. Étienne de Byzance, au mot Κάρ, en cite le cinquième livre. Le Grand Étymologique, au mot Ἀρίστυλλος, le cite sous un titre

et parathesi placita, dans la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1843, et plus bas notre chapitre VIII, § 1 et 2.

1. IV, 3 : Ὑπὲρ ὧν καὶ ἀλλαχόθι ἡμῖν ἠκρίβωται... καθότι καὶ ἐν ἄλλοις δεδείξεται τὸ τοιοῦτον.

2. Par exemple, dans les scholies sur l'Odyssée, M, 22 (éd. Buttmann) : Δὶς θανέες οὕτως ἐν δυσὶ μέρεσι λόγου· φησί γὰρ Ἀπολλώνιος ὅτι δὶς καὶ τρὶς ἐν ταῖς συνθέσεσιν ἐκβάλλει τὸ σ· δίπους, τρίπους.

3. *De la Conj.*, p. 522 : Τὰ πάθη τῶν φωνῶν ἐστιν, οὐ τῶν σημαινομένων. Même définition, *de l'Adv.*, pp. 568 et 624. Exemples : *de l'aphérèse, du Pron.*, p. 74, 75; *de la syncope, de l'Adv.*, p. 603; *de la paragoge, Ibid.*, p. 574, 575.

4. PP. 567, 568, 580. Cf. *du Pron.*, pages 48, 68.

un peu différent : Εἰσαγωγὴ ἢ περὶ παθῶν. Était-ce donc une *Introduction* à la théorie des huit parties du discours? Ce qui paraît certain c'est que cet ouvrage, en cinq livres au moins, était fort volumineux, et qu'Hérodien l'avait encore augmenté d'un commentaire, mentionné, au même endroit, par l'auteur du Grand Étymologique.

Une indication de Fabricius[1] pouvait faire soupçonner que le περὶ Παθῶν d'Apollonius n'était pas perdu, et se conservait à Oxford, dans un manuscrit de la bibliothèque bodléienne. Le savant bibliothécaire, M. H. O. Coxe, ayant eu l'obligeance de copier pour nous et de nous envoyer une partie du texte en question, nous avons reconnu que ce morceau n'avait aucune importance, et qu'il reproduisait, avec d'insignifiantes variantes, un chapitre sur les figures de grammaire, déjà publié, avec d'autres par M. Walz, au tome II de son recueil des Rhéteurs grecs[2]. Du moins il est permis de croire qu'une partie de l'érudition d'Apollonius et d'Hérodien sur ce sujet se retrouve dans des compilations plus modernes publiées par les éditeurs d'*Anecdota græca*.

VII. Περὶ Σχημάτων, *sur les Figures* (des mots, considérés comme simples ou composés), car tel est le sens qui résulte des passages où Apollonius emploie

1. *Bibl. gr.*, t. VI, p. 336, éd. Harles : « Apollonii Dyscoli de Passionibus dictionum in codice Barocc. 45 incipit : Τὰ πάθη τῶν λέξεων. » Cf. E. Miller, *Catalogue des Mss. grecs de l'Escurial*, p. 451. Basi, *ad Greg. Cor.*, p. 574, tenait pour perdu le livre d'Apollonius sur ce sujet. Cf. *id.*, *ibid.*, p. 122 sur la prétendue Grammaire d'Apollonius citée par Koen, par Ruhnken et par d'autres.

2. Josephi Rhacendytæ *Synopsis Rhetorices*, cap. XVIII.

le mot σχῆμα, soit en citant le traité en question [1], soit sans le citer, comme dans une phrase décisive du traité de l'Adverbe [2]. On peut comparer ce sens du mot σχῆμα avec celui du mot εἶδος dans la théorie générale du nom, que nous analyserons plus bas.

VIII. Quant au livre περὶ Σχημάτων ὁμηρικῶν, *sur les Figures homériques*, que mentionne le catalogue de Suidas, il traitait probablement de certaines figures de syntaxe propres au style d'Homère. On peut se faire une idée de ces sortes d'écrits par les divers opuscules περὶ Σχημάτων qui sont réunis dans le tome VIII des Rhéteurs grecs de M. Walz, et parmi lesquels il s'en trouve un sous le nom d'Hérodien; on le peut surtout par le petit recueil du grammairien Lesbonax, que Valckenaër a publié à la suite de son édition d'Ammonius.

Apollonius, du reste, n'ignore pas l'autre sens du mot σχῆμα, employé comme synonyme de τρόπος [3], et il a discuté quelques figures de ce genre, par exemple, celle que nous appelons dans nos écoles la règle de τὰ ζῶα τρέχει [4].

IX. Περὶ Ὀρθογραφίας, *sur l'Orthographe*. Ce livre ne

1. *Du Pron.*, p. 79; *de la Conj.*, pp. 495, 502, 503; *Synt.*, IV, 8. Cf. III, 10.

2. P. 556 : Ἐχομένως σκεπτέον καὶ περὶ τῶν ἐν ταῖς φωναῖς σχημάτων. Τὰ δὴ ἐπιῤῥήματα καὶ πρωτότυπά ἐστι καὶ παράγωγα, etc. De là aussi l'expression σχηματίζειν dans certaines observations attribuées à Apollonius par les grammairiens; par exemple, dans le Scholiaste de Venise, *ad Iliad.*, Γ, 47 : Ὁ Ἀπολλώνιος σχηματίζει τὸ ἐπιπλώσας οὕτως, etc. Scholies sur l'Odyssée ἑ, 253, éd. Buttmann : Τὸ δὲ ἐπηγκενίς οὕτω σχηματίζει ὁ Ἀπολλώνιος. Même formule dans le *Grand Étymol.*, au mot Περιπατοίης.

3. Voy. *Synt.*, I, 17; III, 3, 7.

4. *Synt.*, III, 10 et 11.

nous est connu que par le témoignage d'un manuscrit de la bibliothèque de Coislin[1] et par une citation d'Apollonius[2]. D'ailleurs beaucoup de passages des écrits d'Apollonius témoignent de l'attention qu'il apportait à ces questions de grammaire[3], et les titres des ouvrages suivants en témoignent mieux encore.

X. Περὶ Προσῳδιῶν, *sur les signes de l'Accent, de l'Aspiration et de la Quantité*, selon le sens très-général que les grammairiens grecs donnent à ce mot προσῳδία, « cinq livres » selon Suidas; or, en y comprenant comme des parties du tout : 1° deux livres περὶ Τόνων κατηναγκασμένων, *sur les Accents nécessaires* ou *réguliers* (Suidas), dont on trouve un fragment dans les *Anecdota* de Bekker[4]; 2° « un livre » περὶ Τόνων σκολιῶν, *sur les Accents indirects* ou *irréguliers* (Suidas), probablement comme l'ouvrage qu'Hérodien écrivit plus tard, περὶ ἀνωμάλου Προσῳδίας; 3° un livre περὶ διεψευσμένων Τόνων, *sur les Accents mensongers* ou *erronés*, qu'Apollonius annonce lui-même dans le traité de l'Adverbe[5]; 4° un livre περὶ διαφορουμένων (sous-entendu Τόνων?) *sur les accents contestés* ou *douteux*[6]; on aurait ainsi le

1. Montfaucon, *Bibl. Coisl.*, p. 597, extrait du manuscrit de Coislin, n. 387 : Ὅσοι περὶ ὀρθογραφίας, Ἀπολλώνιος, Ἡρωδιανός, Ὦρος, etc. Cf. Cramer, *Anecd. Paris.*, IV, p. 195.

2. *Synt.*, III, 30, p. 272, Bekker.

3. *De l'Adv.*, pp. 560, 576; *Synt.*, II, 14, 15, etc. Cf. Gramm. ap. Cram. *Anecd. Oxon.*, t. IV, pp. 346, 354, etc.

4. P. 1246, à propos de l'accentuation des comparatifs.

5. P. 581. Cf. *du Pron.*, p. 17 : Διαψεύδεσθαί φασι τὸν λόγον. *Synt.*, III, 28 : Οὐ διαψευδόμενοι τὴν θέσιν τοῦ ὀνόματος.

6. Suidas. Le même compilateur nous apprend qu'un certain Eugénius, d'Augustopolis en Phry ie, avait écrit un livre Περὶ

compte des *cinq* livres que Suidas attribue au περὶ Προσῳδιῶν, et alors il ne reste plus de place pour y comprendre les livres suivants :

— 5° Περὶ Πνευμάτων, *sur les Esprits*, ou sur l'*Aspiration*, connu par les seuls témoignages d'Apollonius, dans la Syntaxe, où il l'intitule περὶ Πνευμάτων, et dans le traité de l'Adverbe, où il l'intitule περὶ Δασείας καὶ ψιλῆς[1]. Il en cite ailleurs[2] la première partie, τὸ περὶ Δασείας, comme un livre distinct.

— 6° Περὶ Χρόνων, *sur la Quantité*, auquel il renvoie dans le traité de l'Adverbe, et dont nous avons sans doute un passage analysé dans le Scoliaste de Denys le Thrace[3]. A ce livre se rattachait étroitement un traité spécial :

— 7° [Περὶ Στιγμῆς], *sur la Ponctuation*, dont le titre grec n'est cité nulle part, mais dont je retrouve la trace dans un grammairien du moyen âge[4], où est analysée une opinion d'Apollonius contraire à celle de Nicanor sur la valeur des στιγμαί ou points. Nicanor, en effet, avait écrit, peu de temps avant Apollonius, un traité περὶ Στιγμῆς, dont les fragments ont été récemment recueillis par M. Friedlaender[5]. On trouve dans d'autres écrits d'Apollonius des preuves du soin qu'il apportait aux questions de ponctuation[6]. Mais nous aurons plus d'une fois,

τῶν εἰς ῖα ληγόντων Ὀνομάτων, οἷον ἔνδεια ἢ ἐνδία, καὶ πότε διαφορεῖται.

1. *Synt.*, IV, 5; *de l'Adv.*, p. 612.
2. *Du Pron*, p. 72.
3. *De l'Adv.*, p. 537; Bekker, *Anecd. gr.*, pp. 798, 800.
4. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 763.
5. Kœnigsberg, 1850, in-8.
6. *De l'Adv.*, p. 594, 595; *Synt.* II, 14, 18, p. 136. Com-

dans ce livre, occasion de remarquer que l'usage de ponctuer les manuscrits n'était pas universel chez les Grecs, et que ce défaut de ponctuation régulière n'a pas été sans influence sur le caractère de la langue, et sur certaines théories des grammairiens.

De ces rapprochements on peut conclure avec vraisemblance que les chiffres de Suidas sont inexacts autant que sa liste est incomplète, et que le traité *des Accents*[1] formait à lui seul *cinq* livres; mais que le περὶ Προσῳδιῶν en renfermait au moins *sept* et peut-être *huit*, si, selon un usage qui paraît remonter jusqu'à Aristophane de Byzance, la ponctuation en faisait partie[2].

Il ne nous reste plus, pour achever ce catalogue, qu'à relever les titres de deux ouvrages perdus :

XI. Περὶ Διαλέκτων, Δωρίδος, Ἰάδος, Αἰολίδος, Ἀτθίδος, *sur les quatre Dialectes, Dorien, Ionien, Éolien, Attique*, dont un livre, le περὶ Ἰάδος est cité par Apollonius[3], et dont faisait sans doute partie le περὶ Ὀνομάτων κατὰ διάλεκτον, mentionné dans le catalogue de Suidas.

XII. Περὶ τῶν Διδύμου Πιθανῶν. Suidas, qui nous a conservé ce titre, attribue aussi, dans sa confuse

parez, plus bas, chap. VI, § 3; et mes *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, chap. XII, à la fin.

1. Περὶ Τόνων, comme le cite Apollonius lui-même, *Synt.*, II, 17.

2. Arcadius, après avoir rendu compte des innovations d'Aristophane concernant la *prosodie*, ajoute : Ἀλλὰ καὶ τὰς στιγμὰς σημεῖα εἶναι οὐ μόνον τῇ λέξει, ἀλλὰ δὴ καὶ τῷ λόγῳ διέταξεν, ἀνέσεις καὶ ἐποχὰς τῷ πνεύματι καὶ τῇ φωνῇ παρεχόμενος, καὶ χώρας αὐταῖς καὶ δυνάμεις διένειμεν. P. 189, éd. Barker. Denys le Thrace (chap. II) paraît en faire un chapitre plus distinct.

3. *De l'Adv.*, p. 624.

notice sur les Didymes un ouvrage intitulé Πιθανά à Didyme le Jeune. Le livre d'Apollonius était donc probablement quelque ouvrage de polémique sur des matières grammaticales; mais il est impossible aujourd'hui d'en déterminer le sujet avec plus de précision. Qu'il me soit permis néanmoins de hasarder à ce propos une conjecture. Suidas, à l'article *Héraclide*, mentionne aussi un certain Aper, disciple d'Aristarque et contemporain de Didyme, comme ayant vivement attaqué ce dernier [1]. Ne serait-il pas possible que la ressemblance des mots *Aper* et *Asper*, dont le second répond assez bien au grec δύσκολος, eût fait confondre deux personnages différents, et attribuer à notre Apollonius un ouvrage de cet Aper contre le Didyme, auteur des Πιθανά [2]? Mais je n'insiste pas sur ce rapprochement, car il est trop facile de s'égarer dans de pareilles conjectures.

On voudrait pouvoir assigner des dates précises aux différentes parties de cette volumineuse encyclopédie; et l'on serait tenté de l'essayer, quand on remarque qu'Apollonius, en se citant lui-même dans les traités qui nous sont parvenus, emploie tantôt la forme du passé et tantôt celle du futur; mais cet indice est trompeur. En effet, dans les premières pages du traité de l'Adverbe, renvoyant le lecteur à ses livres de la Syntaxe, il les signale tour à tour

1. Πολλὰ τὸν Δίδυμον διασύροντος.

2. Remarquons, au reste, que le mot πιθανός et ses dérivés sont dans les habitudes du style d'Apollonius. *Du Pron.* p. 136 : Οὐ πιθανὸν τὸ λέγειν ὡς, etc. *Synt.*, IV, 10 : Οὐδὲ γὰρ ἐκεῖνο πιθανὸν οἰητέον ὡς. IV, 11 : Ἀποδείξεως ἐδέετο ὁ προκείμενος λόγος ὑπὲρ τοῦ πιθανώτερον ἐπιμερισμὸν γίνεσθαι. I, 9 : Ἀπίθανος λόγος. II, 31 : Οὐκ ἀπίθανος ἀφορμή. I, 12 et 36 : Ἀπιθάνως, etc.

comme un ouvrage déjà écrit, et comme un ouvrage qu'il se propose d'écrire[1]. D'un autre côté, dans la Syntaxe[2], il renvoie plusieurs fois au traité de l'Adverbe comme à un livre déjà écrit, et nous avons vu, en effet, que, selon toute apparence, les traités sur les huit parties du discours ont dû précéder la Syntaxe. Quelquefois enfin la citation est faite au présent de manière à supposer l'existence du livre cité[3]. On peut donc croire que, comme Aristote, chez qui ces sortes de citations abondent, Apollonius travailla en même temps à presque tous ces livres, sans perdre de vue le plan général auquel

1. P. 532 : Τὸν τοιοῦτον λόγον ἀκριβέστερον ἐν τῷ περὶ Συντάξεως ἐκτεθείμεθα (*Synt.*, II, 8. Cf. I, 43, 44). — P. 530 : Ἐντελέστερον μέντοι δεδείξεται ἐν τῷ περὶ Συντάξεως ὡς κ.τ.λ. (*Synt.*, I, 3). — P. 535 : Καὶ τὸ τοιοῦτον ἐν τῷ περὶ Συντάξεως ἀκριβέστερον εἰρήσεται. Il s'agit de la syntaxe des adverbes, et la démonstration à laquelle renvoie ici Apollonius manque aujourd'hui dans le IVe livre de la *Syntaxe*, preuve nouvelle que ce livre n'est pas parvenu complet jusqu'à nous.

2. III, 6 : Ὡς ἀκριβέστερον ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων ἐξεθέμεθα. Voyez *de l'Adv.*, p. 533, 541 ; et aussi, p. 614 et suiv., le morceau que nous avons restitué à la *Syntaxe*. (Quelquefois la citation se rapporte à une partie du livre même où elle est faite. Ainsi, *Synt.*, III, 6, p. 207 : Ἀκριβώσομεν ἐν τῷ περὶ ῥημάτων se rapporte aux chapitres XII et suivants du même livre. Plus bas encore, chap. VII, il renvoie d'une manière semblable au chapitre XXXI; et dans le traité de l'Adverbe il se sert de la même expression, p. 550, 572, 573, ἐν τῷ περί, ou ἐν τοῖς περί, pour désigner des parties de ce même ouvrage.) — III, 15 : Περὶ ὧν κἀν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων, ἀπαιτοῦντος τοῦ λόγου, ἐξεθέμεθα. Voy. p. 540. — IV, 10 : Παρεστήσαμεν δὲ καὶ ἀλλαχόθι, c'est-à-dire, *de l'Adv.*, p. 592. — IV, 12 : Ἔφαμεν et ἔφαμεν ἐν ἑτέροις se réfère aux pages 593, 581, 545, 549 du traité de l'Adverbe.

3. *De l'Adv.*, p. 532 : Πάλιν ἡ τοιαύτη σύνταξις διὰ πολλῶν παραθέσεων ἐν τῷ περὶ Συντάξεως ἀποδίδοται, démonstration qui ne se retrouve plus dans la *Syntaxe*, quoique la même idée soit expri-

il les rapportait, de sorte qu'il lui était indifférent de les citer au passé ou au futur, ayant arrêté d'avance les principales idées qu'il devait développer dans chaque ouvrage.

Il faut néanmoins reconnaître que certains de ces renvois ont une signification plus précise. Ainsi le traité de la Conjonction a dû être écrit avant celui de l'Adverbe, car il y est sans cesse rappelé comme antérieur; et, par exemple, l'auteur, à propos du mot ἕκητι, déclare en propre termes[1] qu'il résume une discussion longuement développée dans le livre de la Conjonction, où en effet ce morceau se lit encore aujourd'hui, mais un peu mutilé. Les premières lignes de la Syntaxe signalent clairement comme déjà publiés ses livres sur les huit parties du discours[2]. Au premier livre du même ouvrage, chapitre VI, « Le caractère propre de l'article, dit Apollonius, est la relation (ἀναφορά), comme nous l'avons démontré *ailleurs*. » Il désigne évidemment le traité de l'Article. Au deuxième livre, chapitre III, énumérant les propriétés du pronom, il

mée en passant, livre IV, chap. II : Ὡς τὰ ἐπιῤῥήματα ἔπεισι τοῖς ῥήμασι κἀν μεταξὺ μέρη λόγου πλείονα πίπτῃ. Nouvelle preuve que ce IVe livre est incomplet. — P. 592 : ὡς δείκνυται ἐν τῷ περὶ Ἀντωνυμιῶν, ὡς καὶ ἡ οὗτος ἀντωνυμία παραχθεῖσα ἀπὸ τοῦ ὅς λείπει τῷ τ, etc. (*du Pron.*, p. 71, 72.) — *De la Conj.*, p. 499 : Σαφῶς παραδίδοται ὁ τοιοῦτος λόγος ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων (p. 544 et suiv.).

1. P. 543 : Ἐντελέστερον μὲν οὖν ἠκριβώθη ὁ περὶ αὐτοῦ λόγος ἐν τῷ περὶ Συνδέσμων (p. 497) · καὶ νῦν δὲ δι' ὀλίγων ἀποδεικτέον ὡς μᾶλλον ἔχεται τοῦ μερισμοῦ τῶν ἐπιῤῥημάτων.

2. Ἐν ταῖς προεκδοθείσαις ἡμῖν σχολαῖς ἡ περὶ τὰς φωνὰς παράδοσις, καθὼς ἀπῄτει ὁ περὶ αὐτῶν λόγος, κατείληκται · ἡ δὲ νῦν ῥηθησομένη ἔκδοσις περιέξει, etc.

renvoie à ce qu'il a « précédemment publié » sur ce sujet. Cette assertion ne permet aucun doute. Au troisième livre, chapitre XIII, il avoue qu'après mûr examen, il a changé son ancienne opinion sur le mode infinitif; or c'est, sans doute, dans le traité du Verbe que cette ancienne opinion se trouvait exposée. Au chapitre XXVIII du même livre, il renvoie à son excellent chapitre des particules explétives qui fait partie du traité de la Conjonction; à la fin du chapitre XXXII, même manière de citer le traité du Participe qui ne nous est pas parvenu. Au livre quatrième, chapitre V, parlant des rapports de la préposition et de la conjonction, il se réfère, sur ce sujet, à ce qu'il a « développé en détail dans le traité de la Conjonction, » où en effet se retrouve encore une partie de ce développement[1]. Au chapitre IX, à propos de l'accent du pronom dans certaines locutions, il déclare en avoir traité « dans un ouvrage précédemment publié », désignant sans doute le livre sur le Pronom, où en effet cette discussion se retrouve[2]. Nous n'épuisons pas ces rapprochements. Mais, si nombreux qu'ils puissent être, ils ne suffisent pas pour essayer, même à titre de conjecture, une véritable histoire des doctrines d'Apollonius. Nous sommes donc réduits, sauf en un ou deux cas, à étudier l'ensemble de sa théorie, sans savoir par quels progrès et quelles transformations elle est arrivée au point de maturité où nous la saisissons aujourd'hui.

Mais avant d'aborder l'examen de ces doctrines,

1. P. 480 et suiv.
2. P. 43 et suiv.

arrêtons-nous quelques instants à une particularité piquante qui nous est signalée par le témoignage, malheureusement rapide et peu explicite d'un scholiaste de Denys le Thrace : « Apollonius, dit ce scholiaste, prétend que des deux voyelles brèves ε et ο, la seconde est la plus brève; car, si à chacune d'elles, on ajoute un ι, des deux diphthongues formées par cette addition, la première, ει, est plus longue, puisqu'elle ne s'abrége jamais à la fin des mots, tandis que οι s'abrége quelquefois. Hérodien *lui répond* qu'il ne faut pas apprécier la valeur de ces deux voyelles en compagnie de l'iota, mais en les considérant chacune en elle-même. — Pourquoi? mon fils, *reprend Apollonius*, etc.[1], » et Hérodien de défendre son objection. Un peu plus haut, une autre scholie résume la même discussion d'Hérodien *contre son père*, dont il *réfute l'opinion*[2]. Existait-il donc quelque livre écrit par Apollonius ou plutôt par Hérodien, où le père et le fils discutaient, en forme de dialogue, leurs opinions sur la grammaire? Je n'oserais l'affirmer d'après les seuls indices que je viens de relever. On remarquera cependant que parmi les ouvrages perdus d'Hérodien, ils'en trouvait un intitulé Ἔλεγχοι, *Réfutations*[3], et qu'un grammairien publié par

1. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 800.... βραχύτερον μὲν κατὰ Ἀπολλώνιον τὸ ο.... πρὸς ὃν φησιν Ἡρωδιανὸς ὅτι, etc.... ὁ δὲ Ἀπολλώνιος πρὸς αὐτόν· ὦ τέκνον, τίνι λόγῳ; etc. Cf. p. 1289, 1290.

2. *Ibid.*, p. 798 : Καὶ ἐπὶ τούτων δέ, τῶν βραχέων φημί, ὅ τε Ἡρωδιανὸς καὶ ὁ τούτου πατὴρ Ἀπολλώνιος ἐζήτησαν τί τίνος ἐστί βραχύτερον. Καὶ ὁ μὲν Ἀπολλώνιός φησι·.... ὁ δὲ Ἡρωδιανὸς τὸ ε μᾶλλον λέγει βραχύτερον, ἀποδεικνὺς οὕτως· φησὶ γὰρ πρὸς τὸν πατέρα ὅτι, etc. Cf. p. 1283, et les Extraits de Théodose publiés par M. Goettling, p. 32, 33.

3. Orionis *Etymol.*, au mot Γρυπός, p. 41, éd. Sturz.

M. Cramer[1], analysant une objection d'Hérodien contre Apollonius, se sert précisément du mot ἐλέγχειν. Hérodien avait encore écrit, sous le titre de Συμπόσιον ou *Banquet*, un livre qui devait avoir la forme de dialogue, et qui certainement, à en juger par les nombreux extraits que nous en a conservés le grammairien Orion, était plein de petites discussions grammaticales. C'est peut-être dans un de ces deux écrits, ou dans tous les deux, que se lisaient les doctes disputes d'Apollonius avec son fils. D'ailleurs, on voit par le titre et les fragments des ouvrages perdus d'Hérodien, que ce savant suivait pas à pas dans l'exposition des doctrines grammaticales, sinon les opinions, du moins la méthode d'Apollonius. Les œuvres du père et celles du fils formaient comme deux séries parallèles d'écrits sur les mêmes matières. Hérodien avait donc de fréquentes occasions de reprendre les idées d'Apollonius, soit pour les confirmer, soit pour les contredire, et il semble même, par certains témoignages[2], qu'il les contredit quelquefois avec raison.

Peut-être aussi, car il est d'une bonne critique de faire toutes ses réserves en des questions si délicates, peut-être le livre qu'avaient sous les yeux les scholiastes du moyen âge, était-il quelque manuel de grammaire, écrit longtemps après la mort d'Apollonius et d'Hé-

1. *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 395 : Ἐλέγχει δ'αὐτὸν ὁ Ἡρωδιανός λέγων, etc.

2. Chœroboscus, ap. Bekk. *Anecd. gr.*, p. 1283, 1289, 1290; *Id.*, ap. Bekk. ad Apoll. *Synt.*, p. 418, 419; Theodosius, *Ibid.*, p. 405; Schol Ven. *ad Il.*, K, 67; *Etymol. magnum*, s. v. Γόον, Εὖτε, Ἶξον, Τριστάται, Τρήματα; Gramm. ap. Cram. *Anecd. Oxon.*, t. II, p. 342, 468; t. III, p. 268, 269; t. IV, p. 354, 358, 359, 395; *Anecd. Paris.*, t. III, p. 12, 438.

rodien, et dont l'auteur avait eu l'idée, souvent reproduite depuis, de mettre en scène les deux maîtres de la science, pour donner plus d'intérêt et d'autorité à son ouvrage. La popularité d'Apollonius et d'Hérodien fut immense, à ce qu'il semble, durant tout le moyen âge, non-seulement dans les écoles de la Grèce et de Rome, mais dans tout l'Orient. On en retrouve des traces jusque chez les Arméniens, dont le zèle pour les lettres grecques a sauvé jusqu'à nous tant de précieux débris de l'antiquité : selon le grammairien Jean Ezengatzy, auteur du IVe siècle de l'ère chrétienne, Hérodien, devenu tout puissant auprès de l'empereur, et « voulant que les ouvrages de son père fussent les seuls qui parvinssent à la postérité, fit brûler tous les autres, encore bien qu'ils renfermassent une immense quantité de recherches précieuses.... Cependant l'abrégé de la Grammaire de Denys le Thrace, échappa à cette destruction et fut réservé pour l'instruction de la jeunesse[1]. » Naïve légende, qui ne saurait être sérieusement discutée, mais qui prouve du moins à quel point deux simples philologues avaient pu frapper l'imagination de ce peuple des écoles par le souvenir de leur laborieuse vie.

D'autres livres, sur des matières analogues, sont cités çà et là dans les commentateurs et les scholiastes, sous le nom d'un Apollonius. Mais il serait téméraire de les rapporter, d'après la seule ressemblance du nom, à notre Apollonius Dyscole ; car ce dernier a eu

1. Grammaire de Denys le Thrace, publiée en grec, en arménien et en français, par Cirbied, t. VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires*, p. 19.

beaucoup d'homonymes, parmi lesquels nous citerons, comme ayant pu être quelquefois confondus, soit entre eux, soit avec le Dyscole, dans les citations des grammairiens :

1° Apollonius de Rhodes, l'auteur des *Argonautiques*, philologue non moins que poëte, et l'un des maîtres les plus célèbres du Musée d'Alexandrie[1].

2° Apollonius, cité, avec Comanus, par Apollonius Dyscole dans le livre sur la Conjonction, et qui, dans cette citation unique, semble désigné comme antérieur à Tryphon, c'est-à-dire au siècle d'Auguste[2]. Il n'est peut-être pas distinct du suivant.

3° Apollonius, fils d'Archibius ou d'Archébulus, quelquefois cité avec cette mention formelle du nom de son père, par les grammairiens[3].

4° Apollonius, que cite une fois Hérodien, dans son traité περὶ Μονήρους λέξεως[4], sans indiquer que cet Apollonius fût son propre père.

5° Apollonius, que Porphyre nomme *son maître*, en le citant à propos d'une opinion sur le texte d'Homère[5].

1. A. Weichert : *Ueber das Leben und Gedicht des Apollonius von Rhodus* (Meissen, 1821), p. 90.

2. P. 496 : Τρύφων.... ὁμοίως τοῖς περὶ Ἀπολλώνιον καὶ Κωμανὸν καὶ σχεδὸν ἅπασι σύνδεσμον ἐκδεχόμενος, etc. Sur ce Comanus, voyez plus bas, p. 92, note 2.

3. *Etymologicon* d'Orion, pp. 181, 187, et Cramer, *Anecd. Paris.*, t. IV, pp. 60, 186, 188 ; Photii *Lexicon*, s. v. Μετά.

4. P. 33, éd. Dindorf (Grammatici Græci, vol. I).

5. *Quest. Hom.*, chap. XXIII, reproduit dans les Scholies sur l'Iliade, T, 79 : Ἀπολλώνιος μὲν οὖν ὁ διδάσκαλος ἡμῶν, καὶ αὐτὸς συγκαταθέμενος ὅτι ἕστηκεν ὁ Ἀγαμέμνων, παραιτεῖται, φησί, τὸν ὑποβολέα, ὡς ἂν ἐκ τοῦ αὐτοσχεδίου λέγειν μέλλων.

6° Apollonius de Messène, auquel un scholiaste de Denys le Thrace attribue un traité sur les anciens caractères de l'Alphabet[1].

7° Enfin Apollonius le Jeune, ὁ Νέος, mentionné, parmi les grammairiens qui avaient écrit sur la Syntaxe, par Michel le Syncelle, auteur du IXe siècle, dans le préambule de son traité περὶ Συντάξεως[2].

Nous réunirons, toutefois, pour ne rien omettre qui se rapporte ou paraisse se rapporter à Apollonius Dyscole, les titres suivants d'ouvrages mentionnés sous ce nom d'Apollonius que tant d'écrivains ont rendu célèbre.

Λέξεις et Ὑπομνήματα, cités par le scholiaste d'Apollonius de Rhodes et par celui d'Aristophane[3].

Γλῶσσαι Ἡροδότου, Recueil des mots difficiles d'Hérodote, cité par Orion et par le Grand Étymologique[4].

Une épigramme assez insignifiante, que l'Anthologie (XI, 275) nous a conservée sous le nom d'*Apollonius le Grammairien*, mais qui pourrait bien être de l'auteur des Argonautiques.

Une vie d'Eschine, et deux arguments sur le discours de cet orateur contre Timarque, attribués

1. Περὶ ἀρχαίων Γραμμάτων. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 784.

2. Témoignage qui sera transcrit plus bas, chap. VII, p. 234.

3. Schol. Apoll., *Argon.*, V, 430 et V, 1080. Schol. Aristoph., *ad Aves*, 1242. Notre Apollonius est certainement cité par le même scholiaste, *ad Equites*, 32, où son opinion est rapprochée de celle d'Hérodien; *ad Plutum*, 103, etc. Cf. Meursii *Apollonius sive de antiquis ejus nominis scriptoribus Syntagma*, pp. 28, 29, de l'édition des *Historiæ commentitiæ*, par Teucher (Lipsiæ, 1792).

4. *Etym. M.*, s. v. Κωφός et Σοφιστής. Orion, s. v. Πρόκροσσοι .... Ἀπολλώνιος ἐν Ἐξηγήσει γλωσσῶν. — s. v. Ὡρολογεῖον.... οὕτως Ἀπολλώνιος ἐν Γλώσσαις Ἡροδότου.

à un Apollonius, par le manuscrit n° 3003 de la Bibliothèque impériale.

Au reste, le nom d'Apollonius a pu, a dû même se confondre plus d'une fois sous la plume des copistes, avec celui d'Apollodore, grammairien célèbre aussi et souvent invoqué par les commentateurs. C'est ainsi que les scholies sur l'Odyssée[1] transcrivent sous le nom d'Apollonius une remarque que Suidas attribue à Apollodore.

On peut se demander, en terminant cette longue revue, s'il est possible qu'avec une telle réputation et une telle autorité Apollonius n'ait pas eu, chez les anciens, d'autre commentateur qu'Hérodien son fils, dans les ouvrages signalés plus haut. Une scholie sur le xve chapitre de Denys le Thrace, expliquant la définition du verbe par Apollonius, se réfère, sur ce sujet au témoignage *des Commentateurs*[2]; un passage du Grand Étymologique[3] semble montrer qu'un certain Zénobius avait commenté quelque écrit de notre auteur : avons-nous besoin de témoignages plus explicites pour établir avec certitude un fait qui, par lui-même, est si vraisemblable?

1. M, 22, où Buttmann, dans sa note, a signalé ce désaccord.

2. Μαρτυροῦσιν οἱ ὑπομνηματισταὶ τῷ λόγῳ, ap. Bekk. *Anecd. gr.*, p. 883. Cf. p. 941. l. 21 : Τὸ ὑπόμνημα τὸ λάξ οὕτω σχηματίζει.

3. PP. 23, 57, éd. Sylburg, au mot Ἀνήθεσσον, après une longue discussion : Ταῦτα μὲν ὁ Χοιροβοσκὸς λέγει καὶ ὁ Ζηνόβιος εἰς τὸ ῥητὸν τοῦ Ἀπολλωνίου. Ce Zénobius ne peut être le sophiste à qui Suidas consacre une courte notice, et qui vivait sous Hadrien.

CHAPITRE II.

DE LA MÉTHODE ET DU STYLE D'APOLLONIUS.

§ 1. De la méthode d'Apollonius. Avait-il quelque connaissance des langues étrangères?

On a vu quelle riche collection formaient les ouvrages d'Apollonius et quelle faible partie s'en est conservée jusqu'à nous. Il semble donc, au premier abord, bien difficile de restituer avec quelque certitude l'ensemble des doctrines de ce grammairien. Mais si l'on songe qu'Apollonius, dans ce que nous possédons de ses écrits, se répète souvent lui-même; que, par exemple, dans la Syntaxe, à propos de chaque partie du discours, il rappelle et résume les principes développés dans ses divers traités sur le Nom, le Verbe et sur les autres mots; que mainte question d'étymologie, d'accentuation, d'orthographe se trouve mêlée à ses recherches de philosophie grammaticale, on désespérera un peu moins du succès de la tâche que nous nous proposons. D'ailleurs les grammairiens de la basse époque ne s'autorisent pas seulement d'Apollonius pour de petits faits et pour des critiques de détail; ils invoquent et ils discutent quelques-unes de ses théories générales, et c'est ainsi que dans les Commentaires sur la Grammaire de Denys le Thrace la doctrine d'Apollonius est souvent opposée à celle de ce médiocre manuel,

devenu populaire dans les écoles byzantines. Enfin, au sixième siècle de l'ère chrétienne, un érudit vraiment distingué, Priscien, considérant Apollonius et Hérodien comme les plus parfaits grammairiens qu'eût produits la Grèce, s'est fait un devoir de les prendre, presque en tout, pour guides dans sa vaste et instructive compilation; là même où il ne les cite pas, on s'assure souvent qu'il les traduit ou les analyse encore. Tous ces témoignages, tous ces documents consultés avec soin et rapprochés l'un de l'autre, nous permettront d'exposer et d'apprécier ce que nous croyons être la vraie doctrine d'Apollonius sur les principales questions qu'il avait traitées.

Commençons par sa méthode; heureusement, elle se retrouve tout entière, dans les textes les plus authentiques qui portent son nom.

Une question divisait l'École presque dès les premiers essais des grammairiens, au temps de Socrate et de Platon : la grammaire est-elle une science proprement dite, ou bien, comme théorie, une simple étude de faits, et, dans la pratique, une simple routine? Dans ce débat, dont M. Lersch a fort bien exposé les diverses phases[1], Apollonius se distingue par une opinion aussi nette que sensée. Pour lui, la grammaire est un ensemble de lois et de règles établies sur l'observation exacte des faits. Voici quelques passages de la Syntaxe, où sa doctrine sur ce point, se montre avec une parfaite clarté. Ils suppléeront pour nous

1. *Sprachphilosophie der Alten*, 1re partie. Mais, quoiqu'il n'ait pas méconnu le rôle d'Apollonius dans cette dispute, l'auteur n'a fait que l'indiquer rapidement, p. 76. Il restait beaucoup à dire sur le même sujet. Cf. Græfenhan, *Gesch. der klass. Philol.*, t. III, p. 133.

à la perte de ses prolégomènes et de ses définitions préliminaires :

« De ce que ces constructions sont évidentes, quelques-uns concluront qu'il n'est pas nécessaire d'en savoir la raison pour observer les lois de la Syntaxe. Ils seront comme les gens qui ont appris les formes des mots par la routine, mais non par l'esprit même de notre langue considérée dans sa tradition, et par l'analogie intime de ces formes entre elles; d'où il suit que s'ils font une faute dans l'emploi de quelque mot, leur ignorance les empêche de la corriger. De même donc qu'il est fort utile de connaître la tradition de l'hellénisme pour se diriger convenablement et dans la lecture des poëmes et dans l'usage journalier de la langue, comme pour constater la forme ancienne des mots; de même, rechercher, ainsi que nous le faisons, le principe des règles, c'est un moyen de redresser les erreurs du langage[1]. » Et ailleurs : « Voilà ce que je crois faux en général, me fondant non pas sur des exemples empruntés aux poëtes, car le style poétique se permet l'ellipse et le pléonasme, mais sur l'usage de la langue commune,

1. *Synt.*, I, 10 : Προφανῶν οὐσῶν τῶν τοιούτων συντάξεων οἰήσονταί τινές, κἂν μὴ παραλάβωσι τὸν λόγον, διασώζειν τὰ τῆς συντάξεως. Οὗτοι δὲ ὅμοιόν τι πείσονται τοῖς ἐκ τριβῆς τὰ σχήματα τῶν λέξεων παρειληφόσιν, οὐ μὴν ἐκ δυνάμεως τῶν κατὰ παράδοσιν τῶν Ἑλλήνων καὶ τῆς συμπαρεπομένης ἐν αὐτοῖς ἀναλογίας· οἷς παρακολουθεῖ τὸ, εἰ διαμάρτοιεν ἔν τινι σχήματι, μὴ δύνασθαι διορθοῦν τὸ ἁμάρτημα διὰ τὴν παρακολουθοῦσαν αὐτοῖς ἀπειρίαν. Καθάπερ οὖν πάμπολλός ἐστιν ἡ εὐχρηστία τῆς κατὰ τὸν Ἑλληνισμὸν παραδόσεως, κατορθοῦσα μὴν τὴν τῶν ποιημάτων ἀνάγνωσιν τήν τε ἀνὰ χεῖρα ὁμιλίαν, καὶ ἔτι ἐπικρίνουσα τὴν παρὰ τοῖς ἀρχαίοις θέσιν τῶν ὀνομάτων, τὸν αὐτὸν δὴ τρόπον καὶ ἡ προκειμένη ζήτησις τῆς καταλληλότητος τὰ ὁπωσδήποτε διαπεσόντα ἐν λόγῳ κατορθώσει.

sur les constructions exactes des écrivains prosateurs, et, ce qui est plus encore, sur l'esprit même de la langue, qu'il faut exposer, même quand le fait de Syntaxe est d'ailleurs évident[1]. » Dans un autre endroit, il reproche à ses devanciers d'accumuler des exemples, au lieu d'en exposer la raison méthodique[2]. Il va plus loin; non-seulement, il croit à l'autorité des principes pour justifier et compléter l'enseignement des faits, mais il croit que les exceptions elles-mêmes ont leur raison dont on peut rendre compte[3].

La grammaire est donc une science d'observation; mais elle n'observe que pour rechercher des lois, qu'elle démontre, qu'elle applique ensuite à corriger l'usage. Dans cette étude des faits grammaticaux, la pluralité des exemples constitue la règle[4]. Toutefois, il est bon de distinguer entre les exemples. Ceux des poëtes, en général, et en particulier des poëtes comiques, sont toujours plus ou moins suspects de licence; on préférera ceux des prosateurs[5]. Apollonius donne une preuve remarquable de ses scrupules à cet égard : voulant constater l'usage des formes ἐμεῦ,

1. *Synt.*, II, 12 : Ἐγὼ μέντοι οὐχ ὑπολαμβάνω ἐν τῷ καθόλου τὸ τοιοῦτον ἀληθὲς εἶναι, πιστούμενος οὐκ ἐκ ποιητικῶν παραθέσεων, εἴ γε τῇ ποιητικῇ συντάξει ἐφεῖται καὶ ἐλλείπειν καὶ πλεονάζειν, ἐκ μέντοι τῆς κοινῆς φράσεως ἁπάσης καὶ τῆς τῶν συγγραφέων ἀκριβοῦς συνθέσεως, καὶ τὸ μεῖζον ἐκ δυνάμεως τῆς τοῦ λόγου, ἣν καὶ δέον ἐστὶ παραθέσθαι τῶν ἄλλων συντάξεων προδήλων οὐσῶν.

2. *Synt.*, II, 21 : Τὸν ἐμμεθόδως ἀποδειχθέντα λόγον.

3. *Du Pron.*, p. 16 : Οὐκ οἶμαι δ'ἄκαιρον γενήσεσθαι τὸ καὶ τὸν λόγον τῆς ἀσυνταξίας παραθέσθαι. Cf. *Synt.*, III, 9, sur l'accord de l'usage et de la raison.

4. *Du Pron.*, p. 91 : Ἡ πλείων παράθεσις τῆς ἐλάττονος κανών.

5. *Du Pron.*, p. 83 : Ἰσχυρότερα τὰ τῶν πεζολόγων μαρτύρια. Cf. *de la Conj.*, p. 517 ; *Synt.*, II, 12, 29 ; *Du Pron.*, p. 88 : Οὐ γὰρ εἰ ἅπαξ εἴρηται, καὶ ταῦτα ὑπὸ κωμικῆς ἀδείας..., τοῦτο κανών ἐστι.

ἐμέο du pronom de la première personne, il s'autorise de la « Théologie de Phérécyde », « de l'Astronomie et des autres écrits de Démocrite, » ce qui suppose qu'il en avait sous les yeux des exemplaires assez corrects pour être authentiquement invoqués. Il pense d'ailleurs que l'autorité des grands écrivains, toutes les fois qu'elle s'accorde avec la raison, mérite de faire loi[1].

De tels principes de critique sont assurément applicables à la grammaire de toutes les langues, et l'on peut s'étonner que celui qui les exprimait avec tant de précision n'en ait pas fait une application plus générale. Apollonius était digne d'essayer en philologue ce que Platon, dans le *Cratyle*, ce que les stoïciens, dans de nombreux écrits, avaient essayé en philosophes : il pouvait nous donner une théorie de la parole, fondée sur l'examen comparatif des principaux idiomes en usage dans le monde alors connu. Tout semblait le convier à cette entreprise. Alexandrie, où il vivait, était le foyer d'une érudition active et variée, le rendez-vous de vingt nations diverses; l'Égypte entière offrait le spectacle de plusieurs langues également en usage pour tous les besoins du commerce et de la vie. Le grec et les trois formes de l'écriture nationale s'y montraient quelquefois rapprochés sur les monuments, dans les actes de la chancellerie, dans les contrats entre particuliers. Sous le règne de Claude ou de Néron, un scribe sacré, nommé Chérémon, gardien d'une partie au moins de la bi-

1. *Synt.*, III, 2 : Οὐ γὰρ δή γε θαρρήσειέ τις ἀλόγους τὰς τοιαύτας συντάξεις φάναι, τῶν ἐλλογιμωτάτων ἀνδρῶν χρησαμένων καὶ τοῦ λόγου οὐκ ἐμποδίζοντος.

bliothèque d'Alexandrie, publiait sur les Hiéroglyphes un ouvrage de pure philologie, dont il s'est conservé de précieux fragments[1]. On sait même, par le témoignage d'un papyrus du Musée Britannique, que l'étude de la langue égyptienne était pour les Grecs de ce pays un moyen de gagner leur vie, soit en donnant des leçons, soit en faisant le métier d'interprètes[2]. L'esprit de la conquête et de la domination romaine poussait encore à ce rapprochement des langues par les relations politiques et commerciales. Strabon, et après lui Pline[3], nous parlent de ces comptoirs de l'Asie, où l'on avait vu naguère plus de cent nations différentes, desservies par de nombreux interprètes, se donner rendez-vous pour l'échange de leurs marchandises. Partout où les idiomes nationaux avaient pu survivre aux misères de la lutte et, après la défaite, aux proscriptions du vainqueur, Rome se résignait volontiers à les respecter désormais et même à s'en servir. Dans les pays grecs surtout, les deux langues vivaient sur le pied d'une sorte d'égalité. Les actes du sénat et du peuple, les rescrits des magistrats, les décisions arbitrales, étaient gravés, en grec et en latin, sur l'airain ou le marbre. La philologie romaine elle-même, peu originale d'ailleurs, ressentait pourtant l'influence de ces relations de plus en plus nombreuses et intimes avec les divers peu-

1. Voy. le mémoire de M. Ch. Lenormant, dans la *Revue Archéologique*, huitième année, pp. 13 et suiv.

2. N. 19 de la Collection publiée par Forshall, Londres, 1839. Une femme y félicite celui à qui elle s'adresse d'avoir appris τὰ αἰγύπτια γράμματα, et de pouvoir enseigner de petits enfants.

3. Strabon, *Geogr.*, XI, chap. II, p. 408, éd. Tauchnitz; Pline, *Hist. nat.*, VI, 5.

ples du monde. Varron en est un exemple, dans ses livres sur la Langue Latine, où tant de fois l'étude des langues étrangères, du grec en particulier, et de quelques dialectes italiotes, éclaire et assure une critique encore bien novice. Un peu plus tard, au temps d'Auguste, les ouvrages du grammairien Verrius Flaccus offrent le même caractère d'érudition impartiale et variée. Au temps même où vivait Apollonius, l'instructive et capricieuse compilation d'Aulu-Gelle, atteste ce goût des rapprochements historiques dans les études de grammaire. Mais ce n'est pas seulement de Rome que venaient à la Grèce ces honorables exemples et comme ces avances d'une curiosité flatteuse. La passion des recherches philologiques avait gagné jusqu'aux pays barbares. Un roi de Mauritanie, Juba II, devenu savant helléniste à la cour d'un empereur romain, avait laissé quinze livres d'archéologie où il comparait souvent le vocabulaire latin avec le grec[1]. Les philologues grecs, il est vrai, ont toujours pris peu de part à ce mouvement d'études comparatives. Un disciple d'Aristophane de Byzance, nommé Diodore, publie des *Gloses italiques*, qui n'étaient peut-être qu'un recueil des mots particuliers aux colonies helléniques de l'Italie[2]; Tyrannion le Jeune[3], Apion[4], le second Didyme[5], Hérennius Phi-

1. Par exemple, les mots τραπεζοκόμος et *structor*. V. Plagge, *de Juba II Mauritaniæ rege* (Münster, 1849), p. 58.
2. Athénée, *Dipnos.*, XI, p. 479.
3. Suidas, au mot *Tyrannion*.
4. Περὶ τῆς Ῥωμαϊκῆς διαλέκτου (Athénée, *Dipnos.*, XV, p. 680).
5. Περὶ τῆς παρὰ Ῥωμαίοις Ἀναλογίας. Quelques fragments qui en restent ont été réunis par M. Lersch, *Sprachphil. der Alten*, I, pp. 142, 143.

lon de Byblos[1] et Philoxène[2], écrivent sur la langue des Romains; c'était peut-être même sur ce sujet que Didyme avait argumenté contre Juba, dans des livres de controverse savante, qui sont indiqués par Suidas[3]. Bien plus, on trouve mentionné, sous le nom d'un auteur presque contemporain d'Apollonius, Philon de Byblos[4], un traité « sur les Lettres phéniciennes; » et soit que ce titre désigne, comme il est probable, l'alphabet de la langue phénicienne, soit qu'il désigne seulement l'antique alphabet phénicien appliqué à la langue grecque, et qu'ainsi ce livre fût analogue à celui d'Apollonius de Messène « sur les anciens Caractères de l'alphabet[5], » en tout cas, un tel ouvrage témoigne des efforts louables de l'érudition pour mêler à l'histoire des peuples celle des langues qu'ils ont parlées. Mais tous ces efforts, il faut bien l'avouer, ne paraissent pas avoir eu d'influence considérable sur les progrès de la philosophie du langage dans l'antiquité; Apollonius, du moins, n'a aucun souci, on dirait presque qu'il n'a pas la moindre connaissance des travaux de ses devanciers et même de ses

1. *Etymol. magn.*, s. v. Ἀλτήρ. Cf. J. Lydus, *de Mag. Rom.*, p. 28, éd. Fuss et Hase.

2. Schol. ad Hom. *Odyss.*, H, 90, éd. Buttmann. C'était peut-être un chapitre de son grand traité *sur les Dialectes*.

3. Il est vrai que Suidas attribue cette polémique à Didyme l'Ancien, le contemporain de Juba (notice sur Juba).

4. Fragment 9, t. II, p. 560 des *Fragm. hist. græc.* de M. Müller (*Bibl. græca* de Firmin-Didot).

5. Schol. Dionys. Thr. ap. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 784. Τὰ φοινικήϊα (s.-ent. γράμματα) désigne le texte même de l'inscription dans un célèbre monument de Téos, *Corpus Inscr. gr.*, n. 3044.

contemporains sur les langues étrangères[1]. On peut soutenir sans exagération qu'il ne savait pas le latin; car il néglige de l'invoquer dans les occasions les plus naturelles qui s'en offraient à lui. Ainsi, dans le traité du Pronom, il remarque que toute consonne qui disparaît au commencement d'un mot laisse la voyelle initiale avec l'aspiration douce[2], mais que, dans ὗς, pour σῦς, l'esprit rude vient de ce que l'aspiration forte est une propriété de l'υ initial. Quoi de plus simple que de citer alors les mots latins correspondants, où cette aspiration est représentée par une consonne sifflante, comme dans *sus*, *serpo*, *somnus*, *sex*, *septem*, *super*, et tant d'autres, dont quelques-uns sont signalés par les grammairiens latins[3]. Mais, sans recourir aux Latins, Apollonius ne pouvait-il pas lire ces mêmes rapprochements dans l'ouvrage du Grec Tyrannion, consacré précisément à prouver que la langue latine est d'origine grecque[4]. A propos de l'Article, dont il parle si souvent dans les écrits qui nous restent de lui, et dont la définition et l'analyse sont presque des lieux communs de sa théorie grammaticale, il ne remarque pas une seule fois que cette partie du dis-

1. Consulter, en général, sur ce sujet, la dissertation de M. Cramer, *de Studiis quæ veteres ad aliarum gentium contulerint linguas*. *Sundiæ*, 1844, in-4.

2. *De Pronomine*, p. 74 : Αἱ ἀφαιρέσεις ψιλὴν καταλιμπάνουσι τὴν ἄρχουσαν, λείβειν — εἴβειν, φημί — ἠμί, γαῖα — αἶα.

3. Voy. Varron, *de Lingua latina*, V, 96, 97; VI. 14, etc.; et l'excellente discussion d'Aulu-Gelle sur *suculæ* et sur *somnus*, dans les *Nuits Attiques*, XIII, 9.

4. Περὶ τῆς Ῥωμαϊκῆς διαλέκτου, ὅτι ἐστὶν ἐκ τῆς Ἑλληνικῆς τοῦ ἀντιγένους (leçon corrompue; ne pourrait-on pas lire, avec M. Gaisford : ὅτι.... ἀρτιγενής, récente, qui vient de se former?) ἡ Ῥωμαϊκὴ διάλεκτος. Suidas, à l'article *Tyrannion le Jeune*.

cours manque à la langue des Romains. Traitant, dans sa Syntaxe[1], des propriétés de l'infinitif, il nie résolûment que ce mode puisse avoir des nombres, ignorant sans doute un idiotisme de la langue latine, où le futur ἀφίξεσθαι, par exemple, peut se traduire, selon le besoin, par *venturum* ou *venturos esse*[2]. D'un autre côté, lorsqu'il marque la propriété qu'a ce même mode de se construire avec l'article, comme ferait un nom, eût-il manqué, s'il eût connu la conjugaison latine, de nous faire voir, dans le gérondif et le supin, une véritable déclinaison de l'infinitif?

Une ou deux fois, il est vrai, Apollonius emploie le mot *langues* au pluriel[3]; mais on s'aperçoit bien vite qu'il ne s'agit, dans sa pensée, que des dialectes et des variétés de l'hellénisme. Aussi, quoique Priscien se donne pour un fidèle imitateur d'Apollonius, nous rapporterons sans crainte à une autre source que les écrits du savant grec tout ce que le grammairien latin nous offre de renseignements sur la comparaison des deux langues grecque et latine, et à plus forte raison les rares endroits des *Institutiones grammaticæ* où ces deux langues sont comparées avec des idiomes sémitiques[4]. Il a fallu les progrès du christia-

1. III, 13 : Ἡ τῶν ἀπαρεμφάτων ἔγκλισις ἀναγκαίως λείπουσα τῷ παρεπομένῳ ἀριθμῷ. Cf. I, 8.

2. Voyez précisément sur ces formes de l'infinitif futur en latin un chapitre d'Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, 7, où l'on voit que, dans ces infinitifs, la terminaison *urum* était primitivement invariable.

3. *Du Pron.*, p. 63. *Synt.*, I, 17. Cf. *Du Pron.*, p. 35 : Οὐκ ἐξωμάλισται τὰ τῶν διαλέκτων, μάλιστα δὲ τῶν Ἀττικῶν.

4. T. I, pp. 25, 33 (où il cite pour autorité Pline l'Ancien); surtout p. 173 : « Cum lingua Pœnorum, quæ Chaldææ vel Hebrææ similis est et Syræ, non habeat genus neutrum. » Cf. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 773.

nisme et le vif intérêt d'une polémique où la littérature hébraïque était sans cesse en jeu, pour attirer sérieusement sur les langues orientales l'attention des philologues de l'Occident. Encore leurs travaux en ce genre ont-ils laissé bien peu de traces[1]. Les philosophes, comme les grammairiens d'Alexandrie et de Pergame, ont cru volontiers que leur propre langue suffisait à révéler tous les secrets du langage humain. On a gravement soutenu, dans certaines écoles, que les dieux parlaient « ou le grec ou un langage fort approchant du grec. » C'est le naïf témoignage d'un écrit récemment déchiffré parmi les papyrus d'Herculanum[2]. Comment s'étonner après cela que la littérature latine elle-même, avec les chefs-d'œuvre de Cicéron et de Virgile, n'ait pu vaincre l'indifférence de la Grèce, et qu'Apollonius ait tenu pour universels les principes de sa langue nationale?

Après cette digression, qui nous a semblé nécessaire pour bien caractériser l'érudition et la critique d'Apollonius, achevons de passer en revue les règles qu'il suit dans ses recherches.

Dans tout mot qu'il s'agit de classer ou de définir, on doit considérer deux choses : la forme ou le son, et le sens[3]. C'est à la seconde qu'on doit faire le plus d'attention[4], car ce n'est pas la forme, mais le

1. Voy. saint Jérôme, *Préfaces* de ses traductions des livres de l'Ancien Testament; Isidore de Séville, *Origines*, I, 3, 4 et 28.

2. Καὶ νὴ Δία γε τὴν Ἑλληνίδα νομιστέον ἔχειν αὐτοὺς διάλεκτον, ἢ μὴ πόῤῥω... Philodème, Περὶ τῆς τῶν Θεῶν εὐστοχουμένης διαγωγῆς, col. 14, dans les *Volumina Herculanensia*, t. VI.

3. *De l'Adv.*, p. 529 : Πάσῃ λέξει παρέπονται δύο λόγοι, ὅ τε περὶ τῆς ἐννοίας καὶ ὁ περὶ τοῦ σχήματος τῆς φωνῆς. Cf. pp. 536 et 556.

4. *De la Conj.*, p. 517 : Τῆς μὲν οὖν φωνῆς κανόνες οἵδε εἰσί· τοῦ δὲ δηλουμένου, ὅπερ καὶ μᾶλλον ἀναγκαῖον ἦν, παραθετέον.

sens et le rôle d'un mot dans la phrase qui déterminent à quelle classe il apppartient [1]; toutefois la forme elle-même est un indice utile, et, dans la forme d'un mot, la terminaison est ce qu'il importe le plus d'étudier, car elle exprime souvent à elle seule une idée tout entière [2].

De ce que deux mots ont de l'analogie ou s'emploient quelquefois l'un pour l'autre, il ne s'en suit pas qu'ils soient une seule et même partie du discours [3]. Le sens figuré d'un mot ne peut faire autorité [4]; un emploi accidentel ou extraordinaire ne prouve rien contre l'attribution d'un mot à telle ou telle classe [5]. Une simple variété de forme ou d'accentuation ne prouve pas davantage [6]. Certains mots

1. *Du Pron.*, p. 85 : Οὐ φωναῖς μεμέρισται τὰ τοῦ λόγου μέρη, σημαινομένοις δέ. Cf. *Synt.*, I, 19, où le même principe est développé à propos d'une construction de l'article ; *de la Conj.*, pp. 480, 481 ; *de l'Adv.*, p. 564. *De l'Adv.*, p. 575 : Οὐ πάντως παρὰ τὰς ἀποβολὰς τῶν στοιχείων ὁ μερισμός, παρὰ δὲ τὰς συντάξεις.

2. *Synt.*, II, 2 : Εἰ τὰ τέλη ἐπικρατεῖ τῶν μερῶν τοῦ λόγου, τὸ δὲ τέλος τῆς ἀντωνυμίας πτῶσίς ἐστι, ἐπικρατήσει ἄρα διὰ τοῦ τέλους τὸ καλεῖσθαι ἀντωνυμία. *Du Pron.*, p. 36 : Τὰ γὰρ τέλη τῶν λέξεων ἐπικρατεῖ κατὰ τὰς συνθέσεις. Ῥῆμα γοῦν τὸ δημαγωγῶ καὶ παιδαγωγῶ, καὶ ὄνομα τὸ εὐγενὴς καὶ εἰ ἐξ ἐπιῤῥήματος σύγκειται. Cf. pp. 39, 46, 81, et, plus bas, chap. VI, § 2, ce qui concerne les terminaisons adverbiales en θι, θεν, etc.

3. *Du Pron.*, p. 6 : Οὐκ εἴ τί τινι κατά τι κεκοινώνηκε, τοῦτο πάντως ἐκείνῳ κοινόν ἐστι. *Ibid.*, p. 7 : Οὐκ εἴ τι ἀντί τινος παραλαμβάνεται, εὐθέως ταὐτὸν ἐκείνῳ ἐστίν. Cf. p. 80.

4. *Du Pron.*, p. 31 : Οὐ τὰ ἐν σχήματι λαμβανόμενα καὶ ταῦτα ὀλιγάκις, κανὼν τῶν πλείστων. Cf. p. 81.

5. *Synt.*, I, 21 : Οὐ παρὰ τὰς ἐξαιρέτους συντάξεις ἀποστήσεται τὰ μόρια τῆς ἐννοίας. Cf. *du Pron.*, p. 88.

6. *De l'Adv.*, p. 544 : Οὐ γὰρ τὰ παρὰ πνεύματα ἢ τόνον ἤ τι τῶν παρεπομένων ταῖς φωναῖς ἐκφερόμενα περιγράφεται τοῦ δέοντος μερισμοῦ. Cf. *de l'Adv.*, p. 575, l. 13.

passent quelquefois, par le sens qu'on leur donne, d'une classe dans une autre[1]. Deux parties du discours, en s'unissant l'une à l'autre, forment quelquefois une locution qui rentre dans une tout autre classe[2].

En général, il ne faut pas demander à la grammaire plus de régularité qu'elle n'en comporte. Les formes grammaticales ne constituent pas des séries complètes et sans lacunes; le hasard a souvent fait négliger des formes et des locutions que l'usage aurait tout aussi bien pu admettre[3]. Ce n'est pas qu'une sorte de sagesse ne semble avoir présidé à la création du langage. Soit négligence de style, soit intention d'exprimer ce qu'il croit une vérité historique, Apollonius dit souvent que telle ou telle forme a été « inventée » ou « imaginée » pour remplir tel

1. *Synt.*, II, 8 : Καὶ ἄλλα μέρη λόγου πάλιν μετατεθέντα τῆς ἰδίας συντάξεως καὶ ἄλλων ἀναπληρώσαντα τὰς ἰδιότητας, πάλιν τῆς τούτων ὀνομασίας ἔτυχεν. A quoi se rattache l'observation suivante : Παρυφίσταται ἔν τισι μέρεσι δηλούμενα ἑτέρων μερῶν λόγου (*Ibid.*, II, 12). Cf. *de l'Adv.*, pp. 592, 593.

2. *Synt.*, IV, 10 : Δύο μέρη λόγου ἐστί (εἰσό, composé de εἰς et ὅ), τῇ μέντοι ἐξ ἑκατέρου συνοδῳ ἕν τι παρυφίσταται.

3. *Du Pron.*, p. 63 : Οὐκ ἐξωμάλισται τὰ τῶν διαλέκτων, μάλιστα δὲ τὰ τῶν Ἀττικῶν. *Ibid.*, p. 91 : Καὶ ἄλλαι λέξεις κατὰ τύχην ἐσιγήθησαν. *Ibid.*, p. 14 : Ὑπολαμβάνω δ'εὐλόγως τὰς πτώσεις τῶν τοιούτων σεσιγῆσθαι, etc. Cf. *Synt.*, II, 29 ; III, 30, où le même verbe σιγῶ exprime ces lacunes que laisse l'usage dans les séries de formes grammaticales. Apollonius emploie aussi dans un sens analogue ὀλιγωρῶ. *Synt.*, III, 27, 30 ; *du Pron.*, p. 69 ; *de l'Adv.*, p. 569. Ce sens des deux verbes σιγῶ et ὀλιγωρῶ ont échappé à H. Estienne et à ses derniers éditeurs. Pour désigner une locution inusitée ou qui ne peut exister, Apollonius dit οὐ ῥητὸν, *Synt.*, II, 24 ; III, 29 ; ou bien οὐ συστατόν, *Synt.*, II, 27 ; ou bien ἀσύστατον, *Synt.*, II, 22.

ou tel rôle[1]; et c'est à cela que se réduit tout ce que nous pouvons savoir aujourd'hui de son opinion sur la grande controverse relative à l'imposition des mots, controverse dont nous avons un si curieux monument dans le *Cratyle* de Platon.

Telles sont les règles de méthode qui dirigent Apollonius dans ses études sur le langage. Sans lui en faire honneur à l'exclusion de tout autre de ses devanciers ou de ses contemporains, on ne peut méconnaître que ces principes témoignent d'une science déjà solidement constituée. Comme d'ailleurs Hérodien paraît s'être plus spécialement attaché au détail technique de la grammaire et qu'on ne lui attribue aucune théorie nouvelle de quelque importance; comme aucun des compilateurs qui se succèdent depuis la décadence païenne jusqu'à la renaissance des lettres ne mentionne un seul grammairien philosophe après Hérodien et Apollonius, il est permis de croire que ces deux hommes représentent, dans l'antiquité, la grammaire savante à son plus haut degré de perfection, et que dans un travail, qui sur quelques points leur est commun, Apollonius a, comme philosophe, la meilleure et la plus belle part.

1. *Synt.*, III, 8 : Ἐδείξαμεν ὅτι οὐ δυναμένων τῶν ὀνομάτων παραλαμβάνεσθαι κατὰ τὸ α' καὶ τὸ β' πρόσωπον ἐπενοήθη τὸ μόριον. Même expression, *Ibid.*, II, 7, *Synt.*, II, 10 : Ἔνθεν παρεισέδυον αἱ ἀντωνυμίαι τὸ ἀδύνατον τοῦ ὀνόματος ἀνταναπληροῦσαι.... ἴσως ἂν ἐγένετο μηδὲ τὴν ἀντωνυμίαν προσηυρῆσθαι. *Du Pron.*, p. 182 : Προνοητικώτατα ἄρα κατὰ τὸ ἄρχον κινεῖται, ἵνα ἄχραντος ἡ πτῶσις μείνῃ.

2. Du style d'Apollonius.

Une chose toutefois a lieu d'étonner les lecteurs de ses écrits, c'est la rudesse et l'obscurité de son style.

Le siècle d'Hadrien et des Antonins est, par excellence, le siècle des Atticistes. Jamais, depuis la décadence des lettres grecques, on ne s'était plus curieusement occupé de remonter aux vrais modèles, surtout en prose. C'est alors que Lucien écrit ces dialogues d'une finesse de style et d'une correction qui brave souvent la sévérité des plus habiles connaisseurs; que le rhéteur Aristide renouvelle, non sans succès, avec un surcroît de pompeuse élégance, les lieux communs d'éloquence et d'histoire tant de fois traités depuis Isocrate et Platon; que le polygraphe Arrien s'attribue et se fait pardonner le surnom ambitieux de *nouveau Xénophon;* que Phrynichus, dans un recueil de mots attiques, relève et condamne avec une rigueur parfois excessive les formes douteuses et les irrégularités de construction propagées par la négligence ou par le mauvait goût. Apollonius ne se montre pas moins isolé de cette brillante pléiade d'écrivains qu'il ne l'est de toute lltérature et de toute langue étrangère; et, quoiqu'il vive dans un commerce particulier avec les meilleurs écrivains de l'ancienne Grèce, il ne songe guère à s'en rapprocher par le charme du langage. Ce n'est pas qu'on regrette beaucoup, dans des sujets comme ceux qu'il traite, cette forme du dialogue, peu propre, en définitive et malgré d'immortels exemples, à l'exposition de vérités scientifiques. Le

Cratyle reste une exception dans l'histoire de la science; et le *Cratyle* même prouve combien il est rare que la science ne perde pas quelque chose de sa rigueur dans ces jeux d'imagination dont on veut l'embellir. Le *Lexiphane* de Lucien et son *Procès des Consonnes devant le tribunal des Voyelles* sont des plaisanteries plus ou moins heureuses sur des sujets grammaticaux; ce ne sont pas des traités de grammaire. Ce qui convenait à des traités de ce genre, lorsque la grammaire venait d'atteindre un tel degré de précision philosophique, c'était l'ordre, la simplicité, la sobriété d'un style grave et clair, et, de temps à autre seulement, l'expression vive qui peint en quelques traits un grand écrivain, et qui dans le grammairien nous montre le critique et l'homme de goût. Or, de ces qualités, Apollonius n'a que les plus sévères. Il est, avant tout, sérieux[1], et sérieux, comme nous l'avons vu, jusqu'à une sorte de morgue hautaine à l'égard de ses adversaires; d'ailleurs sans élégance ni grâce dans le choix des termes ou des tournures[2]; négligeant les plus faciles ornements de la phrase[3], multipliant sans mesure

1. Voy. aussi plus bas, chap. VIII, § 1, p. 274, de quel ton il expose et défend les principes de l'accentuation grecque.

2. Un exemple suffira ici. Je transcris les premières lignes du traité sur le Pronom : Παντί τῳ προῦπτόν ἐστιν, ὡς ἡ σύντομος ἑρμηνεία μετὰ τῆς δεούσης σαφηνείας πολλῷ κρεῖττον καθέστηκε τῆς οὐχ οὕτως ἐχούσης φράσεως. Ὅθεν κατὰ δύναμιν τὴν ἰδίαν πειρασόμεθα, τὸν περὶ τῶν ἀντωνυμιῶν λόγον διεξιόντες, τὰ μὲν παρέλκοντα παραπέμπεσθαι, τὰ δ'ἐλλείποντα προσαναπληρῶσαι, τὰ δὲ μακροπεριοδεύτως ὑπ' ἐνίων εἰρημένα ἀνελλιπῶς ἐπιτομώτερον φράσαι.

3. C'est à peine si l'on trouve chez lui quelques exemples de l'attraction des cas, qui est un des moyens de varier le style dans le dialecte attique. *Synt.*, III, 10 : Ὡς ἐν τῷ χθές, αὔριον καὶ

les mots techniques, et quelquefois en créant de sa propre autorité, pour le besoin de ses idées[1], plein de répétitions et de digressions laborieuses, très-inhabile, en un mot, à nous faire aimer cette langue qu'il connaît si bien, mais dont il manie si péniblement les ressorts.

On s'est plaint souvent que les grammairiens écrivent mal, et l'exemple de leur mauvais style a infirmé l'autorité de leurs préceptes. Même en France, où nous comptons parmi les grammairiens et d'excellents écrivains de Port-Royal, et les Duclos, et les Condillac, on a souvent signalé ce désaccord de la

ἄλλοις οἷς παρεθέμεθα. En revanche, il offre des anacoluthes étranges, comme, *Synt.*, II, 9 : .... Οὐχ ὥς τινες ᾠήθησαν, δι' ἄγνοιαν τῶν ὀνομάτων.... ἀλλὰ σαφὲς ὅτι οὐ δυναμένων τῶν ὀνομάτων.... καταγίνεσθαι, οὐ σαφὲς ὅτι semble être employé pour δηλονότι. Il supprime souvent les particules de liaison, si fréquentes et d'un usage si commode dans la prose grecque. *Synt.*, II, 8 : Οὐ γὰρ θεματικήἐστιν, ὥσπερ τινὲς ᾠήθησαν · σαφὲς ἐκ τῶν παρεπομένων. Ἀπὸ παντὸς ἀρσενικοῦ.... γίνεται, etc. II, 9 : .... καθὼς δεδείξεται. Φήσει τις, οὐχὶ οὖν, etc. II, 22 : Πᾶσα ἀνάγκη.... παραστῆσαι. Ἔστι καθολικώτερον φάναι κἀκεῖνο, etc., et un peu plus bas, après un point. Ἔστι πλεῖστα παραθέσθαι. III, 32 : Οὕτως ἔχει...., ἄλλα πλεῖστα τῆς ἴσης ἐννοίας ἐχόμενα. Εἰκός τινα φήσειν ὡς, etc. M. Bekker a signalé quelques-unes des locutions vicieuses d'Apollonius dans une de ses notes sur le traité du Pronom, p. 204.

1. Mots anciens, employés dans un sens nouveau : Συμμονὴ (τῶν πτώσεων) καὶ συνέμπτωσις, *de l'Adv.*, p. 615. Πεισμονή, *Synt.*, III, 32. Συμβαρύνω et συγκαταβιβάζω, en parlant de l'accent, *de l'Adv.*, p. 581, 586, et p. 584. Συμπληθύνω, « mettre au pluriel en même temps, » *Synt.*, III, 11. Συναναφέρω, « rapporter ensemble à une notion antérieure, » *Synt.*, I, 38. Γινώσκειν, connaître, « c'est-à-dire connaître l'usage de... » *Synt.*, II, 19, p. 140, 144, Bekker. Ἐπεξεργάζεσθαι, « examiner, traiter avec soin, » *Synt.*, II, 14, 15. Mots qu'Apollonius emploie seul ou le premier : Ἀπαναγινώσκω, admettre une mauvaise leçon (dans un texte), d'où le nom ἀπανάγνωσμα, *Synt.*, II, 14, 19 (fin), 21,

science et du goût, de la théorie et de la pratique[1]. L'antiquité, je crois, ne fut pas plus heureuse à cet égard. Platon, il est vrai, a écrit le *Cratyle*, et César a composé deux livres *de Analogia*, simples récréations de leur génie au milieu de bien autres études; mais les grammairiens, les érudits de profession, tels que Varron et Apollonius, nous fatiguent par la négligence et quelquefois nous rebutent par l'âpreté du langage, malgré le vif intérêt qui s'attache à tant de théories ingénieuses et savantes. Hérodien, en cela, paraît suivre de près les traces d'Apollonius. Son petit traité *sur les Mots hors de classe*, περὶ Μονήρους λέξεως, le seul peut-être de ses ouvrages qui nous soit parvenu intact, est le chef-d'œuvre d'une érudition à laquelle il semble que rien n'échappe dans les innombrables richesses de la langue grecque; mais le

22. Ἐξεργαστικώτερον, *Synt.*, III, 31. Ἐγκλιτικώτερον, *Synt.*, II, 18. Δωρικώτερον, *Synt.*, II, 21. Ἐναλλασσομένως, *Synt.*, III, 27. Δυσανασχέτως, *Synt.*, III, 8. (Cf. Pollux, *Onomast.*, III, 130, où le mot n'est appuyé d'aucune autorité.) Κοινολεκτοῦμαι, *de l'Adv.*, p. 580. Προσδιευκρινῶ, *Synt.*, III, 32. Προσδιασαφῶ, *Synt.*, IV, 10. Διασαφητικός, *Synt.*, II, 14. Ἐμποδοῦν (de ἐμποδῶ), *de l'Adv.*, p. 598 et ailleurs. Ὑποπαραίτησις, *Synt.*, II, 19; III, 32; IV, 10. On peut signaler encore comme une innovation qui s'introduisait alors dans la langue l'emploi de l'article uni à un comparatif pour exprimer le sens d'un superlatif : τὸ μεῖζον, pour τὸ μέγιστον, *Synt.*, II, 19, 25; III, 2; IV, 8; *du Pron.*, p. 7. Cf. *Synt.*, II, 21 : Αἱ πλείονες ἐκδόσεις. Au reste, quelques-uns de ces vices de langage remontent peut-être à des auteurs plus anciens qu'Apollonius, mais dont les ouvrages sont aujourd'hui perdus.

1. Voy., par exemple, les remarques sévères, mais justes, de Voltaire sur le style de l'abbé Girard (*Vrais principes de la langue française*), dans l'opuscule intitulé : *Connaissance des beautés et des défauts de la poésie et de l'éloquence dans la langue française*, t. XXXIX, p. 238, éd. Beuchot.

style en est singulièrement pénible et obscur [1]. Et cependant rien ne peut faire soupçonner chez ces grammairiens l'intention de dérouter leur lecteur par l'emploi de mots étranges et de tours difficiles. Nous sommes bien loin encore de ces latinistes du moyen âge qui se créaient, dans l'intérieur des écoles, un jargon barbare à leur usage et à l'usage de leurs adeptes [2]. Ce n'est pas non plus comme chez les stoïciens, dont la langue, d'ailleurs, offre quelques ressemblances avec celle d'Apollonius [3], ce n'est pas l'effet d'un dédain réfléchi pour toutes les grâces du langage; c'est plutôt, à ce qu'il me semble, une préoccupation tellement vive de leur thèse gramma-

1. On peut citer encore, à l'appui de ce jugement, la définition de la Prosodie par Hérodien, qui nous a été conservée dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 676 : Προσῳδία ἐστὶ ποιὰ τάσις ἐγγραμμάτου φωνῆς ὑγιοῦς, κατὰ τὸ ἐπαγγελτικὸν τῆς λέξεως ἐκφερομένη μετά τινος τῶν συνεζευγμένων περὶ μίαν συλλαβήν· ἤτοι κατὰ συνήθειαν διαλέκτου ὁμολογουμένης, ἤτοι κατὰ τὸν ἀναλογικὸν ὅρον καὶ λόγον. Arcadius, dans la préface de son manuel d'Accentuation, se plaint aussi de la mauvaise méthode d'exposition suivie par Hérodien dans son traité général de Prosodie.

2. Voyez Ozanam, *de la Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 426 et suiv.; et les textes publiés par Mgnor A. Mai : *Auctores classici e Codicibus Vaticanis*, t. V.

3. Phrynichus, relevant comme incorrects le mot ἐπέστησε (pour προσεῖχε τὸν νοῦν) et la locution ἐπιστάσεως ἄξιον, accuse particulièrement les stoïciens de l'avoir introduite dans l'usage (p. 281, éd. Lobeck). Or, ce mot et cette locution se trouvent très-fréquemment dans Apollonius. Voyez, par exemple : *Synt.*, I, 3; II, 22; III, 12 et 32, etc.; *de la Conj.*, p. 508; *de l'Adv.*, p. 544, etc. On peut voir dans Diogène Laërce (livre VII) et dans Apollonius lui-même, *de Pron.*, p. 146, 147; *de Conj.* p. 518, 519; *Synt.*, III, 31, 32, etc., combien d'innovations les stoïciens avaient introduites dans le vocabulaire grammatical. Apollonius et Hérodien n'en sont ni le premier ni le dernier exemple.

ticale, qu'elle leur ôte jusqu'au moindre souci de la forme littéraire; c'est un pédantisme naïf, en quelque sorte, qui, à force de chercher l'exactitude, s'alourdit et se hérisse d'expressions techniques, sans s'apercevoir que les plus belles vérités perdent beaucoup de leur valeur à être mal exposées[1].

Dans les analyses et les extraits qui vont suivre, nous avons fait effort pour atténuer autant qu'il nous était possible ces défauts du style d'Apollonius, et surtout l'obscurité qui souvent en résulte, Mais on trouvera, nous le craignons, que nous avons assez mal réussi. Une réflexion, toutefois, nous rassure à cet égard contre les sévérités de la critique : c'est que le portrait du grand philologue que nous essayons de faire revivre devra paraître d'autant plus fidèle qu'il aura moins d'agrément.

1. De là sans doute certaines épigrammes que nous a conservées l'Anthologie et qui ne manquent pas de justesse. XI, 130, 279, 321, 322 Voyez aussi Athénée, *Dipnos.*, V, p. 222.

CHAPITRE III.

DIVISION ET CLASSIFICATION DES PARTIES DU DISCOURS.

La théorie du langage, chez les Grecs, ne commençait pas à la division des parties du discours ; elle analysait les premiers éléments dont ces parties se composent, c'est-à-dire les lettres. Elle remontait plus haut encore, et recherchait les conditions originaires de la parole et ses rapports primitifs avec la pensée. Déjà, ces problèmes sont posés avec hardiesse dans le *Cratyle* de Platon, et, depuis Platon, l'École ne les a pas négligés. Les stoïciens, en particulier, déployèrent beaucoup de finesse dans ces spéculations délicates[1] : faisant de l'onomatopée le principe créateur de tous les mots, ils classèrent avec une méthode assurément trompeuse, mais quelquefois séduisante, les applications diverses de ce principe[2]. Les Épicuriens simplifièrent et amoindrirent le problème, en considérant le langage comme une faculté presque étrangère à la raison, assez semblable à toutes celles que l'animal apporte en naissant pour les besoins de sa vie : c'est l'opinion que Lucrèce a su exprimer avec tant de poésie dans son

1. Βαθὺς καὶ ἀπόῤῥητος ὁ περὶ φύσεως ὀνομάτων λόγος, dit Origène, dans le livre *contre Celse*, I, p. 18.

2. Voyez surtout les *Principia Dialecticæ* attribués à saint Augustin, chap. VI, et la dissertation de R. Schmidt : *Stoicorum Grammatica*. Halis. 1839. Cf. plus bas, le commencement de notre chapitre V, sur le *Verbe*.

Ve chant sur la Nature[1]. Au contraire, les philosophes dont la doctrine aime à personnifier l'idée de Dieu avec plus de précision et de force, Philon le juif, par exemple, dans ses commentaires sur la Genèse, se préoccupe surtout de savoir comment le créateur de l'homme mit en action chez lui la faculté de la parole, et comment cette belle faculté entra en exercice, librement mais sûrement, sous l'œil de celui qui en avait réglé d'avance le jeu mystérieux et régulier[2]. C'est déjà, comme on le voit, la question que devait renouveler, quatre siècles plus tard, avec une si remarquable indépendance d'esprit, Grégoire de Nysse dans un de ses discours contre l'hérétique Eunomius[3].

Les grammairiens romains ne pouvaient manquer d'intervenir dans ce débat, et Varron y avait consacré plusieurs livres de son savant ouvrage sur la langue latine[4]. Au temps même d'Apollonius, le problème de l'imposition primitive des mots reparaît dans un chapitre des *Nuits Attiques*, où Aulu-Gelle invoque sur ce sujet une théorie bien subtile de Nigidius Figulus, théorie que son auteur appliquait résolument au grec comme au latin[5]. Nous ne voyons

1. Vers 1027 et suiv.

2. *Sur la Création du monde*, § 52. (t. I, éd. Teubner); *Quæst. in Genesim*, I, 20 (t. VI).

3. *Disc. XII*, t. II, p. 768, éd. 1638.

4. Livres II-VII, dont les trois derniers seulement nous sont parvenus : « Quemadmodum vocabula essent imposita rebus sex libris exponere institui. De his tres ante hunc feci, quos Septumio misi, in quibus est de disciplina quam vocant Ἐτυμολογικήν. Quæ contra eam dicerentur, volumine primo; quæ pro ea, secundo, quæ de ea, tertio. » *De Ling. lat.*, V, 1, éd. Müller.

5. X, 4.... « Eadem ratio est in græcis quoque vocibus quam

pas qu'Apollonius se soit risqué dans l'épineuse controverse qui durait depuis les origines de la philosophie, et que n'avait guère fait avancer l'effort de tant d'esprits ingénieux. Son traité, aujourd'hui perdu, *sur les Éléments du discours*, pouvait contenir une théorie de l'origine du langage; mais alors on en retrouverait sans doute quelque trace évidente dans ses autres écrits. Je ne crois pas davantage qu'il ait perdu son temps à discuter les diverses définitions de la grammaire, ni à rechercher si la grammaire est un art ou bien une science, autant de questions qui tiennent bien des pages chez les commentateurs de Denys le Thrace, mais qui me semblent répugner à l'esprit et à la méthode d'Apollonius.

Distinguer les divers sons, surtout ceux de la voix, selon des observations déjà anciennes, et qui remontent au moins jusqu'à Aristote [1]; définir avec soin ceux qui expriment nos sentiments et nos idées; classer ces voix élémentaires, ainsi que les signes qui y répondent dans l'écriture grecque; montrer l'accord plus ou moins exact des sons et de leurs signes respectifs; exposer, autant qu'il se pouvait, les changements de l'écriture et de la prononciation : tel devait être, suivant toute apparence, l'objet du livre περὶ Στοιχείων. Pour se faire une idée des recherches qu'il comprenait sans doute, on n'a qu'à relire les chapitres consacrés à la théorie de l'Alphabet dans l'ouvrage de Denys d'Halicarnasse sur l'Arrangement des mots, les Commentaires sur le cha-

esse in nostris animadvertimus. » On croirait lire une page de De Brosses ou de Court de Gébelin.

1. *Sur l'Ame*, II, 8; III, 2; *Problèmes*, XI, 1. Cf. Waddington-Kastus, *Psychologie d'Aristote*, I, 10.

pitre XIII de Denys le Thrace, et surtout le premier livre de Priscien, recueil précieux de faits et de documents authentiques sur l'alphabet d'où dérivent presque tous nos alphabets européens. Mais il faut renoncer à connaître dans leur ensemble les doctrines d'Apollonius sur ce sujet. Seulement, nous aurons çà et là, dans le cours de cette étude, l'occasion de remarquer à quel minutieux détail d'analyse se complaisait quelquefois son érudition en des matières si subtiles; nous en avons déjà un exemple dans cette discussion entre Hérodien et Apollonius, sur les lettres *epsilon* et *omicron*, que nous avons signalée plus haut.

Quant à l'ouvrage *sur la Division des parties du discours*, on peut être assuré que la doctrine s'en retrouve dans les premiers chapitres de la Syntaxe, et, pour en donner un fidèle aperçu, nous ne pouvons mieux faire que de traduire et d'analyser la partie la plus essentielle de ces chapitres. Ils ont d'ailleurs l'avantage de nous rappeler, en passant, quelques-unes des opinions de l'auteur sur les lettres de l'alphabet grec.

« Dans les livres que nous avons précédemment publiés, dit Apollonius, on trouve une exposition convenable de la science des mots; le présent ouvrage comprendra les règles de leur syntaxe, ce qui produit la régularité dans les phrases : c'est le sujet que je me propose de traiter ici avec la plus grande exactitude, comme très-nécessaire pour l'interprétation des poëmes[1]. Cette régularité, les éléments indi-

1. C'est un des très-rares passages où Apollonius paraît songer à ce devoir d'interpréter les poëtes, qui comptait cependant parmi les offices réguliers du grammairien dans toute l'anti-

visibles du langage, dont nous avons d'abord traité, y prétendent déjà, car ils ne s'unissent pas entre eux au hasard, mais selon un ordre régulier, auquel ils semblent même devoir leur nom [1]. La syllabe, qui vient ensuite, a la même propriété ; car c'est aussi par des alliances régulières que les syllabes forment le mot. D'où il résulte évidemment que les mots, dont se compose une phrase complète, y suivent aussi la loi d'un arrangement régulier. »

Toutefois cette régularité comporte des exceptions : de même qu'il peut y avoir excès ou défaut d'une ou de plusieurs lettres dans un mot, de même il peut y avoir excès ou défaut d'un ou de plusieurs mots dans une phrase. Il peut y avoir aussi erreur d'orthographe dans un mot pris en lui-même, ou solécisme dans son alliance avec d'autres mots.

Mais là ne s'arrête pas la ressemblance des deux théories. De même qu'il y a des lettres ou des syllabes qui ne se placent jamais qu'à la fin ou au commencement des mots, de même il y a des mots dont la place dans une phrase est bien déterminée par leur sens, par exemple la conjonction *si*, comme dans cette phrase : « *Si* Denys se promène, il se meut, » où l'on ne pourrait déplacer la conjonction *si* sans changer tout le sens : « *Si* Denys se meut, il se promène, » n'est plus une vérité comme la phrase précédente.

De même qu'il y a telle syllabe qui peut, à

quité classique. Voy. pour les Grecs, Denys le Thrace, chap. I et II et les Scholies sur ces chapitres ; et pour les Latins, Suétone, *de Illustribus Grammaticis*, cap. I.

1. Στοιχεῖα, de στοῖχος, rangée. Voy. Schol. Dion. Thr. ap. Bekk. *Anecd. gr.*, p. 770 et suiv.

volonté, se résoudre en deux syllabes, comme dans γήραϊ pour γήρᾳ, de même il y a des mots qui tour à tour se joignent ou se séparent. Ainsi on dit πασιμέλουσα comme πᾶσι μέλουσα. Les mots, comme les lettres, peuvent aussi se transposer. Par exemple, on dira οἰνοφόρος ou φερέοινος, comme on dit καρδία ou κραδία.

De même que parmi les sons élémentaires il y en a qui se suffisent à eux-mêmes, les voyelles; d'autres, les consonnes, qui ne peuvent être prononcés sans le secours d'une voyelle; ainsi, parmi les mots il y en a qui peuvent être employés seuls, comme les verbes, les noms, les pronoms, les adverbes qualificatifs, tandis que d'autres, comme les prépositions, les conjonctions, les articles, ne servent qu'en s'adjoignant à la signification d'autres mots.

Si l'on peut rendre compte de l'ordre des lettres dans l'alphabet, il semble que l'on peut aussi rendre compte de l'ordre des parties du discours. Ce n'est pas par hasard que le nom se met avant le verbe, et le verbe avant les six autres parties; que, dans la déclinaison, le nominatif précède le génitif, celui-ci le datif, et ainsi de suite..... « Certaines gens, qui ne comprennent rien à ces choses, se consoleront peut-être de leur ignorance en soutenant qu'il ne faut pas s'occuper de telles matières, sous prétexte que tout cet arrangement est un effet du hasard. Alors ils ne reconnaîtront nulle part ni ordre ni désordre, ce qui est pure niaiserie. Car du moment que vous reconnaissez une règle quelque part, il en faut reconnaître partout. Mais non, l'ordre dont nous parlons est une imitation de la pensée com-

plète [1], et c'est avec raison qu'il place au premier rang le nom, puis le verbe, puisque sans ces deux mots on ne peut compléter une proposition. Prenons, pour le montrer, une phrase qui renferme toutes les parties du discours : si on en retire le nom et le verbe, la proposition est incomplète, tandis qui si on enlève les autres parties, elle subsiste encore. « Le même homme ayant glissé est retombé en bas, aujourd'hui [2]. » On voit là toutes les parties du discours, excepté la conjonction, qui, si on l'ajoutait, exigerait après elle une autre phrase. « Que l'on retranche de cette phrase ou le nom ou le verbe, elle n'aura plus de sens..... » Toutes les autres parties peuvent être retranchées, il restera un sens complet.

Maintenant, de ces deux parties, le nom et le verbe, le nom a droit à la première place, puisqu'il exprime les êtres (Apollonius dit *les corps*, σώματα), dont le verbe n'exprime que l'état particulier, actif ou passif. C'est de là aussi qu'est venu l'usage

1. Τοῦ αὐτοτελοῦς λόγου. Ces mots αὐτοτελὴς λόγος ou λόγος tout seul signifient tour à tour, dans le langage des grammairiens, la proposition *pensée*, ou le jugement, et la proposition *parlée*. Voy. la Grammaire de Denys le Thrace, chap. XIII avec les Scholies, où l'on croit reconnaître quelque chose de la doctrine d'Apollonius sur ce sujet. Cf. Priscien, XVII, 1 (t. II, pp. 3 et 4) : Apollonius y est cité, analysé, traduit même dans quelques passages.

2. Ὁ αὐτὸς ἄνθρωπος ὀλισθήσας σήμερον κατέπεσεν. Il n'y a pas de mot qui puisse traduire en français κατέπεσε, de manière à offrir une préposition jointe au verbe. Le Scholiaste de Denys le Thrace cite un vers d'Homère qui renferme, sans exception, toutes les parties du discours :

Πρὸς δέ με τὸν δύστηνον ἔτι φρονέοντ' ἐλέησον. (*Il.*, X, 59).

Bekker, *Anecd.*, p. 842.

d'appeler tous les mots ὀνόματα, de même que l'*alpha*, première lettre de l'alphabet doit son nom au mot ἁλφεῖν (*trouver*, par allusion à l'invention des lettres), qui, d'ailleurs, commence précisément par un *alpha*[1]. »

De telles puérilités meriteraient à peine d'être transcrites, si elles ne caractérisaient une érudition exclusivement enfermée dans les limites de la langue grecque, et aveuglée par le patriotisme jusqu'à oublier l'origine évidemment sémitique et de l'alphabet cadméen et du nom des lettres dont il se compose. Mais poursuivons notre analyse.

On demandera ici, se dit Apollonius, pourquoi après le nom ne se place pas immédiatement le pronom, qui remplace le nom et qui avec le verbe forme un sens complet? C'est que les pronons ont été imaginés pour s'allier avec le verbe, les noms étant toujours à la troisième personne, et ne pouvant, par conséquent, s'unir avec un verbe à la première ou à la seconde personne, tándis que les pronoms servent à marquer distinctement chacune des trois personnes[2].

Le participe se place naturellement après le verbe, puisqu'il en dérive, « comme on l'a fait voir en détail dans le traité sur le participe; » il est très-juste d'ailleurs de le ranger entre le verbe et le nom, puisqu'il participe de l'un par le sens et de l'autre par la déclinaison. C'est ainsi que, dans les noms, le neutre se place après le masculin et le féminin dont il est la négation.

L'article vient ensuite, parce qu'il s'attache au

1. Voyez plus bas, chap. VIII, p. 308, note 2.
2. Même doctrine sur le pronom, dans la *Syntaxe*, III, 8.

nom et au participe, tandis qu'il évite toute alliance avec le pronom.

Il n'est pas besoin d'une longue démonstration pour prouver que le pronom doit se ranger après l'article, puisqu'il tient la place du nom, dont l'article est presque inséparable.

La préposition a le sixième rang; car ne pouvaut exister sans les mots devant lesquels elle se place soit en s'unissant à eux pour former un composé (κατὰ σύνθεσιν), soit par simple rapprochement (κατὰ παράθεσιν), il est tout naturel de ne la placer qu'après le nom, le verbe et les mots qui se rattachent le plus étroitement au nom et au verbe.

L'adverbe ne se place pas comme la préposition à côté d'autres mots et en étroit rapport avec eux; il n'est qu'une espèce d'adjectif du verbe : de là son nom même et le rang qui lui est ici assigné.

Enfin la conjonction qui n'a d'autre fonction que d'unir « la matière des mots » est, à ce titre, la dernière des parties du discours.

Par cette analyse fidèle, bien que sommaire, des idées d'Apollonius sur la division des parties du discours, on voit avec quelle rigueur de logique il entend traiter cette théorie et avec quelle confiance il en résout les difficultés. On voit, en même temps, qu'il ne paraît pas se faire honneur à lui-même de la division qu'il adopte et des raisons qu'il donne pour la justifier. C'est que, en effet, il a généralement suivi, sur ce point, une tradition déjà ancienne[1];

1. Le mot παράδοσις est un des mots dont il se sert volontiers pour désigner la science grammaticale, considérée, sans doute, comme tradition de faits et d'idées. Par exemple, au commencement même de la *Syntaxe* : Ἐν ταῖς προεκδοθείσαις ἡμῖν σχολαῖς

seulement il l'expose avec plus de précision et la défend avec plus de force qu'on n'avait fait avant lui. La classification d'Apollonius se retrouve dans la Grammaire de Denys le Thrace, qui, en cela du moins, semble conforme aux doctrines de ce disciple d'Aristarque[1]; elle se retrouve, après lui, dans presque tous les grammairiens grecs et latins qui l'ont transmise, avec peu de changements, au moyen âge, et, de là, aux écoles modernes.

C'est une histoire intéressante pour l'étude de l'esprit humain que celle des travaux successifs qui ont peu à peu constitué la théorie des parties du discours. Ils commencent en Grèce avec la philosophie même, ou du moins avec les sophistes, qui, s'ingéniant à raffiner le langage pour l'assouplir au service de leur habileté oratoire, y découvrirent des procédés et des secrets demeurés jusque là inaperçus. Comme il devait arriver, l'attention se porta tout d'abord sur les deux parties du discours qui devaient rester les plus essentielles aux yeux du grammairien, je veux dire le nom et le verbe. Protagoras, Hermogène, Cratyle et Platon ne reconnaissent pas d'autres espèces de mots que les ὀνόματα et les ῥήματα. Aristote y ajoute bientôt, sous le nom vague de σύνδεσμοι ou conjonctions, un certain nombre de

ἡ περὶ τὰς φωνὰς παράδοσις.... κατείληκται. Cf. *de l'Adv.*, p. 571, 574, 613. *Ibid.*, p. 579 : Ἐν ἑλληνισμοῦ παραδοχῇ.

1. On sait que ce manuel est suspect de graves interpolations. Apollonius lui-même, ἐν τῷ Ῥηματικῷ, dit le Scholiaste de Denys le Thrace (Bekker, *Anecd.*, p. 672), citait sous le nom du célèbre Alexandrin une définition du verbe différente de celle qu'on trouve aujourd'hui dans la Grammaire. Voyez là-dessus une dissertation spéciale de Lersch, *Sprachphil. der Alten*, II Theil, p. 64 et suiv.

locutions invariables qui servent à lier les autres mots entre eux. Peut-être même avait-il signalé le rôle particulier de l'article, ἄρθρον, mais c'est seulement après Aristote que se développe cette analyse des éléments du langage. Les stoïciens surtout y prennent une part très-active, définissent de nouvelles espèces de mots et leur donnent des noms qui ne survivent pas toujours à leurs inventeurs. Les grammairiens d'Alexandrie, bornés, dans l'origine, à leur rôle d'éditeurs et d'interprètes des textes anciens, se mêlent bientôt aux recherches des philosophes sur les parties du discours, et Aristarque a l'honneur, sinon le mérite, d'avoir fixé définitivement la classification qui, depuis vingt siècles déjà, est demeurée classique dans les écoles [1].

Ce n'est pas que tous les grammairiens se soient conformés à la discipline que consacrait l'imposante autorité d'Aristarque et de ses élèves. Certains esprits originaux, ou simplement indociles, avaient là-dessus leurs idées à part. De même que quelques-uns reconnaissaient plus de vingt-quatre lettres dans l'alphabet, d'autres reconnaissaient dans la langue plus ou moins de huit parties du discours. Des latins figurent même parmi les novateurs : Priscien leur attribue l'idée de faire de l'interjection une classe à part [2];

1. Voyez sur ce sujet que nous ne pouvons qu'effleurer ici, les témoignages cités par Classen, *de Grammaticæ græcæ primordiis*, Bonn, 1829; Lersch, *Sprachphil. der Alten*, II Theil; Græfenhan, *Geschichte der Philologie*, I Theil.

2. Priscien, XV, 7, t. I, p. 635 : « Interjectionem Græci inter adverbia ponunt, quoniam hæc quoque vel adjungitur verbis, vel verba ei subaudiuntur.... quæ res maxime fecit romanarum artium scriptores separatim hanc partem ab adverbiis

et, en effet, l'interjection ne paraît pas une seule fois comme partie du discours ni chez Apollonius ni chez les autres grammairiens grecs. D'autres, au contraire, essayèrent de revenir à une division plus simple. C'est ce que fit Varron, avec esprit, sans doute, mais avec peu de succès, quand il proposa de n'admettre que quatre classes de mots : 1° ceux qui ont des cas et n'ont point de temps ; 2° ceux qui ont des temps et n'ont point de cas ; 3° ceux qui ont des temps et des cas; 4° ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre[1] : bizarre division, qui repose beaucoup plus sur le caractère extérieur des mots que sur la diversité réelle de leurs rôles dans le langage.

Apollonius ne paraît pas connaître toutes ces tentatives; du moins, il n'en discute aucune. Quelques-unes cependant méritaient d'attirer son attention, par exemple celle qui concerne l'interjection, mais qu'il a probablement ignorée par suite de son dédain pour toute littérature romaine. Toutefois, à part des erreurs de détail qui seront relevées dans les chapitres suivants, sa classification des parties

excipere, quia videtur affectum habere in sese verbi et plenam motus animi significationem, etiamsi non addatur verbum, demonstrare. »

1. *De Lingua latina*, VIII, 44, éd. Müller : « Quod ad partes singulas orationis, deinceps dicam; quojus quoniam sunt divisiones plures, nunc ponam potissimum jam qua dividitur. Oratio secanda, ut natura, in quatuor partes : in eam quæ habet casus; et quæ habet tempora; et quæ habet neutrum; et in qua est utrumque. Has vocant quidam appellandi, dicendi, adminiculandi, jungendi. Appellandi dicitur, ut *homo* et *Nestor;* dicendi, ut *scribo* et *lego;* jungendi, ut *et* et *que;* adminiculandi, ut *docte* et *commode.* » Cf. X, 17, où la même division est indiquée en termes un peu différents.

du discours est, en général, fort louable, parce qu'elle ne méconnaît ni l'unité essentielle de la proposition, ni la variété très-réelle des mots qui concourent à former une phrase. Réduire à trois les parties du discours sous prétexte que la proposition n'a que trois termes élémentaires, c'est faire abus de logique ; comme ce serait, en quelque sorte, faire abus de grammaire que d'admettre douze ou quinze parties du discours en donnant ce nom aux espèces secondaires au lieu de le réserver pour les véritables genres. L'observation des mots et l'analyse des idées, la grammaire positive et la logique sont deux sciences distinctes, dont l'alliance produit ce qu'on appelle la philosophie des langues. Il y a donc en ces recherches un milieu à tenir : l'école d'Aristarque, à laquelle se rattache Apollonius, tient assez justement ce milieu, en distinguant les mots sans lesquels nulle proposition n'est possible, et les mots accessoires, qui répondent à des idées et à des rapports secondaires, mais non moins fréquents dans l'usage. Cette méthode saisit la vérité à deux points de vue différents et nous en donne ainsi une idée à la fois plus complète et plus claire.

CHAPITRE IV.

DU NOM, DU PRONOM, DE L'ARTICLE.

Quelque importance qu'Apollonius attache à sa classification des parties du discours et aux raisons dont il l'appuie, on me permettra de ne pas la suivre exactement dans cet examen, et de rapprocher l'une de l'autre trois espèces de mots qu'il n'avait pas étudiées dans le même ordre, mais dont la théorie sera, grâce à ce rapprochement, plus facile à comprendre et à juger.

§ 1. Du nom.

« Le nom, dit Apollonius dans un chapitre de la Syntaxe qui nous a conservé la substance de sa doctrine sur cette matière[1], le nom a été inventé pour exprimer les qualités générales ou particulières, par exemple *homme*, *Platon;* et, comme il n'a ni la valeur démonstrative ni la valeur relative, de là vient qu'il a reçu beaucoup de formes, pour que chacune d'elles exprimât la qualité de chacun des êtres nommés. On voit, en effet, que les coïn-

1. II, 7 : Ἡ τῶν ὀνομάτων θέσις ἐπενοήθη εἰς ποιότητας κοινὰς ἢ ἰδίας, ὡς ἄνθρωπος, Πλάτων, etc. Cf. I, 12, 22, 37. Dans ces traductions et ces analyses, les exemples d'Apollonius sont ordinairement mis en français, à moins que le texte original ne soit nécessaire pour comprendre la pensée de l'auteur.

cidences de formes ne troublent pas médiocrement dans l'usage des noms appellatifs et des noms propres. Par exemple, le mot *Ajax* peut désigner deux guerriers différents, si l'on n'ajoute pas un adjectif pour déterminer la personne à qui on entend l'appliquer; sans cela, en effet, la personne à qui l'on pense demeure indéterminée. Voilà pourquoi le nominatif, ayant pris des formes spéciales, a exigé des cas obliques répondant à chacune de ces formes[1]. De là aussi l'introduction des genres qu'il a bien fallu inventer pour distinguer le sexe après les autres qualités déjà caractérisées. De là encore l'invention des formes adjectives qui s'ajoutent aux conceptions générales ou particulières pour les compléter : ainsi, « cheval *blanc* ou *rapide ;* » « Platon le *sage* ou le *bon*, » et autres additions du même genre. De là enfin l'invention des mots composés, comme *misanthrope*, *philologue*, produite par le besoin d'exprimer des idées accessoires au nom. »

Apollonius avait donné ailleurs une définition plus complète, et, en même temps, plus précise, que Priscien a traduite et dont le texte même se retrouve, sans nom d'auteur, chez un grammairien du moyen âge[2] : « Le nom est la partie du discours qui montre

1. Καὶ ἕνεκα τοῦ τοιούτου ἰδιάσασα ἡ εὐθεῖα καθ' ἕκαστον χαρακτῆρα ἀπῄτει τὰς πλαγίας ἀνηκούσας πρὸς τὸ ἴδιον τῆς εὐθείας.

2. *Super* XII *versibus Æneidos*, p. 312 (t. II, éd. Krehl) : « Nomen est.... secundum Apollonium, pars orationis quæ singularum corporalium rerum vel incorporalium sibi subjectarum qualitatem propriam vel communem manifestat. » — Chœroboscus apud Bekk., *Anecd. gr.*, p. 1177 : Ὄνομά ἐστι μέρος λόγου πτωτικόν, ἑκάστου τῶν ὑποκειμένων σωμάτων ἢ πραγμάτων κοινὴν ἢ ἰδίαν ποιότητα ἀπονέμον. Le mot ἀπονέμειν se retrouve précisément avec le même sens dans la *Syntaxe*, II, 7 : Ἵν' ἑκάστου τὸ χαρα-

la qualité propre ou commune du sujet corporel ou incorporel (des personnes ou des choses) dont on parle. » On s'étonne de ne pas trouver comprise dans cette définition l'idée d'*être* ou de *substance* (οὐσία); mais Apollonius tient expressément à s'en écarter et il en fait le caractère distinctif du pronom. « Quand nous désignons une personne par le nom, observe-t-il ailleurs, nous laissons désirer l'idée de sa substance, nous ne marquons que les qualités qui s'y rattachent; et cela est vrai, même du nom propre, à cause de l'homonymie, qui fait qu'un même nom propre s'applique à plusieurs personnages. Au contraire, les pronoms ne signifient par eux-mêmes que la substance, et c'est seulement en nous faisant voir la personne ou le sujet qu'ils en montrent les qualités accessoires[1]. » Cette distinction le conduit à des remarques ingénieuses, mais un peu obscures, sur l'usage et le sens des mots interrogatifs. « Une preuve nouvelle que le nom et le verbe sont les parties les plus vivantes du discours, c'est que lorsqu'ils sont mal connus ils appellent tout de suite une ques-

κτηριστικὸν ἀπονείμῃ τὴν ἑκάστου ποιότητα. Cf. Priscien, II, 5, p. 70 : « Nomen est pars orationis quæ unicuique subjectorum corporum seu rerum communem vel propriam qualitatem *distribuit*. » Il traduit donc plus exactement Apollonius dans l'endroit même où il ne le cite pas.

1. *Synt.*, I, 37 : Διὰ τῆς ὀνοματικῆς συντάξεως τὴν οὐσίαν ἐπιζητοῦμεν τοῦ ὑποκειμένου....ταύτην γὰρ μόνον αἱ ἀντωνυμίαι ἐμφαίνουσι, τῆς ὑπ' αὐτῶν δείξεως συνεξηγουμένης τὰ παρεπόμενα. Priscien s'écarte donc d'Apollonius, quand il dit ailleurs (II, 4, p. 68) : « Proprium est nominis *substantiam* et qualitatem significare. » — Je fais ce rapprochement pour montrer que les textes de Priscien doivent être invoqués avec une certaine défiance, quand on n'a pas une preuve certaine de leur conformité avec celui d'Apollonius. Sur l'οὐσία, voyez pourtant ci-dessous, p. 78.

tion pour les éclaircir; ce qui se fait au moyen de plusieurs formes nominales et adverbiales. Voulant connaître l'existence (ὕπαρξιν) d'un sujet, nous disons : *Qui se meut? Qui parle?* car le fait du mouvement ou de la parole est connu, mais nous ignorons la personne qui l'a accompli. Voilà pourquoi la réponse se fait par un nom appellatif ou par un nom propre, ces derniers désignant aussi la substance ou plutôt l'existence (τὴν οὐσίαν, employée ici comme synonyme d'ὕπαρξιν); et, comme les notions accessoires qui se rattachent à ces noms peuvent n'être pas claires, de là de nouvelles questions : *Lequel?* — *Le grammairien, le musicien, le coureur.* Au mot *Qui*, on a répondu par le mot *Tryphon;* de là une nouvelle question : *Lequel des deux?* — Ce sera *le grammairien* ou *le rhéteur;* » et ainsi de suite pour la couleur du personnage, pour sa patrie, etc. [1]. L'adverbe interrogatif joue à l'égard du verbe le même rôle que les noms interrogatifs à l'égard du nom; par exemple : « *Comment a-t-il lu?* — *Bien,* » etc. [2].

Une autre idée qu'Apollonius expose avec beaucoup de soin relativement à la nature du nom, c'est que cette espèce de mots exprime toujours la troisième personne et répugne à exprimer les deux au-

1. *Synt.*, I, 3. p. 19, Bekker : Καὶ αὕτη ἀπόδειξίς ἐστι τοῦ τὰ ἐμψυχότατα μέρη τοῦ λόγου δύο εἶναι ὄνομα καὶ ῥῆμα, ἅπερ οὐκ ἐν γνώσει ὄντα τὴν κατ' αὐτῶν πεῦσιν ἔχει συνεχῶς παραλαμβανομένην. Ἦν δὲ (*Inveniuntur autem*, dit Priscien, t. II, p. 18, qui traduit presque mot à mot tout ce passage, sans l'éclaircir beaucoup par sa traduction) καὶ ἐν πλείοσιν ὀνοματικοῖς καὶ ἐν πλείοσιν ἐπιῤῥηματικοῖς διὰ λόγον τοιοῦτον, etc. Cf. I, 37, où se retrouve une partie des mêmes idées.

2. *Synt.*, I, 3, p. 21.

tres[1]. Les noms ne peuvent être pris à la seconde ni à la première personne, parce qu'ils n'ont pas de formes particulières pour y répondre. Nous ne nous adressons pas par le nom à la personne qui est devant nous, et nous ne l'employons pas pour nous désigner nous-mêmes. Il faut cependant excepter le vocatif qui donne au nom la signification d'une seconde personne. « Cela posé, il en résulte que les locutions comme Ἀπολλώνιος γράφω, *Apollonius j'écris*, sont irrégulières, parce que l'un des deux mots est à la troisième personne et l'autre à la première. Mais cette règle n'est pas sans exception. Les verbes qui désignent ou l'existence ou quelque qualité propre au sujet, admettent l'apparente irrégularité qu'Apollonius vient de signaler : εἰμὶ Ὀδυσσεύς, *je suis Ulysse;* Τρύφων ὀνομάζομαι, *je me nomme Tryphon;* et autres locutions semblables. Au contraire, le verbe ne peut attribuer à un mot commun cette forme de la qualité propre[2]; on ne dira pas : *je me nomme*, *je m'appelle*, ἐγὼ ὀνομάζομαι, sans rien ajouter au pronom ἐγώ, *je*, qui désigne tout sujet à la première personne du singulier. Mais on pourra dire : *je suis* ou *j'existe*, ἐγώ εἰμι, car le verbe ici marque l'existence d'une manière générale et non pas une qualité particulière, et cette idée générale concorde avec celle du pronom. Le même raisonnement s'applique aux autres personnes. Il est donc évident (Apollonius abuse fort de ces déclarations que contredit l'obscurité habituelle de son style) que les verbes, ne pouvant altérer la forme spéciale

1. *Synt.*, II, 10 et 11.

2. Πάλιν οὐκ ἐγχωρεῖ τὴν ἰδίαν θέσιν κοινῇ φωνῇ προσχαρίσασθαι ἐπὶ πᾶν συντεινούσῃ. Chap. 11.

des noms, les attirent du moins de la troisième à la première personne [1], comme lorsque nous disons Τρύφων ὀνομάζομαι, *je me nomme Tryphon.* On ne dira pas de même : Τρύφων βιάζομαι, *je Tryphon suis forcé*, parce que la qualité *d'être forcé* n'est pas propre à Tryphon; il faut donc employer en pareil cas le pronom, qui peut tenir la place de n'importe quel nom. »

Une règle sujette à tant d'exceptions et de restrictions, et qui a besoin d'être justifiée par tant de subtilités, peut justement sembler suspecte d'erreur. Apollonius aurait mieux fait de dire que les noms sont, en général, *indifférents* à la distinction des personnes, que d'eux-mêmes ils ne les marquent pas, si ce n'est au vocatif; mais que, pour les marquer, ils peuvent très-bien s'allier soit avec le pronom soit avec un verbe à flexion pronominale. La langue française met cette propriété du nom en grande évidence, dans les locutions officielles : *Je soussigné* ou *soussignée*, *nous soussignés*, etc. ; *nous préfet*, etc. Mais les usages de la langue grecque devaient, à cet égard, tromper Apollonius; car, dans les formules qui répondent à celle que nous venons de citer, on employait ordinairement la troisième personne avec le nom propre : « Sous

1. Σαφὲς οὖν ὅτι οὐ δυνάμενα διαψεύσασθαι τὴν ἰδίαν θέσιν τῶν ὀνομάτων τὰ ῥήματα ἐπισπᾶται αὐτὰ ἐκ τρίτου κατὰ τὸ πρῶτον. *Ibid.* Ce verbe διαψεύδεσθαι se prête, chez Apollonius, à diverses nuances. On a vu plus haut le titre de son traité περὶ διεψευσμένων Τόνων. Dans la *Synt.*, III, 28 : Ἐκ τοῦ κοινῶς παρεπομένου τὸ ὄνομα ἀνεδέξαντο (les particules explétives), οὐ διαψευδόμενοι τὴν θέσιν τοῦ ὀνόματος, où ces derniers mots sont pour τὸ τεθειμένον ὄνομα. *Du Pron.*, p. 17 : Διαψεύδεσθαι δέ φασι τὸν λόγον, pour τοὺς λέγοντας.

tel archonte, un tel fils d'un tel, natif de telle tribu, a assigné en justice un tel, etc. » Lucien a soigneusement conservé ce tour dans les premières lignes de son Plaidoyer du Τ contre le Σ. C'est au même usage grammatical que se rapportent les préambules comme : « Hérodote, ou Thucydide a écrit cette histoire » et autres semblables. Le sénat et les magistrats romains parlaient de même à la troisième personne. Il suffira de rappeler ici les premières lignes du sénatus-consulte contre les bacchanales, le préambule de la sentence des frères Postumius sur une contestation de territoire entre les *Viturii* et les *Genuates;* le préambule des décrets de la colonie de Pise, connus sous le nom de *Cenotaphia Pisana* [1].

Renfermé, comme il l'était, dans l'étude de la langue grecque, Apollonius est peut-être excusable d'en avoir tiré, sur ce point, des conséquences trop absolues; on ne saurait néanmoins méconnaître dans sa théorie générale sur le nom un assez haut caractère d'exactitude et de rigueur. Cette théorie, d'ailleurs, se complétera et se déterminera mieux encore, soit par le détail qui va suivre, soit par les idées de l'auteur sur le pronom, qui seront exposées plus bas dans toute leur étendue.

Après la nature de chaque partie du discours viennent ce que les grammairiens grecs appellent τὰ παρεπόμενα αὐτῷ [2], « ses propriétés accessoires. » Les

1. *Latini sermonis vetustioris Reliquiæ*, pp. 126, 185, 334; et comparez Apollonius lui-même, *Synt.*, I, 19, p. 48.

2. Denys le Thrace, chap. XIV, XV, XIX, etc.: Παρέπεται αὐτῷ ou αὐτῇ πέντε ou ἕξ, etc., et les scholies sur Denys le Thrace, p. 846. Apollonius nous offrira beaucoup d'exemples de ce mot dans les textes que nous aurons occasion de citer.

prédécesseurs d'Apollonius en reconnaissaient déjà cinq : les genres, les espèces, les figures, les nombres, les cas. Apollonius, sans rien ajouter à cette division, en classait les chapitres dans l'ordre suivant : l'espèce, le genre, la figure, le nombre, le cas, sous prétexte que la distinction du genre implique celle de l'espèce, tandis que celle de l'espèce n'implique pas celle du genre[1]. Suivons donc cet ordre en recueillant le peu qui nous reste de sa doctrine sur chaque chapitre de la théorie du nom.

L'allongement d'un nom s'appelle *forme* ou *espèce*, εἶδος, car le changement de la finale qui le caractérise est quelque chose d'analogue à un changement de *forme*[2].

Il y a deux principales *espèces* de noms : le primitif, πρωτότυπον, et le dérivé, παράγωγον[3]. A cette dernière classe se rattachent les *paronymes* et les *comparatifs*, sur lesquels Apollonius a écrit des chapitres cités par Suidas comme autant de livres spéciaux; les *superlatifs*, les *patronymiques*, les *possessifs*, etc.[4].

1. Chœroboscus, ap. Bekk. *Anecd.*, p. 1177 : Ὁ μὲν Διονύσιος τὰ γένη προέταξε τῶν εἰδῶν· οἱ δὲ περὶ Ἀπολλώνιον καὶ Ἡρωδιανὸν καὶ Ῥωμανὸν τὰ εἴδη προτάττουσι τῶν γενῶν, ἐπειδὴ ὅπου μὲν γένος ἐκεῖ καὶ εἶδός ἐστι παρὰ τοῖς γραμματικοῖς (?), ὅπου δὲ εἶδος οὐ πάντως καὶ γένος ἐστί. Priscien suit Apollonius (II, 5, p. 70) : « Accidunt nomini quinque : species, genus, numerus, figura, casus. » Seulement il déplace, sans intention peut-être, le nombre et la figure.

2. *Du Pron.*, p. 22 : Ἡ μὲν ἐν τοῖς ὀνόμασι παραγωγὴ εἶδος καλεῖται, εἴδει γὰρ παραπλήσιόν τι παραδέχεται κατὰ τὴν ἑτεροίωσιν τοῦ τέλους δι'οὗ γνωρίζεται.

3. *Synt.*, II, 8 : Ἀπὸ παντὸς ἀρσενικοῦ, πρωτοτύπου ἢ παραγώγου, τοῦ εἰς ος λήγοντος θηλυκὸν γίνεται, etc. Cf. II, 31 ; III, 5.

4. *De la Conj.*, p. 521 ; *Synt.*, III, 28, IV, 12 ; *de l'Adv.*, pp. 558, 570, 578, etc.

Il y a trois *genres* : le masculin, le féminin et le neutre [1]. Je ne remarque pas qu'Apollonius ait admis, comme Denys le Thrace et d'autres, le genre commun, κοινόν, comme ὁ ou ἡ ἄνθρωπος ; et le genre épicène, ἐπίκοινον, comme χελιδών, ἀετός. Le verbe ἐπικοινωνῶ se rencontre une fois, dans le traité de l'Adverbe, pour désigner, mais d'une manière générale, la propriété qu'ont certains noms d'exprimer plusieurs genres par la même terminaison [2].

Les trois *nombres* ne donnent lieu à aucune observation particulière. Un grammairien grec a fait remarquer avec raison que l'absence du duel en latin et dans le dialecte éolien est une preuve de l'ancienne parenté des Romains avec la race éolienne [3]; nous sommes autorisés à croire que cette remarque, si elle n'a pas été faite d'après une étude directe des deux langues, est empruntée à quelqu'un des ouvrages écrits avant Apollonius sur la langue latine, et dont nous avons, plus haut, recueilli les titres.

Les *figures*, σχήματα, sur lesquelles Apollonius avait écrit un livre spécial, probablement distinct du chapitre consacré à ce sujet dans l' Ὀνοματικόν, divisent les noms, en *simples*, ἁπλᾶ; *composés*, σύνθετα; *dérivés de composés* ou *indirectement composés*, παρασύνθετα; division claire et commode, où se montre l'heureuse netteté du langage de la gram-

1. *Synt.*, I, 3, passage traduit plus haut, p. 69.

2. *De l'Adv.*, p. 615, où il cite pour exemple ψευδής, qui n'est pas même un ὄνομα ἐπίκοινον dans la nomenclature des autres grammairiens.

3. Chœroboscus, ap. Bekk. *Anecd. gr.*, p. 1184 : Οἱ Αἰολεῖς οὐκ ἔχουσι δυϊκά· ὅθεν οὐδὲ οἱ Ῥωμαῖοι, ἄποικοι ὄντες τῶν Αἰολέων, κέχρηνται τῷ δυϊκῷ ἀριθμῷ. Cf. pp. 1150, 1197 et 1200, quelques observations du même genre.

maire chez les Grecs. Le livre d'Apollonius περὶ Συνθέσεως devait traiter de la même matière, mais il s'étendait sans doute à la formation des mots dans toutes les parties du discours. On peut s'en faire une idée par les premiers chapitres du IVe livre de la Syntaxe; mais nous reviendrons sur ce sujet dans un dernier chapitre, en caractérisant l'érudition et la critique purement grammaticales de notre auteur. Notons seulement ici, en passant, que la considération des *espèces* et des *figures* aurait bien pu ne former qu'un seul chapitre dans la théorie du nom, puisqu'elle regarde surtout la forme et la constitution matérielle du mot.

Les *cas* sont pour Apollonius en même nombre que pour ses prédécesseurs, et il analyse la valeur de quelques-unes de ces désinences avec une délicatesse que nous aurons à signaler plus bas, dans les chapitres sur l'Adverbe et sur la Syntaxe. Nous verrons, à propos du pronom et de l'article, quelle idée il se faisait de la déclinaison proprement dite, et comment la série des cas constitue, à ses yeux, un ensemble de formes régulièrement dérivées d'un seul thème. Mais nous regretterons de ne trouver nulle part à quel principe général Apollonius rattachait la propriété qu'ont plusieurs parties du discours de recevoir la désinence casuelle; Varron est aujourd'hui pour nous le seul des anciens qui essaye de l'expliquer[1].

Dans cette énumération des propriétés du nom,

1. *De Lingua latina*, VIII, 3 : « Declinatio inducta in sermones non solum latinos, sed omnium hominum, utili et necessaria de causa : nisi enim ita esset factum, neque discere tantum numerum verborum possemus. » Cf. IX, 34.

on cherche où placer les différences caractéristiques du nom commun, du nom propre, de l'adjectif, etc. Après avoir défini les espèces, les genres, les figures, les nombres et les cas, Denys le Thrace ajoute, par un tour de phrase assez singulier : « Dans les noms se rangent encore les formes suivantes, qu'on appelle aussi des *espèces* : le propre, l'appellatif, l'adjectif, etc. ; » et Priscien : « Les espèces, communes aux noms propres et aux appellatifs, sont les primitifs et les dérivés ; » puis il énumère plusieurs classes de noms propres et d'appellatifs, et il s'autorise même d'Apollonius et d'Hérodien pour rapporter à l'une de ces dernières les mots comme *quis*, *qualis*, *quantus* et autres pareils [1]. Un scholiaste de Denys le Thrace, arrivé à ce passage de son auteur, s'étonne un peu de « ces *espèces* dans une *espèce* ; » mais il ne résout pas la difficulté qu'il soulève [2]. Il est vraisemblable qu'en cela, comme sur bien d'autres points, Denys et Apollonius ont suivi une tradition déjà con-

1. Denys le Thrace, c. 14, p. 636 des *Anecdota* de Bekker : Ὑποπέπτωκε δὲ τῷ ὀνόματι ταῦτα, ἃ καὶ αὐτὰ εἴδη προσαγορεύεται, κύριον, προσηγορικόν, etc. Priscien, II, 5, p. 70 : « Species sunt communes, tam propriorum quam appellativorum nominum, duæ, primitiva et derivativa » et plus bas, p. 76 : « Ex quo ostenditur melius ea doctissimos Artium scriptores græcos inter nomina posuisse, quamvis vetustiores apud ipsos quoque pronomina vel articulos ea putaverunt, quos grammatici Latinorum similiter sunt secuti. Sed incongruum videtur, quum illi antiquorum nec recusaverunt Græcorum etiam errores imitari, nos Apollonii et Herodiani, qui omnes antiquorum errores grammaticorum purgaverunt, vestigia linquere, et non inter nomina hæc potius ponere. »

2. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 848 : Ἐνταῦθα ζήτημα ἀναφύεται εἰ δυνατὸν εἴδη εἰδῶν εἶναι, καὶ διὰ τί τῶν μὲν πρωτοτύπων τὰ εἴδη ἀπεσιώπησε, τῶν δὲ παραγώγων ἐκτίθεται.

sacrée dans l'École. Nous verrons plus loin Apollonius reconnaître assez nettement la nature du pronom relatif ou conjonctif, et cependant lui conserver la dénomination d'article, qui lui convient très-mal. Cette fidélité aux vieux usages n'est pas sans quelque excuse; les grammairiens de tous les temps ont si souvent abusé du néologisme et inventé des mots nouveaux pour des idées ou fausses ou sans valeur, que l'on peut savoir gré à ceux qui se tiennent en garde contre la manie d'innover. Mais, dans certains cas, Apollonius avait bien le droit de changer, avec discrétion et justesse, de mauvaises dénominations protégées à tort par la routine.

Quoi qu'il en soit de cette question secondaire, il nous importe de restituer et d'examiner, autant qu'il se peut, d'après les textes mêmes de notre grammairien, une partie de sa doctrine qui se rattache si intimement à la théorie générale du nom.

On a déjà vu la différence du nom propre et du nom commun. Le premier est, selon Apollonius, celui qui se rapproche le plus de la nature du pronom; le second, au contraire, a des caractères si particuliers que les stoïciens et Denys le Thrace [1] en faisaient une partie du discours tout à fait distincte. Apollonius n'alla point jusqu'à cette extrémité, et il maintint l'adjectif même, ὄνομα ἐπίθετον ou ἐπιθετικόν,

1. Voy. Diogène Laërce, VII, 58 et 192; Schol. ad Dion. Thr., p. 842, pour ce qui concerne les stoïciens. Quant à Denys, le scholiaste, p. 672 : Θέλουσιν οὖν τινὲς μὴ εἶναι γνήσιον τοῦ Θρακὸς τὸ παρὸν σύγγραμμα, ἐπιχειροῦντες οὕτως, ὅτι οἱ τεχνικοὶ (on pense qu'il désigne ici Apollonius et Hérodien), μέμνηνται Διονυσίου τοῦ Θρακὸς καὶ λέγουσιν ὅτι διεχώριζε τὴν προσηγορίαν ἀπὸ τοῦ ὀνόματος καὶ συνῆπτε τὸ ἄρθρον καὶ τὴν ἀντωνυμίαν.

dans la classe des noms, tout en remarquant avec raison que le nom propre ou appellatif désignait le sujet, τὸ ὑποκείμενον, tandis que l'adjectif n'en désignait que la qualité accidentelle [1]. Il est, en effet, bien difficile, quoique l'usage ait consacré aujourd'hui cette distinction dans nos livres de grammaire, de considérer séparément l'un de l'autre le substantif et l'adjectif. L'un exprime l'idée des êtres par les qualités qui, pour nous, constituent leur nature; l'autre exprime séparément l'idée de chacune de ces qualités. Le nom qu'on appelle *nom commun* prend tour à tour, dans le langage, le rôle d'adjectif et celui de substantif, et il forme ainsi comme une transition de la première catégorie à la seconde. Apollonius signale ce double emploi des mots comme γραμματικός, φιλόσοφος. Il remarque aussi que les participes, quoique désignant d'abord une action, un état du sujet conçu, peuvent aussi devenir substantifs et par conséquent sujets dans une phrase; par exemple, les mots ἐρωμένη, *aimée par* ou *amante de*, ἡ εἱμαρμένη d'abord adjectif à côté du féminin μοῖρα, puis substantif quand on l'entend d'une manière absolue [2]. La même remarque se peut faire, en sens inverse, à propos des adverbes : ceux-ci ne sont souvent que des noms adjectifs ou des substantifs détournés de leur usage primitif; par exemple : πυκνά, κάλλιστα, ἥδιστα, ἰδίᾳ, δημοσίᾳ, τόνῳ, κύκλῳ, comme

1. *Synt.*, I, 32, 37, et surtout 40, p. 81. Remarquez qu'il s'agit ici du *sujet logique*, non du *sujet grammatical;* Apollonius n'a pas de mot propre pour désigner cette dernière idée. Voy. plus bas, chap. VII.

2. *Synt.*, I, 37, p. 75; II, 8, p. 109 : Καὶ ὅτε μετοχαὶ εἰς ὀνομάτων σύνταξιν παραλαμβάνονται, ὡς τὸ ἐρωμένη, εἱμαρμένη.

en français : *droit*, *vite*, *mal*, etc.; « car un mot enlevé à ses alliances propres, pour remplir le rôle particulier d'un autre mot, prend, par une conséquence naturelle, le nom de ce dernier [1]. »

On voit avec quelle justesse s'applique ici un des principes généraux de la méthode d'Apollonius. Nos grammairiens modernes, les français surtout, ne se préoccupent pas assez de ce principe, si bien démontré par l'observation que, dans l'infirmité de la parole humaine, les mots sont fort souvent des instruments à double emploi, et que, par un étrange retour, la mobilité même de l'usage peut contribuer, sous une main habile, au charme de l'expression oratoire et poétique.

A la propriété attributive du nom s'en rattache étroitement une autre, celle de marquer les degrés de l'attribut, ce que nous appelons aujourd'hui les *degrés de comparaison*. Apollonius la signale en plusieurs passages de ses divers traités. Priscien commence son troisième livre par des considérations sur ce même sujet, que je suis tenté d'attribuer aussi à Apollonius; mais je sens combien il faut être sobre de pareilles conjectures. Du moins est-il évident que les idées principales sur la nature du comparatif sont communes à nos deux grammairiens : l'attribut seul, dans un adjectif ou un adverbe, est susceptible de plus ou de moins; toute comparaison fait concevoir à la fois les deux personnes que l'on compare; les formes comparatives peuvent toujours se résoudre en un positif précédé d'un adverbe

1. *Synt. Ibid.* Cf. *de l'Adv.*, p. 554, sur le mot ἀκέων, et *passim*.

d'intensité[1]. Tels sont les seuls restes authentiques de la théorie d'Apollonius sur les degrés de comparaison. On ne peut guère douter que Priscien ne la suive encore de très-près dans ce qu'il dit sur les superlatifs et les diminutifs. Quelques observations particulières, qu'on trouve chez les deux auteurs, coïncident d'une manière frappante. De même qu'Apollonius signale dans le traité du Pronom les formes comiques αὐτότερος, Δαναώτατος; de même Priscien relève dans Plaute *Punior* pour *magis Punus* ou *Pœnus*, et *ipsissimus* superlatif de *ipsus* ou *ipse*[2]. On en peut dire autant de la définition du nom *compréhensif*, περιεκτικὸν ou ἐμπεριεκτικὸν ὄνομα, comme ἵππων-ἵππωνος, *écurie*[3]; du nom *collectif*, ἀθροιστικόν, que Denys le Thrace appelle περιληπτικόν[4], comme δῆμος, *peuple*, et autres semblables; du nom *possessif*, auquel se rattache le nom *patronymique*, et qui se résout en deux éléments : le nom du possesseur, au génitif, et l'idée de propriété, en général, ou celle de filiation comme dans Ἑκτορίδης, qui est pour Ἕκτορος υἱός[5]; des noms *indéfinis*, ἀόριστα, parmi lesquels Apollonius range expressément ἄλλος, τοσοῦτος, τοιοῦτος, τηλικοῦτος, etc., et surtout τίς, qu'il déclare

1. *Synt.*, II, 2 : Ἐπιτεταμένη ποιότης. Cf. III, 23; III, 27 : Δύο πρόσωπα παρεμφαίνει.... καὶ τὰ συγκριτικὰ καὶ τὰ πρός τι ἅπαντα. — I, 28; II, 12; III, 13 : décomposition du comparatif en un positif et μᾶλλον.

2. Apollonius, *du Pron.*, pp. 80, 81. Priscien, III, 1, p. 103.

3. Apollonius, *Synt.*, III, 13. Priscien, IV, 2, p. 147 : « Esculetum, myrtetum.... quæ sunt continentia vel comprehensiva, id est, περιεκτικά. »

4. *Synt.*, III, 13; II, 21. Cf. Schol. Dionys. Thr., p. 852; Priscien, II, 7 et 8.

5. *Synt.*, I, 13. Priscien, II, 6, p. 76.

le nom indéfini par excellence, ὄνομα ἀοριστότατον[1]; enfin, des noms *interrogatifs*, πευστικά, dont nous avons vu plus haut les caractères si finement analysés par notre grammairien[2]. Il est impossible qu'Apollonius ne connaisse pas les nombreuses divisions de la classe des substantifs que nous voyons tenir tant de place dans Priscien et dans les commentateurs de Denys le Thrace. Mais ces divisions ont pour la plupart bien peu d'importance dans la philosophie du langage. Il en est une seule sur laquelle nous regrettons de ne pas savoir l'opinion d'Apollonius, c'est celle des *synonymes* et de leurs contraires les *homonymes*. La synonymie des termes est un très-ancien sujet de controverses. Les sophistes en ont disputé, Platon et Aristote après eux. Les pythagoriciens, de leur côté, soutenaient que les mots ayant avec les choses une convenance naturelle et nécessaire, il ne pouvait exister plusieurs mots pour exprimer la même idée: c'était nier l'existence même des synonymes, ou tout au moins leur légitimité dans une langue bien faite, paradoxe qui a, depuis ce temps, trouvé plus d'un défenseur. Les stoïciens, selon leur habitude, mécontents des mots consacrés, proposaient les mots *polyonymes* au lieu du mot *synonymes*[3]. Enfin, l'érudition grecque avait recueilli des matériaux pour

1. *Synt.*, II, 8. Cf. I, 37 à la fin. *Du Pron.*, pp. 32 et suiv. Priscien, cité plus haut, p. 85, n. 1, et *de* XII *vers. Æn.*, c. VIII, p. 329.... « Nec non etiam supradictas dictiones (*quot*, *quotus*, etc.) inter articulos ponunt stoïci, quas Apollonius, Herodianus et Dionysius inter nomina rationabiliter posuerunt. »

2. P. 77, 78 et les passages cités dans la note.

3. Platon, *Protagoras;* Aristote, *Catég.*, c. I et V; *Rhét.*, III, 2 et 11. Simplicius, *sur les Catég. d'Aristote*, p. 43, éd. Brandis.

les discussions philosophiques, en composant, sous divers titres, des lexiques de synonymes [1]. Il est difficile de croire qu'Apollonius ait passé négligemment sur une question aussi digne d'intérêt ; mais faute de notion précise sur la manière dont il l'avait traitée, j'ai hâte de quitter sa théorie du nom pour passer à celle du pronom, où nous allons le voir enfin exposer pleinement et directement ses propres idées.

§ 2. Du pronom.

Le traité *sur le Pronom* est pour nous un monument unique en son genre. Il nous est parvenu presque intact et il nous offre un exemple complet de la méthode de recherche et d'exposition appliquée par Apollonius à chacune des huit parties du discours. Nous ne pouvons donc mieux faire que d'en donner ici, avec de longs extraits, une analyse aussi exacte qu'il nous sera possible.

1. Séleucus d'Alexandrie : Περὶ τῆς ἐν συνωνύμοις Διαφορᾶς (Suidas); Ammonius : Περὶ ὁμοίων καὶ διαφόρων Λέξεων, dont une rédaction, probablement incomplète, s'est conservée ; Hérennius Philon : περὶ Διαφορᾶς (l. Διαφόρου?) σημασίας κατ' ἀλφάβητον (*Codex regius*, n. 1270). Pas un seul peut-être de ces trois lexiques n'était antérieur à Apollonius. Mais Athénée, VI, p. 267 B, cite, à propos de la différence de δοῦλος et οἰκέτης un traité de Chrysippe περὶ Ὁμονοίας. N'y aurait-il pas quelque erreur dans ce titre? Peut-être faut-il lire περὶ Ὁμωνυμίας : ce sujet serait plus voisin de celui qu'indique la citation d'Athénée. Speusippe avait écrit un ouvrage analogue intitulé Ὁμοιότητες. Photius, au mot πηνίον. Cf. Harpocration, à l'article ὑπὸ γῆς οἰκοῦντες. Enfin, M. Boissonade a publié dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, vol. XIII, IIe partie, p. 133, un recueil de synonymes, qui semble puisé à des sources fort anciennes.

L'auteur commence par une revue de définitions diverses qu'on a données du pronom ; il ne les veut pas, dit-il, énumérer toutes, mais seulement les principales; et en effet on ne voit pas qu'il comprenne dans cet examen ni la définition d'Habron, ni celle de Tryphon, dont il cite ailleurs les ouvrages spéciaux sur ce sujet[1].

Aristarque a appelé les pronoms λέξεις κατὰ πρόσωπα συζύγους, « des mots conjugués selon les personnes, » ce qui se dirait mieux des verbes que des pronoms. Dionysodore de Trézène propose de les appeler *paronomasies* ou noms dérivés; mais cela ne pourrait guère se dire que des pronoms possessifs, comme νωΐτερος, dérivé de νῶϊ, car les autres pronoms sont des mots primitifs. Puisque les mots désignent des choses déterminées, il serait plus juste de les nommer σημειώσεις, *désignations*, comme a fait Tyrannion; mais ce ne serait pas encore montrer toutes leurs propriétés. On ne nommera pas non plus le pronom ἀντώνυμον, c'est-à-dire « un mot qui se prend pour le nom; » en effet, ἀντώνυμον ne convient qu'à une espèce; ἀντωνυμία convient mieux au genre. Il est vrai que, à ce compte, ἀντωνυμία ne pourrait plus se prendre pour un pronom en particulier, comme ἐγώ; mais c'est une figure très-familière de langage que celle qui au mot particulier substitue le mot général.

Par un scrupule d'étymologiste, Comanus, grammairien peu connu d'ailleurs et dont le nom semble indiquer une origine étrangère à la Grèce[2],

1. Habron, *Synt.* I, 29; Tryphon, *du Pron.*, p. 19, 64, 82, etc. Cf. *Synt.* II, 23; III, 8.

2. Il est cité encore une fois par Apollonius, *de l'Adv.*,

proposait de dire ἀντωνομασία pour éviter ἀντωνυμία, qui est une forme demi-éolienne. Apollonius combat ce scrupule par de nombreux exemples d'irrégularités semblables.

Les stoïciens rangeaient le pronom dans la même classe que l'article, signalant entre les deux mots cette seule différence que les pronoms sont définis, tandis que les articles sont indéfinis. A la suite des stoïciens, Apollodore l'Athénien et Denys le Thrace[1] ont appelé le pronom un *article démonstratif*, ἄρθρον δεικτικόν. Mais la ressemblance de ces deux parties du discours, si réelle qu'elle soit, n'est point essentielle, comme l'auteur le démontre déjà ici et le démontrera mieux encore en parlant de l'article. Quant à la différence que les Stoïciens signalent, elle repose sur une erreur, car l'article lui-même ne se place que devant les mots dont la notion est déterminée d'avance. Il y en a d'autres plus certaines : par exemple, le pronom se met *à la place* du nom; l'article, *à côté* du nom. Cela seul suffirait pour les

p. 496; puis dans le Scholiaste de Venise, *sur l'Iliade*, A, 97; N, 137; et dans Hésychius, aux mots ἁλίπλοα et αἰνίζομαι. D'autres notes du Scholiaste de Venise mentionnent (*sur l'Iliade*, B, 798; Ω, 110) un ouvrage polémique d'Aristarque intitulé : Τὰ πρὸς Κωμανόν. Comanus était donc au moins contemporain du célèbre critique, sinon plus ancien que lui. L'orthographe même de ce nom (Κωμανός ou Κώμανος, Κομανός ou Κόμανος) ne peut guère être fixée avec certitude.

1. Nouvelle preuve que la grammaire que nous avons sous le nom de cet auteur, n'est pas du célèbre disciple d'Aristarque; car le pronom et l'article y sont classés et définis comme deux mots tout à fait différents : C. 20 : Ἄρθρον ἐστὶ μέρος λόγου πτωτικόν, προτασσόμενον καὶ ὑποτασσόμενον τῆς κλίσεως τῶν ὀνομάτων. C. 21 : Ἀντωνυμία δέ ἐστι λέξις ἀντὶ ὀνόματος παραλαμβανομένη, προσώπων ὡρισμένων δηλωτική.

distinguer, même quand leurs formes se confondent, comme dans ὁ, qui est tour à tour article et pronom[1], etc. Apollonius insiste volontiers sur cette réfutation, anticipant ainsi sur l'exposition même de sa doctrine; mais nous voulons abréger quelques-unes de ses longues redites.

Après avoir reproché encore aux stoïciens d'abuser de l'étymologie du mot ἄρθρον (articulation, ἁρμογή), qu'ils faisaient un synonyme de κῶλον (membre de la phrase), il écarte comme impropre une dernière variante de nom proposée par des grammairiens qu'il ne nomme pas, ἰσωνυμία pour ἀντωνυμία; car, dit-il, le pronom n'a pas un sens *égal* au nom qu'il remplace. Enfin il arrive à sa propre définition. Laissons-le l'exposer lui-même avec les principales preuves dont il l'accompagne.

« Nous définirons donc ainsi le pronom : c'est un mot qui se met à la place du nom, qui représente des personnes déterminées, qui a des cas et des nombres irréguliers, lorsqu'il n'a pas de formes pour marquer les genres[2].

« Que le pronom se mette à la place du nom, c'est ce que chacun voit sans peine. Mais pourquoi il se met à la place du nom, c'est ce que nous dirons tout à l'heure. Montrons d'abord qu'il détermine les personnes.

1. Τὸ γάρ· « ὁ δὲ προσέειπεν » ἐδείχθη ὡς ὁμοφωνεῖ μόνον τῷ ἄρθρῳ, οὐκ ἔστι δὲ αὐτὸ ἄρθρον. P. 9; et plus haut, p. 7 : Μεγάλην ἀσθένειαν, διὰ τὴν ἰδίαν ἀπειρίαν, τοῦ ποιητοῦ καταγγέλλουσι, φάσκοντες τοσαῦτα σχήματα ἄρθρων ἀντὶ ἀντωνυμιῶν παραλαμβάνειν· ἐλελήθει οὖν αὐτοὺς ἡ ὁμοφωνία τῶν ἄρθρων καὶ τῶν ἀντωνυμιῶν.

2. Ὁριστέον οὖν τὴν ἀντωνυμίαν ὧδε· λέξιν ἀντ' ὀνόματος προσώπων ὡρισμένων παραστατικήν, διάφορον κατὰ τὴν πτῶσιν καὶ ἀριθμόν, ὅτε καὶ γένους ἐστὶ κατὰ τὴν φωνὴν ἀπαρέμφατος.

« Tout pronom est ou démonstratif, δεικτική, ou relatif, ἀναφορική. Les pronoms de la première et de la seconde personne ne sont que démonstratifs; ceux de la troisième sont démonstratifs et relatifs : ἐκεῖνος, ὅδε, οὗτος, *celui-là*, *celui-ci*, excepté αὐτός, *lui*, *il*, qui, à son tour cependant, devient démonstratif quand on le joint à des pronoms démonstratifs. Les autres sont relatifs comme οὗ, οἷ, ἕ, *dont*, *à qui*, *que*. Or, si les objets que l'on montre sont par là même déterminés, si ceux auxquels on se réfère supposent une notion préexistante, c'est-à-dire une personne déterminée, il est donc vrai que le pronom représente des personnes déterminées. Mais, dira-t-on, le verbe aussi n'a-t-il pas cette propriété? oui, mais il ne l'a pas toujours; car, à la troisième personne, il est indéterminé : Γράφει, *qui?* περιπατεῖ, *qui?* Le verbe ne sera déterminatif que si j'ajoute le pronom *celui-ci* ou *celui-là*[1]. Peut-être du moins les noms propres déterminent-ils la personne : Ajax combat, Dion se promène. Mais ces noms eux-mêmes prêtent à l'ambiguïté par l'homonymie. Par exemple, dans ce vers d'Homère :

Ἀλλά περ οἷος ἴτω Τελαμώνιος ἄλκιμος Αἴας
« Que le vaillant Ajax, fils de Télamon, marche seul au combat. » (*Iliade*, III, 349, 362.)

Le sens du mot *Ajax* est déterminé par l'addition du mot Τελαμώνιος, qui veut dire *fils de Télamon*. Comment donc appeler déterminatif le mot qui a

1. Priscien, XIV, 1 : « Non irrationabiliter tertias verborum personas infinitas Apollonius dicit, cum nulla in iis certa finiatur persona et profundæ multitudinis sint capaces.... nisi adjungas eis vel nomen vel pronomen, cum prima et secunda persona eis non egeat. »

besoin d'un autre mot pour être déterminé? Au contraire, le pronom, qu'on le comprenne relativement ou démonstrativement, ne fait jamais ambiguïté.

« On objectera peut-être cet exemple :

Κεῖνος δ'αὖ περὶ κηρὶ μακάρτατος
« Celui-là est le plus fortuné des mortels, qui, etc. »
(Homère, *Odyssée*, IV, 158.)

Car, dira-t-on, ici le pronom n'est pas démonstratif, et il ne se réfère pas, non plus, à aucun personnage déterminé. Mais c'est que la relation s'entend ici d'un personnage conçu dans l'avenir et qu'on désigne par une anticipation bienveillante[1]....

« On va voir maintenant que le pronom a des cas et des nombres irréguliers. En effet, quelle suite y a-t-il du singulier ἐγώ au duel νῶϊ, et du duel νῶϊ au pluriel ἡμεῖς? Et cependant, c'est une règle générale que les duels, dans tous les mots déclinés, ont la même consonne que le pluriel correspondant; et le duel des articles (τώ, τά) ne fait pas objection; car les Doriens disent, au nominatif pluriel, τοί, ταί, au lieu de οἱ, αἱ.... Le génitif ἐμοῦ n'est pas moins opposé au nominatif ἐγώ et au datif ἐμοί. Car tout génitif qui a le même nombre de syllabes que son datif, a aussi le même accent; or ἐμοί a l'accent aigu, tandis que ἐμοῦ a le circonflexe. Aucun accusatif singulier ne finit en ε; ἐμέ est donc une forme irrégulière. Aucun datif ayant la dernière longue n'y porte l'accent aigu; comment donc expliquer ἐμοί et σοί? Jamais non plus un datif monosyllabique n'a l'accent aigu, mais toujours le circonflexe, comme μνᾷ, γῇ;

1. Comparez de bonnes observations sur le même sujet, dans le Traité de Planude *sur la Syntaxe*, t. II, p. 141 des *Anecdota græca* de Bachmann.

comment donc expliquer l'accent de σοί? Aucun duel ne se termine en ι, sans accompagnement d'une autre lettre [telle que le ν final], comment donc expliquer les finales de νῶϊ et σφῶϊ?.... (Suivent encore quelques exemples.) Il y a mille règles que l'on peut rapprocher pour faire voir que les pronoms ne forment pas une déclinaison régulière, mais constituent des mots à part pour chacune des personnes, chacun des nombres et des cas[1].

« Nous avons ajouté les mots : « lors qu'il n'a pas « de formes pour marquer les genres, » à cause des pronoms dérivés, parce que ces derniers marquent par une forme particulière le genre de la personne déterminée, et qu'ils ont ainsi une suite régulière de nombres et de cas. Au contraire, les pronoms primitifs n'ont rien dans leur forme qui distingue les genres à la première et à la seconde personne, si ce n'est qu'en *montrant* la personne ils font voir indirectement à quel genre elle appartient. De là vient qu'on les appelle pronoms *uniques* ou *solitaires*, μοναδικαί, parce que les trois genres, comme dans ἐγώ et σύ, y sont exprimés par une seule énonciation. Encore faut-il remarquer que ces pronoms dérivés eux-mêmes présentent, quant à la personne impliquée, la même irrégularité de nombres et de cas. Ainsi on dit ἐμός et νωΐτερος, ἡμέτερος : or quelle analogie,

1. Μυρίοις ἔστιν ἐπιχειροῦντα κανόσι δεῖξαι, ὡς οὐκ ἀκόλουθοί εἰσιν αἱ ἀντωνυμίαι, θέματα δ'ἴδια κατὰ ἀριθμὸν καὶ πρόσωπον καὶ πτῶσιν, p. 12. Remarquez cet usage du mot θέμα, auquel répondent avec des sens analogues, θεματικός, et θεματίζειν. *Du Pron.*, p. 2, *Synt.*, II, 5 et 8. Cf. II, 6 : Θεματικώτερον κλίνειν, et ἐν θέματι γίνεσθαι, ou, I, 19, ἐν θέμασι καταγίνεσθαι. Cf. plus bas, p. 104, et chap. VIII, § 2.

pour les personnes impliquées, entre νωΐτερος, et ἡμέτερος[1]?

« On admet pour raison de cette irrégularité que tout mot qui est des trois genres ne se décline pas, et l'on donne pour preuve certains noms de nombres. En effet, de ce que τέσσαρες et τρεῖς n'ont pas la même forme aux trois genres, puisqu'on dit τέσσαρα et τρία, il s'ensuit qu'ils se déclinent : τεσσάρων, τέσσαρσι. Au contraire, πέντε et les autres semblables, qui n'ont qu'une forme pour les trois genres, sont en même temps indéclinables; et voilà pourquoi δυοῖν avec sa forme déclinée passe pour irrationnel, puisque δύο était unique pour les trois genres..... Quant à moi, je pense que c'est avec raison que l'usage ne décline pas les mots où les trois genres sont confondus; car, d'après cette règle, rien n'empêche que les mots qui distinguent les trois genres ne reçoivent en même temps la diversité des cas[2]. » Et Apollonius se moque ensuite, avec la vivacité de langage qui lui est familière, de ceux qui voient dans ἡμεῖς un pluriel régulier de ἐμέ. Il objecte le duel νῶϊ, encore plus différent que ἡμεῖς du singulier ἐμέ,

1. La personne impliquée : τὸ ἐντὸς πρόσωπον dit le texte dans ces deux passages. On dirait aujourd'hui *le radical personnel;* mais nous nous gardons, autant qu'il est possible, de prêter à Apollonius des termes scientifiques qui lui sont inconnus. Cf. *du Pron.*, p. 17 : Τὸ ἐντὸς πρόσωπον νοούμενον, et p. 134 : Κατὰ τὸ ἐντὸς ἑνικῶς νοούμεναι ἀντωνυμίαι. Priscien, XIV, 2, p. 543 : « In omnibus derivativis pronominibus duæ intelliguntur personæ, *intrinsecus* possessoris, *extrinsecus* possessionis. Unde intrinsecus personæ.... confundunt genera, quomodo et primitiva eorum. »

2. Ὑπολαμβάνω δ' εὐλόγως τὰς πτώσεις τῶν τοιούτων σεσιγῆσθαι, συνεξητασμένας τῇ τοῦ γένους συγχύσει· τούτῳ γὰρ τῷ λόγῳ τὰ τῶν τριῶν γενῶν διακριτικὰ ἀκώλυτον ἔχει καὶ τὴν εἰς τὰς πτώσεις μετάβασιν, p. 14.

et il voit là une grande analogie avec les verbes qu'il nomme hétéroclites, c'est-à-dire avec ceux que les grammairiens modernes ont appelés défectifs, comme φέρω, qui emprunte son futur οἴσω à un autre radical, et ἐσθίω, qui forme de même son aoriste ἔφαγον.

Suit une réfutation non moins vive des auteurs qui ont voulu reconnaître deux classes de pronoms par rapport à leur propriété de se construire ou de ne point se construire avec l'article (σύναρθροι ou ἀσύναρθροι); puis un examen des rapports du pronom avec l'article, sur lesquels nous reviendrons à propos de cette dernière partie du discours. Ce chapitre importe moins à la science du langage qu'à la grammaire grecque en particulier, et il renferme certaines assertions que nous avons peine à comprendre. Par exemple, nous ne voyons pas comment Apollonius peut soutenir que l'article est incompatible avec les pronoms possessifs de la première et de la seconde personne, et comment il serait impossible de dire en grec, ὁ ἐμὸς εἶ, ὁ ἡμέτερος εἶ, comme on dirait en français « tu es *le* mien, » « tu es *le* nôtre[1] ». Rien de plus subtil ni de plus obscur que la discussion d'Apollonius sur ce sujet; mais elle le conduit à définir et analyser une espèce de pronom qui ne semble pas comprise dans la théorie générale par laquelle s'ouvre ce traité; je veux parler des *pronoms possessifs*, κτητικαὶ ἀντωνυμίαι. Il n'est certes pas d'une bonne méthode de rattacher ainsi à une discussion incidente la première partie d'un chapitre spécial qui ne sera repris et achevé qu'à la

1. Même doctrine dans la *Syntaxe*, I, 19. Cf. I, 27, sur la division des pronoms en σύναρθροι et ἀσύναρθροι.

fin même du livre ; et après avoir signalé ce désordre d'exposition, il nous sera permis d'y remédier en rapprochant des idées que sépare la négligence de notre auteur, mais que réunit la logique. On remarquera néanmoins tout ce qu'il y a de finesse et d'exactitude dans ces analyses qu'aucun grammairien moderne ne semble avoir surpassées.

« Dracon (un grammairien qui vivait au temps d'Auguste) appelait les pronoms possessifs *bipersonnels*, διπροσώπους, parce qu'ils renferment l'idée de deux personnes, le possesseur et l'objet possédé. Il appelait *unipersonnels* ou *simples*, μονοπροσώπους ἢ ἁπλᾶς, les pronoms primitifs, parce que c'est toujours simplement qu'ils sont conçus au singulier, au duel ou au pluriel, tandis que les autres sont doublement singuliers, comme ἐμός, *mien;* doublement duels, comme νωϊτέρω, *appartenant à nous deux;* doublement pluriels, comme ἡμέτεροι, *nôtres*. En général, les pronoms possessifs ont pour les nombres des formes variées.... Ils marquent, à toutes les personnes, le genre de l'objet possédé; les pronoms primitifs sont indéterminés à cet égard pour les deux premières personnes; ils ne sont déterminés que pour la troisième, encore dans les formes usuelles, comme αὐτός, ἐκεῖνος; [car les formes poétiques telles que μίν et νίν sont invariables]. Les primitifs répondent à des nominatifs, comme dans Ἀπολλώνιος ἐγώ; les autres répondent au génitif du nom du possesseur, comme dans ἐμὸς παῖς, qui répond à Ἀπολλωνίου παῖς. »

Dans les pronoms, comme dans les noms et les verbes, il y a trois nombres, le singulier, le pluriel et le duel; mais tandis que, dans les verbes, la troisième personne est unique pour chaque nombre, dans les

pronoms, la troisième personne se désigne par plusieurs mots, comme ἐκεῖνος, ὅδε, οὗτος, etc., ce qui est très-naturel, pour que la personne soit bien déterminée, par sa proximité, dans οὗτος, par son éloignement, dans ἐκεῖνος, etc. De même aussi on peut signaler plusieurs troisièmes personnes dans les pronoms possessifs : par exemple, ἐμός ἐστι offre la première personne opposée à la troisième, σός ἐστι la deuxième opposée à la troisième; et dans ὅς (pour ἑός, *son*, *sien*), il y a évidemment deux troisièmes personnes... et dans le pluriel σφέτερα, il y a plusieurs troisièmes personnes, ce qui justifie la dénomination proposée par Tryphon[1].

A ces observations s'en rattachent étroitement quelques autres que cependant nous ne trouvons que cent pages plus loin dans un chapitre spécial sur les pronoms possessifs.

« Que l'on ne suppose pas que les pronoms possessifs indiquent seulement le genre de l'objet possédé, et non celui du possesseur, comme si dans ἐμός, ἡμέτερος, *mon*, *notre*, la possession étant au masculin, le genre du possesseur demeurait incertain, par cela seul que ἐμός pourrait se rapporter à un possesseur de l'un ou de l'autre sexe. On oublierait, en effet, que la personne est encore mieux déter-

1. *Du Pron.*, p. 20, 21. Les derniers mots de ce paragraphe : Καὶ σαφὲς ὡς ἐν τῷ ὅς δύο τρίτα, ἐξ ὧν τὸ κτῆμα κἂν μὴ ὁρίζηται, οὐ μάχεται· ἐδείκνυτο γὰρ ὡς οὐκ ἀντωνυμία. Καὶ ἐπὶ πληθυντικῶν σφέτεροι πολλὰ τρίτα, semblent laisser voir quelque lacune ou quelque erreur de copiste. Car ὅς pour ἑός est certainement un pronom possessif pour Apollonius (voyez *du Pronom*, p. 129), mais ὅς, article hypotactique, au contraire, n'est pas à ses yeux un pronom, comme on le verra plus bas, à la fin de ce paragraphe.

minée par la valeur démonstrative et par la valeur relative du pronom : par la valeur démonstrative, comme dans ἐμός, σός, [qui supposent un possesseur présent, et dont, par conséquent, le genre n'est pas douteux]; par la valeur relative, comme dans σφέτερος, [qui se rapporte à une troisième personne antérieurement connue et déterminée]. Au contraire, dans ces mêmes locutions, la nature de l'objet possédé est incertaine : car avec ἐμός pourquoi sous-entendrait-on plutôt οἶκος, ou ἵππος, ou δοῦλος, que toute autre chose? » « De même que les pronoms composés changent leur terminaison pour marquer le genre et le cas, et changent leur première partie (τὸ ἄρχον, on dirait aujourd'hui leur radical) pour marquer la différence des personnes, de même les pronoms possessifs marquent le genre et le cas par des terminaisons différentes, et la différence des personnes par le changement de leur première partie. Mais les possessifs ont en outre la propriété de marquer les nombres par le changement de leur première partie comme de la dernière : ainsi ἐμός devient au duel νωϊτέρω, et au pluriel ἡμέτεροι.

« Il est encore bon d'observer que dans les verbes le changement des personnes se marque par celui des terminaisons, tandis que, dans les pronoms, il se marque par le changement de la première partie. On trouvera peut-être l'observation superflue, parce que autre chose est le verbe, autre chose le pronom; mais comme ils ont pour caractère commun de désigner la personne, la difficulté n'en subsiste pas moins. En outre, le participe et le pronom possessif, aussi bien que le nom, changent de terminaisons pour marquer les genres et les cas, et en cela

ne diffèrent pas, quoiqu'ils soient d'ailleurs des mots différents. Il faut bien chercher à cela quelque raison naturelle. Le cas se marque par la terminaison, ce qui n'a pas besoin d'être démontré; or les pronoms sont susceptibles de cas, ils doivent donc les marquer par leur terminaison : c'est là une conséquence de leur nature. Si maintenant il leur fallait aussi marquer par des terminaisons diverses la différence des personnes, il en résulterait une confusion dans les syllabes finales, qui déjà marquent le cas. C'est donc par l'effet d'une sage prévoyance que, pour préserver ce qui est la marque des cas, la personne se marque au moyen d'un changement de la première partie du mot. Or les verbes qui n'ont point de cas, ou qui n'en ont qu'un seul, pouvaient sans inconvénient marquer les personnes par un changement de terminaison, puisque les cas n'étaient plus en question.

« Que l'on conçoive maintenant les pluriels et les duels des pronoms possessifs comme pouvant comprendre les trois personnes, ainsi qu'on l'a vu pour les pronoms primitifs. Par exemple ἡμέτερος, *nôtre*, c'est *le mien* et *le sien*, et peut-être *celui d'un autre encore;* νωΐτερος, c'est *le mien* et *le tien*, ou *le mien* et *celui de tel ou tel*[1].

« Le pronom possessif a cela de commun avec le nom possessif que tous deux sous-entendent la possession, que tous deux renferment l'idée de deux personnes, et que tous deux se résolvent en un génitif

1. Le grec dit : ἡ ἐμὸς καὶ ἐκείνου. Je ne pouvais traduire *celui de celui-là*. Quelques infidélités du même genre seront facilement excusées dans ma traduction, sans que j'aie besoin d'en avertir le lecteur.

avec le nom de l'objet possédé[1]. Mais ils diffèrent en ce que le pronom possessif peut se dire de tout possesseur [qui est à telle ou telle personne], tandis que le nom possessif ne s'entend quelquefois que d'un seul possesseur. Exemples : Ἐμός, σός peuvent marquer la propriété de n'importe qui, Ἑκτόρειος ne peut marquer que celle du seul Hector..... Les noms possessifs supposent toujours deux troisièmes personnes; il n'en est pas de même des pronoms, comme on l'a montré. Dans les noms communs, le possessif ne marque pas le nombre : ἀνθρώπεια ἴχνη, *des traces humaines*, on ne sait s'il s'agit des pieds d'un seul homme ou de plusieurs hommes, doute qui n'a jamais lieu pour le pronom possessif. Et la cause de cette ambiguïté, c'est tout simplement la terminaison du nom, qui sert à désigner le nombre, et qui perd sa valeur dans le dérivé possessif : en effet, quand on dit ὑός ou ὑῶν, on distingue s'il y a un porc ou deux porcs; mais si l'on dit ὕειαι ou βόειαι σάρκες pour « des chairs de porc ou de bœuf, » le possessif ne montre pas s'il y avait plusieurs porcs, plusieurs bœufs, ou bien un seul. Au contraire le pronom, ayant des formes primitives (θέματα) pour chaque nombre, ne pouvait causer aucune obscurité : si le nombre du possesseur changeait, la première partie du mot changerait en même temps..... Quant aux noms propres, comme ils s'entendent toujours d'une seule personne, quand toutefois ils n'ont pas un sens général, les possessifs qui en dé-

1. Apollonius revient souvent sur cette remarque : plus haut, p. 17, 79, 87, 88, et dans la *Syntaxe*, I, 30, où il analyse les deux sens du mot ἐμοῦ, selon que l'on y voit le génitif de ἐγώ ou le génitif de ἐμός.

rivent ne peuvent sous-entendre la pluralité. Les dérivés possessifs diffèrent encore des pronoms possessifs en ce qu'on n'a pas coutume d'y rattacher les mots *père* ou *frère*, tandis qu'on peut les rattacher au pronom. Ainsi, on ne dira pas Αἰάντειος πατήρ ou ἀδελφός, mais on dira bien ἐμός et σὸς πατήρ ou ἀδελφός. »

Peut-on pousser plus loin la finesse de l'observation? Apollonius ne se montre pas moins scrupuleux lorsque, revenant sur la définition générale du pronom, il analyse ainsi l'idée des personnes[1] : « Dans les noms, l'allongement de la terminaison s'appelle *espèce*, parce que ce changement de la finale donne au mot comme une forme nouvelle qui le fait reconnaître[2]. Dans les verbes et dans les pronoms, le passage d'une forme à une autre s'appelle *personne*, mot très-propre à mettre sous nos yeux l'idée d'un corps et d'une certaine disposition de l'âme, et qui, par conséquent, s'applique très-bien à ce qu'il fallait ici déterminer. Maintenant, on appelera *première personne* celle qui parle d'elle-même, puisque c'est d'elle que part aussi l'énonciation pour les deux autres personnes; *seconde*, celle qui s'adresse à l'interlocuteur en parlant de lui; *troisième*, celle qui n'est ni l'une ni l'autre des deux précédentes. Car il n'est pas régulier de dire que la première est

1. *Du Pron.*, p. 22 et suiv. *Synt.*, III, 27, doctrine que l'on retrouve dans le Scholiaste de Denys le Thrace, p. 888 et p. 905.

2. Ou « constitue ce que l'on nomme *espèce*. » (Voyez plus haut, p. 82). Ἡ μὲν ἐν τοῖς ὀνόμασι παραγωγὴ εἶδος καλεῖται· εἴδει γὰρ παραπλήσιόν τι παραδέχεται κατὰ τὴν ἑτεροίωσιν τοῦ τέλους, δι' οὗ γνωρίζεται. Il fait sans doute allusion à ce que les logiciens appellent différence spécifique.

celle qui parle; la seconde, celle à qui l'on parle; la troisième, celle dont on parle. En effet, dans cette hypothèse, si la première personne prononçait les mots *je*, *tu*, *il*, il s'en suivrait évidemment qu'elle serait tour à tour la première, la seconde et la troisième personne. Direz-vous, de même, que *tu* est la personne à qui l'on s'adresse? Mais *il* se dit aussi de quelqu'un, en parlant à quelqu'un, et en parlant de l'une quelconque des trois personnes[1]. Comment aussi la troisième personne désignerait-elle seule celui dont on parle, puisque ce mot peut s'appliquer à toute substance? Ce qui est certain, c'est que le pluriel de la première personne peut impliquer toutes les personnes[2]. Comment donc la troisième personne se dirait-elle seulement de ceux dont on parle? Il faut réfléchir, en effet, que le singulier seul de chaque personne exprime purement la première personne, ou bien la seconde; mais que le duel ou le pluriel implique en même temps d'autres personnes. Ainsi le pluriel de la première peut impliquer ou plusieurs secondes ou plusieurs troisièmes, ou les deux choses à la fois. Quand un homme dit, en parlant de lui-même et de ses concitoyens : « Nous avons dîné, » il implique plusieurs troisièmes personnes avec la première. Quand il dit, en parlant de ses concitoyens présents : « C'est nous qui en

1. Οὐχὶ καὶ τὸ ἐκεῖνος λέγεται καὶ πρός τινα ὑπέρ τινος πᾶν τε πρόσωπόν τέ ἐστιν. Le second τε est dans le ms., comme le premier; mais il semble superflu, si même le texte n'a pas subi ici d'autre altération. Le ms. porte clairement ἐστιν et non ἐστι, comme on lit dans Bekker. Cf. Priscien, XII, 3, qui résume toute cette discussion. et se réfère formellement à l'autorité d'Apollonius.

2. Ἅπερ τινά ἐστι ajoute le texte, peut-être pour ἅτινά πέρ ἐστι, « quelles qu'elles soient. »

sommes cause, » il implique la seconde personne avec la première, puisqu'il parle à ses concitoyens et qu'il leur parle d'eux-mêmes. L'homme qui dit à ses concitoyens, en parlant d'autres concitoyens absents : « Nous sommes la cause de ce combat, » implique à la fois des secondes personnes, puisqu'il s'adresse à eux, et des troisièmes, puisqu'il parle de personnages absents, ce qui est le propre de la troisième personne. »

L'auteur montre par le même raisonnement que le pronom pluriel de la seconde personne peut impliquer aussi la troisième ; que le duel peut aussi impliquer deux personnes à la fois, l'une des deux parlant au nom de l'autre comme en son propre nom. Il examine ensuite la déclinaison du pronom et les rapports syntaxiques du pronom avec le verbe. Sur ce point, il signale avec finesse le caractère particulier du vocatif, qui, supposant la proximité de celui à qui l'on s'adresse, ne peut guère être en usage dans les pronoms de la première personne, puisque celle-ci n'est pas interpellée, ni dans ceux de la troisième, qui marquent une personne éloignée de celle qui parle, si ce n'est par exception, comme dans οὗτος opposé à ἐκεῖνος, et qui s'emploie, en effet, quelquefois avec la particule ὦ, complément ordinaire du vocatif[1].

Apollonius résout ensuite avec la même netteté la question de savoir si le pronom est nécessaire pour compléter toute locution verbale. Selon lui, le verbe seul suffit, en général, pour marquer par la force de sa terminaison le passage d'une personne à une

1. Observations analogues dans la *Syntaxe*, III, 8.

autre; l'addition d'un pronom n'est utile que lorsqu'il faut opposer entre eux d'une façon particulière le sujet de deux phrases, comme dans : Ἐγὼ μὲν παρεγενόμεν, σὺ δὲ οὐ παρέτυχες. « *Je* suis arrivé là, mais *tu* n'y étais pas. » C'est la même raison qui fait quelquefois employer un pronom de la troisième personne à côté d'un substantif, même d'un nom propre, lorsque le sens de ce nom a besoin d'être plus spécialement déterminé, comme dans *cet Ajax;* en effet, *Ajax* seul désignerait seulement la *qualité*, τὴν ποιότητα, c'est-à-dire montrerait seulement de *quelle* personne il s'agit; *cet* indique, en outre, que le héros est sous nos yeux. On a vu, du reste, que le pronom de la troisième personne peut se mettre régulièrement à la place du nom; mais que ceux de la première et de la seconde ne le peuvent pas, le nom, dans la doctrine d'Apollonius, étant toujours, par sa nature, de la troisième personne. Quelques exceptions, qu'il emprunte à Homère, et qui sont de simples figures, ne font pas règle à cet égard[1].

En général, « le pronom ne remplace ni le nom commun ou appellatif, ni l'adjectif. Le pronom désigne toujours une personne déterminée; le nom s'applique à plusieurs, comme *homme, cheval.* [Il est vrai que] dans : « c'est *moi* qui fais cela, » le pronom remplace *Tryphon*, *Dion;* [mais ce sont là des noms déterminés]. D'un autre côté, les adjectifs expriment ou la grandeur, ou la quantité, ou la disposition de l'âme; les pronoms ne représentent rien de

1. *Du Pron.*, p. 31 : Ἀλλ' οὐ τὰ ἐν σχήματι λαμβανόμενα, καὶ ταῦτα ὀλιγάκις, κανὼν τῶν πλείστων.

tel, mais seulement la substance[1]. Ainsi les locutions, « Un tel est blanc, ou noir, ou bon, » ne sauraient se résoudre en un pronom. Mais les adjectifs peuvent se rattacher à des noms propres : « Tryphon est long; Dion est blanc, » et nous disons aussi : « Je suis blanc, tu es bon; » ce qui montre encore que le pronom se prend pour le nom propre. Enfin, si au lieu de : Ἵππος με ἐλάκτισεν, on dit Οὗτός με ἐλάκτισεν, au lieu de la nature du cheval en général on désigne un cheval en particulier[2]. »

Ayant ainsi déterminé les propriétés du pronom, l'auteur examine les mots de nature douteuse que l'on rapporte ou que l'on peut rapporter à cette partie du discours, tels que τίς, τηλικοῦτος, τοιοῦτος, ἡμεδαπός, ὑμεδαπός, ἄλλος, et même ὦμοι, analysant avec beaucoup d'érudition et une rare délicatesse le sens et l'usage de chacune de ces diverses locutions. Il entre ensuite dans le plus minutieux détail sur l'accentuation des pronoms, et, suivant sa méthode habituelle, il ne distingue pas de la théorie générale du pronom ces recherches de grammaire toute particulière. C'est là qu'il développe la distinction des pronoms simples et des pronoms composés, pour laquelle il renvoie encore au traité spécial dont nous avons parlé plus haut[3]. Cette distinction,

1. Il dira plus clairement, p. 33 : Οὐσίαν σημαίνουσιν αἱ ἀντωνυμίαι, τὰ δὲ ὀνόματα οὐσίαν μετὰ ποιότητος.

2. *Du Pron.*, p. 32.

3. Πῶς οὖν σύνθετον τὸ ἡμεδαπός; Εἰρήσεται μὲν οὖν ἐν τῷ περὶ Συνθέτων ἡ αἰτία τῆς ἀσυνθεσίας, καὶ νῦν δὲ διὰ βραχέος ῥηθήσεται. Il semble évident par ces mots que l'auteur parle ici d'un ouvrage distinct et non pas d'un chapitre de son Traité sur le Pronom. Voy. plus haut, p. 25, 26.

d'ailleurs peu importante pour la philosophie du langage, lui suggère au moins d'utiles remarques sur la pratique de la langue grecque et sur les variations de l'usage selon les temps et selon les dialectes[1]. Le reste du traité, qui d'ailleurs est incomplet à la fin, ne renferme plus que des observations sur les diverses formes du pronom, soit primitif, soit dérivé ou possessif[2].

Dans tout ce long travail, on s'étonne de trouver à peine mentionné, et comme en passant[3], un mot que nous sommes habitués à considérer comme pronom, l'article hypotactique, ou, comme nous l'appelons aujourd'hui le pronom conjonctif, ὅς, ἥ, ὅ, en latin, *qui*, *quæ*, *quod*. C'est que pour Apollonius ce mot n'est pas un pronom; il s'est expliqué nettement là-dessus dans un chapitre de la *Syntaxe*[4] auquel nous allons recourir. On y verra toute la puissance de l'habitude pour perpétuer une erreur, et comment Apollonius, malgré l'indépendance, souvent excessive, de son esprit, n'a pu, sur ce sujet, se soustraire à l'autorité de la routine.

1. Voyez surtout p. 55, sur l'usage de divers pronoms chez Homère et chez les auteurs plus récents; p. 59, sur l'échange des possessifs et des pronoms personnels; p. 65, sur une curieuse difficulté d'orthographe (Cf. *Syntaxe*, II, 32, un problème analogue).

2. Quelques-unes de ces formes sont spécialement examinées dans le mémoire de M. Dronke, intitulé : *Beitraege zur Lehre vom griechischen Pronomen aus Apollonius Dyskolus*, Rhein. Museum, 1853, IXe vol., p. 107-118.

3. Par exemple, p. 16, 17.

4. I, 43; doctrine renouvelée dans l'*Encyclopédie*, au mot *Relatif*, par Beauzée, qui certes n'avait pas lu Apollonius, et qui défend, il est vrai, son opinion par des raisons fort différentes.

Après avoir exposé la syntaxe de l'article proprement dit, l'auteur ajoute : « Il faut maintenant parler des articles hypotactiques, qui diffèrent des protactiques non-seulement par leur forme et par le rang qu'ils ont dans l'ordre des parties du discours, mais encore et complétement par leur syntaxe. Les deux premières différences sont évidentes; la troisième est plus difficile à saisir, et nous allons l'exposer ici. Les articles protactiques s'unissent avec les noms en un même rapport avec le verbe et le participe. Par exemple : Ἄνθρωπος περιπατεῖ, ἀνθρώπου ἄδοντος ἤκουσα, se peuvent dire sans article, mais peuvent aussi prendre l'article. Cela est impossible pour l'article hypotactique, je veux dire qu'il ne s'accommode pas d'une proposition unique, et qu'il a toujours besoin d'un second verbe, comme dans : Ἦλθε γραμματικός, ὃς διελέξατο, ὃς ἀνέγνω; et cela même s'il y avait, de la première proposition à la seconde, transition d'une personne à une autre : Ἀνθρώπῳ ὡμίλησα, ᾧ παρέσχον ξενίαν. Au contraire, si, dans ces tournures, on met le protactique au lieu de l'hypotactique, la phrase ne se tiendra plus : Ὁ γραμματικὸς ἦλθε διελέξατο, τῷ ἀνθρώπῳ ὡμίλησα παρέσχον ξενίαν, à moins qu'on n'emploie une conjonction copulative capable de montrer qu'il s'agit de la même personne; par exemple, καὶ ou quelque autre de ses équivalents, comme nous l'avons montré dans la syntaxe des conjonctions[1]. Ainsi l'on aura : Ὁ γραμματικὸς ἦλθε καὶ διελέξατο, ou : Τῷ ἀνθρώπῳ ὡμίλησα καί παρέσχον ξενίαν. Et c'est de quoi l'on peut se rendre compte d'une

1. C'est-à-dire dans un chapitre du IVe livre, qui est aujourd'hui perdu. Voir plus haut, chap. I, p. 19 et suiv.

manière naturelle. Comme nous l'avons dit, l'article hypotactique se rapporte à un verbe distinct, en se rattachant par la relation (ἀναφορά) au nom qui précède. Il ne constitue donc pas une simple proposition [mais bien deux], par ce double rapport avec deux verbes, l'un, celui qui se rattache au nom, l'autre, celui qui se rattache à l'article. Or c'est là aussi le rôle de la conjonction, qui, avec un seul nom substantif, forme deux propositions à l'aide de deux verbes. Ainsi : Παρεγένετο ὁ γραμματικὸς ὃς διελέξατο équivaut, pour le sens, à : Ὁ γραμματικὸς παρεγένετο καὶ διελέξατο. Les noms mêmes de ces particules sont voisins par le sens, [comme elles le sont par l'usage]; car les mots *rattacher* (d'où vient en grec le nom de l'article), et *joindre* (d'où vient le nom de la conjonction), sont presque des synonymes[1].

« Il y a encore une autre construction équivalente à l'usage de l'hypotactique, c'est par l'emploi des pronoms relatifs : Ἀνθρώπῳ ὡμίλησα καὶ αὐτῷ παρέσχον ξενίαν, ou : Ὁ γραμματικὸς παρεγένετο καὶ οὗτος διελέξατο. Car la relation qui est l'essence de l'article se retrouve aussi dans ces sortes de pronoms, ce qui en fait deux parties du discours très-voisines l'une de l'autre. On sera peut-être tenté de conclure de là qu'elles n'en forment qu'une seule; mais la conclusion serait inexacte. Bien qu'ils aient la propriété des articles, ces mots ne sont pas pour cela des articles; car ils diffèrent de l'article par d'autres propriétés.

1. Ἐγγιζούσης καὶ τῆς ὀνομασίας τῶν μορίων· τὸ γὰρ συνηρτῆσθαι (de ἀρτάω -ῶ, d'où ἄρθρον) καὶ συνδεδέσθαι (de συνδέω, d'où σύνδεσμος) οὐ μακρὰν τῆς συνωνυμίας πέπτωκεν. Observation analogue sur l'étymologie de ἄρθρον, dans la *Syntaxe*, I, 19, au commencement du chapitre.

De même le verbe, qui implique le sens des pronoms personnels au nominatif, n'est pas pour cela identique au pronom; car il s'en distingue par beaucoup d'autres qualités. Tout à l'heure même nous avons dit que la conjonction copulative se met à la place de l'article hypotactique, d'où il ne résulte pas que l'un et l'autre forment une seule et même partie du discours. Mais, d'ailleurs, les pronoms relatifs [tels que *celui-ci*, *celui-là*], ne se construisent pas tout à fait comme les articles hypotactiques, puisqu'ils exigent une conjonction. Dans : Γραμματικὸς παρεγένετο καὶ οὗτος διελέξατο, chacun voit qu'il n'y a plus de sens si on enlève la conjonction. Ajoutez que οὗτος détermine d'une façon plus significative le personnage en question; dans : Γραμματικὸς παρεγένετο καὶ οὗτος διελέξατο, ce mot οὗτος met en relief le personnage du grammairien. De son côté, le relatif αὐτός s'entend bien d'un personnage conçu par excellence; dans : Γραμματικὸς παρεγένετο καὶ αὐτὸς διελέξατο, αὐτός, c'est comme si l'on disait : « Le maître, ou le seigneur. » Si, au contraire, devant l'article hypotactique on insère une conjonction, il est évident que cet article perd sa propriété connective et ne désigne plus, au lieu de la personne précédemment conçue, qu'une autre personne conçue généralement : Ἀνθρώπῳ ὡμίλησα καὶ ᾧ ξενίαν παρέσχον. Avec de telles différences, comment cet article et ce pronom pourraient-ils se ramener à une seule et même partie du discours? »

Cette analyse, en elle-même, est assurément aussi juste que fine, mais la conclusion en est exagérée. Si l'on range parmi les pronoms des mots comme αὐτός, ἐκεῖνος, etc., parce qu'ils désignent une per-

sonne déterminée, parce qu'ils se rapportent (ἀναφέρονται) à cette personne antérieurement connue, l'article hypotactique a le même droit de compter parmi les pronoms, puisqu'il rappelle aussi quelque personne déterminée par une proposition précédente. Apollonius montre très-bien que ὅς implique, en outre, le sens d'une conjonction, d'où l'on peut conclure que ὅς tient le milieu entre le pronom et la conjonction, qu'il est, à la fois, une espèce de conjonction et une espèce de pronom. Mais l'esprit de notre grammairien répugne à ces moyens termes; il aime les décisions tranchantes, et il ne s'aperçoit pas qu'après avoir trop rabaissé les caractères essentiels de ces mots ὅς, ἥ, ὅ, il s'attache à un caractère tout extérieur et presque matériel, à la forme même du mot ἄρθρον, pour les ranger à côté de l'article dont ils sont si distincts. La théorie même d'Apollonius sur l'article proprement dit montrera mieux encore la fausseté ou l'insuffisance de ses conclusions sur ce qu'il s'obstine à nommer l'article hypotactique.

On peut reprocher aussi quelque obscurité, ou, tout au moins, une fausse apparence de rigueur à cette définition du pronom qui en fait consister l'essence dans l'οὐσία. Apollonius apparemment ne prétend pas que le pronom, à l'exclusion du nom, exprime la substance, ou sa personnalité; c'est plutôt le nom propre qui a ce caractère. Au reste, les explications mêmes d'Apollonius prouvent que par οὐσία il entend à peu près ce que nous appelons aujourd'hui « le rôle personnel, » le rôle particulier, individuel des êtres dans le drame du langage. Mais il ne suffisait pas de bien comprendre les faits; il

fallait encore les résumer par une expression plus exacte et plus claire[1].

D'autres erreurs de détail auront été facilement remarquées dans la théorie de notre grammairien sur le pronom. Mais, si nombreuses que soient ces erreurs, en comparant avec le traité περὶ Ἀντωνυμίας le chapitre correspondant de nos Grammaires générales, on trouvera, je pense, qu'Apollonius, mieux connu et mieux compris, eût laissé sur ce sujet bien peu à faire à ses successeurs.

§ 3. De l'Article.

Parmi les parties du discours que dégageait peu à peu et que définissait l'analyse philosophique, l'article, τὸ ἄρθρον, était assurément un des plus dignes d'observation, et, en même temps, un des plus difficiles à saisir dans toute la vérité de son caractère comme dans la subtilité de ses divers emplois. L'article est à peine signalé comme un mot à part dans le vingt et unième chapitre de la *Poétique* d'Aristote, et dans un court passage de la *Rhétorique à Alexandre*[2].

1. Dans ses leçons à l'École normale, M. E. Burnouf disait avec une heureuse précision : « Les noms et les pronoms sont déterminatifs; mais le nom détermine les êtres par l'idée de leur nature, tandis que le pronom les détermine par l'idée précise d'une relation à l'acte de la parole. » C'est, au fond, la doctrine de Beauzée sur ce sujet, à l'article *Pronom*, dans l'*Encyclopédie méthodique*.

2. C. 26. Cf. la *Rhétorique* authentique, III, 5. Sur l'autorité de la *Rhétorique à Alexandre*, je ne puis mieux faire que de renvoyer au mémoire de M. E. Havet, inséré dans le *Recueil des savants étrangers* à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome II, 1re série.

Malgré ces deux témoignages, Denys d'Halicarnasse et, d'après lui, Quintilien font honneur aux Stoïciens d'avoir les premiers séparé l'article de la conjonction pour en faire une partie du discours[1]. Ce qui semble certain, c'est que les Stoïciens ont, les premiers, essayé de définir l'article d'une manière philosophique, en quoi d'ailleurs ils ont assez mal réussi. Quelques-uns disaient[2] : « L'article est un élément du discours qui se décline, et qui distingue le genre et le nombre des noms. » C'était constater seulement la forme du mot et son utilité tout accidentelle. De plus habiles rattachaient l'article au pronom, et comme ce dernier a pour caractère évident de définir les personnes, ils appelaient l'article ὁ, ἡ, τό un *pronom indéfini*, ἀοριστώδη ἀντωνυμίαν, ou encore, selon la traduction de Priscien, un *pronom articulaire*, *articulare pronomen*, et dans cette classe ils faisaient rentrer tous les mots interrogatifs, relatifs, et autres, tels que τίς, ποῖος, πηλίκος, etc.[3]. Rattachant toujours l'article au pronom, Denys le Thrace et Apollodore d'Athènes, au témoignage d'Apollonius, appelaient seulement le pronom un article *démonstratif*, δεικτικόν, réservant sans doute l'appellation générale d'article pour cette partie du discours dont nous cherchons la définition[4]. Dans le Manuel de grammaire qui nous est

1. Denys, *de l'Arrangement des mots*, chap. v; Quintilien, *Instit. orat.*, I, 4, § 18.

2. Abrégé des doctrines stoïciennes, par Dioclès, dans Diogène Laërce, VII, 58.

3. Voir les textes réunis par M. R. Schmidt : *Stoïcorum grammatica*, p. 39 sq.

4. Apollonius, *du Pron.*, p. 4.

parvenu sous le nom de Denys le Thrace, l'article est défini : « Une partie du discours qui se décline, qui se place tantôt devant les noms, tantôt après, et qui a trois propriétés accessoires, le genre, le nombre et les cas. » Après toutes ces tentatives, la vraie théorie de l'article restait encore à établir.

Si l'on pouvait en croire un texte plusieurs fois publié sous le nom de Tryphon[1], ce grammairien, l'un des maîtres d'Apollonius, aurait introduit dans la discussion qui nous occupe une notion nouvelle et féconde, en remarquant que « les articles rappellent une idée préconçue, et qu'il ne faut pas les employer devant les noms dont le sens n'est pas précédemment déterminé. » Mais Apollonius, qui cite fort souvent Tryphon[2] à propos de l'article, ne lui ayant nulle part attribué cette doctrine, il est probable que le texte que je viens de traduire porte à tort le nom de ce grammairien. En tout cas, si notre auteur a trouvé dans les écrits d'un de ses maîtres la remarque qu'on vient de lire, il se l'est assurément appropriée par l'heureux usage qu'il en

1. Πάθη τῶν Λέξεων (édition du *Museum Cantabrigiense*, t. I, p. 39), § 30 : Οὐ δεῖ προστιθέναι τὰ ἄρθρα ἔνθα [ἂν] μὴ γένηται προϋποκειμένη γνῶσις· τὰ γὰρ ἄρθρα προεγνωσμένων ἀναπόλησιν ποιοῦσι· καὶ τοῦτο ἐν τοῖς οἰκείοις χωρίοις γνωσθήσεται. Remarquez que ce court paragraphe est tout à fait étranger au sujet de l'opuscule publié sous le nom de Tryphon; il a donc ici toutes les apparences d'une interpolation. L'auteur d'une bonne collection des fragments de Tryphon (Berlin, 1853), M. de Velsen paraît n'avoir pas d'opinion bien arrêtée sur l'opuscule en question (p. 25, 33 et 96), et je ne vois pas qu'il y ait suffisamment remarqué le passage qui m'occupe ici.

2. Tryphon avait écrit un *Traité sur l'Article*, qu'Apollonius cite expressément, dans la *Syntaxe*, I, 8. Cf. 18, 21, 41.

a fait pour éclaircir la valeur, jusque-là si mal comprise, de l'article. Le traité où il développait cette matière ne nous est point parvenu, et Priscien nous aide peu à en restituer la doctrine, les Romains n'ayant rien dans leur langue qui réponde exactement à l'article et qui tombe sous la même définition que cette particule[1]; mais heureusement le premier livre de la Syntaxe est consacré tout entier à la syntaxe des articles, et nous fournit d'amples détails sur leur nature même. Quant à la définition qui résumait, sur ce sujet, les opinions d'Apollonius, on peut croire qu'elle se retrouve à peu près intacte dans le passage suivant des Scholies sur Denys le Thrace, où s'écartant, suivant son usage, des doctrines du Manuel, le grammairien anonyme dit en propres termes[2] : Il faut donc définir ainsi l'article : « L'article est une partie du discours qui se rattache

1. Voyez Priscien II, 4, t. I, p. 67 :... « In quo illos (Stoïcos) adhuc sequimur, quamvis in nostra non invenimus articulos lingua. Nam cum dicimus *idem*, ὁ αὐτός, non solum articulum præpositivum, sed etiam pronomen in eadem dictione significamus. Similiter *qui*, ὅστις, articulus subjunctivus intelligitur una cum pronomine, secundum quosdam infinito, sive magis cum nomine, ut Apollonius ostendit firmissima ratione. » Cet argument péremptoire d'Apollonius, nous le retrouvons aujourd'hui dans sa discussion spéciale sur le mot τίς, *du Pron.*, p. 33 : Τὸ γὰρ ἐναντιώτατον ταῖς ἀντωνυμίαις, ἀόριστά ἐστιν, αὐτῆς ὁριζούσης πρόσωπα. Cf. Priscien, XVII, 4, t. II, p. 21. Le savant Pline avait pourtant proposé de reconnaître un article dans le pronom *hic*, *hæc*, *hoc*, employé comme déterminatif (Probus, *Art. gramm.*, § 572, p. 349, éd. Lindemann); mais cette opinion ne paraît pas avoir prévalu chez les Romains.

2. P. 899 : Ὁριστέον οὖν οὕτως· Ἄρθρον ἐστὶ μέρος λόγου συναρτώμενον πτωτικοῖς κατὰ παράθεσιν, προτακτικῶς ἢ ὑποτακτικῶς, μετὰ τῶν συμπαρεπομένων τῷ ὀνόματι, εἰς γνῶσιν προϋποκειμένην, ὅπερ καλεῖται ἀναφορά. Priscien XVII, 4, t. II, p. 21 : « Articulus

aux mots déclinables, tantôt pour les précéder, tantôt pour les suivre, avec les propriétés accessoires du nom, pour marquer une notion préexistante, ce qui s'appelle relation. »

Nous savons, en effet, qu'Apollonius, comme tous les auteurs anciens, a toujours rattaché à la même partie du discours l'article hypotactique et l'article protactique. Maxime Planude, au XIVe siècle de l'ère chrétienne, est peut-être le seul grammairien qui ait appelé le mot ὁ, ἡ, τό, « l'article proprement dit[1]. » Quant à la relation ou ἀναφορά, c'est véritablement un des principes sur lesquels repose toute la doctrine grammaticale d'Apollonius; il y revient sans cesse et le reproduit, sous des formes peu diverses, dans la Syntaxe, dans le traité du Pronom et dans ses livres sur les particules indéclinables :

« Le propre de l'anaphore ou relation, c'est la seconde connaissance ou le rappel d'une personne déjà énoncée. » — « Toute relation désigne une notion préexistante. » — « La relation nous ramène à la notion qui a précédé, etc.[2] » C'est en ce sens que

secundam notitiam suppositorum demonstrat. Si enim dicam : Ἄνθρωπος ἦλθεν, primam notitiam ostendo; sin : Ὁ ἄνθρωπος ἦλθεν, secundam. »

1. Περὶ Συντάξεως, dans les *Anecdota græca* de Bachmann, t. II, p. 117 : Τὰ μὲν προτακτικὰ τῶν ἄρθρων, ἃ κυρίως ἄρθρα ἐστίν, κ.τ.λ. Cf. *Ibid.*, p. 126, où l'auteur reproduit la doctrine d'Apollonius, quand il dit : Τὸ τοίνυν ἄρθρον τὴν δευτέραν γνῶσιν τῶν ὑποκειμένων σημαίνει, mots que Priscien semble avoir traduits (voy. ci-dessus, ligne 1) d'après un texte plus ancien, apparemment d'après Apollonius lui-même.

2. *Synt.*, II, 3 : Ἰδίωμα ἀναφορᾶς προκατειλεγμένου προσώπου γνῶσις. *Du Pron.*, p. 6 : Πᾶσα ἀναφορὰ γνώσεως προϋφεστώσης ἐστὶ σημαντική.... p. 16 : Ἐπαγγέλλεται ἀναφοράν, ὅ ἐστιν ἀναπολούμενον πρόσωπον. Cf. *Synt.* I, 10; IV, 10; *de l'Adv.*, p. 593, etc.

αὐτός et les autres pronoms semblables sont des pronoms *relatifs*, ἀναφορικαί, car ils désignent toujours une personne précédemment déterminée[1]; c'est par là aussi que l'article se rattache au pronom, avec lequel toutefois les Stoïciens ont eu tort de le confondre.

« Le propre de l'article, dit expressément Apollonius, au chapitre VI du premier livre de la Syntaxe, est la relation, qui consiste à rappeler une personne antérieurement désignée[2]. Or cette relation a lieu de plusieurs manières. [1°] Ou bien le nom est employé par excellence, comme dans : « Cet homme est *le* grammairien, » ce qui signifie à peu près le premier des grammairiens, et, pour ainsi dire, le type du genre. C'est dans ce sens que l'on dit, comme en un seul mot, *le poëte* [pour désigner Homère], ce qui implique à la fois et l'idée de la supériorité sur tous les autres, et celle d'une notion déterminée d'avance pour tout le monde. [2°] Ou bien l'article exprime la possession individuelle. En effet, quand on dit : Δοῦλός σου ταῦτα ἐποίησεν[3], cela fait entendre plusieurs esclaves ; mais si l'on met l'article devant δοῦλος, cela fait entendre un seul esclave. [3°] Enfin l'article peut exprimer une relation pure et simple [à la notion préconçue], comme lorsque nous disons : « *l'*homme est venu te chercher, » — *le* grammairien te cherchait, » car ici *le grammairien* ne s'entend pas comme [s'entendait *le poëte*] dans l'exemple précédent. [4°] Quelquefois enfin

1. *Du Pron.*, p. 10 et *passim*.

2. Καθὸ καὶ ἐν ἄλλοις ἀπεφαινόμεθα, ajoute-t-il, par une allusion évidente à son traité spécial περὶ Ἄρθρων. Voy. plus haut notre chap. I, p. 17.

3. En français : « Un *de vos esclaves* a fait cela. »

l'article, tout en paraissant indéterminé [1], se rapporte, par anticipation, à une certaine personne; ainsi, lorsque nous disons : « Que *le* meurtrier du tyran soit honoré, » l'article rappelle une certaine personne, mais en vue du temps futur. De même [le pronom] dans cet exemple [d'Homère, *Odyssée*, VI, 158].

Κεῖνος δ' αὖ πέρι κῆρι μακάρτατος ἔξοχον ἄλλων,
Ὅς κέ σ' ἐέδνοισι βρίσας οἶκόνδ' ἀγάγηται.

« *Celui-là* est sans doute le plus heureux des mortels, qui pourra, le chargeant d'une riche dot, t'emmener dans sa maison. »

Emploi tout différent de cet autre exemple [du même auteur, *Odyssée*, IV, 145] :

[Τηλεμάχῳ, τὸν ἔλειπε νέον γεγαῶτ' ἐνὶ οἴκῳ]
Κεῖνος ἀνήρ, ὅτ' ἐμεῖο κυνώπιδος εἵνεκα.....

« [Télémaque, que laissa tout jeune dans son palais] *ce* héros, lorsque pour moi malheureuse, etc. »

Ici, en effet, la personne se détermine dans le passé; là, c'est dans l'avenir.

« Je n'ignore pas d'ailleurs que cette phrase : « Que le meurtrier du tyran soit honoré, » peut se rapporter à l'auteur d'un acte accompli, si nous supposons, par exemple, que le meurtrier d'un tyran soit resté sans récompense, et que, dans ce cas, quelqu'un dise : « Que le meurtrier du tyran soit honoré; » ce qui sera plus clair encore si l'on emploie l'indicatif, et surtout si l'on emploie le parfait : « *Le* meurtrier du tyran a été honoré. »

1. C'est précisément cette apparence d'indétermination qui faisait que les Stoïciens définissaient l'article « un pronom indéterminé. » Voyez, *du Pron.*, p. 4, et surtout, *Syntaxe*, I, 34 et suiv., où l'auteur analyse, au point de vue des Stoïciens, des exemples analogues.

On peut désirer dans ces définitions plus de clarté encore; on n'y peut guère désirer, au fond, plus de justesse. L'article a donc pour propriété essentielle de se placer devant les mots dont le sens est bien déterminé dans l'esprit de celui qui parle, soit que la notion de ces mots se détermine pour le temps présent, pour le passé ou pour l'avenir.

Au reste, la vérité d'une théorie grammaticale ne saurait être mieux éprouvée que par de nombreux exemples, et, malgré la perte des traités d'Apollonius sur le nom et sur l'article, l'épreuve de sa théorie se fait abondamment par les exemples que renferme le premier livre de la Syntaxe.

Ainsi, au chapitre dixième, l'auteur explique très-bien comment l'article se place devant tout génitif décomposé, comme dans les locutions : Τῶν ἀνθρώπων οἱ μέν εἰσιν Ἕλληνες, οἱ δὲ βάρβαροι, et même devant les génitifs singuliers des noms collectifs, comme χρυσοῦ, ἀργύρου, qui, à titre de collectifs, équivalent à un pluriel et sont par conséquent susceptibles de division : c'est que le *tout* est, dans ces locutions, présent à l'esprit en même temps que les *parties* en lesquelles il se décompose[1].

Ainsi, aux chapitres XXX et XXXIX, il justifie un remarquable idiotisme de la syntaxe grecque, la répétition de l'article en rapport avec un seul et même nom. Sa discussion sur ce sujet mérite d'être ici analysée, car elle montre, en même temps qu'une rare finesse d'observation, je ne sais quelle inexpérience d'analyse et surtout une sorte de maladresse à désigner par des mots simples et justes certains faits gramma-

1. Observations reproduites en partie par Priscien, XVII, 4.

ticaux, aujourd'hui familiers à l'intelligence de nos plus jeunes écoliers.

« L'adjonction de deux articles à un même mot n'est pas inadmissible. On peut dire ὁ πατὴρ ὁ ἐκείνου, et dans cette locution il est évident que les deux articles se rapportent à πατήρ ; comment, en effet, le pronom ἐκείνου, qui, de sa nature, n'admet pas l'article, pourrait-il admettre, étant au génitif, un article au nominatif? Il en sera de même si c'est un nom qui est au génitif : Ὁ δοῦλος ὁ τοῦ Ἀριστάρχου πρὸς ἐμὲ ἦλθεν, « L'esclave d'Aristarque est venu vers moi. » Là, en effet, le génitif Ἀριστάρχου a son article propre, qui est τοῦ; les deux autres articles se rapportent donc à un seul nominatif; d'où il résulte que dans ὁ πατὴρ ὁ ἐμός le second article ne se rapporte pas nécessairement au pronom ἐμός ; » ce que l'auteur a déjà démontré d'une autre manière dans le chapitre précédent.... « Quand le pronom se place avant le nom, il ne peut recevoir qu'un article. Exemple : ὁ ἐμὸς ἀγρός ou δοῦλος. Mais quand c'est le nom qui commence, alors il peut y avoir deux articles, comme dans ὁ δοῦλος ὁ ἐμός, chacun de ces deux articles marquant une relation différente. Ainsi ὁ δοῦλος veut dire : tel esclave dont l'idée est préconçue, et non pas un autre ; et ὁ ἐκείνου l'esclave de tel maître dont l'idée est préconçue, et non d'un autre..... De là aussi, en pareil cas, l'emploi de trois articles, comme dans ὁ φίλος ὁ τοῦ ἀνθρώπου : le premier montre qu'il ne s'agit pas d'un autre ami que de l'ami déjà connu ; le second, qu'il n'est pas l'ami d'une autre personne que de la personne déjà connue, et c'est à cette personne que se rapporte le troisième article τοῦ. Dans la locution : ὁ πατὴρ ὁ τούτου, on n'ajoute pas l'article τοῦ, ni dans la

locution : ὁ πατὴρ ὁ ἐκείνου, parce que les pronoms ἐκείνου et τούτου, étant démonstratifs, ne peuvent, comme nous l'avons vu, recevoir l'article. Il en est de même dans les constructions comme : ὁ πατὴρ ὁ ἐμός. En effet, le pronom possessif ἐμός implique un pronom personnel avec lequel même il peut s'échanger, comme dans ὁ πατήρ μου[1]. Ajoutons qu'un adjectif déclinable s'attachant à un nom appellatif et prenant l'article au commencement de la phrase, interdit l'insertion de l'article devant le nom appellatif. Ainsi on peut dire : ὁ ἄνθρωπος ὁ ἀγαθός, mais non pas ὁ ἀγαθὸς ὁ ἄνθρωπος....; et voici évidemment la raison de cette différence. Puisque les noms adjectifs se rapportent aux noms substantifs, et non pas ces derniers aux adjectifs (par exemple, ἄνθρωπος n'appelle pas λόγιος, mais λόγιος appelle ἄνθρωπος), il arrive que la relation que renferme ὁ λόγιος a pour objet ἄνθρωπος ; et de même qu'après λόγιος on ne peut pas répéter le même adjectif λόγιος, de même on ne peut pas, dans ὁ λόγιος ἄνθρωπος, répéter l'article devant ἄνθρωπος, la relation [que cet article exprimerait] ayant déjà été exprimée par l'épithète λόγιος. » Voilà encore une de ces démonstrations dont le tour est obscur, mais qui, au fond, sont parfaitement justes. Dans ὁ ἄνθρωπος ὁ λόγιος, les mots ὁ ἄνθρωπος montrent qu'il s'agit d'un certain homme; ὁ λόγιος le détermine mieux encore par l'idée d'éloquence. Mais si ὁ λόγιος sont d'abord énoncés, la répétition du mot ὁ devant ἄνθρωπος reste sans objet et sans effet, puisque ἄνθρωπος est déjà doublement déterminé. Les règles de la syntaxe grecque ne sont donc pas ici l'œuvre

1. Mêmes remarques dans le Traité du Pronom, p. 17 et 18.

d'un vain caprice : elles répondent à des nuances très-délicates, mais très-réelles de la pensée.

Si certaines locutions admettent l'emploi d'un double article, il y en a d'autres qui n'admettent pas même un article, parce qu'elles en impliquent déjà le sens. Par exemple, le mot ἀμφότεροι, sur lequel les observations d'Apollonius sont, chose rare chez lui, d'une clarté presque élémentaire.

« Le mot ἀμφότεροι n'admet pas non plus l'article à côté de lui : l'usage s'y oppose ainsi que la raison; d'où il ressort que δύο n'est pas synonyme d'ἀμφότεροι, puisque, suivant la règle, δύο admet l'addition de l'article, comme l'admettent tous les autres noms de nombre, mais non pas le mot en question. Voici la cause de cette différence. Ἀμφότεροι s'emploie pour désigner deux personnes déjà connues; on peut donc dire : Δύο ἄνθρωποι τρέχουσι, lorsque l'idée de ces deux hommes est conçue pour la première fois; ἀμφότεροι, au contraire, supposerait que l'idée de ces deux hommes a été antérieurement conçue. Voilà pourquoi aussi on ne pourrait pas mettre l'article entre δύο et ἄνθρωποι; car avec δύο il s'agissait d'une première mention : or l'addition de l'article suppose, comme nous l'avons vu, le retour d'une idée antérieurement exprimée. Au contraire on dira : Ἀμφότεροι οἱ ἄνθρωποι ou φίλοι τρέχουσι, car il s'agit de deux personnes antérieurement connues, ce qui autorise l'addition de l'article. Du reste, lorsque δύο est répété, l'article dès lors peut y être joint la seconde fois : Οἱ δύο ἄνθρωποι τρέχουσι. Il est donc évident que le mot ἀμφότεροι, impliquant en lui-même le sens de l'article, repoussait comme superflu l'addition de

cette particule. Dans le vers d'Homère (*Iliade*, VII, 3) :

> Ἀμφότεροι μέμασαν πολεμίζειν ἠδὲ μάχεσθαι
> « Tous deux désiraient faire la guerre et combattre. »

ἀμφότεροι s'applique à des personnages connus par les vers qui précèdent : je veux parler d'Hector et de Pâris[1].... »

Après avoir bien défini la nature et le rôle de l'article, Apollonius en étudiait avec soin la déclinaison ; il a résumé une partie de sa doctrine sur ce sujet en quelques pages fort arides sans doute, mais où l'on peut saisir, sous la sécheresse du langage, un raisonnement très-solide et qu'il me semble plus facile de traduire que d'abréger[2]. Ce morceau d'ailleurs serait mieux placé dans notre huitième chapitre, si la philosophie même des parties du discours n'y prédominait pas sur l'analyse grammaticale.

« Tryphon, d'après les caractères accessoires de la particule ὦ et sous prétexte qu'elle s'éloigne beaucoup de l'analogie de l'article, refuse de la ranger dans cette classe de mots. Il s'appuie encore sur le sens de ὦ, parce que les autres articles se construisent avec la troisième personne, tandis que celui-ci se construit avec la seconde. Mais ensuite il se réfute lui-même et revient à l'opinion commune. Pour ce qui est de la forme, il soutient qu'il n'est pas nécessaire que les articles se déclinent régulièrement,

1. *Syntaxe*, I, 16.

2. *Syntaxe*, I, 18-20, morceau où j'ai dû, plus que dans aucun autre, corriger par quelques additions l'obscurité du texte grec. On retrouve la substance de toute cette discussion dans les Scholies sur le chapitre xx, de Denys le Thrace.

bien d'autres parties du discours étant irrégulières pour les cas et les genres. Il ne pense pas non plus qu'il soit raisonnable de considérer ὦ comme un mot distinct de l'article, si l'on ne veut pas que chaque mot distinct des autres constitue par cela même une partie du discours. Quant à ce qui tient au sens et à ce que le mot ὦ ne s'emploie jamais avec la troisième personne, mais toujours avec le sens du vocatif, il répond : A ce compte, le vocatif des noms ne serait pas un nom, puisqu'il est à la seconde personne, tandis que le propre des noms est de n'employer que la troisième; et s'il est étrange de ne pas admettre le vocatif pour un nom, il ne l'est pas moins de refuser le nom d'article au vocatif de l'article, parce qu'il se construit avec la seconde personne.

« Mais à toutes ces raisons on peut répondre : D'abord il n'est pas vrai que les articles aient une déclinaison irrégulière, car ils se déclinent régulièrement, sauf l'altération particulière au nominatif; et leur accord même avec des noms déclinés prouve qu'ils doivent s'accommoder à l'ordre régulier que suivent ceux-ci dans leur déclinaison. Autrement seraient-ils des articles (c'est-à-dire des mots qui s'articulent avec d'autres). Mais de là même il ne résulte pas nécessairement que l'article doive se développer toujours d'après un thème régulier, si l'on ne veut pas qu'à chaque mot réponde une partie du discours, car ce n'est point d'après le nombre des mots, mais d'après les idées que se distinguent les parties du discours[1]. Mais quand on n'accorderait pas la déclinaison ré-

1. Voy. plus haut, p. 52, 53, 88.

gulière des articles, sous prétexte [que cela n'est pas nécessaire et] que des parties du discours, diverses pour la forme, viennent cependant, pour le sens, se ranger dans la même classe (ainsi les mots ἐγώ et νῶϊ, et encore ἡμεῖς, diffèrent beaucoup entre eux; cependant l'idée restant la même, ils se rangent tous dans la même classe); il reste vrai, du moins, que tout mot qui s'écarte de l'idée propre à une partie du discours, quand il aurait une forme parfaitement analogue, comme dans les cas d'homonymie, ne sera pas rapporté à cette partie du discours. Or, cela posé, comment ne pas exclure de la classe des articles la particule ὦ, qui ne se rapporte à eux ni par l'analogie de la forme, ni par le sens. Réduisons d'ailleurs le raisonnement sur ce sujet à un seul principe : c'est que ni l'analogie des formes ni leur défaut d'analogie ne peuvent constituer les parties du discours, mais qu'il faut, comme nous l'avons vu, classer les mots selon leurs propriétés essentielles.

« Tryphon nous dit : « Si le vocatif est un nom, quoique à la seconde personne, ὦ est un article accompagnant le vocatif avec lequel il s'accorde. Mais le nom conserve sa propriété à tous les cas, puisque sa propriété n'est pas de marquer les personnes, et qu'on le peut prendre à la première comme dans : « Je suis Ulysse, » ou à la seconde, comme dans : « Tu es Ulysse, » le nom conservant toujours, [dans ces deux tournures différentes], ses qualités propres. Au contraire l'adjonction de l'article au nom n'a qu'un sens propre, qui est de rappeler une troisième personne, et rien ne lui est plus opposé que l'idée d'une personne présente, puisque ἐμός ἐστι, « il est mien, »

peut prendre l'article, étant à la troisième personne, tandis que Ἐμὸς εἶ ne le peut pas, étant à la seconde. Si donc un même mot, selon qu'il se rapporte à la troisième ou à la seconde personne, peut ou ne peut pas prendre l'article, à plus forte raison, un mot différent par sa forme, [comme est le vocatif par rapport aux autres cas], repoussera-t-il l'adjonction de l'article, surtout si dans toute la série de ses emplois il montre la même répugnance à se l'associer : or, le vocatif, réclamant [toujours] une seconde personne, il est superflu de chercher si ὦ, [qui l'accompagne], est un article.

« D'où vient donc qu'on en fait d'ordinaire un article? Je dirais volontiers que cela vient de la place qu'il a prise dans la série des cas, et de ce que les particules qui accompagnent les autres cas s'appelaient des articles (c'est de même que des lettres isolées s'appellent *syllabes*) : or ὦ est la particule qui s'attache proprement au vocatif.

« Maintenant il n'est pas superflu de faire voir la régularité de la déclinaison de l'article, par opposition à la particule ὦ.

« L'ὁ du nominatif, en perdant le τ, a subi nécessairement une autre modification, je veux dire la perte du ς final; car, autrement il se serait confondu avec l'article hypotactique ὅς, ἥ, ὅ, dont la syntaxe est pourtant différente de celle de l'article protactique, (comme il sera démontré dans le chapitre des hypotactiques), d'où résultait une apparente irrégularité. Que le ς final manque, cela est évident, puisque la finale des deux espèces d'articles est la même; or, l'hypotactique est ὅς; [donc le protactique a dû avoir la même forme], comme à οὗ correspond τοῦ ; à ᾧ, τῷ;

à ὅν, τόν. C'est ce que montre évidemment le pluriel [οἵ, οἱ], car tout pluriel en οι a toujours un singulier en ος, même dans les noms contractés, comme χρυσοῦς et les autres semblables. Les cas obliques de l'article montrent aussi la chose; tous en effet se rattachent à des nominatifs en ος. Ajoutez la diérèse en οιο usitée au génitif chez les Thessaliens; puis le féminin η, lequel correspond toujours à des masculins en ος. L'article, en effet, ne formerait pas son féminin en η s'il ne suivait l'analogie des noms en τος, comme νοητός, νοητή. Mais voici que les Doriens complètent le τ [supprimé dans l'usage vulgaire] : τοὶ ἄνθρωποι, ταὶ γυναῖκες, et cela par un changement bien naturel dans ce dialecte, qui use avec prédilection de la lettre τ : προτί, λέγοντι, φαντί, πέρυτι, τύ, et mille autres; car si la forme ordinaire vient de la suppression du τ, il est d'autant plus naturel de le réintégrer à sa place.

« L'aspiration nous fournit encore une preuve. Les articles ne prennent l'esprit rude que là où ils ont perdu le τ, comme on peut s'en convaincre par le neutre τό, qui n'est pas conforme à l'analogie des neutres formés sur un masculin en ος. On voit que le besoin de distinguer deux genres, [le masculin et le neutre], qui sans cela se confondraient, justifie cette altération du mot à l'accusatif : τό, τόν. Du moins les pronoms, lorsqu'ils ne sont pas secourus par l'adjonction de l'article, imitent au neutre les terminaisons de cette particule : ἐκεῖνο, τοῦτο, et même, avec l'article, ταὐτό. Le dialecte attique est donc plus conforme à l'analogie, lorsque, joignant l'article au pronom, dans ταὐτόν, il rend au second mot une lettre, le ν, dont la suppression devenait inutile, [puisque le masculin serait τὸν αὐτόν].

« On peut donc dire qu'autant il y a de preuves de la régularité des articles, autant il y a de dissemblances entre les articles et la particule ὦ. Si les flexions des articles imitent celles des noms, et si, dans les noms, le vocatif n'est jamais plus long que le nominatif, pourquoi ὦ, qui est une longue, peut-il être le vocatif de ὁ, qui est une brève? Pourquoi ce vocatif ne serait-il pas plutôt terminé en ε̄, comme il convenait avec le génitif τοῦ et l'accusatif τόν. Et dans les féminins, pourquoi le nominatif n'a-t-il pas le même son que le vocatif? Dans les neutres, au pluriel, pourquoi le nominatif et le vocatif n'ont-ils pas la même terminaison? ce qui a lieu dans tous les mots déclinés qui ont un vocatif. Pourquoi, lorsque toutes les formes de l'article qui sont privées du τ portent du moins l'esprit rude, ὦ seul porte-t-il l'esprit doux? Pourquoi n'a-t-il pas le même accent que les nominatifs? car ὦ peut bien admettre l'aigu comme quelques autres monosyllabes. Pourquoi, portant le circonflexe, n'incline-t-il pas son accent comme le veut Aristarque, selon la méthode éolienne, pour les articles homériques qui ont le circonflexe? C'est apparemment qu'Aristarque n'y a point soupçonné la valeur d'article [qu'on veut lui attribuer.] Pourquoi ne commence-t-il pas par un τ comme les autres articles protactiques? Il n'avait pas de prétexte pour perdre ce τ, n'ayant aucun hypotactique qui lui corresponde? N'est-ce point parce qu'il n'est pas lui-même un article protactique?

« Quant à la coïncidence des trois genres sous une seule forme [dans le mot ὦ], Tryphon dit que, [à ce compte], le mot τῶν lui-même ne doit pas être admis comme article, car il est des trois genres; mais que,

si τῶν est un article, ὦ l'est au même titre. Cela n'est pas sérieux. [Pour être des trois genres], τῶν n'est pas moins un article, puisqu'il est formé de la même façon que les mots avec lesquels il s'accorde. C'est une imitation des génitifs φίλων, μέσων, καλῶν. Et, en général, presque toute coïncidence de plusieurs genres sous une seule forme est une imitation de quelque coïncidence analogue dans les noms, même quand il y a figure de grammaire, comme dans cet exemple: μὰ τὼ θεώ, semblable à cet autre [d'Hésiode, *Œuvres et Jours*, 198] : τὼ δὲ καλυψαμένω. C'est une raison de plus de ne voir là que des articles, [c'est-à-dire des mots articulés avec ceux qui les suivent], et, si cela est vrai, ὦ est rejeté bien loin de cette classe de mots, car il ne comporte nullement une coïncidence des genres analogue à celle que comportent les noms.

« Les mots qui se construisent avec des nombres et des genres différents ne sont pas des articles, mais des particules indéclinables, conjonctions, adverbes ou prépositions, et il est évident que ὦ n'étant ni une conjonction, ni une préposition, ne peut être qu'un *adverbe vocatif indéclinable*. Pourquoi donc alors accompagne-t-il le nom? parce qu'il est comme une forme d'appellation. Telles sont les formules de serment νή, μά, qui se construisent avec l'accusatif et n'ont rien de commun avec l'article. Mais leur syntaxe offre une confusion semblable à celle que ὦ comporte; car ils s'accordent avec tous les nombres et tous les genres.... »

Il y a quelque chose d'un peu comique, je l'avoue, dans cette guerre à outrance contre la particule ὦ et ses prétentions à prendre rang parmi les articles.

Mais, de tout temps, les grammairiens ont été sujets à prendre feu pour de bien petites querelles. Ne sait-on pas tout le bruit que fit, dans l'ancienne Académie française et autour d'elle, la controverse des partisans et des ennemis de la conjonction *car*[1]? Lucien a raillé le pédantisme des grammairiens contemporains d'Apollonius; en France, Montaigne, Mathurin Regnier et Molière ont rencontré les mêmes travers chez leurs contemporains, ils les ont tournés en ridicule et ils n'en ont pas eu raison : les travers de l'esprit humain sont de tous les temps, comme la satire et la comédie, qui les combattent sans les corriger.

Au reste, si Apollonius reconnaît dans les diverses formes de l'article grec une déclinaison à peu près régulière et une sorte de tendance à imiter les terminaisons des noms qu'il accompagne, il est loin pourtant de l'opinion accréditée, comme nous l'avons vu, par quelques Stoïciens, et qui donne pour fonction à l'article de marquer le genre des noms. Bien plus, il avait réfuté spécialement cette erreur, et dans son chapitre sur les Genres[2], qui faisait sans doute partie du traité sur le Nom, et au cinquième chapitre du premier livre de la Syntaxe : «....D'abord aucune partie du discours n'a été inventée pour résoudre l'ambiguïté d'une autre partie; mais chacune d'elle dérive de l'idée qui lui est propre.... Quand le genre d'un nom est obscur, la difficulté se résout à l'aide des mots concomitants, comme pour tous

1. E. Moncourt, *De la Méthode grammaticale de Vaugelas* (Paris, 1851), p. 74.

2. *Syntaxe*, I, 5 : Πρὸς οὓς ἀντείρηται διὰ πλειόνων ἐν τῷ περὶ Γενῶν.

les mots susceptibles de plusieurs sens, c'est-à-dire pour tous les homonymes. Ainsi dans cette phrase : « Hélène étant *sage* encore, fut enlevée par Alexandre, » l'ambiguïté de l'adjectif *sage* disparaît, grâce aux mots qui l'accompagnent. Au contraire, si je dis : « *les* malheurs d'Ulysse, » l'article ne m'aidera pas à résoudre l'ambiguïté du genre. Comment donc ne serait-il pas ridicule d'admettre l'article comme un signe distinctif du genre, lorsque avec l'article le genre peut rester obscur, et que sans l'article il peut être clair ? » Si l'article devait servir à distinguer les genres, il ne faudrait pas qu'il les confondît lui-même, comme dans le génitif pluriel τῶν ; car alors, comme c'est le sens même du nom qui nous en fait voir le genre, on pourrait dire à bon droit que le nom a été inventé pour distinguer les genres; ce qui serait puéril[1]. En troisième lieu, si l'article avait réellement la fonction qu'on lui prête, il ne se placerait que devant les noms dont le genre est douteux; or dans l'usage, c'est souvent le contraire qui arrive.

Malgré cette réfutation péremptoire, l'erreur a survécu à notre grammairien. On la retrouve dans les fragments de grammaire byzantine publiés par M. Goettling, sous le nom de Théodose d'Alexandrie[2]; elle s'est perpétuée dans les écoles de l'Occident, surtout grâce à l'usage où sont les grammairiens ro-

1. Ὅπερ εὔηθες.

2. P. 82 : Ἄρθρον ἐστὶ μέρος λόγου μονοσύλλαβον (l'article est un *petit mot*, disent encore nos manuels élémentaires), προτασσόμενον καὶ ὑποτασσόμενον ἀεὶ τῶν ὀνομάτων· ἄρθρον δὲ λέγεται κατ' ἐμὴν κρίσιν ἀπὸ τοῦ ἐνάρθρως ἀποδεικνύειν τὸ γένος τοῦ ὑποκειμένου ὀνόματος.

mains d'employer les mots *hic*, *hæc*, *hoc*, par forme d'abréviation, pour désigner le genre des noms[1]. Dumarsais la rencontrant dans Regnier Desmarais et dans bien d'autres, la réfute à son tour[2], et ne réussit pas mieux qu'Apollonius à en guérir les grammairiens ses confrères; car, malgré les progrès très-réels de la science grammaticale dans nos écoles, il se réimprime encore sous nos yeux des manuels où l'article est défini « un petit mot qui se place devant les noms et qui sert à en marquer le genre et le nombre. » Et cependant nous avons, sur ce point, des lumières qui manquaient au philologue d'Alexandrie : l'une des langues les plus populaires de l'Europe moderne, l'anglais n'a qu'un article indéclinable et invariable, pour tous les genres comme pour tous les nombres; c'est là un exemple qui vaut à lui seul les plus beaux arguments de la logique.

Ce qui est encore plus digne d'attention peut-être, c'est le sort de toute cette théorie de l'article depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Soit qu'il remonte jusqu'à Tryphon, soit qu'Apollonius l'ait le premier mis en lumière, le principe de la relation à une notion préconçue paraît se maintenir dans les écoles

1. Voyez, par exemple, Priscien, V, 1, t. I, p. 167. Le même auteur fait pourtant remarquer que ce procédé est tout artificiel, et que, dans tous ces cas, *hic* n'a pas le rôle ni le sens de l'article grec : « Nam pronomen *hic*, quod grammatici in declinatione nominum loco præpositivi ponunt articuli, nunquam in oratione sensum articuli habet. » *Instit. gramm.*, XVII, 4, t. II, p. 21. Cf. Varron, *de Lingua latina*, VIII, 45, 63; X, 18-20 et 30, éd. O. Müller.

2. Au mot *Article* de l'*Encyclopédie méthodique*, *Litt. et Gramm.*, p. 234, éd. in-4°.

grecques durant tout le moyen âge. Je le vois très-heureusement appliqué à une question particulière, par saint Épiphane dans son ouvrage Contre les Hérésies[1]; il reparaît dans les Scholies sur le Manuel de Denys le Thrace; au IXe siècle, dans la Syntaxe de Michel le Syncelle; au XIVe siècle, dans un ouvrage de Maxime Planude sur le même sujet[2], et au XVe, dans la Grammaire, demeurée classique en Orient, de Théodore Gaza. Mais, depuis la Renaissance, ce principe est tout à fait oublié, dans les écoles de l'Occident. Au XVIe siècle, Rob. Estienne, dans sa Grammaire française, écrite en latin, ne considère l'article que comme un moyen de suppléer à l'absence des cas dans notre langue. Chez les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle, tout l'effort de l'analyse aboutit à signaler les articles comme des mots qui restreignent ou déterminent le sens du nom auquel ils se joignent; ce qu'Apollonius avait déja dit, mais bien autrement interprété[3]. Il semble même que l'obscu-

1. I, p. 17. Cité par G. Sturz, *Opuscula nonnulla* (Lipsiæ, 1825), p. 52, à propos de l'emploi de l'article devant un nom propre. L'auteur paraît ignorer l'origine de la théorie appliquée par saint Épiphane, et il croit d'ailleurs à l'accord presque unanime des grammairiens sur ce sujet: « Consentiunt fere omnes articulo indicari rem certam vel definitam, vel in præcedentibus jam descriptam aut commemoratam. »

2. Bachmann, *Anecdota græca*, t. II, p. 126.

3. Τὰ γὰρ ἀοριστωδῶς ποτὲ νοούμενα ἡ τοῦ ἄρθρου παράθεσις ὑπὸ ὁρισμὸν τοῦ προσώπου ἄγει· « ὁ ἄνθρωπος παρεγένετο, — τὸν ποιητὴν ἐθαύμασα. *Synt.*, IV, 1. Cf. les Grammaires de Port-Royal, de Regnier Desmarais, les *Essais* de l'abbé d'Olivet, etc. C'est déjà, ou peu s'en faut, l'opinion d'H. Estienne, *Conformité du langage françois avec le grec*, chap. V, p. 121, éd. Feugère, et c'est encore celle de M. de Sacy, *Gramm. gén.*, I, 5. Selvaggi, *Grammatica gen. filososofica* (Napoli, 1839), II, 7, définit l'article : « un

rité augmente à mesure qu'on avance dans cette voie de raisonnements stériles : « L'article, écrit en 1747 l'abbé Girard, est un mot établi pour annoncer et particulariser simplement la chose sans la nommer ; c'est-à-dire qu'il est une expression indéfinie quoique positive, dont la juste valeur n'est que de faire naître l'idée d'une espèce subsistante, qu'on distingue dans la totalité des êtres pour être ensuite nommée[1]. » Et quelques années après, Beauzée : « L'article annonce des individus d'une nature quelconque ou avec abstraction de toute nature ; le nom exprime l'idée d'une nature commune avec abstraction des individus : ce sont évidemment deux significations très-différentes, indépendantes l'une de l'autre, mais respectivement modificatives l'une de l'autre[2]. » Enfin Dumarsais : « Les grammairiens ont appelé articles certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière. » — « Les articles ne signifient point des choses, ni des qualités ; seulement ils indiquent à l'esprit le mot qu'ils précèdent et le font considérer comme un objet tel que, sans l'article, cet objet serait considéré sous un autre point de vue[3]. »

Après cela, Condillac avait bien raison de dire : « L'article a fort embarrassé les grammairiens, et

aggiuntivo di estensione generica, modificabile delle condizioni del discorso ad esprimere la specie ed anche gli individui. »

1. *Vrais principes de la Langue françoise*, t. I, p. 157. Cf. p. 43, 44.

2. *Encyclopédie méthodique*, au mot *Article*, p. 254.

3. *Ibid.*, p. 229.

c'est la matière qu'ils ont traitée le plus obscurément. » Mais s'il avait seulement parcouru, dans l'édition de Sylburg, le premier livre de la Syntaxe d'Apollonius, il n'aurait pas ajouté : « M. Dumarsais a commencé le premier à débrouiller ce chaos[1]. » Car Apollonius y avait assez bien réussi longtemps avant Dumarsais, et même, à le comparer avec nos Français du XVIIIe siècle, on est disposé à juger avec plus d'indulgence la sécheresse et l'obscurité de son style.

Quant au fond des idées, sans méconnaître tout ce qu'il y a d'observations justes et ingénieuses dans le long traité de Dumarsais sur les articles, sans mépriser la classification, un peu trop systématique, de Beauzée, dans son court aperçu sur le même sujet[2], je regrette que ces deux auteurs n'aient pas songé à innover, dans cette question difficile, par un simple retour aux doctrines des écoles grecques. Apollonius, sans doute, leur laissait plus d'une difficulté à éclaircir; il y a d'autres particules que ὁ, ἡ, τό, qui méritent le nom d'articles; il y en a qui ne sont ni des articles, ni des pronoms, à proprement dire. Mais quant à l'emploi de l'article principal ὁ, ἡ, τό, *le*, *la*, *les*, la langue française offre avec la grecque une conformité que signalait justement Henri Estienne, et qui donnait aux idées d'Apollonius un droit de plus à notre attention. Au point de vue étymologique, si l'article grec ὁ, ἡ, τό n'est

1. *Principes de la Grammaire française*, II, 14.

2. Faute de tenir compte des doctrines d'Apollonius, M. B. Jullien (*Cours supérieur de Grammaire*, I, p. 80), exagère beaucoup, je crois, le mérite de nos grammairiens français.

évidemment qu'un ancien pronom démonstratif, détourné et comme déchu de sa valeur primitive ; si on peut suivre ce changement de forme et surtout de sens, sur les monuments mêmes de la langue grecque, entre Homère, où le mot ὁ, ἡ, τό a presque toujours le sens pronominal, et Thucydide, où il a décidément pris le sens d'un article ; si on peut saisir même, dans le grec d'Hérodote et d'Hippocrate, la transition de l'un à l'autre usage, ces vicissitudes n'offrent-elles pas une frappante analogie avec ce que l'on peut appeler l'histoire de l'article dans les langues romanes? Là, en effet, tous les mots qui font office d'article dérivent des pronoms latins, qui, par exception, ont quelquefois le même rôle dans les auteurs classiques de l'antiquité [1]. Le même rapport existe, ou un rapport plus étroit encore, entre l'article et le pronom dans les dialectes de la famille germanique. Ainsi, sur ce point, comme sur la nature de l'article, la doctrine d'Apollonius est confirmée par les faits qu'il n'a pu connaître, et elle peut recevoir dans nos grammaires modernes, une foule d'applications aussi justes qu'imprévues.

J'ajoute que, sur certain point de détail, elle rencontre des objections non moins imprévues. Ainsi, Apollonius ne concevait l'article proprement dit que comme un mot *protactique*, c'est-à-dire précédant le nom qu'il modifie. Tel est, en effet, le caractère constant de l'article dérivé du latin *ille*, *illa*, *illud*, dans la plupart des langues néo-latines; ce qui avait même suggéré l'idée de l'appeler un *prénom*. Mais

1. Dumarsais en a réuni beaucoup d'exemples dans son Traité de l'Article.

une de ces langues, le Valaque, fait exception à la règle, en plaçant le pronom article *le*, *la*, après le nom, par exemple dans *omu-lu*, l'homme; *famei-le*, les femmes; exception qui, chose remarquable, témoigne encore en faveur de l'étymologie latine : car le pronom *ille* étant susceptible de suivre ou de précéder le nom auquel il se rapporte, on comprend que l'un des deux usages ait prévalu dans la grammaire valaque, tandis que le second s'établissait dans les autres dialectes issus de la corruption du latin [1].

L'Anglais Harris a eu, peut-être seul au XVIIIe siècle, le mérite de remonter sur chaque question, soit directement, soit par l'intermédiaire de Priscien, jusqu'aux théories des grammairiens grecs [2]. Ces grammairiens étaient mal connus alors; on n'avait publié qu'un petit nombre des compilations ou des ouvrages originaux que les manuscrits nous en ont conservés. Apollonius, entre autres, ne pouvait guère être apprécié que d'après sa Syntaxe et d'après les témoignages de Priscien : c'était assez cependant pour le recommander à l'attention des grammairiens philosophes. On s'étonne que l'helléniste Thurot, intelligent traducteur de Harris, ait mieux aimé revenir, dans son commentaire, à l'école de Girard ou de Court de Gébelin [3], que de puiser comme l'y

1. Vaillant, *Grammaire roumâne à l'usage des Français* (Bucharest, 1840), p. 35, que je cite de préférence à la Grammaire de Lauriani (*Tantamen criticum in linguam Romanicam*, Viennæ, 1840), parce que de bons juges accusent cette dernière de ne pas suivre d'assez près la langue vraiment originale et populaire de la Valachie.

2. Voyez, par exemple, *Hermès*, I, 5.

3. C'est ainsi qu'il considère, p. 215, l'article comme un mot primitif, à peu près selon l'opinion de l'abbé Girard (*Vrais*

conviait son auteur même, aux sources de l'excellente doctrine que nous venons d'exposer.

On trouvera peut-être que je m'arrête bien longtemps sur cette controverse. Mais n'est il pas intéressant et utile de se donner quelquefois, même en de très-petites choses, ce spectacle de l'esprit humain oubliant et rapprenant tour à tour les mêmes vérités, et sans cesse refaisant la tâche déjà faite. Il est rare que le travail des siècles se continue sans lacune et qu'une génération reprenne la science au point précis où l'a laissée la génération précédente. L'érudition, faut-il l'avouer? est trop souvent cause de ce mal; trop souvent, elle accumule sans choix les souvenirs et les textes, et elle dégoûte les esprits vraiment inventeurs qui ne cherchent que les idées pour s'en nourrir et s'en inspirer. Mais les gens d'esprit, à leur tour, sont trop dédaigneux des recherches de l'érudition; ils ne songent pas assez quelle peine ils s'épargneraient, chaque fois qu'ils se proposent un nouveau problème, en cherchant d'abord avec plus de soin ce que d'autres ont pu en savoir avant eux.

Principes, Disc. II, p. 44), et de Court de Gébelin (*Histoire naturelle de la Parole*, III, 1, 252). Au contraire, M. Séguier de Saint-Brisson, qui s'est heureusement inspiré d'Apollonius (*la Philos. du Langage exposée d'après Aristote*, p. 102), observe avec raison : « En plaçant l'article en tête des parties du discours, évidemment les grammairiens modernes se sont mépris sur la marche progressive de l'esprit humain dans la création du langage. Cette conception est venue la dernière, et plusieurs ne s'y sont jamais élevées. Pour celles qui font usage de l'article, il est facile de marquer l'époque où il s'est introduit. »

CHAPITRE V.

DU VERBE.

Le verbe est la plus importante de toutes les parties du discours ; la distinction du verbe et du nom est, en quelque sorte, le premier résultat de l'analyse grammaticale du langage : elle se trouve déjà dans le *Cratyle* de Platon, et il est probable que Platon n'en est pas l'inventeur. Mais s'il a été facile de distinguer le verbe dans la variété des éléments d'une phrase, il n'a pas été aussi facile de le définir. Cette force de l'affirmation, du jugement, que le verbe exprime, et qui est la vie même des langues, fait aussi qu'il attire à lui toutes les notions accessoires de la proposition. Dans une langue comme la grecque, où chaque mot tend à exprimer beaucoup d'idées, par les modifications d'un même radical, le verbe, plus qu'aucun autre mot, aime à rassembler dans son unité, outre la notion du jugement, celle de la personne, du temps, etc.; et il a fallu de longs efforts d'attention pour dégager du milieu de cet organisme complexe l'élément essentiel, celui qui constitue la nature même du verbe et qui en fait le principal instrument de la parole humaine. Aristote semble, à vrai dire, le premier qui se soit posé ce problème avec une rigueur scientifique, et s'il ne l'a pas résolu, du moins a-t-il laissé l'empreinte de son esprit observateur dans une définition du verbe et dans quelques remarques qu'il faut avoir soin

d'en rapprocher. La définition même d'Aristote a été souvent reproduite, mais, en général, assez mal comprise, parce qu'on ne l'a pas reproduite dans son intégrité : « Le verbe, disait-il après avoir défini le nom, est un mot qui signifie, en outre, le temps, dont aucune partie ne signifie séparément du tout, et qui est toujours le signe de ce qu'on dit d'une chose; » ou en d'autres termes, le signe de l'affimation[1]. On croirait lire déjà un chapitre de la *Grammaire raisonnée* de Port-Royal; mais Aristote nous détrompe bien vite par les explications qui suivent ces lignes, lorsque, par exemple, il refuse le nom de verbe à toute expression négative, comme οὐχ ὑγιαίνει[2], et à toute forme qui exprime un autre temps que le présent. On voit que le logicien l'emporte ici sur le grammairien et qu'il confond deux choses distinctes : le rapport du signe avec la pensée de l'homme, et le rapport de cette pensée avec la vérité absolue. Pour le grammairien, en effet, la négation et l'affirmation d'un fait sont, au même titre, des locutions verbales; peu importe la mesure de vérité qu'elles expriment. Au point de vue de la logique, on peut aussi dire avec raison que toute assertion, tout jugement, au moment où on l'énonce, implique le présent, c'est-à-dire que tout homme qui parle pense au présent ce qu'il parle; mais l'objet de sa pensée se rapporte indifféremment à l'une des trois époques de la durée, le pré-

1. Ῥῆμα δέ ἐστι τὸ προσσημαῖνον χρόνον, οὗ μέρος οὐδὲν σημαίνει χωρίς, καὶ ἔστιν ἀεὶ τῶν καθ' ἑτέρου λεγομένων σημεῖον. (*de l'Interprét.*, chap. III). On ne retrouve dans la *Poétique*, chap. XX, que la moins bonne partie de cette définition.

2. Apollonius, *de l'Adv.*, p. 534, se garde de cette erreur.

sent, le passé ou le futur. Le grammairien peut donc considérer comme verbes les locutions : « Il s'est bien porté; il se porte bien ; » et c'est accorder trop peu que de les nommer avec Aristote, « non pas des verbes, mais des flexions ou des cas du verbe, πτώσεις ῥήματος[1]. »

Ailleurs[2], Aristote semble, au premier abord, reconnaître un verbe substantif, distinct des verbes attributifs, car il observe que le mot ὑγιαίνει équivaut à ὑγιαίνων ἐστί. Mais il ne tire pas de cette observation toutes les conséquences qu'elle renferme.

Dans un chapitre de son livre *sur l'Interprétation*, ou plutôt *sur le Langage*, il jette, comme en passant, cette idée vraiment profonde, que lui-même il n'analyse pas et dont la portée semble avoir échappé à ses commentateurs : « Toute proposition n'est pas un jugement, mais seulement celles qui impliquent vérité ou mensonge. Or, toute proposition n'implique pas vérité ou mensonge. Ainsi le vœu est une proposition, mais qui n'exprime ni vérité, ni erreur. Nous laisserons de côté les propositions de ce genre, qui appartiennent à la rhétorique et à la poétique. Le jugement, au contraire, est l'objet propre de la science qui nous occupe[3]. » En effet, la logique est,

1. Sur les divers sens du mot πτῶσις, voir une note de Leo Magister, dans les *Scholia in Aristotelem*, p. 104, éd. Brandis.

2. *Métaph.*, IV, 7 : Οὐδὲν διαφέρει τὸ Ἄνθρωπος ὑγιαίνων ἐστίν ἢ τὸ Ἄνθρωπος ὑγιαίνει. Il écrit lui-même, dans la *Poétique*, chap. XIV : Δεόμενόν ἐστι pour δεῖται

3. Chap. IV : Ἀποφαντικὸς δ'οὐ πᾶς λόγος, ἀλλ'ἐν ᾧ τὸ ἀληθεύειν ἢ ψεύδεσθαι ὑπάρχει· οὐκ ἐν ἅπασι δ'ὑπάρχει, οἷον ἡ εὐχὴ λόγος μέν, ἀλλ'οὔτε ἀληθὴς οὔτε ψευδής· οἱ μὲν οὖν ἄλλοι ἀφείσθωσαν·ῥητορικῆς γὰρ ἢ ποιητικῆς οἰκειοτέρα ἡ σκέψις· ὁ δὲ ἀποφαντικὸς τῆς νῦν θεωρίας. — Ammonius, dans son *Commentaire*, montre bien que ἡ εὐχὴ

de sa nature, sans passion ; elle emploie donc le verbe à l'indicatif, qui est le mode de l'assertion pure et simple. Si elle s'écarte de cette règle, c'est pour orner un peu son langage et se donner, à l'aide de quelques artifices, un mérite qui lui est vraiment étranger. La rhétorique et la poétique, au contraire, ont pour objet le langage du cœur autant que celui de la raison ; il leur appartient d'étudier toutes ces locutions qui expriment le doute, l'espérance, le commandement, etc.

Ainsi se mêlent, dans ce premier essai d'une théorie du verbe, les aperçus incomplets, les erreurs, les idées neuves et fécondes. On y voit les premiers tâtonnements d'une science qui cherche sa propre méthode et qui ne s'est pas encore dégagée du milieu des autres sciences philosophiques ; mais on y sent aussi la main du génie[1].

Les disciples immédiats de Platon et d'Aristote ont peu fait pour les progrès de la grammaire[2]. Les Stoïciens apportent, dans cette étude, plus de néologisme que d'idées nouvelles. A propos du verbe, l'appareil de leurs divisions techniques semble beaucoup promettre, mais il s'en faut que leur théorie réponde à ces promesses.

répond à l'idée du verbe à l'optatif, ce que le dernier traducteur français n'a pas remarqué. Protagoras avait déjà distingué les modes du verbe par les mots εὐχωλή, ἐρώτησις, ἀπόκρισις, ἐντολή. Voy. Diog. Laerce, IX, 53, et Suidas, au mot *Protagoras*.

1. Voir quelques autres aperçus d'Aristote sur la grammaire générale : *De l'Interpr.*, chap. II ; *Réfut. soph.*, chap. III, p. 13 et 14 ; *Topiques*, VI, 4 ; *Problèmes*, XI, 1 ; *de l'Ame*, II, 8 ; III, 2.

2. Lersch, *Sprachphil. der Alten*, IIe partie, p. 22 et suiv., p. 47 et suiv.

Suivant les Stoïciens, « le verbe est une partie du discours signifiant une affirmation *incomplexe*[1] ; » mais le verbe n'est autre que l'infinitif. Toutes les fois que l'affirmation se *complique* d'un sujet exprimé au nominatif, comme dans : « Socrate se promène, » alors elle s'appelle κατηγόρημα, *assertion*, ou σύμβαμα, *accident*, *événement*. Quand le nom complémentaire n'est pas au nominatif, comme dans : Σωκράτει μέλει, le verbe ou plutôt la proposition entière s'appelle παρασύμβαμα, *événement indirect*, par opposition à l'emploi du nominatif, qui est le cas direct par excellence. Quand la proposition dite σύμβαμα ou κατηγόρημα a besoin, pour se compléter, d'un autre mot, celui que nous appelons le régime, comme dans : « Platon aime Dion », elle s'appelle ἔλαττον ἢ σύμβαμα ou ἔλαττον ἢ κατηγόρημα, *moins qu'événement* ou bien *qu'assertion*. Enfin si c'est le παρασύμβαμα qui a besoin d'un second substantif, comme dans : Σωκράτει μέλει Ἀλκιβιάδου, alors le verbe s'appellera ἔλαττον ἢ παρασύμβαμα, *moins qu'événement indirect* : ces dernières distinctions deviennent presque intraduisibles en français[2]. Quant au participe, les Stoïciens l'appelaient tantôt un *verbe participial*, μετοχικὸν ῥῆμα, tantôt un *verbe décliné*, πτωτικὸν ῥῆμα, ou enfin, comme si les deux précédentes locutions ne leur paraissaient pas assez obscures, *appellation réciproque* ou *réfléchie*, ἀντανάκλαστον προσηγορίαν, sous prétexte que le participe se résout en un nom appellatif, comme dans : « Le lecteur est lisant, »

1. Ῥῆμά ἐστι μέρος λόγου σημαῖνον ἀσύνθετον κατηγορίαν. Diog. Laerce, VII, 58. Cf. Apollonius, *Synt.*, I, 8.

2. Ammonius, *ad Aristot.*, p. 104, éd. Brandis ; Apollonius, *Synt.*, III, 32 ; Diog. Laerce, VII, 63.

— « Le coureur est courant[1]. » C'est quelque chose, sans doute, que d'avoir reconnu la nature verbale du participe ; mais là se borne, à ce qu'il semble, tout le mérite de cette ambitieuse théorie.

Entre les Stoïciens et Apollonius nous ne retrouvons guère plus aujourd'hui, sur ce sujet, chez les grammairiens grecs, que des observations de détail sans importance ou d'insignifiantes définitions comme celles que renferme le Manuel de Denys le Thrace. La théorie d'Apollonius lui-même nous est imparfaitement connue, parce que nous avons perdu son traité du Verbe. Mais heureusement pour nous un scholiaste de Denys le Thrace avait extrait de cet ouvrage la définition même du verbe, et il l'a expliquée d'une façon qui s'accorde si bien avec les témoignages épars dans les autres écrits d'Apollonius, qu'on ne peut douter de son exacte conformité avec la doctrine du maître.

« Le verbe, disait donc Apollonius, est un mot qui, par des formes particulières, exprime le temps, l'activité ou la passivité, les personnes et les nombres, lorsqu'il montre aussi les dispositions de l'âme[2]. »

1. Priscien, II, 4, p. 67; XI, *initio*.

2. Bekker, *Anecdota gr.*, p. 882 : Παραλάβωμεν τὰ νῦν καὶ τὸν Ἀπολλωνίου ὅρον ἐντελῶς ἔχοντα· Ῥῆμά ἐστι μέρος λόγου ἐν ἰδίοις μετασχηματισμοῖς διαφόρων χρόνων δεκτικὸν (δεικτικὸν ?) μετ' ἐνεργείας ἢ πάθους, προσώπων τε καὶ ἀριθμῶν παραστατικόν, ὅτε καὶ τὰς τῆς ψυχῆς διαθέσεις δηλοῖ. Priscien, sur ce sujet, s'écarte beaucoup d'Apollonius, et si nous n'avions pas d'autre auteur que lui à consulter, nous connaîtrions mal la doctrine de son maître : « Verbum est pars orationis cum temporibus et modis, sine casu, agendi vel patiendi significativum. Hac enim finitione tam finita quam infinita verba comprehenduntur. Neutra enim quæ dicuntur, absoluta et deponentia omnimodo naturaliter vel in actu sunt, vel in passione. » *Lib.* VIII, *initio*. Mais c'est évi-

Ces lignes vont s'éclaircir tout de suite par le commentaire, d'ailleurs un peu trop admiratif, du scholiaste :

« Cette définition est de tout point excellente, sans excès ni défaut. Si Apollonius dit que le verbe exprime les divers temps par des formes qui lui sont propres, c'est à cause des adverbes de temps, qui eux aussi désignent les époques de la durée, comme *aujourd'hui*, *demain*, *hier*, mais qui ne les expriment pas par des changements dans leur propre forme. Or, il faut remarquer avec soin que, dans le verbe, c'est un même mot, qui se changeant et se transformant, s'adapte aux temps, aux personnes et à toutes les idées accessoires du verbe : *j'écris*, *j'écrivais*, *j'écrivis*, tandis que dans la classe des adverbes, les mots sont différents pour exprimer des temps différents. Apollonius ajoute que le verbe représente les personnes et les nombres, et cela seulement lorsqu'il exprime aussi les dispositions, c'est-à-dire les divers états de l'âme ; il veut par là que l'on y comprenne les infinitifs qui, n'exprimant aucun mouvement de l'âme, ne représentent ni les personnes, ni les nombres. Les commentateurs[1] confirment cette expli-

demment à l'imitation d'Apollonius qu'est écrite cette définition du verbe dans un opuscule conservé par le manuscrit de Coislin, n° 387 (Cramer, *Anecd. Par.*, vol. IV, p. 216) : Ῥῆμά ἐστι μέρος λόγου ἄπτωτον, ἐν ἰδίοις μετασχηματισμοῖς διαφόρους χρόνους δηλοῦν, μετ' ἐνεργείας ἢ πάθους ἢ οὐδετέρου, προσώπου σημαντικοῦ (corrigez : προσώπων σημαντικόν), ὅτε τὰς τῆς ψυχῆς διαθέσεις δηλοῖ. Définition reproduite, avec une légère variante (ἔστι δὲ avant προσώπου), dans la *Syntaxe* de Michel Le Syncelle, dont il sera parlé plus bas, à la fin de notre chapitre VII.

1. Οἱ ὑπομνηματισταί. Témoignage que nous avons relevé et expliqué ci-dessus, p. 41.

cation, et ils disent qu'Apollonius insiste sur ce sujet pour que nous comprenions les infinitifs parmi les verbes, les infinitifs étant des mots qui précisément n'expriment pas les états de l'âme et ne distinguent pas les personnes. »

Apollonius, en effet, suivant, à cet égard, une opinion des Stoïciens, voyait dans l'infinitif l'essence même du verbe; il y trouvait l'idée verbale dans toute sa pureté, sans la complication des personnes, des nombres et des dispositions de l'âme. Attribuant au verbe, pour caractère propre, de marquer l'activité ou la passivité[1], il montre au moyen d'une analyse très-subtile, que l'infinitif, simple signe de l'activité ou de la passivité, est compris dans toute expression verbale à un mode personnel. Ainsi : « Tryphon se promène, » est pour : « Je détermine ou je déclare Tryphon *se promener* ; » la locution optative περιπατοίη Τρύφων est pour εὔχομαι περιπατεῖν Τρύφωνα ; enfin l'impératif : « Que Tryphon se promène, » est pour « J'ordonne Tryphon *se promener*. » Et voilà pourquoi, selon lui, l'infinitif n'a ni personnes, ni nombres, ni terminaisons pour exprimer les divers états de l'âme : c'est qu'il exprime le fait, qui est un et invariable[2]. Nous dirions au-

1. *Synt.*, I, 3 : Τοῦ ῥήματος ἀναγκαίως πρόκειται τὸ ὄνομα, ἐπεὶ τὸ διατιθέναι καὶ τὸ διατίθεσθαι σώματος ἴδιον, τοῖς δὲ σώμασιν ἐπίκειται ἡ θέσις τῶν ὀνομάτων, ἐξ ὧν ἡ ἰδιότης τοῦ ῥήματος, λέγω τὴν ἐνέργειαν καὶ τὸ πάθος. De là vient qu'il appelle, à l'exemple des Stoïciens, l'infinitif ῥῆμα γενικόν ou γενικώτατον, le verbe par excellence. *Synt.*, III, 12, 13. Priscien, VIII, 13; XVIII, 4.

2. *Synt.*, I, 8, et III, 6. Dans le premier de ces deux passages, περιπατεῖ Τρύφων est résolu en : ὡρίσατο περιπατεῖν Τρύφωνα, et non pas ὁρίζομαι π. T. Il en est de même pour les exemples suivants, sans qu'on s'explique bien ici l'emploi de l'ao-

jourd'hui qu'il exprime l'idée de l'attribut, laquelle est étrangère, par sa nature, à toutes ces modifications.

Au reste, comme l'idée d'un fait, πρᾶγμα, n'est pas étrangère à celle du temps, il est naturel que l'infinitif marque les divers moments de la durée, et que, par exemple, il prenne un redoublement pour exprimer le parfait ou l'action accomplie[1].

Tryphon, au contraire, se fondant sur le caractère abstrait de l'infinitif et sur ce que, précédé d'un article, il prend souvent le rôle d'un véritable substantif, se refusait à l'admettre parmi les modes du verbe; il ne voulait l'appeler que *nom de verbe* ou nom verbal, ὄνομα ῥήματος.

La question était donc posée déjà, dans les écoles anciennes, comme elle l'a été depuis par nos grammairiens; mais ceux-ci ont le mérite de l'avoir résolue par une distinction qui d'ailleurs était facile. Ils ont observé que le nom abstrait désigne l'action ou la manière d'être, sans aucune idée accessoire, tandis que l'infinitif la désigne comme existant dans un sujet quelconque[2]. Mais, en général, cette idée du

riste. Au contraire, dans le second passage, le mode personnel employé par Apollonius est au présent, ce qui est beaucoup plus naturel. Remarquez d'ailleurs que ὁρίζομαι répond naturellement en grec au nom du mode indicatif ἔγκλισις ὁριστική.

1. *Synt.*, III, 15 : Περὶ οὗ (ἀπαρεμφάτου) πᾶσαν ἀκρίβειαν εἰσηνεγκάμεθα ὡς ἔστι γενικώτατον τῶν ἄλλων ῥημάτων· πρὸς οἷς καὶ διπλασιάζεται, ὅπερ ἴδιον ῥημάτων, ὡς ἐν τῷ γεγραφέναι καὶ τοῖς ὁμοίοις.

2. Silvestre de Sacy, *Gramm. gén.*, p. 152, troisième édition. Court de Gébelin, *Hist. nat. de la parole*, p. 309, éd. Lanjuinais : « Ce mode est d'une nature différente des autres; il ne se lie point comme ceux-là d'une manière déterminée à l'une ou l'autre des personnes, mais simplement avec l'idée indéter-

sujet grammatical semble n'avoir jamais été nettement déterminée par les anciens. Apollonius n'a, pour l'exprimer, aucun mot particulier dans son style de grammairien; le mot ὑποκείμενον n'y répond pas exactement, car il s'applique aussi bien à l'objet de la pensée qu'au sujet du verbe ou de la proposition. L'idée du complément ou régime n'a pas non plus chez lui d'expression propre; il ne distingue d'ordinaire le sujet et le régime que par leur place respective ou par la différence de leurs flexions casuelles[1], comme on le voit fréquemment, surtout dans les passages que nous aurons bientôt occasion de citer. Mais, si imparfaite qu'elle soit pour le fond et pour la forme, sa théorie du verbe ne mérite pas moins d'être examinée avec attention. S'il n'a pas marqué nettement la différence du nom abstrait et de l'infinitif, et s'il attribue à ce dernier mot une importance exagérée dans le système de la conjugaison, cela vaut mieux encore, je pense, que de l'assimiler à un adverbe, comme avaient fait avant lui quelques grammairiens. Cette idée étrange est réfutée dans un chapitre de la Syntaxe, que nous citerons en entier, parce qu'il met bien en lumière les procédés souvent étranges de la méthode d'Apollonius, et parce qu'il nous fait pénétrer plus avant dans sa doctrine sur le verbe[2].

minée et générale de personnalité..... » Il est vrai que cet auteur ajoute bientôt : « Supposant toujours l'idée de personne, mais n'étant accompagné d'aucune des trois personnes, l'infinitif devient un mot abstrait qu'on peut considérer comme un nom. »

1. Voyez toutefois, *Synt.*, II, 32, où il désigne le sujet par le mot d'*agent*, et le régime par celui de *patient*; et, plus bas, p. 155.

2. *Synt.*, III, 13.

« Quelques grammairiens doutent si l'infinitif est un mode et même s'il fait partie du verbe. Pourquoi, en effet, les infinitifs ne seraient-ils pas plutôt des adverbes dérivés du verbe? Il y a quelques raisons à l'appui de cette idée.

« Les verbes ont pour attribut essentiel d'exprimer la disposition de l'âme, ce qui manque aux infinitifs, et de recevoir des terminaisons diverses pour les nombres et les personnes, propriété dont l'infinitif est également privé; voilà aussi pourquoi le participe, qui n'a aucun des caractères que je viens de dire, n'est point admis dans la classe des verbes. En effet, ce n'est pas le changement des temps ou la différence des voix, qui suffira pour ranger l'infinitif parmi les verbes, puisque ces propriétés lui sont communes avec le participe, qui, tout en les possédant, n'est pas pour cela une partie du verbe.

« Mais enfin, quelle serait la raison d'en faire un adverbe?

« C'est que, tandis que l'on ne peut rapporter deux modes de suite à une seule et même personne, comme par exemple dans : Γράφεις λέξαις, ou dans telle autre construction également impossible, nous disons, au contraire : Θέλεις γράφειν [1]. Or, c'est une propriété de l'adverbe de se placer avant ou après le verbe auquel on le rapporte; et, en effet, les deux

1. Macrobe, *de Differentiis et societatibus græci latinique verbi*, c. 19, p. 323, éd. Bip. « Infinitum modum, quem ἀπαρέμφατον dicunt, quidam Græcorum inter verba numerare noluerunt, quia nullius ἐγκλίσεως verbum, verbo alterius junctum, efficit sensum : quis enim dicat : Βουλοίμην λέγω.... aparemphatum vero, cum quolibet modo junctum, facit sensum : Θέλω γράφειν, etc. »

locutions précédentes sont comme celles-ci : Ἑλληνιστὶ λέγω, λέγω ἑλληνιστί, où ἑλληνιστί avec λέγω complète un sens, comme fait γράφειν avec θέλεις. De même que les adverbes s'accordent avec tous les nombres, de même on peut dire avec un infinitif : Γράφειν θέλω ou θέλομεν. De même que les infinitifs sont indifférents à la distinction des personnes : Ἑλληνιστὶ λέγω ou λέγεις, de même on peut dire avec un infinitif : Γράφειν θέλω ou θέλεις. D'un autre côté, si les adverbes se dérivent quelquefois des verbes, comme ce même mot ἑλληνιστί se dérive d'ἑλληνίζω, rien n'empêche que γράφειν ne se rattache de cette façon à γράφω ; la différence des temps ne s'y opposera pas, car ce genre d'adverbes peut exprimer les variétés du temps, comme on le voit aussi dans les participes. Dans les participes, en effet, à γράφω correspond γράφων, à ἔγραψα, γράψας, et de la même manière à γράφω répond γράφειν, à ἔγραψα répond γράψαι.

« On peut réfuter toutes ces raisons.

« D'abord, en ce qui concerne les constructions comme θέλω γράφειν et autres semblables, ce n'est pas une règle générale de ne jamais rapporter des modes différents à une même personne, car nous faisons bien rapporter un subjonctif et un impératif à la même personne dans : Ἐὰν ἀναγινώσκῃς, πρόσεχε, *si tu lis, fais attention*. Ajoutez que la construction infinitive n'est pas non plus d'un usage général ; car on dit bien : *Je préfère lire*, ou *j'aime écrire* ; mais on ne dira pas : *Je ris écrire* ni *je boite écrire*, ce qui serait permis si l'infinitif était un simple adverbe. Or voici la raison de cette différence entre les deux constructions. Parmi les verbes, les uns comprennent l'idée d'un acte sur lequel reposent le mode indicatif et

les autres modes, comme dans : *j'écris*, *je rame*, *je frappe*. D'autres verbes n'expriment qu'une simple intention sans acte, comme dans : *je veux*, *je désire*. Ce qui manque à ces derniers est complété par l'addition d'un signe de l'acte, et ce signe n'est autre chose que l'infinitif en question, qui est la forme la plus générale du verbe : *Je veux-marcher* ou *je veux-écrire*[1]. Ceux, au contraire, qui dans leur définition renferment l'idée de l'acte même, n'ont pas besoin de s'adjoindre un infinitif. *Frapper* étant compris dans *je frappe*, il est superflu d'y joindre le signe d'un autre acte, comme dans : *Je frappe écrire*. Il n'en est pas de même dans : *Je veux écrire*.

« Comme nous l'avons dit, le mode infinitif est la forme la plus générale du verbe, puisqu'il manque nécessairement des caractères discutés ci-dessus. D'abord, il n'a pas le nombre[2], qui n'est point une propriété inhérente au verbe, mais un caractère accessoire des personnes qui prennent part à l'acte marqué par le verbe. L'acte en lui-même est unique,

1. *Synt.*, III, 13, p. 228 : Τῶν ῥημάτων ἃ μέν ἐστιν ἐμπεριεκτικὰ πραγμάτων ἐφ' ἃ καὶ ἡ ὁριστικὴ ἔγκλισις ἀπερείδεται καὶ αἱ ὑπόλοιποι, ὡς τὸ γράφω, ἐρέσσω, τύπτω· ἃ δὲ αὐτὸ μόνον προαίρεσιν ψυχῆς ὁρίζεται, ἐλλείποντα τῷ πράγματι, ὡς τὸ θέλω, βούλομαι, προθυμοῦμαι· ἃ δή, ὥσπερεὶ κενὰ ὄντα, ἀναπληροῦται τῇ τοῦ πράγματος παραθέσει, ὅπερ οὐκ ἄλλο τί ἐστιν ἢ τὸ προκείμενον ἀπαρέμφατον, γενικώτατον καθεστὸς τῶν ἄλλων ῥημάτων.... θέλω περιπατεῖν, βούλομαι γράφειν. De là le terme προαιρετικὸν ῥῆμα, très-usité chez Apollonius et chez les autres grammairiens grecs.

2. Ἀναγκαίως λείπουσα τοῖς προδιαπορηθεῖσι, τῷ παρεπομένῳ ἀριθμῷ, ὅς, etc. On croirait que l'auteur commence l'énumération de ces qualités accessoires, mais il abandonne ce tour de phrase et reprend, deux lignes plus bas : Αὐτὸ γὰρ τὸ πρᾶγμα ἕν ἐστι τὸ γράφειν, τὸ περιπατεῖν, ὅπερ ἐγγινόμενον ἐν προσώποις ποιεῖ τὸ περιπατῶ, τὸ περιπατεῖτον, τὸ περιπατοῦσιν.

écrire, *marcher;* en s'appliquant à des personnes, il produit περιπατῶ, περιπατεῖτον, περιπατοῦσιν. En effet, il n'est pas vrai que le verbe soit par lui-même susceptible des personnes; elles n'y sont qu'une propriété accessoire. C'est le sujet agissant qui peut être à la première, à la seconde ou à la troisième personne; mais le verbe lui-même se rapporte indifféremment à toutes les personnes et à tous les nombres. On peut même dire que le verbe n'exprime pas en lui-même les dispositions de l'âme, mais que c'est la personne agissante qui exprime ses dispositions par le moyen du verbe; de sorte que les verbes qui n'ont pas encore reçu la forme personnelle [c'est-à-dire les infinitifs,] n'expriment pas non plus les dispositions de l'âme particulières aux personnes. Au contraire, le propre du verbe, c'est d'exprimer par ses transformations la différence des temps et celle des trois voix, active, passive et moyenne. Or, ces propriétés se trouvent dans ce que j'appelle le verbe le plus général, dans l'infinitif.

« Mais si l'infinitif est indéterminé, comment peut-il déterminer toutes ces choses? [Le voici][1] :

« On peut concevoir le nom, en général, dans sa

1. Ἐπεὶ εἴπερ τῇ φύσει ἦν ἀπαρέμφατον, πῶς ταῦτα παρεμφαίνει; Ἔστι γοῦν ἐπινοῆσαι, etc. Les mots ἐπεὶ εἴπερ me semblent corrompus, car l'auteur cherche évidemment à expliquer comment le mode *indéfini* par excellence peut exprimer et *définir* les divers temps et les diverses voix. Pour cela, il va comparer les deux modifications dont l'infinitif est susceptible, avec les cas et les genres dont un nom primitif est susceptible; de même, maintenant, qu'un nom passe du primitif au patronymique ou au possessif, de même, selon la pensée d'Apollonius, le verbe passe de l'infinitif aux autres modes; de même, en effet, que le primitif est impliqué dans les formes nominales qui en dérivent,

forme primitive ou commune[1], avec les modifications accessoires du cas et du genre qui lui conviennent; on peut le concevoir plus spécialement dans le sens patronymique ou possessif, ou dans les autres sens; et personne n'oserait refuser d'admettre comme nom celui qui n'est ni patronymique ni possessif, ou quelque chose de pareil. C'est de la même manière que nous admettons l'indicatif, l'optatif et les autres modes [personnels], comme des espèces du verbe général, [c'est-à-dire de l'infinitif,] qui lui-même ne cesse pas d'être verbe parce qu'il n'exprime aucun de ces sens particuliers.

« On peut encore démontrer la chose comme il suit[2] :

« Tout mot dérivé se résout en deux éléments, le mot primitif et un mot qui a même sens que la la terminaison. Ainsi Ἑκτορίδης équivaut à Ἕκτορος et υἱός, γοργότερος à γοργὸς μᾶλλον · ἵππων équivaut à

de même l'infinitif est impliqué dans les autres modes. Je lis donc dans le grec ὅπερ εἴπερ ou ὅπερ εἰ, et je traduis d'après cette correction. La traduction latine de Portus dit : « Nam si natura esset infinitum, quomodo hæc indicaret? Licet *ergo* nomen, etc. » Ce qui rend la liaison des idées fort obscure. D'ailleurs γοῦν n'est pas synonyme de οὖν, mais il annonce ordinairement soit les exemples qu'on va citer, soit une restriction où domine la force de la particule γέ. Voyez *Synt.*, IV, 10, *initio; de l'Adv.*, p. 540, etc.

1. Ἐν θέσει ἰδίᾳ καταγινόμενον ἢ κοινῇ. Cf. *Synt.*, II, 11 : Οὐ δυνάμενα διαψεύσασθαι τὴν ἰδίαν θέσιν τῶν ὀνομάτων, τὰ ῥήματα ἐπισπᾶται αὐτὰ ἐκ τρίτου κατὰ τὸπρῶτον, ὅτε φαμὲν · Τρύφων ὀνομάζομαι. I, 19 : Ἐν θέμασι καταγίνεσθαι. II, 6 : Διὰ τοῦτο οὖν ἡ ἐμοῦ οὐ κλιθεῖσα, γενομένη δὲ ἐν θέματι. III, 28 : Καὶ αὐτοὶ οἱ σύνδεσμοι ἐκ τῆς ἰδίας παρεμφάσεως τὴν θέσιν τοῦ ὀνόματος ἀνεδέξαντο, etc.

2. J'abrége un peu le texte de ce passage.

[οἴκημα] ἵππους συνέχον. Il serait inutile de multiplier les exemples, le principe étant évident. Or c'est de la même manière que tout mode se résout en un infinitif plus un mot ayant le même sens que la terminaison de ce mode. Ainsi περιπατοῖμι équivaut à ηὐξάμην περιπατεῖν. Comment donc exclure de la classe des verbes l'infinitif qui fait le fond de tous les autres modes?

« Je n'oublie pas que, dans un autre écrit, d'accord avec quelques grammairiens, j'ai admis l'indicatif comme le premier des modes. Mais un examen attentif de cette question m'a fait changer d'avis, sans méconnaître toutefois que nous commençons la conjugaison par l'indicatif, non parce qu'il est le premier, mais parce qu'il est le plus en vue, le plus usité, le plus utile à nous montrer les coïncidences de terminaisons[1], les alongements et les figures dont le verbe peut être affecté; sans voir non plus une objection dans cette circonstance que le mode infinitif est moins riche en avantages de ce genre : en effet, les mots primitifs, [et l'infinitif est un de ces mots primitifs,] sont toujours moins abondants en formes que les mots dérivés. »

A ces observations sur l'indicatif, Apollonius ajoute

1. Τὰς ἐγγινομένας συνεμπτώσεις. C'est le sens ordinaire du verbe συνεμπίπτειν et du nom συνέμπτωσις, qui en est dérivé, dans Apollonius. Par exemple, le génitif pluriel de l'article offre une συνέμπτωσις τῶν γενῶν. Voir la *Syntaxe*, I, 21; II, 21; III, 25, etc. Ici Apollonius veut dire sans doute que l'indicatif présent se confond, à la première personne du singulier, avec le subjonctif; à la troisième personne du pluriel, avec le datif pluriel masculin du participe, etc. Les mots συνεμπίπτοντα sont donc à peu près la même chose que les ὁμόφωνα (*Synt.*, I, 7; III, 25 *initio*) et les ὁμώνυμα. Sur le caractère de l'indicatif, Apollonius répète plus bas (III, 29 à la fin) la même observation.

un peu plus bas que ce mode se peut employer interrogativement et qu'alors il change de nom pour s'appeler ἐπερώτησις [1].

Le nom de l'optatif, εὐκτική, est dérivé du nom même qui signifie un vœu, εὐχή; le sens de ce mode est le même que celui de l'adverbe εἴθε. Aussi quand on ajoute εἴθε à un optatif, il y a pléonasme, à peu près comme lorsque l'on ajoute ναί à un indicatif. Au contraire on peut placer εἴθε devant un indicatif, on obtiendra ainsi le sens d'un optatif. Ainsi le vœu s'exprime de deux manières, par l'adverbe, qui en est comme le signe propre, ὄνομα εὐχῆς, et par le mode du verbe, qui exprime en outre l'idée d'une action. De même l'idée de supériorité ou d'intensité, s'exprime par les mots βελτίων, ἄριστος, ἀμείνων, et elle s'exprime aussi par la terminaison des adjectifs, dans λευκότερος, γλυκύτερος. De même l'idée exprimée par ἄλλοθεν se retrouve dans la finale du mot ἰλιόθεν, mais ce dernier renferme, en outre, celle d'un lieu déterminé. De même enfin dans γράφω le pronom ἐγώ se trouve compris avec le nom de l'action et les circonstances accessoires de temps, de mode, etc. Il y a toutefois des adverbes d'intensité, comme ἄγαν, qui ne répondent à aucune terminaison offrant le même sens. En effet, τάχιστος équivaut à μάλιστα ταχύς, mais il n'y a pas de mot qui réponde à ἄγαν ταχύς [2]. Si Apollonius avait connu la langue latine, certainement il n'eût pas omis de dire ici que, dans cette langue, le comparatif équivaut souvent au

1. *Synt.*, III, 21 : Τὴν ἐγκειμένην κατάφασιν ἀποβαλοῦσα μεθίσταται καὶ τοῦ καλεῖσθαι ὁριστική· εἰς γὰρ ἐπερώτησιν τῶν πραγμάτων ἐγχωρεῖ.... καὶ γίγνεται οὕτως ἐπερώτησις.

2. *Synt.*, III, 22, 23.

positif accompagné de *nimis*[1]. Du reste, on ne peut assez remarquer l'esprit d'ingénieuse analyse que montre Apollonius dans ce chapitre. Un pas de plus et nous toucherons à la distinction du radical et du suffixe dans les langues synthétiques : caractériser ces terminaisons et ces particules qui ont le même sens et jouent le même rôle, c'est, en réalité, faire de la linguistique selon les méthodes modernes. Le germe de nos méthodes était déjà dans ces antiques monuments ; mais il a fallu bien des siècles pour qu'il se développât.

Apollonius applique à l'impératif la même distinction : dans γράψον il reconnaît le sens de la particule impérative ἄγε. Mais ce mode lui offrait d'autres difficultés à résoudre. A la différence de tous les autres modes personnels, il manque de première personne : singulier caractère, qui a fort tourmenté les grammairiens. Nous allons voir comment Apollonius essayait de résoudre cette question délicate[2].

« Les deuxièmes personnes des impératifs suivent une règle très-claire de syntaxe, quand bien même elles se confondraient pour la forme avec celles de l'indicatif : car l'addition du vocatif qui s'y joint détruit déjà toute ambiguïté. Les troisièmes personnes, ayant une forme distincte, n'offrent jamais la moindre obscurité. Quant aux premières personnes, quelques grammairiens n'en admettent même pas l'existence, et cela pour les raisons suivantes :

« Ils disent que celui qui commande doit être distinct de celui à qui il commande, ce qui ne peut avoir

1. Priscien, III, 2, p. 113, a fait une remarque analogue au sujet des comparatifs latins qui ont la valeur du diminutif.
2. *Synt.*, III, 25 et 26. Cf. *du Pron.*, p. 23, 24.

lieu à la première personne. La première, en effet, est celle qui parle d'elle-même, la seconde celle à qui on s'adresse en lui parlant d'elle-même, et c'est à la seconde personne que se rapporte le mode impératif dans les mots : *fuis, dis, écris*. Il est évident aussi que les vocatifs supposent deux personnes, celle qui parle et celle à qui l'on parle, d'où il résulte que les pronoms de la première personne n'ont pas de vocatif, tandis que ceux de la seconde en ont un.

« Cet usage du vocatif démontre donc qu'il n'y a point d'impératif de la première personne, car l'impératif se construit avec le vocatif, et nous avons démontré que ce cas est incompatible avec la première personne. Comme on ne peut imaginer quelqu'un se parlant à lui-même, parce que chaque personne est indivisible, on ne peut non plus imaginer que l'on se commande à soi-même, tout commandement supposant un supérieur qui donne l'ordre et un inférieur qui le reçoit. — Ceux qui admettent le commandement à la première personne, sans réfuter les raisons qui précèdent[1], s'autorisent de l'usage en citant les exemples d'Homère (*Iliade*, II, 140).

Φεύγωμεν σὺν νηυσὶ φίλην ἐς πατρίδα γαῖαν.
« *Fuyons* avec nos vaisseaux dans notre chère patrie ;
... Χαζώμεθ' ἐφ' ἵππων.
« .... *Fuyons* sur nos chars ; » (*Iliade*, V, 34 et 249.)

et les autres locutions vulgaires de ce genre ; d'où ils essayent de déduire les formes correspondantes des impératifs singuliers. De même, en effet, que la

1. Οὐκ ἀνασκευάσαντες τοὺς προκειμένους λόγους. On lirait plus volontiers ὡς ἀνασκευάσοντες « pour renverser le raisonnement précédent ; » mais le texte de Bekker, autorisé par le ms. 2548, peut, à la rigueur, s'expliquer sans recourir à une correction.

pénultième des secondes personnes au pluriel, devient, en perdant τε, la finale des secondes personnes de l'impératif singulier : Λέγετε, λέγε, — νοεῖτε, νόει; de même, la pénultième des premières, en perdant μεν, formera l'impératif singulier : Φέρωμεν, φέρω, — ἀριθμήσωμεν, ἀριθμήσω; et il n'est pas étonnant que ces finales coïncident avec celles de l'indicatif, puisque la même coïncidence a lieu pour les deuxièmes personnes du pluriel, λέγετε. La syntaxe [ajoutent-ils], rend la chose évidente au pluriel; aux locutions ἄγε λέγωμεν, ἄγε φέρωμεν, répondra le singulier φέρε λέγω, φέρε ἀριθμήσω. D'ailleurs, la seconde personne de l'indicatif, qui ne coïncide pas avec l'impératif, n'admet pas non plus l'adjonction de ces particules; qui dirait, en effet, φέρε λέγεις ou φέρε ἀριθμήσεις?...

« Quant à moi, je pense qu'il y a ici quelque désordre dans le système des modes, puisque deux modes se réunissent pour n'en faire qu'un. Voici comment on peut le démontrer. C'est un fait admis qu'on ne se donne pas à soi-même un encouragement, ni un ordre, selon le sens que nous attachons aux impératifs; mais du moins peut-on se suggérer à soi-même une idée, comme c'est le cas pour Jupiter; car, partagé entre plusieurs idées, et en concevant une comme la meilleure de toutes, il peut se dire :

« Que j'envoie à Agamemnon un Songe funeste; »

ce qui, dans la narration, revient à une tournure par l'infinitif :

Ἥδε δέ οἱ κατὰ θυμὸν ἀρίστη φαίνετο βουλή,
Πέμψαι ἐπ' Ἀτρεΐδῃ Ἀγαμέμνονι οὖλον Ὄνειρον.

« Le meilleur avis lui parut, en son âme, d'envoyer à Agamemnon un Songe funeste. »

(Homère, *Iliade*, II, 6.)

« Du singulier, πέμψω, s'est formé le nombre pluriel, πέμψωμεν, ἀριθμήσωμεν, qui résume aussi en soi la conception des deux autres personnes[1], et cette forme me semble très-commode pour les personnages supérieurs ; puisque ceux-ci ne peuvent figurer directement comme subordonnés à des personnages subalternes : or, nous avons dit que le commandement suppose deux personnes, l'une supérieure, l'autre inférieure, qui est celle qui reçoit l'ordre d'agir.

« Ainsi donc, pour éviter le commandement qui se ferait à une seconde personne, on admet que tout se passe à la première, qui, au singulier, a, comme nous l'avons prouvé, la valeur d'une suggestion[2]. Il est évident que c'est aussi la prédominance de la première personne qui fait quelquefois employer la même forme pour les personnages qui l'accompagnent, comme par exemple lorsque Sthénélus dit, [dans l'*Iliade*, V, 249] :

Ἀλλ' ἄγε δὴ χαζώμεθ' ἐφ' ἵππων,
« *Allons, fuyons* sur nos chars, »

il évite l'emploi du singulier *fuis*, pour ne point paraître commander à son supérieur. De même dans ce que dit Nestor :

Ἀλλ' ἄνδρας κτείνωμεν,
« *Tuons* les guerriers, » (*Iliade*, VI, 70)

en se comprenant sous ce pluriel, il rend les Grecs plus ardents au combat qui les appelle. Je ne

1. Ἐπισπώμενος τὴν ἐκ δευτέρων καὶ τρίτων προσώπων σύλληψιν. Ce qu'explique un passage du Traité sur le Pronom (p. 23) traduit plus haut, p. 106 ; cf. 101, 103.

2. Ἥτις κατὰ τὸ ἐνικὸν ἐδείχθη ὑποθετική. Priscien, XVIII, 8, t. II, p. 134 : « Imperativi primas personas singulares non habent, quia nemo sibi ipse potest imperare, nisi figurate, quasi ad

crois donc pas que ces sortes de suggestifs aient une seconde et une troisième personne; car c'est évidemment pour éviter la seconde personne [et la troisième] que la première est employée, dans le sens que nous avons vu, au singulier.

« On peut aussi démontrer cela par l'étude même des mots. En effet, les deuxièmes personnes du pluriel terminées en τε ont toujours une pénultième de même quantité que les premières personnes : λέγωμεν, λέγητε; — λέγομεν, λέγετε. Aussi rapprochons-nous ῥιπτεῖτε de ῥιπτοῦμεν, et ῥίπτετε de ῥίπτομεν. Il est inutile de démontrer cette règle, qui est générale. Or, le principe étant posé, comment φεύγετε pourrait-il répondre à φεύγωμεν ?

« [En outre], les secondes personnes en θε ont toujours une syllabe de moins que les premières en θα, et, par conséquent, à πεποιηκώμεθα ne peut correspondre la seconde personne πεποιῆσθε, [qui aurait deux syllabes de moins]. D'où il résulte que l'impératif n'ayant pas de première personne, et le suggestif n'ayant ni seconde ni troisième personne, ces deux modes, s'accordant d'ailleurs par le sens, se réuni-

alium loquens, in secunda persona se ipsum proferat.... Pluralis vero numerus apud nos omnes habet personas. Potest enim per connumerationem aliquis sese illis quibus imperat adjungere, ut dux suos milites jubens committere prælium aptissime dixit : *Pugnemus, confligamus.* Græci tamen ea ὑποθετικά nominant, id est hortativa, dicentes quod quasi ad similes et socios hujuscemodi verba solent dici, imperativa vero ad subjectos ab eminentioribus; quod minime est verum, cum etiam ad deos frequentissime imperativo modo in supplicationibus et invocationibus utamur, et ad reges et imperatores. » Ce prétendu suggestif n'est pas admis par tous les grammairiens grecs. Voyez les objections de Chœroboscus, dans Bekker, *Anecd. gr*, p. 1178.

ront pour se compléter l'un l'autre et n'en former qu'un seul. Que si l'on veut soutenir à toute force que les suggestifs ont aussi une seconde personne identique pour la forme avec la seconde personne de l'impératif, nous pourrions répondre que l'addition de la particule ἄγε mettra toujours en relief le rôle de l'impératif; en effet, l'adverbe de commandement en augmente la valeur impérative. »

L'auteur ne s'aperçoit pas qu'on peut faire à cette idée d'un mode *suggestif* la même objection qu'il fait lui-même à la première personne reconnue dans l'impératif par quelques grammairiens. En effet, 1° le conseil, comme le commandement, suppose toujours deux personnes, dont l'une le donne et l'autre le reçoit; 2° peu importe la différence du rang entre les deux personnes, car l'impératif lui-même exprime souvent de tout autres rapports que ceux du commandement à l'obéissance, et Priscien, en résumant l'opinion des Grecs sur ce prétendu suggestif, fait observer avec raison que l'on met souvent à l'impératif les prières et les invocations adressées aux dieux; 3° enfin, il suffit que, par une fiction intérieure, l'homme se divise en quelque sorte en deux êtres, dont l'un commande et l'autre obéit, pour que le langage reproduise cette fiction, et pour que, par conséquent, l'impératif puisse avoir une première personne[1]. Toutefois l'absence de cette première personne du singulier, dans presque toutes les langues, ne peut être un effet du hasard; elle mé-

1. Voyez sur ces sortes d'allocutions les observations de M. Patin, *Études sur les Tragiques grecs*, t. I, p. 429-430, à propos des dernières paroles d'Hercule mourant, dans les *Trachiniennes* de Sophocle.

rite qu'on en cherche l'explication, et cette explication, Apollonius nous la fournit, ce me semble, dans ce qu'il dit de la valeur collective du pluriel, même à la première personne. Un impératif, à la première personne du singulier, n'exprimerait que la moitié du fait intérieur qu'il s'agit de traduire par le langage; mais au pluriel, il implique volontiers et le *moi* qui commande et le *moi* qui obéit ou qui va obéir. Voilà pourquoi l'usage aura consacré en grec et en latin cet emploi de la première personne du subjonctif pluriel dans le sens d'un impératif, sans consacrer également l'emploi de la première personne pour le singulier.

Quant à la bizarre invention d'Apollonius, qui veut faire de πεποιήκωμαι une forme passive correspondant au subjonctif actif πεποιήκω, nous l'apprécierons plus loin dans notre chapitre VIII; poursuivons ici avec lui l'analyse des modes, qui n'est pas encore épuisée.

La troisième personne de l'impératif a un caractère particulier; elle renferme une double allocution et comme un double commandement: 1° à la personne à qui l'on parle; 2° à la personne absente qui doit accomplir ou recevoir l'ordre exprimé. Λεγέτω équivaut à : « commandez lui de dire, ou qu'il dise[1]. » Ce n'est pas toutefois le seul exemple de ces locutions complexes sous lesquelles on découvre deux idées. Le mot *mien*, ἐμός renferme un double singulier, celui du possesseur et celui de l'objet possédé; et à vrai dire, toute troisième personne, même

1. Τὸ δὴ οὖν λεγέτω καὶ πάντα τὰ τοιαῦτα σημαίνει ἀπόντων προσώπων πρόσταξιν, ἀναγκαίως δευτέρου προσώπου ἐναλλασσομένως παραλαμβανομένου εἰς μετάδοσιν τῆς προστάξεως. *Synt.*, III, 27.

celle de l'indicatif, implique deux personnes, celle à qui l'on parle et celle dont on parle.

Le mode subjonctif, ὑποτακτικὴ ἔγκλισις, est appelé par quelques-uns *dubitatif*, διστακτική, parce qu'il se construit souvent avec des conjonctions dubitatives comme *si*, ἐάν. Mais si l'optatif et l'indicatif s'appellent ainsi, parce que, sans aucune conjonction, ils expriment, l'un le vœu, et l'autre, l'assertion pure et simple, le subjonctif ne peut pas tirer son nom du sens de la particule dubitative qui ne lui est pas inhérente. Il se construit tantôt avec cette particule, tantôt avec d'autres; et même ces diverses particules, en s'adjoignant à l'indicatif comme dans : Εἰ ἔγραψα, ou à l'optatif, comme dans : Γράψαιμι ἄν, leur communiquent le sens d'un mode tout différent. Le subjonctif est donc bien nommé d'après la propriété qu'il a de se subordonner toujours à des conjonctions[1]. Cela ne veut pas dire d'ailleurs que la conjonction fasse partie du subjonctif auquel on la joint : le verbe au mode subjonctif demeure distinct de la particule, qui en varie la signification, et dans les cas d'homonymie (comme λέγω, à la fois indicatif et subjonctif présent), sert à déterminer à quel mode appartient réellement la forme verbale[2]. Au reste, l'optatif ayant une série plus complète de formes qui le distinguent des autres modes, Apollonius le plaçait, pour cette raison, avant le subjonc-

1. Ὑγιῶς ἄρα ἀπὸ ἑνὸς τοῦ παρακολουθοῦντος τῇ προκειμένῃ ἐγκλίσει, τοῦ μὴ συνίστασθαι αὐτὴν εἰ μὴ ὑποταγείη τοῖς προκειμένοις συνδέσμοις, εἴρηται ὑποτακτική. *Synt.*, III, 28. Même remarque, IV, 1. Cf III, 20. Sur la particule ἄν jointe à l'indicatif, voyez, III, 6.

2. Comparez *Synt.*, IV, 8.

tif[1]. On ne voit pas bien l'utilité de cette espèce d'hiérarchie entre les modes; mais les grammairiens qui cherchaient si scrupuleusement le meilleur ordre des lettres de l'alphabet et des parties du discours, devaient porter le même goût de classification dans l'étude des formes verbales.

En résumé, l'auteur reconnaît donc et caractérise, dans ce qui précède, cinq modes du verbe : l'infinitif, l'indicatif, l'impératif, le subjonctif et l'optatif. C'est avec intention qu'il n'y ajoute pas le participe : il en avait fait l'objet d'un traité spécial, où, à l'exemple de Tryphon, il considérait ce mot, à lui seul, comme une partie du discours, et cela, pour diverses raisons qui, aujourd'hui, nous semblent presque toutes assez faibles, mais dont l'une du moins peut nous mettre sur la voie d'une plus juste théorie du participe[2].

Le participe, μετοχή, ainsi nommé à cause de son double rapport avec le nom et avec le verbe, comme tant d'autres mots qui doivent leur dénomination au rôle qu'ils jouent à l'égard de ces deux parties principales du discours[3], le participe, disait Apollonius,

1. Gramm. ap. Aldum, *Horti Adonidis*, fol. 203.

2. *Synt.*, I, 31, 33, 35, 37; II, 8; III, 6 et 32, à la fin; IV, 8. Les premières pages du XIe livre de Priscien, où d'ailleurs Apollonius est formellement cité, s'accordent si bien avec les observations éparses dans ces divers passages de la Syntaxe que l'on peut les considérer comme un résumé assez fidèle de l'opinion d'Apollonius sur le participe.

3. Priscien, XI, 1, p. 528 : « Nec solum participium non ab aliqua propria vi, sed ab affinitate nominis et verbi nominatum est, sed aliæ quoque partes orationis non ab sua vi, sed ab adjunctione quam habent ad nomen vel verbum vocabulum acceperunt. Pronomen enim dicitur quod pro nomine ponitur, etc. »

n'est pourtant ni un nom, ni un verbe. Il n'est pas un nom, parce que les noms ne marquent pas le temps, comme il fait, à l'aide de leurs propres transformations[1] : les noms de temps marquent chacun une seule et même époque de la durée ; le participe, comme le verbe, en peut marquer plusieurs par le seul changement de sa terminaison. En outre, le participe a une forme active et une forme passive; enfin il se construit avec les mêmes cas que le verbe dont il dérive, tandis que le nom correspondant ne se construit qu'avec le génitif ou tout au plus avec le datif[2]. D'un autre côté, le participe n'est pas un verbe, parce qu'il ne marque pas les personnes et n'exprime pas les divers états de l'âme; en d'autres termes, parce qu'il n'a pas de modes personnels; argument qu'on s'étonne de voir allégué par Apollonius[3], puisque ce grammairien considère d'ailleurs

1. « Diversorum temporum assumptio, quæ fit in propriis transfigurationibus, » dit Priscien, traduisant ἐν ἰδίοις μετασχηματισμοῖς, expression habituelle chez Apollonius. Peut-être même possédons-nous la définition de notre auteur, mais un peu altérée, dans une compilation anonyme sur le verbe, parmi les *Anecdota Oxoniensia* de Cramer, vol. IV, p. 206 : Ἡ μετοχὴ καὶ τοῦ ὀνόματος μετέχει καὶ τοῦ ῥήματος. Γένει (l. γένη) μὲν καὶ πτῶσις (l. πτώσεις) ἀπὸ τοῦ ὀνόματος, ἐνέργειαν δὲ καὶ πάθος καὶ μεσότητα καὶ διαφόρους χρόνους ἐν ἰδίοις μετασχηματισμοῖς, ἤγουν ἐν ἰδίαις πλαγίαις τῶν φωνῶν, ἔχει ἀπὸ τοῦ ῥήματος. Les mots ἤγουν jusqu'à φωνῶν paraissent une glose, pour expliquer μετασχηματισμοῖς.

2. Priscien, *Ibid.*, p. 517 : « Omne enim nomen a quocunque verbo natum vel genitivum sequitur casum vel dativum figurate per compassionem, quam Græci συμπάθειαν vocant, ut : *amicus illius*, ... *amicus illi est*. Et nota quod plerumque substantivum verbum, quod Græci ὑπαρκτικόν vocant, solet adjungi hujuscemodi figuræ. »

3. *Synt.*, III, 6 : Ταῖς μετοχαῖς προσδίδωσι μὲν ἡ ἐκ τῶν ῥημάτων μετάληψις γένος καὶ πτῶσιν καὶ τὸν ἐν τούτοις ἀριθμόν, ἀφαι-

l'infinitif comme la forme essentielle du verbe, et, au contraire, l'expression des divers états de l'âme, comme une fonction accessoire du verbe, rattachée à la propriété de marquer les personnes.

Qu'est-ce donc, en définitive, que le participe? « C'est une partie du discours, qui se prend pour le verbe, d'où elle se dérive naturellement, qui a des genres et des cas comme le nom, et qui a les qualités accessoires du verbe, moins la distinction des personnes et les modes[1]. » Pourquoi a-t-il été inventé? C'est pour que le substantif pût, à tous les cas, s'accorder avec le verbe[2]. Tandis que, sans le

ρεῖται δ' αὕτη προσώπων διάκρισιν καὶ ψυχικὴν ἔννοιαν. III, 32 : Ἀλλ' οὐδὲ αἱ μετοχαὶ τὸ τοιοῦτον ἀποκλίνουσι (la propriété de se construire avec le même cas que les verbes), κἂν ἀποβάλωσι τὸν τῶν προσώπων μερισμὸν τάς τε παρεπομένας ψυχικὰς διαθέσεις τοῖς ῥήμασιν. Et il cite pour exemples : Γυμνάζων τοῦτον, opposé à γυμναστὴς τούτου, etc. Cf. II, 8, où il montre que le participe, en devenant substantif, comme dans ἐρωμένη, εἱμαρμένη, change aussi de syntaxe.

1. Priscien, *Ibid.*, p. 519 : « Participium est pars orationis, quæ pro verbo accipitur, ex quo et derivatur naturaliter, genus et casum habens ad similitudinem nominis, et accidentia verbo, absque discretione personarum et modorum. » Les définitions de Port-Royal (II, 19), de Beauzée (au mot *Participe*, dans l'Encyclopédie, de Harris (*Hermès*, I, 10), etc., sont-elles beaucoup meilleures? On lira avec plus de fruit Girard, *Vrais principes*, I, p. 65, et surtout S. de Sacy, *Gramm. gén.*, p. 156.

2. Priscien, *Ibid.*, p. 520 : « Participia inventa sunt ut quod deest verbis, id est casus compleant, conjuncta nominibus. » Apollonius, *Synt.*, I, 3 : Καὶ ἡ μετοχὴ δὲ κατὰ τὴν δέουσαν ἀκολουθίαν κατελέχθη μετὰ τὸ ῥῆμα, τῆς τάξεως ἐμφαινούσης τὴν ἐκ τοῦ ῥήματος μετάπτωσιν εἰς αὐτήν, ὥςγε ἐν τῷ περὶ Μετοχῆς διὰ πλειόνων παρεστήσαμεν ὡς ἀναγκαίως αἱ μεταλήψεις τῶν ῥημάτων ἐγίνοντο εἰς πτωτικὰ σχήματα, τῶν ῥημάτων οὐ δυναμένων τὴν καταλληλότητα παραστῆσαι.

participe, les substantifs ne pourraient s'employer avec lui qu'au nominatif, comme dans : « *Facio ego bonus, facis tu bonus, facit ille bonus*, » à l'aide du participe on peut dire régulièrement : « *Bonus homo loquebatur, boni hominis loquentis orationem audivi, bono homini loquenti dedi, bonum hominem loquentem audivi.* » Mais ce n'est pas la seule utilité du participe ; il sert encore à relier deux verbes entre eux sans avoir besoin pour cela d'une conjonction. Ainsi on dira : « *Legens disco* » pour « *lego et disco* », ou : « *Docente me discis* » pour « *doceo et discis.* » Ici on doit observer que si le participe est au nominatif, il se rapporte à la même personne que le verbe auquel il est joint ; au contraire, si le participe est à un cas oblique, il y a transition d'une personne à une autre, à moins toutefois que l'action ne soit réfléchie, comme dans : « *Misereor mei legentis.* » D'un autre côté, de même que deux adjectifs se rapportant à la même personne doivent être réunis par une conjonction, de même plusieurs verbes ou plusieurs participes, s'ils se rapportent à la même personne, comme autant d'accidents d'une même substance, seront réunis par des conjonctions. On dira donc : « *Legit et scribit doctor* » ou « *loquens et curreus fecit.* »

Enfin, comme l'infinitif, le participe a la propriété de se prendre pour tous les autres modes[1]. De même que l'on peut dire : « *Scribere me indico* » pour « *scribo* » et « *scribere te impero* » pour « *scribe,* » etc.; de même « *exponens doce* » est pour « *ex-*

1. Priscien, *Ibid.*, p. 521 : « Quamvis ab indicativis deriventur verbis participia, potestate tamen et vi significationis omnes continent modos. »

pone et doce » et « *utinam exponens docerem* » est pour « *utinam exponerem et docerem.* » Nous suivons ici avec confiance le texte de Priscien abrégeant Apollonius, car nous voyons ce dernier dans deux passages de la Syntaxe[1] suivre précisément la même méthode d'analyse, et résoudre, par exemple : Ὁ Πτολεμαῖος γυμνασιαρχήσας ἐτιμήθη en : Ὁ Πτολεμαῖος μετὰ τὸ γυμνασιαρχῆσαι ἐτιμήθη, et : Ὁ περιπατῶν κινεῖται en : Εἴ τις περιπατεῖ, κινεῖται. Mais si toutes ces analyses sont légitimes, et elles le sont, je crois, elles prouvent contre Priscien et contre Apollonius lui-même combien les Stoïciens avaient raison de rattacher le participe au verbe et de n'en point faire une classe à part. La théorie moderne, qui considère l'infinitif et le participe comme des modes impersonnels, et comme les modes de la proposition subordonnée, peut donc s'autoriser des observations mêmes des grammairiens anciens plus sainement interprétées[2].

La doctrine d'Apollonius sur les temps du verbe nous est mal connue et se réduit aujourd'hui pour nous à quelques remarques sans valeur philosophique, pour la plupart, et d'une subtilité souvent étrange : il suffira de les résumer brièvement ici.

L'indicatif est le mode qui renferme le plus de temps[3]; de ces divers temps, le présent est le premier et il sert de terme de comparaison pour tous les autres[4]. L'idée de certains temps est analogue à

1. I, 33, et II, 8.
2. Qu'il me soit permis de renvoyer, sur ce sujet, à mes *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, p. 76-79.
3. *Synt.*, III, 29.
4. *Synt.*, I, 3; IV, 7.

celle de certains modes; par exemple, l'impératif et l'optatif sont en intime rapport avec le futur[1]. Cela n'empêche pas que l'on puisse admettre des optatifs et des impératifs du passé, car dans l'ignorance où l'on est quelquefois d'un fait accompli, on peut souhaiter qu'il se soit accompli : c'est alors l'optatif du parfait ou de l'aoriste; on peut aussi commander à quelqu'un de ne plus persister dans l'action déjà faite en partie sous nos yeux : c'est l'impératif du parfait ou de l'aoriste[2]. L'auteur ne paraît pas songer ici qu'entre l'impératif du présent et celui de l'aoriste, la différence est souvent moins rigoureuse, que, par exemple, λῦσον exprime seulement un ordre plus précis et plus déterminé que λύε, comme dans λύειν et λῦσαι on ne retrouve pas toujours l'opposition du présent et du passé. Il démontre ailleurs[3] que le subjonctif n'existe pas et ne peut exister au futur; mais il le démontre par des raisons purement étymologiques. Enfin lorsqu'il veut expliquer pourquoi ἄν, la particule potentielle, δυνητικόν, ne peut se placer devant certains temps, ou pourquoi ἐάν ne peut se construire avec un indicatif, il a recours, sur ce sujet, à des expédients presque puérils[4]. Si, par exemple, on dit ἐὰν ἀναγνῶ, tandis que l'on ne dit pas ἐὰν ἀνέγνων, c'est, selon lui, que ἀνέγνων a la forme et le sens d'un passé tout à fait incompatible avec le sens conditionnel de ἐάν : au contraire, le mot ἀναγνῶ ressemble à un subjonctif présent, forme verbale qui admet l'adjonction de la particule ἐάν. De même

1. *Synt.*, I, 35.
2. *Synt.*, III, 24.
3. *Synt.*, III, 30.
4. *Synt.*, III, 6 et 30.

ἵνα, qui, signifiant *afin que*, implique l'idée du futur, peut se construire néanmoins avec un subjonctif aoriste, parce que dans un autre sens, celui de *où*, il ne répugne nullement à cette construction[1]. On dirait que, pour Apollonius, les mots sont comme des personnages qui peuvent se tromper l'un l'autre par la ressemblance ou la diversité de leurs costumes. Nous avons déjà remarqué chez lui ce contraste d'une sagacité profonde avec une inexpérience qui rappelle les premiers âges de la grammaire. En voici un nouvel exemple, où Apollonius a le mérite de soutenir la bonne cause dans le débat engagé par ses confrères, mais où il la soutient longuement et péniblement, tandis que, pour nous autres modernes, la question serait tranchée en quelques lignes par des arguments décisifs.

Il s'agit des verbes impersonnels ou plutôt *unipersonnels*[2] dont, en effet, l'analyse grammaticale offre d'assez grandes difficultés, parce que le sujet qu'ils sous-entendent ne se laisse pas toujours nettement reconnaître. Tandis que les deux premières personnes sont toujours bien déterminées par leur nature même, la troisième peut s'appliquer à un grand nombre de sujets, et par conséquent, lorsqu'un verbe n'est employé qu'à la troisième personne, sans accompagnement d'un substantif, le sujet de ce verbe demeure obscur, excepté en un seul cas, disait Apollonius, qui paraît suivre, à cet égard, une opinion déjà reçue avant lui parmi les grammairiens, excepté dans les verbes comme ἀστράπτει et βροντᾷ, c'est-à-

1. Comparez *Synt.*, IV, 10, p. 335, 336.

2. Μονοπρόσωπα et par conséquent μονοσχηματίστα, comme il dit très-bien lui-même, *de l'Adv.*, p. 541.

dire dans ceux qui expriment quelque phénomène naturel, car alors le sujet sous-entendu est évidemment Ζεύς, Jupiter, ou l'auteur de tous ces phénomènes[1]. La solution est commode, mais seulement pour les exemples pareils à ceux qu'on a cités ; elle ne s'applique pas aux verbes unipersonnels qui expriment une vérité morale et abstraite, et ces derniers verbes semblaient si embarrassants aux grammairiens qu'on était allé jusqu'à les ranger parmi les adverbes : c'est l'opinion qu'Apollonius combat à propos des mots χρή et δεῖ, *il faut*, d'abord dans son traité de l'Adverbe, puis dans la Syntaxe, où il nous donne lui-même un résumé de sa première discussion sur ce sujet. Nous choisissons de préférence, comme plus régulière et plus précise, la discussion insérée dans la Syntaxe[2], et nous l'abrégerons encore en la traduisant.

« Voici les arguments qu'on emploie pour établir que ces deux mots sont des adverbes.

« De même que le mode optatif est, dans certaines phrases, précédé de l'adverbe εἴθε, et le mode impératif, de l'adverbe ἄγε, de même aussi les adverbes

1. *Synt.*, I, 3; II, 5; III, 14; *du Pron.*, p. 29; c'est ce qui a fait donner à ces verbes par quelques grammairiens le nom tout poétique de θεῖα ῥήματα.

2. III, 15 et 16; *de l'Adv.*, p. 540-544. D'ailleurs, les chapitres de la *Syntaxe* paraissent bien certainement postérieurs en date; car Apollonius, dans le Traité de l'Adverbe, p. 542, à propos de certaines tournures comparatives, renvoie à ce qu'il *dira* (ἀποδώσομεν) dans la *Syntaxe* (I, 8; III; 13); et, d'un autre côté, dans ce dernier ouvrage, à propos de δεῖ et χρή il dit en propres termes : Περὶ ὧν κἀν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων ἀπαιτοῦντος τοῦ λόγου ἐξεθέμεθα· καὶ νῦν δὲ ἐπιτομωτέρᾳ χρησόμεθα φράσει ὑπὲρ τοῦ ταὐτὸν συμπαραστῆσαι

χρή et δεῖ précèdent l'infinitif. On ne songera pas, en effet, à les ranger parmi les conjonctions, car ils ne joignent pas une seconde phrase à une première, ce qui est le propre rôle des conjonctions. De plus, ils marquent intensité, comme ἄγαν et μάλα, et ils forment des composés, ce que ne font pas les conjonctions, mais bien les verbes ou les adverbes, par exemple : Ἀποδίς, ἀπεχθές,— ἀπῆλθεν, ἄπεστιν, et de même ἀποδεῖ, ἀπόχρη. On convient aussi que les adverbes s'unissent avec toutes les personnes et tous les nombres. En outre, les verbes expriment des nombres différents et des personnes différentes : Ἡμεῖς γράφομεν, ὑμεῖς γράφετε. Or, il n'en est pas ainsi de χρή et de δεῖ : nouvelle raison pour que ces mots soient plutôt des adverbes. D'ailleurs, on ne peut pas dire que ce soient des infinitifs, ayant, à ce titre, la propriété de s'employer avec tous les nombres, avec toutes les personnes; ni la forme de ces mots ni leur usage ne se prêtent à cette supposition. Quel infinitif se termine en ει ou en η? Et quand deux infinitifs avec un nom déclinable ont-ils jamais formé un sens complet? Or, nous disons : Δεῖ περιπατεῖν Διονύσιον. Ainsi χρή et δεῖ n'entrent pas dans la classe des infinitifs. On ne les rangera pas non plus parmi les autres verbes, puisqu'ils n'ont ni la distinction des trois personnes, ni la série des différents nombres, ce qui est la propriété de tous les verbes.

« On peut répondre à ces raisons :

« Si δεῖ et χρή ne sont que des adverbes qui affectent des infinitifs, comme εἴθε se joint à l'optatif, et ἄγε, à l'impératif, pourquoi donc ne s'accordent-ils pas avec la première personne, comme dans : Εἴθε ἐγὼ γράφοιμι ou ἡμεῖς γράφοιμεν, ἄγε γράφωμεν ἡμεῖς ou ὑμεῖς

γράφετε? En effet, on ne peut pas dire : Δεῖ ἐγὼ γράφειν ou χρὴ ὑμεῖς γράφειν, et pourtant la syntaxe des verbes [avec les véritables adverbes] ne s'y opposerait point. Une autre propriété des verbes, c'est de prendre, au passé, un augment[1], ce qui ne se voit pas dans les adverbes. Or, nous disons : Δεῖ ou ἔδει γράφειν, et le mot ἔδει prend son augment comme ἔπλει et ἔπνει, tandis que γράφειν ne le prend pas. Ainsi voilà ce mot, dont on veut faire un adverbe, qui nous montre assez bien les caractères du verbe, et voilà γράφειν qui, à son tour, est exposé à ne plus s'appeler un verbe, tandis que nous avons démontré que l'infinitif est la forme la plus générale du verbe. Nous ne disons pas d'ailleurs que les formes qui ne prennent ni augment ni redoublement au passé ne sont pas des verbes, puisque tous les modes, excepté l'indicatif, rejettent ces allongements; mais ce qui est certain, c'est que les formes qui l'admettent sont dans la classe du verbe; or nous avons montré que ἐχρῆν et ἔδει portent l'augment. Ajou-

1. Ἴδιον ῥημάτων τὸ ἐν παρῳχημένοις καὶ χρόνον ἔξωθεν λαμβάνειν... καὶ τὸ μὲν ἔδει χρόνον προσέλαβεν ὁμοίως τῷ ἔπλει καὶ ἔπνει D'où il résulte que par ἔξωθεν il n'entend pas l'addition d'un mot distinct, mais bien ce que nous appelons l'augment; il l'appelle ainsi comme presque *extérieur* au verbe, tandis que les terminaisons, πτώσεις, semblent une partie constituante du mot. Voyez un emploi analogue du mot ἔξωθεν, *Synt.*, IV, 7; surtout dans cette phrase du commencement : Οὐ γὰρ ἐκεῖνο πιθανὸν.... ὡς ἡνωμέναι μέν εἰσιν αἱ προθέσεις μετὰ τῶν ῥημάτων, οὐ μὴν τὴν προσγινομένην κλίσιν ἔξωθεν ἐπιδέχονται, καθ' ὃ προθέσεις οὖσαι οὐκ ὀφείλουσι πρὸ ἑαυτῶν τι ἔχειν. Et dans cette autre phrase de la fin : Ἀδύνατον γὰρ ἐκστῆναι τὸν παρῳχημένον χρόνον τῆς ἔξωθεν προσγινομένης κλίσεως. Même sens dans le Traité du Pronom, p. 73. Schol. de Denys le Thrace, p. 927 : Οὐ λέγω ἐκατάβαινον, ἀλλ' ἔσωθεν τὴν κίνησιν ποιοῦμαι, τῶν ἄλλων ῥημάτων τῶν ἀπὸ συμφώνων ἀρχομένων ἔξωθεν λαμβανόντων τὸ ε.

tons qu'ils ont, comme des verbes, les infinitifs χρῆναι et δεῖσθαι, ainsi qu'on dit στῆναι et πνεῖσθαι. L'accent que portent ces mots est encore une preuve qu'ils appartiennent au verbe. Δεῖ a le circonflexe comme πλεῖ. On dira que certains adverbes, comme πεῖ, αὐτεῖ, τουτεῖ, ont aussi cet accent. Mais d'abord ce sont des mots doriens, et δεῖ n'est point dans ce cas; puis c'est aux mots ποῦ, οὗ, αὐτοῦ, que répondent πεῖ, εἶ, αὐτεῖ, ce qui n'a pas lieu pour δεῖ, contracté de δέει, comme se contractent πλέει, ῥέει, χέει[1]. D'ailleurs δεῖ a une première personne δέω comme πνέω, qu'on trouve dans le verbe δέω, signifiant ἐνδέομαι, *j'ai besoin*. La même particularité se voit dans le mot χρή, synonyme de χρῶ, χρέω, d'où le nom χρέος, comme à δέω répond δέος[2]. En outre, à χρῶ répond la paragoge χρῆμι, semblable à φημί, et qui a la troisième

1. Ce passage est fort altéré dans tous les manuscrits. M. Bekker lit : Οὐχὶ οὖν καὶ ἐπιῤῥήματα περισπᾶται, ὡς τὸ πεῖ, αὐτεῖ, τουτεῖ; τὸ πρῶτον Δώρια, ὅπερ οὐ παρείπετο τῷ δεῖ· τὸ δεύτερον, ἀντὶ παραχειμένου τοῦ ποῦ καὶ ἔτι τοῦ οὗ, καὶ αὐτοῦ· σύνεστι τῷ πεῖ τὸ εἶ, τὸ αὐτεῖ· ὅπερ οὐ παρείπετο πάλιν τῷ δεῖ, etc. Mais ce texte exige au moins deux corrections : 1° ἀντιπαραχειμένου, en un seul mot, avec le sens qu'il a dans le dernier chapitre du livre IV de la Syntaxe; 2° une virgule au lieu d'un point en haut après αὐτοῦ.

2. Le texte est évidemment altéré ici, p. 238, l. 15, éd. Bekker : Ἦν γὰρ (τὸ δεῖ) κατὰ συναίρεσιν ἐκ τοῦ δέει, συνῃρημένον ὁμοίως τῷ πλέει καὶ ῥέει καὶ χέει, πρῶτον δὲ πρόσωπον ἔχει τὸ δέω, ὡς πνέω, ἦν δὲ κἀπὶ τοῦ χρή τὸ πάθος παρεπόμενον· ὅπερ ἔστιν εὑρέσθαι καὶ ἐπὶ ἑτέρου ῥήματος, τοῦ δέω, σημαίνοντος τὸ ἐνδέομαι. Συνωνυμεῖ τὸ χρῶ καὶ χρέω, ἀφ' οὗ καὶ τὸ δέος καὶ τὸ χρέος. Portus, d'après le ms. qu'il avait sous les yeux, transpose après ἐνδέομαι les mots ἦν-δὲ-παρεπόμενον, et il lit ensuite ὃ συνωνυμεῖ τῷ χρῶ κ. τ. λ. Je ne vois pas pourquoi M. Bekker a suivi l'ancien texte sans prendre la peine de le justifier et de l'expliquer : j'ai cru pouvoir traduire sur le texte de Portus.

personne χρῆσι, semblable à φησί; de cette troisième personne on tire χρή, par apocope, comme φή qui se lit dans un vers d'Anacréon....

« Voilà pour la forme des mots. Voici maintenant pour leur usage. Δεῖ et χρή se construisent avec toutes les personnes et tous les nombres, étant néanmoins à l'indicatif singulier, ce qui ne leur arriverait pas s'ils s'accordaient avec les nombres et les personnes. En effet, dans δεῖ ἡμᾶς γράφειν, le verbe δεῖ se construit avec γράφειν et non avec ἡμᾶς, et voilà pourquoi, dans ces sortes de constructions, il ne distingue ni la personne ni le temps, parce que le mot avec lequel il s'accorde, c'est-à-dire l'infinitif, ne les détermine pas non plus, et δεῖ n'a pas lieu de changer avec ce mot, qui demeure invariable. La cause en est dans le sens même de δεῖ et χρή. Lorsqu'une action manque à s'accomplir, l'addition de ces deux verbes a pour objet d'en hâter l'accomplissement. Ainsi : Δεῖ φιλολογεῖν équivaut à : Ἐπεὶ λείπει τὸ φιλολογεῖν, φιλολογῶμεν. Personne d'ailleurs n'oserait dire que λείπει soit un adverbe, fût-il employé mille fois sans changer de forme; l'infinitif qui suit s'y oppose. Et cette adjonction de l'infinitif est à elle seule une raison de ne pas admettre χρή et δεῖ parmi les infinitifs usités dans le style épistolaire; nous avons dit[1], en effet, que ces infinitifs sous-entendent le verbe λέγει ou εὔχεται. Or il est impossible que l'infinitif se construise avec plus d'un indicatif. Nous pouvons bien dire, avec un indicatif, θέλει γράφειν, comme δεῖ γράφειν. Mais dans les formules comme Διονυσίῳ χαίρειν, le verbe λέγω ou εὔχομαι y étant déjà impliqué, nous

1. *Synt.*, III, 14. Cf. I, 13.

ne saurions insérer encore χρή ou δεῖ. Mais en dehors de la construction épistolaire, rien n'empêche de dire δεῖ χαίρειν, d'autant plus que dans le χαίρειν du style épistolaire la joie est le sentiment de celui à qui on s'adresse, tandis que dans δεῖ χαίρειν, elle est le sentiment de celui qui parle. »

Il ne nous reste plus à traiter d'après Apollonius que des voix du verbe, διαθέσεις. Sur ce point, sa doctrine, aujourd'hui renfermée presque tout entière dans un chapitre de la Syntaxe[1], est aussi simple que claire. On peut croire d'ailleurs qu'elle ne lui est pas tout à fait personnelle ; car il ne mentionne, à propos des voix, aucun de ses devanciers, et il paraît exposer des idées généralement admises par tous les grammairiens.

Il y a trois voix, l'actif, le passif et le moyen ; ce qui ne veut pas dire que tout verbe ait trois voix. De même que tout nom n'a pas les trois genres, de même beaucoup de verbes n'ont qu'une voix. En général, tout verbe qui exprime une action est capable de la voix passive ; au contraire, tout verbe qui exprime seulement un état ou une manière d'être, ne peut avoir les deux formes, active et passive. Toutefois quelques-uns de ces derniers, en devenant des verbes composés, deviennent capables du passif ; par exemple, φρονῶ ne peut former φρονοῦμαι, mais καταφρονῶ forme très-bien καταφρονοῦμαι, parce que, selon Apollonius, la personne agissante est alors plus nettement exprimée. Vouloir conjuguer au passif un verbe qui ne comporte pas le sens passif, ce n'est

1. III, 31. Cf. III, 7, et II, 24. Observations analogues dans Priscien, VIII, 2.

pas autre chose, dit assez agréablement notre auteur, que faire un exercice de musique[1]. D'un autre côté, tous les verbes qui expriment un état passif ne sont pas des verbes passifs ayant une forme active correspondante; par exemple κοπιῶ, *je souffre de la fatigue*, et ὀφθαλμιῶ, *j'ai mal aux yeux*, ne sauraient avoir de passif, pas plus que le mot *mâle* ne pourrait avoir de féminin, ou le mot *femelle* de masculin. Réciproquement, les verbes actifs qui ont la forme moyenne ne peuvent avoir de forme active, par exemple, βιάζομαι, μάχομαι et autres semblables. Il n'y a pas de forme passive pour les verbes qui expriment une action, mais une action portant sur des êtres qui ne la peuvent ressentir, comme περιπατῶ, *je marche*, τρέχω, *je cours*, parce que le sol sur lequel on marche ou l'on court ne peut devenir le sujet d'une forme passive des mots *marcher*, *courir*. Il en est de même des verbes comme δειπνῶ, ἀριστῶ, *je dîne*, *je déjeune*, γαμῶ, *je me marie*; mais les verbes δειπνίζω, *je fais dîner*, ἀριστίζω, *je fais déjeuner*, γαμίζω, *je marie*, peuvent avoir un passif, car les êtres qui supportent l'action sont capables de la ressentir et, par conséquent, de devenir sujets d'un verbe passif. De là cette règle qui résume bien, pour la pratique et en vue de la langue grecque, les observations précédentes :

« Tout verbe qui ne se construit qu'avec le cas direct, [c'est-à-dire avec un sujet au nominatif], et qui n'exige pas après lui un cas oblique, [c'est-à-dire un

1. Ὥστε οἱ τὰ τοιαῦτα ῥήματα κλίνοντες καὶ εἰς παθητικὰς ἐκφορὰς ὁμόλογοί εἰσι μελετήματα φωνῆς παραλαμβάνοντες, οὐ μὴν φυσικὴν κλίσιν, οὐδὲ συστατήν. P. 277.

complément à quelque cas oblique], ne peut s'énoncer au passif. Tout verbe, au contraire, qui exige après lui, ce complément, peut recevoir la forme passive [1]. »

Ces principes sont justes et faciles à saisir; mais d'une exactitude un peu superficielle. De tous les exemples qu'il analyse, l'auteur ne dégage nettement ni l'idée du verbe réfléchi ni celle du verbe neutre; il ne caractérise pas mieux la voix moyenne. On voudrait enfin qu'il eût plus clairement montré comment les trois formes des voix, active, passive et moyenne, tendent plutôt qu'elles ne réussissent à marquer exactement dans le langage les rapports du sujet avec l'action ou l'état exprimé par le verbe.

Ce que n'a pas fait Apollonius, je ne vois pas qu'aucun grammairien grec ou latin l'ait fait après lui [2]. En général, sa théorie du verbe est restée, chez les anciens, le dernier mot de la grammaire philosophique sur ce sujet.

1. Τὰ πρὸς εὐθεῖαν συναρτώμενα τῶν ῥημάτων, οὐκ ἀπαιτοῦντα πλαγίαν πτῶσιν, οὐδὲ παρακειμένην ἕξει τὴν παθητικὴν προφοράν· τά γε μὴν πλαγίαν ἀπαιτοῦντα πάντως καὶ εἰς παθητικὴν διάθεσιν μετασχηματισθήσεται. P. 282.

2. La Grammaire de Théodose (p. 136 et suiv.) cite et analyse successivement la définition de Denys le Thrace et celle d'Apollonius, sans citer ces deux auteurs. Les autres compilateurs, tels que Michel le Syncelle, Planude, l'auteur anonyme du Traité publié par Cramer (*Anecdota. Paris*, t. IV), etc., ne font guère que résumer la doctrine d'Apollonius ou rassembler des règles toutes pratiques, soit pour l'analyse des formes verbales, soit pour la syntaxe des verbes.

CHAPITRE VI.

DES PARTICULES INDÉCLINABLES.

§ 1. De la Préposition.

Apollonius a, comme écrivain, le défaut de résumer rarement ses démonstrations en un petit nombre de propositions claires et précises ; or, comme il dispute beaucoup contre les opinions des autres grammairiens, on est fort exposé à se perdre avec lui dans un dédale d'objections et de réponses qui ont tous les inconvénients du dialogue, sans en avoir jamais le charme. Nulle part ce défaut n'est plus sensible que dans le quatrième livre de la Syntaxe, où nous devons chercher aujourd'hui à peu près tout ce qui reste de la doctrine d'Apollonius sur les Prépositions, son traité περὶ Προθέσεων étant perdu. L'auteur s'y montre, comme ailleurs, observateur ingénieux et subtil, mais logicien inquiet, préoccupé quelquefois de distinctions toutes superficielles, sans aller au fond des choses ; visiblement embarrassé par les caractères de la langue et même par les habitudes de l'écriture grecque, qui contrarient souvent les efforts de son esprit analytique.

Nous autres modernes, nous nous accoutumons dès l'enfance à voir, dans tous nos livres, chaque mot séparé de ceux qui l'accompagnent ou par un espace très-sensible ou par un signe de ponctuation ; nous ne comprenons pas comment un grammairien

grec croyait devoir démontrer que κατὰ Κτησιφῶντος forme deux mots et non pas un seul; que dans περὶ Ἀπολλωνίου la particule ne tient pas au mot suivant, tandis qu'elle y tient dans περιβόλου, et qu'il y a juxtaposition, παράθεσις, dans le premier cas, composition, σύνθεσις, dans le second[1]. Il faut pour cela nous souvenir que pendant longtemps l'écriture, chez les Grecs, ne fut ni ponctuée ni accentuée, et que lors même qu'elle le fut dans les inscriptions, l'usage se perpétua dans les livres de ne point séparer les mots et de n'y mettre ni points ni accents. Aristophane de Byzance avait depuis longtemps complété et coordonné le système des signes qui marquent l'accent, l'aspiration, et les pauses de la prononciation; mais ces signes n'étaient pas comme chez nous d'un usage universel et régulier[2]. Les lecteurs, alors, avaient donc besoin de quelque effort pour distinguer ce que confondait l'écriture. A qui aurait-on besoin d'expliquer aujourd'hui que la préposition ne peut se juxtaposer à un nominatif et que, les trois mots Πλάτων, βαίνει et ἐν étant donnés, on n'en peut tirer: ἐμπλάτων βαίνει, mais seulement Πλάτων ἐμβαίνει[3]? Apollonius perd beaucoup de peine et de temps à des démonstrations de ce genre.

Néanmoins, ses chapitres sur la préposition, éclairés çà et là par quelques rapprochements, soit avec

1. *Synt.*, IV, 3, p. 310 et p. 315, éd. Bekker, remarques que l'on retrouve dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 926.

2. Voyez Nauck, *Aristophanis Byzantii fragmenta*.... Halis, 1848; Montfaucon, *Palæographia græca*, III, 1 et suiv.; Villoison, *Anecdota græca*, Index, au mot *Accentus*, et, plus haut, notre chap. I, p. 29-31.

3. *Synt.*, IV, 3, p. 312.

d'autres passages de la Syntaxe, soit avec Priscien et les scholiastes, offrent un véritable intérêt; ils laissent apercevoir une doctrine assez bien conçue et assez bien divisée.

Apollonius, nous l'avons vu plus haut[1], plaçait la préposition au sixième rang parmi les parties du discours, et au premier rang parmi les particules indéclinables. Il paraît l'avoir définie : « une partie du discours indéclinable qui se place devant les autres, soit par juxtaposition, soit par composition, quand elle n'est pas employée avec anastrophe[2]. » C'est, à peu de chose près, la définition qu'on trouve déjà dans le Manuel de Denys le Thrace[3]; elle semble peu philosophique, et elle renferme, au sujet de l'anastrophe, une exception qui ne peut guère s'appliquer qu'à la langue grecque ou à des langues semblables à la grecque dans cette partie de leur syntaxe. Mais Apollonius remarque deux fois que les Stoïciens appelaient ce mot *conjonction prépositive*, et il ne paraît pas blâmer cette périphrase[4], qui a,

1. Chapitre III, p. 70, et Priscien, XIV, 1.

2. Scholies sur Denys le Thrace, p. 924 : Ὅρος τῆς προθέσεως· Πρόθεσίς ἐστι μέρος λόγου καθ' ἕνα σχηματισμὸν λεγόμενον, προθετικὸν τῶν τοῦ λόγου μερῶν ἐν παραθέσει ἢ ἐν συνθέσει, ὅτε μὴ κατὰ ἀναστροφὴν ἐκφέρεται. Où je fais remarquer que ἐκφέρεται, dans le sens de *est énoncé* ou *employé*, appartient au style habituel d'Apollonius. Voyez : *Synt.*, I, 25; II, 22; III, 24. Priscien, XIV, 1 : « Est igitur præpositio pars orationis indeclinabilis, quæ præponitur aliis partibus orationis vel appositione, vel compositione. »

3. Chap. XXIII : Πρόθεσίς ἐστι λέξις προτιθεμένη πάντων (remarquez que Priscien écrit *aliis*, non *cæteris*) τῶν τοῦ λόγου μερῶν ἔν τε συνθέσει καὶ συντάξει.

4. *Synt.*, IV, 1 : Καὶ οἱ ἀπὸ τῆς Στοᾶς προθετικοὺς ἐκάλουν συνδέσμους τὰς προθέσεις, ἄμεινον ἡγησάμενοι ἀπὸ τῆς ἐξαιρέτου συντά-

en effet, le mérite de signaler le vrai rôle des prépositions, à savoir l'expression d'un rapport entre deux autres mots[1]. Il semble pourtant qu'il pouvait aller plus loin. Celui qui a si bien fait ressortir dans la finale des optatifs et des impératifs le sens des particules optatives ou impératives comme εἴθε, ἄγε, appliquant la même analyse au cas des noms, devait naturellement remarquer que les rapports exprimés par ces sortes de terminaisons sont les mêmes qu'on exprime aussi par des prépositions[2]. Or, il dira très-bien, dans le traité de l'Adverbe, d'une part, que les prépositions unies à d'autres mots, surtout à des verbes qui expriment le mouvement, signifient quelquefois des relations de lieu, comme dans ἀναβαίνει, καταβαίνει, où ἀνά et κατά ont à peu près le même sens que ἄνω et κάτω[3]; ailleurs, il dira que les allon-

ξεως τὴν ὀνομασίαν θέσθαι ἤπερ ἀπὸ τῆς δυνάμεως. Mais, au chapitre v, il reconnaît plus explicitement que la préposition a une force conjonctive : Ὡς μὲν οὖν καὶ κατὰ τὰς ἄλλας παραθέσεις αἱ προθέσεις συνδεσμικῆς συντάξεως γίνονται παρεμφατικαί, λέλεκται ἡμῖν. Ἐξ ὧν καὶ ἀφορμὴ εἴρηται παρὰ Στωϊκοῖς τοῦ καλεῖσθαι αὐτὰς προθετικοὺς συνδέσμους.

1. Regnier-Desmarais, p. 569 (éd. 1706; in-4°) : « Tous les autres termes sont comme les matériaux préparés pour la construction d'un bâtiment; les prépositions et les conjonctions sont comme le ciment et la chaux pour lier ensemble toutes les parties de l'édifice » *Id.*, p. 594 : « La préposition est une partie d'oraison indéclinable qui, étant ajoutée à quelque autre partie d'oraison, la régit et sert à en marquer les divers rapports. » Port-Royal avait dit plus rigoureusement encore... : « C'est l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale, et indépendamment de tout terme antécédent et conséquent. »

2. Voyez surtout la *Grammaire générale* de S. de Sacy, p. 59 et suiv.

3. P. 592, observation qu'on retrouve dans la partie de ce

gements en θεν marquent « la sortie d'un lieu[1]. » Mais je ne vois nulle part qu'il ait assimilé nettement ces finales à des prépositions de même valeur qu'elles. La philosophie moderne a seule mis en pleine lumière ce principe que les idées accessoires, et particulièrement les idées de rapport, s'expriment dans le langage par deux procédés logiquement équivalents : 1° celui des exposants distincts ou particules, 2° celui des flexions casuelles. Nouvel exemple des inévitables lenteurs de la science dans la recherche du vrai : on ne pouvait approcher plus près que ne fait Apollonius du principe fécond qui pourtant lui échappe et dont la pleine démonstration était réservée à ses successeurs.

traité que nous rattachons à la Syntaxe, p. 618, 619 : Τάγε μὴν ἀπὸ προθέσεως παραχθέντα (ἐπιῤῥήματα) πάντοτε τοπικὴν σχέσιν ἐπαγγέλλεται, ἴσως ὅτι καὶ αὐταὶ αἱ προθέσεις, μετὰ τῶν ἄλλων σημαινομένων τοπικὰς σχέσεις παρεμφαίνουσιν, ἀναβαίνει, καταβαίνει καὶ μάλιστά γε ἐπὶ τῆς τῶν ῥημάτων (Bekker a lu et imprimé par erreur ἐπιῤῥημάτων. La leçon du manuscrit, fol. 181, recto, n'est pas douteuse) συνθέσεως, ὅτε καὶ αὐτὰ τὴν ἐν τόπῳ κίνησιν σημαίνει· ἐπὶ γὰρ τῶν πτωτικῶν καὶ ἄλλα πάμπολλα σημαίνει, κατὰ Κτησιφῶντος, διὰ Τρύφωνα, etc.

1. P. 596, 597 : Αἱ διὰ τοῦ θεν παραχθεῖσαι λέξεις τοπικαὶ ἐπιῤῥηματικῶς τὴν ἐκ τόπου σχέσιν σημαίνουσιν. P. 607 : Τὰ διὰ τοῦ σε παραγόμενα εἰς τόπον, et ainsi des autres terminaisons adverbiales. De même, dans la *Synt.*, II, 12 : Παρυφίσταται.... ἐν τῷ Λεσβόθεν μετὰ τῆς ὀνοματικῆς ἐννοίας καὶ ἡ ἐξ πρόθεσις. IV, 10 :... Ἐν οἴκῳ, ἐκ Λέσβου, εἰς οἶκον· ἔννοια γὰρ τοπικὴ ἡ ἐκ τούτων μία, ἰσοδυναμοῦσα ἐπιῤῥηματικῇ παραγωγῇ, λέγω τῇ Λεσβόθεν, οἴκαδε, οἴκοθι. Plus bas, il dit plus clairement encore : Τῶν προθέσεων παρειλημμένων εἰς τοπικὴν σχέσιν ὁμοίως τοῖς πτωτικοῖς. Voyez encore le commencement du chap. XII ; et dans la partie de l'Adverbe que nous avons montrée appartenir à la Syntaxe, p. 616 : Τὰ εἰς δε λήγοντα ἐπιῤῥήματα τὴν εἰς τόπον σχέσιν σημαίνει, οἴκαδε, ἄγραδε, ἅλαδε, καὶ ἐκ συντάξεως αἰτιατικῆς πτώσεως καὶ τοῦ δέ συνδέσμου ἀποτελεῖται. Cf. p. 621.

Sur le détail, il abonde en remarques aussi justes qu'instructives :

Excepté dans le cas d'*anastrophe*, où elle subit d'ordinaire un changement d'accent, la préposition se met toujours devant le mot qu'elle modifie, soit par juxtaposition, soit en formant avec lui un mot composé. S'il y a juxtaposition, le cas qui suit la particule est toujours un cas oblique; s'il y a composition, ce cas peut être le nominatif, ou le vocatif, tout aussi bien qu'un autre des cas obliques. D'ailleurs, dans la juxtaposition, chacun des deux mots garde son accent; dans la composition, il prend presque toujours un accent particulier[1]. Dans les composés, la valeur de la préposition est souvent à peine sensible, et, si c'est un verbe composé, on dirait une particule explétive[2]. Quelquefois cependant la particule change le cas avec lequel se construisait le verbe simple[3]. Les prépositions ne forment pas de composés avec les pronoms[4]; l'auteur pourrait ajouter qu'elles n'en forment pas non plus avec les articles; mais elles en forment avec les adver-

1. *Synt.*, I, 3; III, 16, 31; IV, 3, 5, 9; Priscien, XIV, 1, t. I, p. 585.

2. *Synt.*, IV, 7, à la fin : Ἐν παρολκῇ αἱ συνθέσεις οὖσαι κατὰ τὸ πλέον καὶ ὡς συλλαβαὶ προσκείμεναι τοῖς ῥήμασι. Cf. Schol. de Denys, p. 927, l. 16.

3. *Synt.*, IV, 3 : Πρὸς Ἀπολλώνιον ἔρχομαι — προσέρχομαι Ἀπολλωνίῳ.

4. *Synt.*, IV, 9; *du Pron.*, p. 42. Schol. de Denys, p. 925. Ces ressemblances entre le Scholiaste de Denys et Apollonius nous autorisent d'autant mieux que la définition transcrite plus haut, et que le Scholiaste copie et commente sans en nommer l'auteur, est la définition même d'Apollonius. M. Lersch n'en a pas non plus douté, *Sprachphilos. der Alten*, th. II, p. 137.

bes[1] et elles se réunissent entre elles soit par composition, soit par juxtaposition[2].

Toutes ces remarques intéressent la grammaire grecque beaucoup plus que la philosophie du langage, et je ne m'étonne pas qu'Apollonius nous renvoie ici, pour plus de développements, à son traité sur les Figures des mots considérés comme simples et composés[3]. De la minutieuse étude qu'il résume ici on pouvait cependant tirer une conclusion générale sur l'extrême richesse qu'apporte à la langue grecque la facilité de composer des mots à l'aide des prépositions. Varron avait noté ce caractère dans la langue latine[4]; mais Apollonius, nous l'avons vu, ne savait pas le latin et n'avait pas lu les ouvrages de Varron.

1. *Synt.*, IV, 11, où il se plaint de ce que ses devanciers (οἱ πρὸ ἡμῶν) avaient constaté le fait sans l'expliquer.

2. *Synt.*, IV, 9.

3. IV, 8. Voyez plus haut, chap. I, p. 27.

4. *De Lingua latina*, VI, 36-38, où il traite en général du nombre des mots compris dans le dictionnaire de la langue latine, et surtout le chap. XXXVIII; on y lit cette observation remarquable pour le temps où elle a été écrite : « A quibus iisdem principiis (les verbes primitifs), ante positis præverbiis pancis, immanis verborum accedit numerus, quod, præverbiis mutatis, additis atque commutatis, aliud atque aliud fit; ut enim *processit* et *recessit*, sic *accessit* et *abscessit;* item *incessit* et *excessit*, sic *successit* et *decessit*, *concessit* et *discessit*. Quod si hæc decem sola præverbia essent, quoniam ab uno verbo declinationum quingenta discrimina fierent, his decemplicatis conjuncto præverbio, ex uno quinque millia numero efficerent; ex mille ad quinquagies centum millia discrimina fieri possunt. »

§ 2. De l'Adverbe.

Puisque nous avons le traité de l'Adverbe, commençons, sur ce sujet, par laisser parler Apollonius[1].

« Tout mot peut être considéré de deux manières : par rapport à l'idée qu'il exprime et par rapport à la forme. Cette dissertation sur l'adverbe se divisera donc en ces deux chapitres, et je parlerai d'abord de l'idée que l'adverbe exprime.

« L'adverbe est un mot indéclinable qui détermine par un attribut général ou particulier les modes des verbes, et qui, sans les verbes, ne peut compléter une pensée[2].

« Que l'adverbe soit invariable, c'est ce que l'on verra clairement par la démonstration suivante. L'addition des noms aux verbes sert à représenter l'attribut dans les êtres marqués par les mots déclinables, [soit ceux qui sont au nominatif,] soit quelquefois ceux qui sont aux cas obliques et sur qui porte l'action partant de la personne agissante. Par exemple, Τρύφων περιπατεῖ montre que l'attribut con-

1. Bekker, *Anecdota græca*, p. 529 et suiv.

2. Ἐπίῤῥημά ἐστι λέξις ἄκλιτος, κατηγοροῦσα τῶν ἐν τοῖς ῥήμασιν ἐγκλίσεων, καθόλου ἢ μεριχῶς, ὧν ἄνευ οὐ καταχλείσει διάνοιαν. Définition reproduite textuellement (sauf la variante καταχλείει pour καταχλείσει) sans nom d'auteur, dans les scholies sur Denys le Thrace, p. 931-932. Priscien, XV, *initio* : « Adverbium est pars orationis indeclinabilis, cujus significatio verbis adjicitur. » Priscien, qui écrit ou du moins prétend écrire beaucoup de mémoire, ne s'est pas assez souvenu ici d'Apollonius. Il est vrai qu'il ajoute, une page plus loin : « Adverbium vero sine verbo vel participio, quod vim verbi possidet, non habet plenam sententiam. »

tenu dans le verbe appartient à Tryphon. Dans Τρύφων τύπτει Διονύσιον, l'acte passe de Tryphon à Dionysius qui en est l'objet. De même avec la voix passive: « Dionysius est frappé par Tryphon. » Les mots déclinables qui ne se joignent pas de cette façon à un verbe construit de cette même façon avec d'autres mots déclinables, ne s'appellent plus des mots déclinables, mais des adverbes, puisqu'ils ont la construction propre aux adverbes. Celui qui dit : Ταχὺ περιπατεῖ, peut bien rapporter le mot ταχύ à quelque nom déclinable, comme dans : Τὸ ταχὺ περιπατεῖ μειράκιον. Dans ce rapport, ταχύ s'appelle encore *nom adjectif*, et il s'accorde avec μειράκιον : τοῦ ταχέος μειρακίου, τῷ ταχεῖ μειρακίῳ. Au contraire, s'il n'est pas l'attributif du nom, mais du verbe, comme dans : Ταχὺ περιπατεῖ μειράκιον, il devient synonyme de ταχέως, et dès lors il est invariable. On comprend par là quelle règle il faut suivre pour distinguer les sens divers d'une même locution. Nous avons du moins une preuve de l'invariabilité de l'adverbe dans ce fait, qu'un mot déclinable, s'il est employé adverbialement, devient aussitôt indéclinable[1].

« Que l'adverbe soit un attribut des modes du verbe, c'est ce que démontrent d'abord les raisonnements précédents, où l'on a vu que tout adjectif déclinable servant d'attribut, non pas à un nom mais à un verbe, devient par là même un adverbe et cesse d'être déclinable. Maintenant, de même qu'un nom propre ou un nom appellatif peut se passer d'adjectif, tandis qu'un adjectif demande toujours un nom sur lequel il s'appuie, excepté certains ad-

1. Même démonstration dans la *Syntaxe*, I, 9.

jectifs particuliers, tels que τερπικέραυνος et ἐννοσίγαιος [que l'usage admet comme des noms propres]; de même on peut toujours concevoir un verbe qui, sans adverbe, complète une pensée, mais non pas un adverbe sans un verbe, ou sans un participe, le participe renfermant en puissance les propriétés du verbe (je ne dis pas pour cela que les participes à eux seuls complètent une pensée, mais que les adverbes se rapportent même aux participes....)[1] Cette règle se peut démontrer par des exemples : « Tryphon « lit » forme un sens complet, mais non pas « Tryphon « bien, » si nous n'ajoutons pas le verbe.... Nous disons encore : « L'homme écrit bien, » et le discours est régulier, car chaque mot se rapporte à celui qui lui convient : [l'article au nom, l'adverbe au verbe]. Mais si l'adverbe est enfermé entre l'article et le nom, il n'y a plus de régularité, comme dans : « Le-bien-homme-« écrit, » chaque partie étant enlevée à sa construction naturelle. » L'auteur montre ensuite qu'il n'y a qu'un moyen de rendre ces sortes de phrases régulières, qui est de placer un participe entre le nom et le verbe, ce dernier, du reste, étant toujours nécessaire pour former un sens complet. Exemple : Ὁ καλῶς ἄνθρωπος γράψας ἐτιμήθη[2], « L'homme ayant bien écrit fut honoré. »

1. Ici commence (p. 530) une longue digression, qui s'étend jusqu'à la page 531, l. 22, et qui se compose de deux parties, l'une sur l'importance relative des parties du discours, où l'auteur renvoie à la *Syntaxe* (I, 3), l'autre sur une propriété des adverbes qui sera mentionnée ci-dessous (p. 193, n. 2); puis le raisonnement se continue comme dans notre analyse. Évidemment il y a eu là quelque transposition dans les manuscrits. Comparez, plus bas, p. 194, n. 1.

2. Comparez : *Synt.*, II, 8, et I, 43, 44. L'auteur y renvoie lui-même deux fois, p. 532.

« Nous disons que les adverbes se rapportent aux verbes d'une façon générale ou particulière, parce que quelques-uns peuvent s'accorder, sans que leur signification s'y oppose, avec tous les modes, toutes les personnes, comme, par exemple, *bien*, *ainsi*, et beaucoup d'autres. De même quelques adjectifs peuvent s'appliquer à tous les noms, d'autres n'admettent qu'une construction plus spéciale. Ainsi *blanc* et *noir* peuvent s'appliquer à tous les corps; *éloquent*, *intelligent*, ne peuvent se rapporter qu'à des êtres qui ont la parole ou l'intelligence, c'est-à-dire aux animaux raisonnables. De même le sens particulier à quelques adverbes en restreint l'application. Ἄγε, qui exprime l'encouragement ne peut se construire avec l'indicatif, ni avec l'optatif, ni avec aucun autre mode que l'impératif.... Les adverbes de temps s'accordent et se construisent avec les temps du verbe. Par exemple, *hier* s'accorde avec un passé ... au contraire, *demain* ne se construira qu'avec les temps qui marquent une action non accomplie[1]. Toutefois, ceux qui ne déterminent pas un temps spécial, mais qui expriment seulement la durée d'un fait à quelque moment que ce soit, peuvent se construire avec tous les temps; par exemple *alors*.... »

L'auteur démontre ensuite que les adverbes de temps modifient quelquefois aussi la valeur des temps auxquels ils se joignent, et il termine par les deux remarques suivantes :

« Il faut ajouter que les adverbes ne se construi-

1. Comparez, dans la *Syntaxe*, III, 7, le développement de la même idée.

sent pas non plus avec toutes les personnes. Tel est ὅμοι, mot sur lequel nous aurons à discuter plus bas, s'il ne renferme pas, comme l'ont supposé quelques grammairiens, le pronom μοί. »

« N'oublions pas non plus de dire pourquoi, si les adverbes se mettent avant ou après les verbes, ils tirent leur nom de ce premier usage. » La raison de ce fait est, selon Apollonius, que l'usage de placer l'adverbe *avant* le verbe était plus naturel que l'usage contraire[1].

Enfin une observation qu'il ne faut pas négliger ici, et qui, dans le texte d'Apollonius, ne se trouve pas à sa place, c'est que l'adverbe sert d'attribut, non-seulement aux verbes exprimés, mais encore aux verbes sous-entendus, comme dans les exclamations de joie, *bien!* et autres, qui sous-entendent toujours le verbe de l'action[2].

Nous avons fort abrégé ce préambule et pourtant on a dû y remarquer encore de la diffusion et du désordre, défauts habituels d'Apollonius, que les copistes ont pu augmenter encore par des transpo-

1. *De l'Adv.*, p. 535 : Τί δή ποτε [εἰ] καὶ ἐν ὑποτάξει ἐστὶ τὰ ἐπιῤῥήματα τοῦ ῥήματος καὶ ἐν προτάξει, ἀπὸ τοῦ προτετάχθαι τὴν ὀνομασίαν ἔλαβε; πρὸς ὅ ἐστιν ὑπαντῆσαι ὅτι ὅμοιόν ἐστι τῷ καὶ τὴν αὐτὸς ἀντωνυμίαν ἐπιταγματικὴν καλεῖν. Ἐπιτάσσεται μέν· Αὐτὸς ἑκὼν οἱ δῶκα — .... ὑποτάσσεται δὲ οὕτως· Σοὶ δ' αὐτῷ μελέτω· καὶ ὁμοίως ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν ἀρχὴν συντάξεως ἐπιταγματικὴ ὠνόμασται. Οὐδὲν οὖν κωλύει καὶ τὸ ἐπίῤῥημα τῇδε ἐσχηματίσθαι.

2. *De l'Adv.*, p. 531, dans la seconde moitié de la digression signalée plus haut (p. 191, n. 1).... Καθὸ τοῖς εὖ ἀναγινώσκουσι τὸ κάλλιστα ἐπιφωνοῦμεν καὶ τοῖς εὖ διατιθεῖσιν ἡμῖν τὸ ἥδιστα, καὶ τοῖς ἀκριβοῦσι τὰς ἰδίας πράξεις καὶ τέχνας τὸ καλῶς ἐπιφωνοῦμεν. Où ἡμῖν, qui est bien la leçon du ms., semble une faute de copiste pour ἡμᾶς, si toutefois il n'y a pas là dans le texte quelque altération plus grave encore.

sitions maladroites [1], mais qui semblent tenir ici à la rédaction même du livre, et qui ne se remarquent pas seulement dans le préambule.

Après avoir justifié sa définition, Apollonius annonce tout de suite qu'il va traiter (comme il a fait dans son livre sur le Pronom), des formes dont le caractère adverbial paraît contestable, et, en effet, il discute successivement sur les mots : οἴμοι et ὤμοι, χρή et δεῖ [2], ἕκητι, ὑπόδρα, πύξ et λάξ, ὄφελον, ἀκέων, ἄνεω. Puis il passe à l'examen des formes diverses de l'adverbe proprement dit (περὶ τῶν ἐν ταῖς φωναῖς σχημάτων), et dans l'énumération que renferme ce morceau, il y a encore des adverbes douteux, par exemple les mots terminés en φι et le mot αὔτως [3], sur lesquels on retrouve des discussions fort semblables à celles du chapitre précédent. Bien plus, ce chapitre des locutions douteuses semble avoir dû contenir autrefois le détail des discussions que nous trouvons résumées dans les trois derniers chapitres de la Syntaxe : là, en effet, l'auteur démontre le caractère adverbial des mots : εἰσό, σήμερον et ἐξαίφνης; puis il explique l'étymologie de ces mots et leurs rapports avec la préposition, en renvoyant sur plusieurs points à son traité de l'Adverbe [4]. Il était

1. Voyez, plus haut, p. 191, n. 1, et plus bas, p. 197, n. 2. Il y a encore, p. 534, lignes 9-17, un passage sur les adverbes οὐ et ναί qui est évidemment transposé et qui interrompt un raisonnement relatif aux adverbes de temps.

2. Morceau traduit plus haut, p. 174-179, d'après l'abrégé que notre auteur en a donné lui-même dans la *Syntaxe*, III, 15.

3. *De l'Adv.*, p. 574 et p. 585.

4. Par exemple, IV, 12, au commencement, ἔφαμεν paraît se rapporter au traité *de l'Adverbe*, p. 593; *ibid.*, p. 342,

difficile sans doute de distinguer nettement, sur ces questions, la syntaxe et la théorie des parties du discours. On pouvait cependant attendre d'Apollonius une meilleure distribution des matières comprises dans ses recherches.

Ce qui m'étonne plus encore, c'est de ne trouver mentionné dans les premières pages du traité de l'Adverbe aucune opinion antérieure à celle d'Apollonius sur la nature de ce mot, quand le traité du Pronom et celui de la Conjonction nous offrent chacun une critique, plus ou moins étendue, des définitions et des dénominations adoptées jusque-là par les grammairiens. L'adverbe cependant avait été plus d'une fois défini et analysé avant Apollonius. Les Stoïciens déjà le signalent, plutôt d'après sa forme, « intermédiaire, disaient-ils, entre celles des trois genres de l'adjectif[1] ; » ou bien ils l'appellent παν-δέκτης, parce que dans la classe de l'adverbe ils font rentrer tous les mots et toutes les locutions qu'ils ne peuvent autrement définir[2]. Le Manuel de Denys le Thrace appelle l'adverbe « une partie du discours qui est indéclinable, qui modifie le sens du verbe ou qui se joint au verbe », et il donne une division des

l. 15, ἔφαμεν répond à la page 581 ; *ibid.*, p. 343, l. 5, ἔφαμεν δὲ καὶ ἐν ἑτέροις, aux pages 545, 549, etc.

1. Diog. Laerce, VII, 57. Cf. Schol. sur Denys, pages 641, 939. Simplicius *ad Aristotelis Categ.*, p. 43 (textes réunis par Lersch, l. c., p. 44, 45). On citait pour exemple καλῶς, intermédiaire entre καλοί, καλαί, καλά.

2. Charisius, II, p. 171, 173 et 175, éd. Putsch. Dans le dernier passage, il explique ainsi l'idée des Stoïciens : « Nam omnia in se capit quasi collata per satiram concessa sibi rerum varia potestate. » L'idée des Stoïciens est naïvement développée par Sergius, p. 1852, éd. Putsch.

adverbes qui ne vaut pas mieux que cette définition[1]. Enfin Tryphon avait écrit un livre spécial *sur l'Adverbe*, auquel Apollonius renvoie souvent pour des questions particulières[2]. Mais un passage de la Syntaxe permet de conjecturer que tous ces travaux avaient un caractère peu philosophique et que les faits y étaient réunis, mais non expliqués[3] : de là sans doute l'oubli où Apollonius les a laissés, contre son usage, dans le préambule du traité de l'Adverbe.

On cherche aussi, mais inutilement, dans ce traité, une division plus simple et moins superficielle que celle de Denys le Thrace ; car la classification suivante, qui commence ce que je puis appeler le troisième chapitre[4] ne repose que sur la forme des mots, et se rapporte seulement à ce que les grammairiens nommaient les *espèces* de l'adverbe :

1. Chapitre XXIV : Ἐπίῤῥημά ἐστι μέρος λόγου ἄκλιτον, κατὰ ῥήματος λεγόμενον, ἢ ἐπιλεγόμενον ῥήματι. Sa division ne contient pas moins de vingt-cinq classes.

2. P. 548, sur ὑπόδρα. P. 558, sur ἐχθές. P. 569, sur ὥταν, etc. Voyez aussi De Velsen, *Tryphonis fragmenta*, p. 47 et suiv.

3. *Synt.*, IV, 11 : Ἑξῆς ῥητέον καὶ περὶ τῆς πρὸς τὰ ἐπιῤῥήματα συντάξεως τῶν προκειμένων μορίων. Τὸ δὴ ἐπάνω, περικύκλῳ, ὑποκάτω, ἀποδίς, ἀποψέ, τὰ τούτοις παραπλήσια ἔχεσθαι συνθέσεως τῆς πρὸς τὰς προθέσεις αὐτὸ μόνον ὑπέλαβον οἱ πρὸ ἡμῶν, οὐδεμίαν ἀκριβῆ ἀπόδειξιν ποιησάμενοι δι' ἧς τὸ δισταζόμενον τῆς συντάξεως περιεγράφετο.

4. Le manuscrit intitule cette partie : Δευτέρα διάλυσις, διερμηνεύουσα καὶ διαλύουσα τὰ τῶν φωνῶν σχήματα τῶν ἐπιῤῥημάτων· ἡ γὰρ πρώτη περὶ τῆς ἐννοίας αὐτῶν διελέχθη. Mais ce titre ne peut être d'Apollonius, qui dit ici simplement et selon son habitude : Ἐχομένως σκεπτέον καὶ περὶ τῶν ἐν ταῖς φωναῖς σχημάτων. De même, p. 558. Cf. *Synt.*, III, 15 et 27 : Ἐχομένως ῥητέον. *Du Pron.*, p. 128 : Ἐχομένως καὶ ὑπὲρ τῶν κτητικῶν ῥητέον.

« Les adverbes sont primitifs ou dérivés. Les dérivés viennent : ou d'autres adverbes, comme ἀνωτέρω de ἄνω ; ou de noms, comme βοτρυδόν de βότρυς ; ou de verbes, comme κλέβδην de κλέπτω ; ou de pronoms, comme ἐκείνως de ἐκεῖνος, αὐτόθεν de αὐτός ; ou de participes, comme ἐπισταμένως de ἐπιστάμενος ; ou de prépositions, comme ἔξω de ἐξ, et ἔνδον de ἐν[1]. » Si imparfaite qu'elle nous semble, cette division pourrait du moins être observée utilement dans l'énumération des adverbes ; or il s'en faut bien qu'elle le soit. Par la faute de l'auteur ou par celle des copistes, les adverbes dérivés et les primitifs se succèdent l'un à l'autre à peu près sans ordre. A la page 585, l'auteur ferme expressément le chapitre des adverbes dérivés de formes casuelles[2], et cependant on trouve tout de suite après cette déclaration, l'analyse des mots αὕτως et νυνεχόντως, celle des adverbes en οῖ comme Μεγαροῖ, en δε comme οἴκαδε, celle du mot ἔναγχος et d'autres, qui ne peuvent être à ses yeux des primitifs.

1. Morceau reproduit avec quelques variantes dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 936 ; on trouve encore dans les mêmes scholies quelques débris anonymes de l'érudition d'Apollonius.

2. Καὶ τοσαῦτα μὲν περὶ τῶν παρὰ τὰ πτωτικὰ παρηγμένων. Δοκεῖ δὲ πρωτότυπον τὸ ἕως· οὐ γὰρ προϋφέστηκέ τι· τό τε ἀνταποδοτικὸν αὐτοῦ τέως. Ἠπόρηται δὲ καὶ τὸ αὕτως, etc. La discussion sur ἕως se réduit donc à deux lignes. Elle est peut-être mutilée aujourd'hui dans le manuscrit, comme la discussion sur ὄφελον, p. 552. L'auteur paraît y faire allusion, p. 612 : Ὅτι πρωτότυπόν ἐστι τῶν εἰς ὡς ληγόντων τὸ ἕως δῆλον· οὐ μὴν τὸ ἰσοδυναμοῦν εἰσό, etc. Un peu plus haut, p. 607, il dit en propres termes, contrairement à l'assertion de la page 585 : Τὰ εἰς οὖ λήγοντα ἐπιῤῥήματα περισπᾶται· ἔστι δὲ παραγωγά. Suivent les exemples.

On aperçoit bien çà et là, dans le cours du livre, des traces d'une division logique des adverbes. L'auteur distingue, en effet, des adverbes de temps, χρονικά; de lieu, τοπικά; de commisération, συγκλιαστικά, etc.; mais on ne trouve ni dans Priscien ni dans les commentateurs de Denys le Thrace, ni dans la Syntaxe de Michel le Syncelle le moyen de ramener ces divisions à un plan régulier.

La Grammaire de Théodore Gaza, au xve siècle, range les adverbes conformément aux neuf classes d'attribut qui, avec la substance, forment les dix Catégories d'Aristote, et parmi les modernes, Regnier Desmarais distingue d'après le même principe, les adverbes qui marquent : 1° le temps, 2° le lieu ou la situation, 3° l'ordre ou le rang, 4° la quantité ou le nombre, 5° la qualité, 6° la manière, 7° l'affirmation, la négation et le doute, 8° la comparaison [1]. C'est peut-être le meilleur moyen de mettre quelque ordre dans l'infinie variété des locutions adverbiales. Aucun grammairien n'y avait-il pensé avant Théodore Gaza? L'esprit systématique d'Apollonius semblait mieux préparé qu'aucun autre à cette application, d'ailleurs si simple, de la philosophie à la grammaire. Mais, s'il l'eût même essayée, comment croire qu'il n'en restât nulle trace ni dans les cent pages de son traité sur l'Adverbe, ni dans la Syntaxe, ni dans les commentateurs de Denys le Thrace, ni dans aucun des grammairiens latins? Ces derniers surtout avaient une occasion bien naturelle d'en

1. C'est à peu près où aboutit la division de G. Hermann, dans un bon chapitre de son traité : *De emendanda ratione Grammaticæ græcæ*, II, 11.

parler, lorsque, par une innovation heureuse, ils signalaient la nature toute particulière de l'interjection, restituant à leur rang parmi les autres parties du discours, ces mots qui, chez les grammairiens grecs, se partagent entre la classe des adverbes et celle des conjonctions[1].

Une autre lacune se remarque dans la théorie d'Apollonius sur l'adverbe. L'auteur, s'attachant avec trop de rigueur à l'étymologie du mot, s'obstine à ne voir dans l'adverbe qu'un attribut du verbe ou tout au plus du participe. Il ne considère pas que, si l'adverbe modifie dans le verbe l'idée de l'action ou de l'état exprimée par ce dernier, il doit pouvoir aussi modifier cette même idée quand elle est exprimée par un adjectif; en d'autres termes, que l'adverbe est un véritable attribut d'attribut, comme l'ont justement défini quelques grammairiens modernes. Et pourtant Apollonius a fort bien dégagé par l'analyse l'élément attributif et la préposition contenus dans l'adverbe[2]; il a fait plus, il a décomposé les comparatifs en un positif et un adverbe de quantité, tel que μᾶλλον, ce qui lui montrait clairement l'adverbe modifiant un adjectif[3], mais il n'a pas tiré de cette analyse la conclusion qui nous semble en ressortir comme d'elle-même.

Il soutient aussi trop rigoureusement que l'adverbe est invariable, puisque ce mot reçoit des degrés de comparaison. Mais Apollonius considère, en général, tout adverbe au comparatif ou au superlatif comme le

1. Voir plus haut, chap. III, p. 72, note 2.
2. Voir plus haut, chap. VI, § 1, p. 186, note 1.
3. *Synt.*, I, 28; II, 12; *de la Conj.*, p. 492 et 503.

dérivé d'un adjectif employé au même degré de comparaison, et non pas comme le comparatif ou le superlatif d'un positif adverbial. Ainsi, comme ἐῤῥωμένος forme l'adverbe ἐῤῥωμένως, de même ἐῤῥωμενέστερος formera ἐῤῥωμενεστέρως; mais ἐῤῥωμενεστέρως n'est pas, selon Apollonius, un comparatif directement dérivé de ἐῤῥωμένως. Toutefois il ne peut méconnaître que certains adverbes, surtout des adverbes de lieu, ont des comparatifs et des superlatifs qui ne se rattachent à aucune forme adjective, ainsi ἐγγυτέρω et ἐγγυτάτω viennent directement de ἐγγύς, ἀνωτέρω et ἀνωτάτω viennent de ἄνω, sans qu'il soit besoin de recourir aux formes adjectives ἐγγύτερος, ἀνώτερος, etc.; et la preuve de cela, c'est que, si ces adverbes venaient des adjectifs correspondants, ils se termineraient en ως ou en α, non pas en ω[1]. L'observation est juste, au point de vue spécial de la grammaire grecque, et elle est développée avec beaucoup d'érudition et de finesse par notre auteur; mais on regrette de voir la discussion s'arrêter à ces minuties d'une utilité toute pratique. Les distinctions consacrées ici par la grammaire grecque ré-

1. *De l'Adv.*, p. 556, et p. 578-580 : Εἴπερ παρὰ τὸ ἐγγύτατος καὶ ἀνώτατος τὸ ἐγγυτάτω ἦν καὶ ἀνωτάτω, δῆλον ὡς καὶ παρὰ πάντα τὰ ὑπερθετικὰ τὸ τοιοῦτον ἂν παρείπετο, ὥστε ἀπὸ τοῦ γοργότατος φάναι ἡμᾶς τὸ γοργοτάτω, ταχύτατος ταχυτάτω.... ἀλλ'οὐχ ὡς ἔστι (l. ὡς οὐκ ἔστι) τὰ τοιαῦτα ἐπιῤῥήματα παντὶ προῦπτον. — Ἔστι μὲν οὖν παρὰ μὲν ὄνομα τὸ ἐγγύτερος ἐπίῤῥημά τι συγκριτικὸν ὀνοματικὸν τὸ ἐγγύτερον, οὗ ὑπερθετικὸν τὸ ἐγγύτατα· καὶ ἔτι παρὰ τὸ ἀνώτερος ἐπίῤῥημά τι τὸ ἀνώτερον, οὗ ὑπερθετικὸν τὸ ἀνώτατα· ὡς μέντοι πρόκειται, παρὰ τὸ ἀνωτέρω ὁμοιοκατάληκτον πεσεῖται τὸ ἀνωτάτω, ὥστε διαφέρειν τὸ ἀνωτάτω τοῦ ἀνώτατα, ᾗ τὸ μὲν ὀνοματικόν ἐστιν ἐπίῤῥημα, τὸ δὲ ἐπιῤῥηματικόν.

pondent à une vérité générale que la philosophie du langage devait approfondir.

« Tous les adverbes, dit Apollonius, n'admettent pas de comparatifs[1]. » Il fallait dire nettement lesquels l'admettent et lesquels s'y refusent. Apollonius ne le dit que pour les adverbes de lieu. A propos de ces mêmes adverbes, Apollonius fait plus loin un rapprochement ingénieux. De même, dit-il, qu'il y a des noms qui ont des terminaisons pour les trois genres, d'autres qui n'ont que deux genres, d'autres enfin qui n'en ont qu'un ; de même il y a des adverbes de lieu qui ont trois formes, l'une pour la station, la seconde pour l'égression, la troisième pour la tendance ou l'entrée dans un lieu : οἴκοθι, οἴκοθεν, οἴκαδε; d'autres, comme ἄνω, s'appliquent à deux de ces idées, à l'exclusion de la troisième qui a besoin d'un mot distinct, ἄνωθεν; d'autres enfin, comme πρόσθεν, servent pour les trois idées. L'auteur est tout près de remarquer que les principaux cas de la déclinaison grecque répondent aux relations élémentaires, σχέσεις, qu'il appelle ἐν τόπῳ, ἐκ τόπου, εἰς τόπον. Mais il s'arrête avant d'avoir déterminé le rapport qu'il semble avoir aperçu[2].

1. *De l'Adv.*, p. 579 : Τὰ ἐπιῤῥήματα οὐχ ἅπαντα τὴν σύγκρισιν ἀναδέχεται, ὅτι μὴ μόνον τὰ ἀναδεχόμενα εἴη τοπικά, etc.

2. *De l'Adv.*, p. 615 (comparez avec ce morceau la Syntaxe, IV, 12, et un chapitre de la Syntaxe de Planude dans Bachmann, *Anecd. gr.*, t. II, p. 119-125, sur ce que nous appelons aujourd'hui les *questions de lieu*)... : Τοῦτον τὸν τρόπον ἔστιν εὑρέσθαι καὶ τὴν τῶν τοπικῶν ἐπιῤῥημάτων σχέσιν οὐ μόνον μοναδικὴν οὖσαν, ὥστε μὴ καὶ ἐξ ἀκολουθίας ἐγγίνεσθαι τὰς ὑπολοίπους σχέσεις τῶν τόπων, ὥσπερ ἐπὶ τοῦ πῇ ἐπιῤῥήματος καὶ ἄλλων ὧν παρεθέμεθα, ἢ ἐξ ἀκολούθου προφορᾶς τὴν τρισσὴν διάστασιν ποιεῖσθαι, ὥσπερ τὰ τριγενῆ, ὡς παρὰ τὴν οἴκου ἀπρτελεῖται τὸ οἴκοθι, οἴκοθεν, οἴ-

Tout le livre sur l'Adverbe est plein de ces remarques, qui contiennent parfois le germe d'une théorie philosophique, mais qui jamais ne l'achèvent. Aussi nous y ferons plus d'un emprunt dans notre dernier chapitre, en appréciant l'utilité des écrits d'Apollonius pour l'histoire de la langue grecque; mais il nous conviendrait moins de nous y arrêter longuement dans un chapitre consacré surtout à l'analyse philosophique de l'adverbe.

§ 3. De la Conjonction.

Le traité de la Conjonction nous est parvenu encore moins complet que le traité de l'Adverbe[1]; mais les débris qui en restent sont pleins d'intérêt, et peuvent heureusement être en partie complétés à l'aide de la méthode que nous avons suivie jusqu'ici dans ces recherches.

Apollonius entrait en matière par des considérations peu bienveillantes, mais instructives pour nous, sur les travaux de ses prédécesseurs :

« Les traités précédemment écrits sur la Conjonction par beaucoup de grammairiens, étant trop imparfaits, ne satisfaisaient point ceux qui partageaient

καδε, καὶ τοῦ ἐπιῤῥήματος κατὰ τὸ δέον τὴν ἀκόλουθον φωνὴν ἀπενεγκαμένου. Les mots ὧν παρεθέμεθα, ἢ ἐξ etc., offrent évidemment quelque altération. Après οὐ μόνον on attendrait ἀλλὰ καί. Au lieu de ἢ le manuscrit porte ἢ (fol. 179, verso), variante que Bekker n'a pas notée; à défaut d'une correction plus complète, l'éditeur aurait pu, du moins, mettre un point en haut après παρεθέμεθα.

1. Voyez plus haut, chap. I, p. 23, 24.

les exercices de notre école[1]. Les uns, en effet, se sont bornés à énumérer les conjonctions et les échanges qui ont lieu de l'une avec l'autre, c'est-à-dire les synonymies qu'elles présentent; d'autres, à noter dans quel cas elles se placent avant ou après les mots [qu'elles unissent], négligeant tout ce qu'il y avait de plus important, je veux dire la valeur même des conjonctions, leurs figures, et beaucoup de choses encore dont nous parlerons. D'autres enfin, se servant de termes étrangers à la grammaire, introduisent [dans cette discussion] des idées stoïciennes qui n'ont pas grande utilité pour la technologie grammaticale. Il y a, du moins, tout un ensemble d'observations, difficiles à comprendre, sur la forme des mots, observations nécessaires pour bien connaître les règles de tous les dialectes et les traditions de la langue hellénique dans tous les genres d'écrits, et auxquelles ne touche même pas la théorie des Stoïciens sur le langage[2]. Et il est évident que le même défaut se retrouvera dans ce qu'ils disent sur

1 Ἡ προκατειλεγμένη σύνταξις περὶ συνδέσμων ὑπὸ πλειόνων γραμματικῶν, ἐλλιπεστέρα καθεστῶσα, τοὺς συνεχέστερον ἡμῖν ἐν ταῖς σχολικαῖς συγγυμνασίαις συνιόντας οὐκ ἔπειθε.

2. Ἔστι γοῦν πολλή τις καὶ δυσπερίληπτος περὶ τὰς φωνὰς τήρησις [δι' ἧς] κατορθοῦται πᾶσα διάλεκτος, πᾶς σχηματισμὸς συντείνων εἰς ἑλληνικὴν (l. ἑλληνικῶν?) παράδοσιν ἀναγνωσμάτων, ἧς οὐδὲ κατ' ὀλίγον ἐπιψαύει ὁ παρὰ τοῖς Στωϊκοῖς περὶ τῆς φωνῆς λόγος. Après τήρησις le copiste a laissé en blanc un espace que M. Bekker se contente de noter par des points et que j'essaye de combler par les mots δι' ἧς, qui remplissent convenablement l'espace vide et qui satisfont au sens. Le style d'Apollonius est, dans tout ce morceau, d'une obscurité que je ne me flatte pas d'avoir toujours pénétrée. — Pour le sens de ἀνάγνωσμα, comparez : *Synt.*, I, 14; II, 14.

ces particules[1].... Nous, au contraire, nous parlerons séparément de la forme et du sens des conjonctions[2]; nous en définirons les figures d'après les mots qui les accompagnent (?), distinguant ainsi les simples des composés; puis nous examinerons les prétendues conjonctions qui ne méritent pas ce nom, enfin celles qui deviennent enclitiques, et celles qui ne peuvent pas le devenir. Pour traiter ces divers faits, il nous a fallu nécessairement quêter parmi l'École[3], et emprunter à chacun de nos devanciers ce qui nous était utile. Nous y ajouterons, avec la clarté convenable, ce que nous avons pu trouver nous-mêmes, sans nous écarter absolument de l'opinion des Stoïciens. »

1. Il y a encore ici une lacune de cinq ou six lettres dans le manuscrit. Peut-être cependant faut-il, sans rien suppléer, rattacher καὶ δῆλον ὡς καὶ ἐπὶ τῶνδε τῶν μορίων τὸ αὐτὸ παρακολουθήσει, à la phrase suivante, où Apollonius expose sa propre méthode en l'opposant à celle des Stoïciens. Le sens serait alors : « Et il est évident qu'à propos de ces particules nous suivrons encore la même méthode; car, etc. » Cf., p. 495, l. 22 : Δῆλον ὡς καὶ ἐπὶ τοῦ προκειμένου ταὐτὸν παρακολουθήσει.

2. Πάλιν γὰρ ὑποσταλήσεται ὁ περὶ αὐτῶν λόγος ἐν φωνῇ καὶ δηλουμένῳ. De même, au commencement de l'*Adverbe* : Πάσῃ λέξει παρέπονται δύο λόγοι, ὅ τε περὶ τῆς ἐννοίας καὶ ὁ περὶ σχήματος τῆς φωνῆς· ὅθεν καὶ ἡ τῶν ἐπιρρημάτων διέξοδος εἰς τοὺς προκειμένους λόγους ὑποσταλήσεται. On aimerait mieux lire dans les deux endroits ὑποδιασταλήσεται, car Apollonius emploie ordinairement ὑποστέλλω dans le sens de ὑφαιροῦμαι. Voyez : *Syntaxe*, I, 3, et IV, 16, à la fin; *de la Conj.*, p. 494. De même ὑποστολή, *Synt.*, I, 26; *de la Conj.*, p. 497. Quant aux mots φωνή et δηλούμενον, ils sont, à chaque page du traité de la Conjonction, opposés l'un à l'autre, dans le sens qu'ils ont ici.

3. Καὶ ἕνεκά γε τῶν τοιούτων παραδόσεων ἀναγκαίως εἰς σχολικὴν ἀντιβολὴν κατέστημεν, ἐκλεγόμενοι παρ' ἑκάστου τῶν πρὸ ἡμῶν τὸ χρειῶδες. Je cite le texte par défiance de ma traduction.

Ici Apollonius commençait à disputer contre le stoïcien Posidonius; de sa discussion il reste à peine une page, et cette page est interrompue par une lacune dont il est difficile d'apprécier l'étendue. Une autre lacune nous prive de toute la théorie générale de la conjonction, et le texte ne recommence plus qu'au milieu de l'ouvrage, dans le chapitre des conjonctions appelées διαζευκτικοί. Nous tâcherons de suppléer à tant de pertes par quelques autres témoignages.

Avouons d'abord qu'Apollonius ne semble pas trop sévère, quand il blâme si nettement ce qu'on a dit avant lui sur la conjonction.

Aristote, qui a peut-être le premier donné au mot σύνδεσμος le sens grammatical qu'il a gardé depuis dans les écoles grecques, se faisait une idée assez confuse du rôle de la conjonction; car il lui arrive de comprendre sous ce mot non-seulement τέ, καί, γάρ, etc., mais encore les locutions comme ὁ μέν, ἐγὼ μέν, où la conjonction est unie à un pronom [2]; et quand il essaye de la définir dans sa *Poétique*, on ne peut que sourire des détours où il s'embarrasse :

« La conjonction est une voix non significative, qui n'augmente ni ne diminue le sens d'une locution composée de plusieurs voix; elle se place soit aux extrémités, soit au milieu, quand elle n'est pas faite pour être au commencement, comme *si*, *mais*. Ou

1. Entre les mots δύναμιν et ἵνα φαμέν, M. Bekker dit en note : « In eam vocem (δύναμιν) desinit folium codicis 92, nulla lacunæ nota. » Mais il aurait dû noter qu'entre le feuillet 92 et le 93 il reste l'onglet d'un feuillet qui paraît avoir été coupé.

2. *Rhétorique*, III, 5 et 12; *Problèmes*, XIX, 20. Cf. Denys d'Halic., περὶ Συνθέσεως, chap. v; Quintilien, I, 4.

bien : c'est une voix non significative, qui, de plusieurs voix significatives, forme une seule voix significative[1]. »

Posidonius combattait cette étrange idée qui faisait de la conjonction un mot dépourvu de sens[2], et qui semble avoir eu cours même parmi les Stoïciens[3]. On peut donc lui faire honneur d'un essai de classification de ces particules, où il déterminait assez bien le rôle de chacune d'elles dans la syntaxe grecque[4]. Quelques-unes même des dénominations qu'il proposait sont admises par Apollonius. La définition qu'on trouve dans Denys le Thrace résume quelques-unes de ces observations, en attribuant à la conjonction la propriété de subordonner l'une à l'autre les parties du discours; mais elle consacre une grave erreur en reconnaissant des particules explétives qui n'ont pour objet que de *remplir les vides* de l'expression[5], et elle satisfait si peu ses scholiastes qu'ils s'empressent d'y opposer celle d'Apol-

1. Chap. xx : Σύνδεσμος δ'ἐστὶ φωνὴ ἄσημος, ἣ οὔτε κωλύει οὔτε ποιεῖ φωνὴν μίαν σημαντικήν, ἐκ πλειόνων φωνῶν πεφυκυῖαν συντίθεσθαι, καὶ ἐπὶ τῶν ἄκρων καὶ ἐπὶ τοῦ μέσου, ἣν μὴ ἁρμόττῃ ἐν ἀρχῇ λόγου τιθέναι καθ' αὑτόν, οἷον μέν, ἤτοι, δή· ἡ φωνὴ ἄσημος ἐκ πλειόνων μὲν φωνῶν μιᾶς, σημαντικῶν δέ, ποιεῖν πεφυκυῖα μίαν σημαντικὴν φωνήν. Cf. Lersch, *Sprachph. der Alten*, II, p. 266.

2. Apollonius, *de la Conj.*, p. 480 : Ποσειδώνιος ἐν τῷ περὶ Συνδέσμων, ἀντιλέγων πρὸς τοὺς φάσκοντας ὡς οἱ σύνδεσμοι οὐ δηλοῦσι μέν τι, αὐτὸ δὲ μόνον τὴν φράσιν συνδέουσι, etc.

3. Diogène Laërce, VII, 58, donne pour stoïcienne cette définition : Σύνδεσμός ἐστι μέρος λόγου ἄπτωτον, συνδοῦν τὰ μέρη τοῦ λόγου.

4. Diogène Laërce, VII, 71, 72, comparé avec Apollonius, *de la Conj.*, p. 515, 518, 519; *Synt.*, IV, 11.

5. Chap. xxv : Σύνδεσμός ἐστι λέξις συνδέουσα διάνοιαν μετὰ τάξεως καὶ τὸ τῆς ἑρμηνείας κεχηνὸς πληροῦσα.

Ionius, changeant même de rôle, à cette occasion, au point qu'on les prendrait pour des commentateurs d'Apollonius qui ont seulement, en passant, mentionné une opinion de Denys. Après quelques réflexions sur l'importance du sujet qu'il va traiter, un scholiaste ajoute :

« La conjonction s'appelle ainsi parce qu'elle réunit entre elles les parties du discours, comme on peut l'apprendre par sa définition, qui est conçue en ces termes : « La conjonction est une partie du « discours, qui ne se décline pas, qui réunit entre « elles les parties du discours, et qui signifie en com- « mun avec elles, pour marquer soit le rang, soit la « quantité. » Voilà la définition transmise dans l'École; celle de Denys est erronée, comme on s'en convaincra par le commentaire, etc.[1] » Cette *définition traditionnelle* est évidemment celle d'Apollonius, dont on reconnaît aussi les explications dans le commentaire grec. C'est bien notre grammairien qui distinguait deux rôles principaux de la conjonction : juxtaposer les parties du discours (δύναμιν), et subordonner ces parties l'une à l'autre (τάξιν), dis-

1. Bekker, *Anecd. gr.*, p. 952 : Σύνδεσμος γὰρ διὰ τοῦτο καλεῖται καὶ λέγεται, διὰ τὸ εἶναι αὐτὸν συνδετικὸν τῶν τοῦ λόγου μερῶν, ὡς ἔστι [τοῦτο] καὶ ἐκ τοῦ ὅρου καταμαθεῖν· ἔχει γὰρ οὕτως· Σύνδεσμός ἐστι μέρος λόγου ἄκλιτον, συνδετικὸν τῶν τοῦ λόγου μερῶν, οἷς καὶ συσσημαίνει, ἢ τάξιν ἢ δύναμιν παριστῶν. Οὗτος ὁ ὅρος παραδέδοται, ὁ δὲ τοῦ Διονυσίου ἐπταισμένος ἐστίν, ὡς ἔστιν ἐκ τῆς ἐξηγήσεως καταμαθεῖν οὕτως, κ. τ. λ. Priscien, XV, 1 : « Conjunctio est pars orationis indeclinabilis, conjunctiva aliarum partium orationis, quibus consignificat, vim vel ordinationem demonstrans. Vim, quando simul esse res aliquas significat, ut : *Et* pius *et* fortis fuit Æneas; ordinem, quando consequentiam aliquarum demonstrat rerum, ut : *Si* ambulat, movetur. »

tinction juste, quoique exprimée en termes obscurs. En effet, dans cette phrase : « *Si* je me promène, je me meus, » *si* détermine entre les deux propositions un ordre qui ne peut être changé sans que l'idée soit en même temps changée. On ne pourrait pas dire avec le même sens : « *Si* je me meus, je me promène. » Au contraire, dans : « Je me promène *et* je lis, » la conjonction rattache l'une à l'autre deux propositions dont l'ordre peut être interverti sans inconvénient pour l'idée qu'elles expriment. Denys le Thrace aperçoit, il est vrai, le second rôle de la conjonction, lorsqu'il reconnaît une classe de conjonctions appelées συμπλεκτικοί qui « forment le lien du discours prolongé à l'infini[1], » et lorsqu'il oppose à l'idée de subordination (τάξις) celle de simple existence (ὕπαρξις, la δύναμις d'Apollonius). Mais on peut croire que chez Apollonius toutes ces idées étaient analysées avec plus de rigueur.

La division logique des conjonctions par Apollonius se retrouve, sans doute, dans la liste suivante, que nous offre Priscien ; l'auteur latin se réfère une fois, en propres termes, à son maître Apollonius, et il est presque partout d'accord pour le reste avec les textes du traité de la Conjonction[2] et de la Syntaxe,

1. Chapitre XXV : Συμπλεκτικοὶ μέν εἰσιν ὅσοι τὴν ἑρμηνείαν ἐπ' ἄπειρον ἐκφερομένην συνδέουσιν.

2. XVI, 1, p. 637-639.... « Causales, quas alii in una specie posuerunt, Apollonius, pater Herodiani, in quinque species dividit, quas supra ostendimus. » La classification d'Apollonius se retrouve aussi, en partie du moins, dans l'Abrégé de Syntaxe par Michel le Syncelle, dont il sera parlé à la fin de notre chapitre VII.

qui même nous permettent d'augmenter encore sa nomenclature :

1. *Copulativa*, le συμπλεκτικός d'Apollonius, *de la Conj.*, p. 481, ou ἀθροιστικός, p. 497, et *Syntaxe*, I, 43. Exemple : Καί, *et.*
2. *Causalis*, αἰτιολογικός, qui se subdivise en cinq espèces : 1° *causalis*, αἰτιολογικός proprement dite, p. 497, ou αἰτιώδης, p. 505, 512. Exemple : Ὅτι, *parce que.*
3. 2° *Continuativa*, συναπτικός, p. 501 ; Cf. p. 486, et *Synt.*, III, 28. Exemple : Εἰ, *si.*
4. 3° *Subcontinuativa*, παρασυναπτικός, p. 501. Cf. p. 486. Exemple : Ἐπεί, *puisque.*
5. 4° *Adjunctiva*, ἐπιζευκτικός, p. 510. Exemple : Ἵνα, *pour que*, et les noms employés, comme χάριν, avec une valeur conjonctive, avec le sens de cause.
6. 5° *Effectiva*, ἀποτελεστικός, p. 510, 511 ; *Synt.*, III, 28. Exemple : Γάρ, *car.*
7. *Disjunctiva*, διαζευκτικός, p. 481 et suiv. Exemple : Ἢ ou ἤτοι, *soit.*
8. *Subdisjunctiva*, παραδιαζευκτικός, p. 485 et suiv. Exemples : Ἤ, *ou bien ;* εἰ καί, *quand même.*
9. *Disertiva vel declarativa*, διασαφητικός, p. 487 et suiv. Exemple : Ἤ, dans le sens de *plutôt que.*
10. *Ablativa*, περιγραφικός, p. 521, selon le sens assez fréquent du mot περιγράφειν dans Apollonius, *Synt.*, I, 18 ; II, 7, 21, etc. Exemples : Δή et γέ, quand ils marquent une restriction.
11. *Præsumptiva*, προσληπτικός, p. 518[1]. Exemples : Δέ ou δέ γε, dans le sens de *or.*

1. Apollonius ne laisse aucun doute sur le sens de ce mot : p. 518 : Καλούμενον γοῦν ἔστιν εὑρέσθαι παρὰ τοῖς Στωϊκοῖς τὸν δέ γε ὄντα (?) προσληπτικόν · τοὺς γὰρ ἀπὸ συναφῆς λόγους εἰς σχηματισμὸν μετιόντας ἡ τοιαύτη σύνταξις ἡ τῶν συνδέσμων ὑπάγει · « Εἰ ἡμέρα ἐστί, φῶς ἐστι · ἡμέρα δέ γέ ἐστι. » Καὶ ἐπεὶ ἐν προσλήψει ἐγένετο ὁ λόγος, προσληπτικοὶ οἱ τοιοῦτοι σύνδεσμοι. Priscien a-t-il traduit par erreur προσληπτικὸς par *præsumptivus* au lieu de *adsumptivus?* On ne le peut dire, Priscien ayant oublié cette classe de conjonctions, ainsi que l'*approbativa* dans le chapitre où il cite

12. *Adversativa*, ἐναντιωματικός, p. 521, 525; *de l'Adverbe*, p. 564. Exemple : Καίπερ, *quoique*.
13. *Approbativa*, ἀποδεικτικός (?), p. 518. Exemple : Καὶ μήν, *pourtant, et pourtant*.
14. *Abnegativa*, δυνητικός, *Synt.*, III, 6 et 29; Priscien, XVI, 2, p. 642. Exemples : Les particules ἄν et κέν, qui n'ont pas d'équivalent parmi les particules françaises ou latines.
15. *Collectiva, vel rationalis, vel illativa*, συλλογιστικός, p. 496, ou, comme l'appelaient les Stoïciens, ἐπιφορικός, p. 494, 519, 522. Exemples : Οὖν, *donc;* ὥστε, *de manière que*.
16. *Dubitativa*, διαπορητικός, p. 490 et suiv., ou ἀπορηματικός, p. 526, et Schol. de Denys le Thrace, p. 963. Exemple : Ἆρα, *est-ce que?*
17. *Confirmativa*, διαβεβαιωτικός. *Synt.*, III, 19. Cf. IV, 5. Exemple : Ὅτι, avec le sens du *que* français, pour unir quelque proposition complémentaire à la proposition principale.
18. — ἐπιλογιστικός ou ἀνακεφαλαιωτικός, p. 525[1]. Exemple : Οὐκοῦν, *donc*, par conséquent.
19. *Completiva, vel expletiva*, παραπληρωματικός, p. 515 et suiv. Exemples : Μέν, δέ, πέρ, etc., et autres particules intraduisibles dans notre langue.

Denys le Thrace ne reconnaît que huit classes de conjonctions, neuf tout au plus[2]. Le nombre a donc

et analyse des exemples de chaque espèce. Peut-être avait-il lu, dans son manuscrit d'Apollonius, προληπτικός. Ainsi un scholiaste de Denys le Thrace, lisant quelque part, dans le manuscrit de son auteur, δηλοῦσα au lieu de πληροῦσα, perd son temps à commenter cette faute de copiste (*Anecdota græca* de Bekker, p. 953, 954).

1. Je ne retrouve pas dans Priscien le nom latin de cette classe. La langue grecque était inépuisable en mots techniques. Le Scholiaste de Denys le Thrace nous fournit encore les mots συνακτικός, p. 965; μεταβατικός, p. 958; ἀναιρετικός, p. 959, 961, 972; ἐρωτηματικός (*interrogativa*, Priscien, p. 643), p. 968; βεβαιωτικός, p. 963. Mais rien ne prouve qu'Apollonius les ait employés.

2. Chapitre XXV : Τινὲς δὲ προστιθέασι καὶ ἐναντιωματικούς, οἷον ἔμπης, ὅμως.

doublé dans la théorie d'Apollonius. Et qu'on ne croie pas qu'Apollonius se borne à une simple énumération : chacune de ces classes est pour lui le sujet d'un chapitre spécial, où il en étudie successivement la forme, le sens et la syntaxe[1]; et, à propos de chaque particule, il procède quelquefois avec le même appareil de méthode et d'analyse[2]. Par exemple, il explique ainsi comment certaines *conjonctions* ont pu être appelées, sans absurdité, *disjonctives*[3] :

« On s'est demandé comment ces conjonctions peuvent avoir ainsi un nom qui exprime le contraire de leur sens, puisque *lier* et *disjoindre* s'opposent l'un à l'autre. Mais on répondra que dans d'autres parties du discours les dénominations ne s'accordent pas non plus avec le sens des mots. Par exemple, μάχομαι est un passif, mais évidemment c'est à cause de sa forme; car, par le sens, il est actif; παιδίον est un nom de forme neutre, et qui pourtant désigne tour à tour les deux sexes....; Θῆβαι est un pluriel qui ne

1. P. 486 : Καὶ τοσαῦτα μὲν περὶ τῆς ἐννοίας τῶν προκειμένων συνδέσμων (les παραδιαζευκτικοί) · ῥητέον δὲ καὶ ὑπὲρ τῆς τάξεως. *Synt.*, p. 501 : Οἱ μὲν αἰτιολογικοὶ σύνδεσμοι ἀπὸ τοῦ δηλουμένου τὴν ὀνομασίαν ἔσχον, οἱ δὲ συναπτικοὶ ἀπὸ τῆς φωνῆς.... Καὶ τοσαῦτα μὲν περὶ τῆς ἐννοίας τῶν αἰτιολογικῶν. De même p. 522, *initio*.

2. *De la Conj.*, p. 501 : Ὅτι. Τὸ προκείμενον μόριον διαφορὰς ἔχει τέσσαρας, δύο συνδεσμικὰς καὶ δύο πτωτικάς, καθὼς καὶ Τρύφων παρέθετο, etc. P. 510 : Ἵνα. Διαφορὰς ἔχει τὸ μόριον τρεῖς, συνδεσμικὰς μὲν δύο καὶ ἐπιῤῥηματικὴν μίαν, etc. De même Priscien, XVI, 1, p. 638 : « Inveniuntur tamen multæ.... diversas significationes una eademque voce habentes. »

3. *De la Conj.*, p. 481, 484, morceau dont le milieu est très-mutilé, mais où la suite des idées n'est jamais tout à fait rompue; on en retrouve la substance, et quelquefois les termes mêmes, dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 962 et suiv.

désigne qu'une seule ville; on pourrait multiplier ces exemples. Or les conjonctions dont il s'agit s'appellent d'abord conjonctions, parce qu'elles ont la propriété générale de lier les phrases entre elles[1]; mais leur sens particulier les a fait nommer disjonctives, parce que, en même temps que les parties de la phrase sont liées entre elles, les idées sont disjointes. Exemples : « Il fait nuit *ou* il fait jour. »— « Apollonius viendra *ou* ce sera Tryphon.... » Et l'auteur montre très-bien que la disjonction vient des idées, non de la particule qui en marque le rapport; car la particule pourrait être supprimée, ou bien remplacée par une particule copulative. « Il fait jour, il fait nuit; » — « Il fait jour *et* il fait nuit, » et les deux idées ne s'accorderaient pas mieux l'une avec l'autre. Au contraire, quand les idées s'accordent naturellement, comme dans : « Je vis, je respire, » il n'y a place entre les deux que pour une copulative. Le rapport des idées se marque souvent sans le secours des conjonctions[2]; toutes les fois que la conjonction intervient, le rapport qu'elle exprime préexistait à son emploi, et c'est ce rapport qui déterminerait l'emploi de telle ou telle conjonction.

On s'étonne que dans une langue qui n'a pas vingt conjonctions simples (car, pour les locutions

1. Ἕνεκα τοῦ συνδεῖν τὰς φράσεις. Il faut noter ces derniers mots qui marquent une différence entre la conjonction et la préposition, différence négligée, à ce qu'il semble, par Apollonius dans sa théorie générale.

2 *De la Conj.*, p. 483 : Εἰσί τινες λόγοι ὑπὸ τῶν συνδέσμων διαζευγνύμενοι, [τινὲς δὲ?] συμπλεκόμενοι, τινὲς δὲ συναπτόμενοι, τινές τε οὐ πάντως ὑπὸ τῶν συνδέσμων τὸ συναφὲς ἐπαγγελλόμενοι, ἀλλὰ δι' αὐτῶν δηλοῦντες, ἢ καὶ διαζευγνύμενοι πάλιν οὐχ ὑπὸ τῶν διαζευκτικῶν, ἀλλ' ἐξ αὐτῶν τὴν διάζευξιν δηλοῦντες.

conjonctives, elles peuvent se multiplier presqu'à l'infini), on ait pu former jusqu'à dix-sept classes de conjonctions. Mais Apollonius nous aide à résoudre cette difficulté, en nous montrant que la même particule, selon l'usage qu'on en fait et le sens qu'on lui donne, peut appartenir à des classes différentes. Ainsi la particule ἤ, *ou*, est *disjonctive*, à proprement dire, quand elle réunit les deux propositions d'une alternative absolue, comme dans : « Il fait jour *ou* il fait nuit. » Elle est seulement *subdisjonctive* quand l'alternative n'est pas absolue et que les deux termes diffèrent sans se combattre, comme dans : « Que le jeune *ou* le vieux fasse telle chose, » si l'on peut admettre que l'un et l'autre le fassent. Enfin elle est décisive, si je puis ainsi traduire le *disertiva* de Priscien et le διασαφητικός d'Apollonius, quand elle exprime une préférence, un parti pris, comme dans βούλομαι πλουτεῖν ἢ πένεσθαι, βούλομαι φιλολογεῖν ἢ σχολάζειν, exemples où le français la traduit nécessairement par *plutôt que*[1]. De même la particule ἵνα, *afin que*, sans parler de la valeur adverbiale qu'elle a souvent, est tour à tour une conjonction *causative*, αἰτιολογικός, quand elle se construit avec un passé, comme dans : « Cela m'est arrivé *afin que*

1. *De la Conj.*, p. 485 : Ἔστι καὶ τρίτη διαφορὰ τῶν προκειμένων συνδέσμων ἡ παραδιαζευκτικὴ καλουμένη, ἐπαγγελίαν ἔχουσα τοιαύτην · ἢ τὸ ἕν, ἢ καὶ τὸ συνόν, ἢ καὶ τὰ συνόντα. Διαφέρει δὲ τοῦ διαζευκτικοῦ τοῦ ἓν μόνον ἐπαγγελλομένου, etc. Un peu plus bas, c'est au διασαφητικὸς σύνδεσμος qu'il assigne le troisième rang dans cette classe, p. 487 : Ἔστι καὶ τρίτη διαφορὰ τοῦ ἢ συνδέσμου, ἥτις καλεῖται διασαφητική · τοῦ μὲν γὰρ προτέρου ὕπαρξιν διασαφεῖ, τοῦ δὲ ἐπιφερομένου ἀναίρεσιν. Priscien, XVI, 2, p. 641, traduit, à propos de cette espèce de conjonction, l'exemple même d'Apollonius : « Dives volo esse quam pauper. »

j'écrivisse ; » elle est *effective*, ἀποτελεστικός, quand elle se construit avec un verbe exprimant l'idée du futur, comme dans : « Donne-moi *afin que* j'écrive[1]. » L'esprit subtil d'Apollonius ne s'arrête pas volontiers dans cette voie de recherches et de distinctions raffinées, où l'engage l'exemple des Stoïciens[2]; et il ne semble pas s'apercevoir qu'une pareille étude des propositions appartient à la logique plutôt qu'à la grammaire. Mais beaucoup d'utiles remarques peuvent être relevées parmi ce long détail. Ainsi Apollonius nous apprend que Tryphon signalait déjà certaines conjonctions comme équivalant à des verbes : εἰ, par exemple, notre *si* français, équivaut au verbe ἀκολουθεῖν, *s'ensuivre ;* en d'autres termes, il implique l'idée de la conséquence à tirer d'une proposition qu'il précède : « *Si* le jour a paru, il fait clair[3]. » Les conjonctions, en effet, ne sont souvent que des expressions abréviatives, qui ont pour synonymes l'expression plus complète dont elles offrent l'abrégé. Tel est, en français, le mot *soit*, conjonction disjonctive, qui non-seulement remplace une proposition, mais

1. P. 512, 512 :... Τὸ μέντοι · Δὸς ἵνα γράψω οὔπω γέγονε · τὸ δὲ μὴ γεγονὸς μέλλοντός ἐστιν ἀποτελεστικόν · μέλλοντι ἄρα συντάσσεται · χωρὶς εἰ μὴ οὕτω νοήσαιμεν · Δὸς ἵνα ἐν τελειώσει γένηται τὸ γράψαι · ὅπερ οἶμαι βέλτιον, etc. Cette erreur d'interprétation explique ce que nous avons dit plus haut, chap. v, pages 172, 173, de l'opinion d'Apollonius sur le subjonctif aoriste.

2. *De la Conj.*, p. 484 : Μηδὲ τὸ πρὸς τῶν Στωϊκῶν λεγόμενον παραλείπωμεν, παρ' οἷς ἐστί τις διαφορὰ ἐν τοῖς κατὰ φύσιν διεζευγμένοις, etc.

3. *De la Conj.*, p. 486 : Καί φησι Τρύφων ὡς οὐ πάντως [τὰ μεταλαμβ]ανόμενα εἰς τὸ αὐτὸ εἶδος ἐπάγεται. [Τὸ ἀκολου]θεῖ ῥῆμα μετάληψιν ἔχει εἰς τὸν εἰ σύνδεσμον.

qui même la rappelle par son étymologie, *sit*, et par sa forme toute verbale.

A propos du mot ἕκητι, dont quelques grammairiens faisaient un adverbe, Apollonius démontre que si ce mot est synonyme de ἕνεκα et de χάριν, il est une conjonction, mais que s'il est synonyme de ἑκοντηδόν, *volontairement*, il est adverbe[1] : c'est appliquer le principe, qu'il invoque si souvent, que le sens d'un mot, et non sa forme, en doit déterminer l'attribution à telle ou telle partie du discours[2]. Mais le morceau le plus complet qui nous reste de tout l'ouvrage, est le chapitre sur les conjonctions explétives : c'est en même temps le plus clair, chose rare chez Apollonius, et le plus méthodique.

« Il y a, dit-il en commençant ce chapitre, un préjugé fort répandu, c'est que les explétives n'ont aucun sens. Aussi Tryphon, voulant les comprendre avec les autres dans sa définition, ajoute-t-il.... « et « qui remplit quelquefois le vide de l'expression. » Il compare même ces mots aux matières qui servent pour l'emballage[3]; de même, dit-il, que si l'on met ensemble des amphores, il est utile de placer entre elles de la bourre pour qu'elles ne se brisent point, de même ces particules se placent entre les mots de la phrase pour en adoucir le rapprochement. »

Quelques-uns leur refusaient aussi le nom de conjonctions, parce qu'elles ne lient pas entre elles les

1. *De la Conj.*, p. 497-500, où il renvoie (p. 499) à une autre discussion qu'il a écrite sur ce sujet ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων (p. 543).

2. Voyez plus haut, chap. II, p. 52, 53.

3. Ταῖς καλουμέναις στοιβαῖς. Expression reproduite dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 970, l. 20.

diverses propositions; à quoi Chérémon le stoïcien répondait que le mot de conjonction, appliqué à ces particules, pouvait être une catachrèse; mais que ce n'était pas là une raison suffisante pour l'écarter. N'y a-t-il pas, en effet, des noms qu'on appelle masculins à cause de leur forme, et qui sont féminins en réalité; d'autres qu'on appelle toujours patronymiques, bien qu'ils n'aient pas le sens d'un nom propre? rien n'empêche donc d'appeler conjonctions des particules qui ont au moins la forme conjonctive.

Tryphon, de son côté, croyait si bien que les explétives sont tout à fait dépourvues de sens, qu'il prenait la peine de démontrer qu'elles ne sont pas de simples syllabes faisant partie des mots qu'elles accompagnent. Pour excuser cet étrange scrupule, et la démonstration plus étrange encore qu'Apollonius analyse, il faut se rappeler, ce que nous avons déjà remarqué, la forme des manuscrits et les habitudes de l'écriture au temps de Tryphon. Dans des manuscrits, pour la plupart, sans ponctuation, comme les textes épigraphiques, où les accents et les esprits n'étaient pas même toujours placés au-dessus des mots, dans des manuscrits (car nous n'avons pas besoin d'aller chercher plus loin nos exemples) comme celui qui nous a conservé les trois livres d'Apollonius sur le Pronom, sur l'Adverbe et sur la Conjonction, dans lesquels l'écriture se continue sans interruption d'un mot à l'autre, et d'une ligne à l'autre, ou ne s'interrompt que par des points ou des intervalles capricieux, sans rapport avec le sens; dans de tels manuscrits l'œil devait être souvent exposé à se méprendre sur la division grammaticale des mots: de là tant de remarques, tant de précautions, qui

nous semblent aujourd'hui futiles, chez les maîtres chargés d'enseigner la grammaire; de là ces chapitres *sur la lecture*, comme on en trouve un en tête du Manuel de Denys le Thrace.

Apollonius continuant la démonstration de Tryphon[1] fait voir que les particules explétives étant susceptibles de s'échanger l'une contre l'autre, de perdre leur accent sur le mot précédent, comme les mots enclitiques, sont, par conséquent, des mots distincts, et non de simples syllabes. Cela posé, il reste à montrer que ce sont vraiment des mots significatifs. Prenant quelques exemples, il y fait sans peine ressortir la valeur très-réelle de la particule, comme dans : Τοῦτό γέ μοι χάρισαι, « Accorde-moi *au moins* cela » ou γέ n'est évidemment pas un simple remplissage, mais le signe d'une restriction dans la prière que cette phrase exprime[2]. Que si, les particules de ce genre, πέρ, δή, τοί, etc., ne servent souvent qu'à rendre la phrase plus harmonieuse, c'est à peu près ce qui arrive à tous les mots, surtout aux adjectifs, comme chez Homère [*Iliade*, VI, 377], dans cette phrase :

Πῇ ἔβη Ἀνδρομάχη λευκώλενος;
« Où est allée Andromaque *aux bras blancs*. »

Il n'y a rien à conclure de ces emplois accidentels contre le sens propre des mots qui y sont sujets[3].

1. *De la Conj.*, p. 516 : Οἷς δὲ λόγοις ἐχρήσατο εἰς τὸ λέξεις εἶναι (τοὺς συνδέσμους) πάλιν ἐκθετέον. Σαφὲς μὲν οὖν ὅτι, etc.

2. *De la Conj.*, p. 517 : Ἔμφασις ἱκανὴ μειότητος. *Synt.*, III, 28 : Μείωσιν μὲν ὁ γέ (ἐπαγγέλλεται), περιγραφὴν λόγου ὁ δή, ἐναντιότητα ὁ πέρ μετ' αὐξήσεως ἐμφαντικῆς.

3. *Synt.*, III, 21 : Πολλάκις τὰ ἰσοδυναμοῦντα παραλλήλως τίθεται εἰς πλείονα ἔμφασιν. Par exemple : Μᾶλλον τάχιον περι-

Mais si les explétives ont un sens, pourquoi leur avoir donné le nom d'explétives? C'est, répond sensément Apollonius, que lorsqu'elles ont un sens, elles se distribuent, en vertu de leur sens même, entre les classes précédemment énumérées : elles ne forment une classe à part que grâce à la propriété, qui leur est commune, de perdre presque toujours leur signification particulière pour servir seulement à l'élégance et à l'harmonie du langage familier ou du style poétique[1]. En cela, comme en plusieurs autres parties de la science, ce qui détermine l'emploi d'une dénomination, c'est la pluralité des exemples[2].

Rien, ce me semble, de plus clair ni de plus vrai que cette théorie des particules explétives. Si M. G. Hermann l'avait pu connaître, en 1801, lorsqu'il publiait son traité *sur la Réforme de la Grammaire grecque*, il se serait certainement autorisé d'Apollonius contre les préjugés de quelques grammairiens modernes qu'il combat sur ce sujet[3].

πατεῖ. Cf. III, 28, même observation sur ce genre de pléonasme; et II, 12, p. 118, où il montre que souvent ces répétitions ajoutent de la force au mot principal.

1. P. 520 : Ἥτε γὰρ ἀνὰ χεῖρα ὁμιλία καὶ αἱ συντάξεις αἱ ἀρχαῖαι καὶ πᾶσα ποιητικὴ γραφὴ τρέπεται ἐπὶ τὴν εὐφωνίαν, καὶ διὰ τοῦτο εὔχρηστα τὰ προκείμενα μόρια. Cf. *Syntaxe*, I, 2, quelques exemples de ce genre de pléonasmes.

2. *De la Conj.*, p. 520 : Δέδοται ὅτι οἱ σύνδεσμοι δηλοῦσί τι, τὸ δὲ πλεῖον ἀεὶ ἐπικρατεῖ τοῦ ἐλάττονος.... Οἱ μέντοι παραπληρωματικοὶ σύνδεσμοι καλούμενοι, τὸ πλέον πλεονάσαντες ἤ περ δηλοῦντες, κατὰ τὴν ἐναντίαν παράθεσιν τοῦ συνδέσμου ἀπὸ τοῦ πλεονάσαντος τὴν ὀνομασίαν ἔσχον. Même doctrine résumée dans la *Syntaxe*, III, 28, où il se réfère au traité spécial de la Conjonction, et *de l'Adv.*, p. 568, l. 26 et suiv., où il y a peut-être aussi une allusion à la partie aujourd'hui détruite du περὶ Συνδέσμων.

3. *De emendanda Ratione grammaticæ græcæ*, II, 14, p. 172. Cf.

Diverses observations répandues dans la Syntaxe confirment ou complètent le livre, aujourd'hui si mutilé, de la Conjonction. Ainsi nous avons vu déjà qu'Apollonius signalait dans ce grand traité le rapport intime des particules et des modes du verbe [1]. Il y analyse encore plusieurs autres locutions conjonctives, comme ὅτι, διότι, καθότι, pour en marquer l'étymologie et le vrai caractère [2]. Enfin il montre très-bien les conséquences syntaxiques de l'indéclinabilité des conjonctions [3]. Mais nous n'avons pas besoin d'insister ici sur un sujet qui sera examiné d'une manière générale dans le chapitre suivant.

Elink Sterk, *de Parapleromatis græcis* (Symbolæ litterariæ; edidit doctorum in gymnasiis Batavis Societas, n. VII et VIII. Traj. ad Rhenum, 1845-6).

1. *Synt.*, III, 28, 29. Comparez plus haut, chap. VI, p. 158, 159 et 166.

2. *Synt.*, IV, 5. Cf. *De la Conj.*, p. 58 et suiv. *Synt.*, I, 21, sur ἕνεκα, et I, 3, 12, 14, d'autres remarques sur divers usages des conjonctions grecques.

3. *Synt.*, III, 6, 8 et 10

CHAPITRE VII.

THÉORIE GÉNÉRALE DE LA SYNTAXE.

Le traité d'Apollonius sur la Syntaxe était, dès l'origine, divisé en quatre livres ; chaque livre est subdivisé en chapitres dont les titres aujourd'hui se trouvent déjà dans le plus ancien manuscrit qui nous en soit parvenu, mais ne paraissent pas toutefois remonter jusqu'à l'auteur même[1]. Le premier livre traite de la syntaxe des articles ; le deuxième, de la syntaxe des pronoms ; le troisième, rattaché au second par quelques observations sur le pronom de la troisième personne, traite de la syntaxe des verbes ; le quatrième comprenait, suivant toute apparence, la syntaxe des particules indéclinables, mais il n'en reste guère que la première moitié, c'est-à-dire : 1° la syntaxe des prépositions, du chapitre I au chapitre IX ; 2° la syntaxe des adverbes, qui commence

1. *Synt.*, II, 1 : Τῇ προεκδοθείσῃ συντάξει τῶν ἄρθρων ἀκόλουθον ὑπολαμβάνω καὶ περὶ τῆς τῶν ἀντωνυμιῶν συντάξεως διαλαβεῖν. III, 1 : Τῶν ἐξαιρέτως παρεπομένων ταῖς ἀντωνυμίαις κατειλεγμένων ἐν τῷ πρὸ τούτου, ἀναγκαίως καὶ περὶ τῶν κοινῇ αὐταῖς παρεπομένων μετὰ τῶν ἄλλων τοῦ λόγου μερῶν πειρασόμεθα διαλαβεῖν. IV, 1 : Μετὰ τὰς τῶν ῥημάτων συντάξεις, ἃς ἐν τῷ πρὸ τούτου ἀνεπληρώσαμεν, ὄντι τρίτῳ τῆς ὅλης πραγματείας, μέτιμεν καὶ ἐπὶ τὰς τῶν προθέσεων συντάξεις. Quant à la division en chapitres, quoique moins authentique, elle ne peut cependant être assimilée aux divisions capricieuses ou erronées qu'on trouve dans le manuscrit unique des trois autres traités, et que M. Bekker a justement écartées de son édition. (Voyez sa note sur le *de Pronomine*, p. 196.)

au chapitre x, et se continue jusqu'au chapitre xii dans tous les manuscrits, mais qui doit être augmentée des dix dernières pages du traité de l'Adverbe[1].

Le plan de cet ouvrage, à le prendre par ses traits principaux, offre donc une assez grande régularité; il n'en est pas de même si l'on considère chaque livre en particulier.

Le premier livre, par exemple, commence, il est vrai, d'une façon naturelle par des vues générales sur le nombre et l'ordre des parties du discours; puis, après avoir défini l'article et réfuté les erreurs auxquelles a donné lieu la définition de ce mot, l'auteur en explique successivement les divers usages, soit devant l'infinitif des verbes, soit devant les noms ou les participes, soit enfin devant les pronoms; il marque avec soin les cas où l'article se peut omettre, ceux où il se peut redoubler; il discute l'apparente ressemblance de l'article avec l'adverbe et surtout avec la particule ὦ, et à cette occasion, il en rappelle les anciennes formes ou les formes dialectiques; enfin, à partir du chapitre xliii, il traite spécialement de l'article hypotactique. Mais ces divers sujets se mêlent l'un à l'autre plutôt qu'ils ne se suivent et ne s'enchaînent selon un ordre rigoureux. C'est ainsi que les constructions de l'article avec le verbe sont, en quelque sorte, dispersées dans ce premier livre, aux chapitres viii, ix, xxxv et xxxvi; les constructions de l'article avec le nom, aux chapitres x–xviii, xxii, xxiii, xxxvii–xlii. Des discussions de pure étymologie, quelquefois utiles d'ailleurs, mais qui pourraient être mieux placées, interrompent à chaque

1. Voyez plus haut, chap. i, p. 19 et suiv.

instant le raisonnement; telle est la digression des chapitres XXIV et XXV sur les mots οἷος, ποῖος, τοῖος et sur le changement du π en κ chez les Ioniens. Par une irrégularité plus excusable peut-être et difficile à éviter en de telles matières, le premier livre anticipe sur le second, soit en traitant quelquefois de la construction de l'article avec les pronoms, soit en rattachant à l'article, selon l'usage des écoles anciennes, l'article hypotactique qui aujourd'hui est considéré comme un mot pronominal[1].

Un résumé de la théorie générale du pronom se trouve, et fort à sa place, au commencement du second livre; ensuite l'auteur entre dans le détail des constructions particulières à cette espèce de mots, et comme parmi les pronoms se trouvent un grand nombre d'enclitiques, il discute minutieusement une foule de questions qui n'ont plus à nos yeux d'intérêt que pour la connaissance de la langue grecque et de ses plus subtiles difficultés. Les chapitres XI et XII, consacrés à démontrer le principe que les noms ne s'emploient jamais qu'à la troisième personne, nous avertissent que jusqu'ici la syntaxe proprement dite des noms et des adjectifs n'a pas été spécialement traitée par l'auteur; elle est, en effet, dans tout le cours de l'ouvrage, subordonnée soit à la syntaxe des articles d'abord, soit à celle des pronoms et des verbes. Mais ce qui étonne davantage, c'est qu'on n'a pas encore rencontré jusqu'ici ni une définition de la syntaxe, ni une division des lois syntaxiques, ni une exposition de leur principe commun. Apollonius y paraît songer quelquefois dans les livres pré-

1. Voyez plus haut, chap. IV, § 2, p. 111 et suiv.

cédents[1]; mais c'est au début seulement du troisième, qu'après une discussion sur le mot αὐτός et sur la nécessité de l'ajouter aux formes simples du pronom dans les phrases où le verbe a un sens réfléchi, il se pose enfin cette question générale : d'où vient l'irrégularité en Syntaxe? Il y répond par quelques pages d'une philosophie originale et qui nous donnent comme la clef de toute sa doctrine sur ce sujet :

« Il faut donc exposer avec soin ce qui produit l'irrégularité, et pour cela il ne faut pas se borner au vain travail de rassembler des exemples de figures, comme ont fait quelques auteurs, proclamant très-haut des solécismes, mais sans en dire la raison; car si vous ne faites pas voir cette raison, tous vos exemples sont en pure perte[2] » .... Et il cite quelques vers d'Homère, où l'on a seulement montré la faute, sans en rendre compte; mais il ne veut pas, dit-il, s'écarter, pour cette discussion, du principe qu'il se propose d'éclaircir.

« Je n'ignore pas non plus que quelques-uns sont venus troubler cette conviction unanime des grammairiens, que le barbarisme est la faute qui porte sur un mot séparé; le solécisme, au contraire, celle qui porte sur l'union de plusieurs mots entre eux, citant

1. *Synt.*, II, 21 : Καὶ γὰρ ἐν τῷ καθόλου τὸ τοιοῦτον δεδείξεται, ἡνίκα κατὰ τὸ εὔκαιρον περὶ αἰτίας καταλλήλου καὶ ἀκαταλλήλου διαληψόμεθα. Cf. I, 3, 5 (à la fin), 7, 15, etc.

2. III, 2 :... Τὸ γὰρ ἐμὲ ὕβρισα εἰς τὸ ἐμαυτὸν μεταλαμβάνεται· οὐδὲ οὖν συστήσεται τὸ ἡμᾶς ὑβρίσαμεν ἢ ἡμῖν ἐλαλήσαμεν. III, 3 : Χρὴ οὖν ἐπιστήσαντας ἐκθέσθαι τί ποτ' ἔστι τὸ ποιοῦν τὸ ἀκατάλληλον, οὐ παραθέσει τρόπων χρησαμένους μάτην, καθάπερ τινὲς αὐτὸ μόνον ἐκήρυξαν τοὺς σολοικισμούς, οὐ μὴν ἐδίδαξαν τὸ ποιοῦν, ὅπερ εἴ τις μὴ συνίδοι, εἰς οὐδὲν συντείνουσαν ἕξει τὴν παράθεσιν τῶν τρόπων.

pour preuve qu'il peut y avoir solécisme dans l'emploi d'un seul mot, comme si l'on disait οὗτος, *celui-ci*, en parlant d'une femme[1], et comme [dans cette phrase d'Homère, *Iliade*, II, 278] :

Ὣς φάσαν ἡ πληθύς,
« Ainsi *parlèrent* la multitude. »

Ces preuves et d'autres que l'on cite sont puériles. D'abord, aucun nominatif ne forme un sens complet si l'on n'y joint un verbe, et un verbe qui n'exige pas après lui un autre nom à un cas oblique : ainsi Οὗτος περιπατεῖ, « Celui-ci se promène », offre un sens complet, mais non pas : Οὗτος βλάπτει, « Celui-ci nuit », car il y manque un nom à l'accusatif, τινά. D'un autre côté, si nous disons : Τίς σε ἔτυψε; « Qui vous « a frappé ? » le pronom οὗτος, *celui-ci*, qui sert de réponse, a pour verbe le verbe même de la phrase interrogative. Il en est de même dans : Τίς καλεῖται Αἴας; « Qui s'appelle Ajax? » — Οὗτος, *Celui-ci*. Il n'est donc pas vrai que le solécisme porte sur un seul mot; et il semble que, dans l'exemple ci-dessus, l'expression au moins est irréprochable; seulement il y a désaccord entre le pronom et la personne indiquée. Aussi est-il évident que ce solécisme de nouvelle invention, par l'emploi du pronom οὗτος, n'aurait pas lieu durant la nuit, et qu'il faudrait ajouter à sa définition : « lorsque le fait de syntaxe n'a pas lieu dans l'obscurité. » Car c'est en plein jour que notre vue distingue les genres; [mais dans la nuit, le solécisme ne serait pas aperçu]. Conclusion ridicule ; car les solécismes tombent sous le sens de l'ouïe et se

1. Sextus Empiricus, sans nommer notre auteur, cite précisément cet exemple de solécisme, *Contre les Gramm.*, § 212.

reconnaissent au désaccord des mots rapprochés dans une même phrase; ils sont donc sensibles même pour un aveugle, puisque l'aveugle ne manque pas du sens auquel la voix s'adresse, je veux dire de l'ouïe[1].

« Enfin, selon l'opinion de nos adversaires, un changement de genre dans la première partie de la phrase pourrait aussi rentrer dans la définition du solécisme, ce qui est puéril, comme la conclusion précédente. Dire d'une femme : Οὗτός με ἔτυψεν, « Celui-ci m'a frappé, » n'est pas une faute de langage, car les règles de la grammaire sont ici observées. Mais dire, en parlant d'une seule femme : Αὕτη με ἔτυψαν, « Celle-ci m'ont frappé », c'est incontestablement un solécisme (quoique le genre féminin soit bien appliqué), à cause du désaccord entre les mots. L'accord, en effet, et le désaccord ne tiennent pas aux choses dont on parle, mais au rapport des mots entre eux, et les mots ont la propriété de se transformer selon le besoin, sans que rien soit changé dans les

1. Καὶ φαίνεται ὅτι ὅσον ἐπ' αὐτῷ ὁ λόγος κατώρθωται, παρὰ δὲ τὴν ἐξ αὐτοῦ γενομένην δεῖξιν τὰ τοῦ γένους ἐνήλλακται. Σαφὲς δὲ ὡς οὐδὲ ἐν νυκτὶ ἐγχωρήσει ὁ καινότερον ἐπινοηθεὶς διὰ τῆς οὗτος ἀντωνυμίας σολοικισμός, καὶ δέον προσθεῖναι τῷ ὅρῳ, « ὅτε μὴ ἐν νυκτερινῷ καταστήματι εἴη τὰ τῆς συντάξεως · » δῆλα γὰρ τὰ ὑπ' ὄψιν πίπτοντα τοῦ γένους ἐστίν · ὅπερ γελοῖον · οἱ γὰρ σολοικισμοὶ ἀκοῇ ὑποπίπτουσιν, ἐλεγχόμενοι ἐκ τῆς κατὰ παράθεσιν τῶν λέξεων συνούσης ἀκαταλληλίας, ὧν καταλαμβάνουσι καὶ οἱ τεθρυμμένοι τὰς ὄψεις · οὐ γὰρ ἐλλιπεῖς εἰσὶ τοῦ ἐξιδιοποιουμένου τὴν φωνήν, λέγω τῆς ἀκοῆς. P. 198. Donatus ap. Putsch., *Gramm. lat.*, p. 1768 : « Multi errant qui putant etiam in una parte orationis fieri solœcismum, si aut demonstrantes virum *hanc* dicamus, aut feminam *hunc* : aut interrogati quo pergamus respondeamus, *Romæ* : aut unum resalutantes *salvete*, cum utique præcedens demonstratio, vel interrogatio, vel salutatio vim connexæ orationis obtineat. »

idées qu'ils expriment. On peut dire au neutre : Τοῦτό με ἔτυψεν, « Cela m'a frappé ; » dans cette phrase même il n'y a rien d'irrégulier, car, à la rigueur, on pourra toujours rapporter le verbe au nom neutre γύναιον. De même [dans ce passage d'Homère, *Odyssée*, XII, 74] :

..... Νεφέλη δέ μιν ἀμφιβέβηκε
Κυανέη · τὸ μὲν οὔποτ' ἐρωεῖ,

le mot τὸ peut se rapporter au neutre νέφος, qui est synonyme de νεφέλη. De même un pluriel s'accordera avec un singulier, [comme dans cet exemple d'Homère, *Odyssée*, XVII, 264] :

..... Ἦ μάλα δὴ τάδε δώματα κάλ' Ὀδυσῆος ·
..... Οὐκ ἄν τίς μιν ἀνὴρ ὑπεροπλίσσαιτο.

Dans le second vers on pense à οἶκος, synonyme de δώματα. Du moins le poëte ajoute lui-même

Γιγνώσκω δ' ὅτι πολλοὶ ἐν αὐτῷ δαῖτα τίθενται.

Apollonius reconnaît cependant que l'on peut douter si certains mots composés ne renferment pas, en dehors de toute construction, une sorte de solécisme, par exemple ἑνδέκατος, ἑνδεκάτη, qui offrent l'alliance irrégulière d'un neutre avec un masculin ou avec un féminin ; mais il résout très-heureusement la difficulté en faisant remarquer que cet adjectif ne se compose pas de ἕν indéclinable et de δέκατος-η-ον, mais qu'il se dérive du nom de nombre ἕνδεκα. Puis, après avoir développé cette démonstration, « mais il y a, dit-il, une cause plus compréhensive de l'irrégularité ; la voici :

« Des parties du discours, les unes ont des nombres et des cas, comme le nom et les autres mots qui ont la même propriété ; les autres, des personnes et des

nombres, comme les verbes et les pronoms; d'autres, des genres, comme les noms, dont nous venons de parler, et tous les mots qui peuvent marquer la différence des sexes. Quelques-unes enfin n'ont pas une seule de ces propriétés, et se présentent toujours sous la même forme; telles sont les conjonctions, les prépositions et presque tous les adverbes. Or les parties variables du discours, en transformant leurs thèmes particuliers pour prendre les désinences, énumérées plus haut, des nombres, des personnes et des genres, se partagent, dans la composition des phrases, entre les alliances qui leur conviennent[1]. Ainsi un pluriel va rejoindre un pluriel à la même personne : Γράφομεν ἡμεῖς, « nous écrivons, » γράφουσιν οἱ ἄνθρωποι, « les hommes écrivent. » Mais le nombre ne reste pas toujours le même quand il y a passage d'une personne à une autre ; on peut dire : Τύπτουσι τὸν ἄνθρωπον, « ils frappent l'homme », aussi bien que : Τύπτουσι τοὺς ἀνθρώπους, « ils frappent les hommes. » De même pour le rapport des genres et des cas. On dira : Ἡμῶν αὐτῶν ἀκούομεν, parce que les deux personnes sont les mêmes; au contraire, s'il y a transition d'une personne à l'autre, les cas et les nombres peuvent ne plus coïncider : Ἡμῶν αὐτὸς ἀκούει, ἡμῶν αὐτοὶ ἀκούουσιν. Que si les cas venaient à s'accor-

1. Τὰ δὴ οὖν προκείμενα μέρη μεταληφθέντα ἐξ ἰδίων μετασχηματισμῶν εἰς τὰς δεούσας ἀκολουθίας τῶν προκατειλεγμένων ἀριθμῶν ἢ προσώπων ἢ γενῶν τῇ τοῦ λόγου συνθέσει ἀναμεμέρισται εἰς ἐπιπλοκὴν τοῦ πρὸς ὃ δύναται φέρεσθαι. Ce que Priscien semble traduire, XVII, 21, p. 80 : « Quæ sunt declinabiles, cum ex propriis figurationibus ad convenientes supra dictorum numerorum, vel generum, vel casuum, vel personarum, vel temporum consequentias accipiuntur, in orationis constructione, id est dispositione, ad aptam congruentiam referri debent. »

der, comme dans : Ἡμεῖς αὐτοὶ ἀκούομεν, cet accord ramènerait l'identité de personnes[1], à moins que les deux pronoms ne fussent séparés par une conjonction, comme dans : Ἡμῶν καὶ αὐτῶν ἀκούουσιν. Même règle pour les genres. Nous dirons οὗτοι οἱ ἄνδρες, ou, à un cas oblique, τούτους τοὺς ἄνδρας· mais si les personnes sont différentes, cet accord des cas est détruit : Τούτους γυνὴ ὕβρισεν. Il est inutile d'amasser ici des exemples, car ce principe n'est pas douteux. A moins donc qu'il ne survienne pour un mot quelque évidente raison d'attribution particulière, il pourra indifféremment se construire avec tous les autres mots, à quelque genre, cas, nombre ou personne qu'ils soient employés, selon leur aptitude à recevoir quelqu'une de ces formes; rien dans sa forme primitive ne s'oppose à cet accord. Soit, par exemple, le mot *bien* ou quelque adverbe semblable; on peut l'employer avec toute personne, avec tout nombre : « J'ai bien écrit, vous écrivez bien, » et de même aussi avec toute espèce de temps. Toutes ces constructions sont évidemment régulières, car l'adverbe ne pouvant avoir ni les personnes, ni les nombres, ni les cas, ni les temps que le verbe admet, peut trouver quelque obstacle à s'unir avec un verbe; mais la raison ne s'en verra pas dans la forme invariable du mot. Il n'en est pas ainsi pour *bon*, qui est à la troisième personne et au singulier; il demande un verbe au même nombre et à la même personne. D'un autre côté, comme il ne renferme aucune idée particulière de temps, il peut indifféremment s'unir

1. Ὅπερ πάλιν εἰ συνέλθοι κατὰ τὴν αὐτὴν πτῶσιν, ὑποδραμεῖται εἰς τὸ αὐτὸ πρόσωπον διὰ τὸ κατάλληλον τῆς πτώσεως. P. 202.

aux divers temps d'un verbe. Au contraire, les adverbes de temps, qui se rapportent à des époques spéciales de la durée, peuvent s'accorder indifféremment avec toutes les personnes et tous les nombres du verbe, mais non pas avec le futur ou le présent; il n'en est pas de même quand ils s'appliquent à toutes les époques de la durée, comme *maintenant* et autres semblables[1], [car alors ils se construisent avec tous les temps du verbe].

« On en peut dire autant des adverbes qui ont le sens d'un mode particulier, comme εἴθε, ἄγε : l'impératif ne peut s'accorder avec l'optatif, et ainsi εἴθε répugne à l'impératif, comme ἄγε répugne à l'optatif.....[2]. »

1. Ἔνθεν πάλιν τὰ τετμημένα τῶν ἐπιῤῥημάτων εἰς διαφόρους χρόνους τοῖς μὲν διαφόροις προσώποις καὶ ἔτι ἀριθμοῖς συντάσσεται, οὐ μὴν τοῖς τοῦ μέλλοντος ἢ τοῦ ἐνεστῶτος, οὐ μὴν πάλιν τὰ ἐν παρατάσει τοῦ ὅλου χρόνου παραλαμβανόμενα, λέγω ἐπὶ τοῦ νῦν καὶ τῶν ὁμοίων. Les mots οὐ μὴν avant τοῖς, et τὰ avant ἐν παρατάσει sont ajoutés par M. Bekker d'après le ms. 2548. L'ancien texte était inintelligible, et Portus avait essayé de le corriger; celui de Bekker laisse encore à désirer quelque chose. Après ἐνεστῶτος on s'attend, au moins, à trouver τὰ ἐν παρῳχημένῳ λαμβανόμενα, ou τὰ ὁμολογοῦντα τὸ παρῳχῆσθαι. Mais ces mots n'étant pas absolument nécessaires, j'ai cru devoir traduire le texte tel qu'il est. Quant aux mots ἐν παρατάσει τοῦ ὅλου χρόνου, que Portus entendait dans le sens de τὰ παρατατικά, c.-à-d. *l'imparfait*, le sens n'en est plus douteux aujourd'hui, si l'on en rapproche la phrase suivante d'un passage du traité de l'Adverbe, où Apollonius expose précisément les mêmes idées (p. 533) : Τὰ χρονικὰ ἐπιῤῥήματα συμφωνοῦσαν τοῖς τοῦ ῥήματος χρόνοις ποιεῖται σύνταξιν.... (Suivent les exemples.) Τὰ μέντοι οὐ διορίζοντα τὸν χρόνον, κοινὴν δὲ παράτασιν δηλοῦντα τοῦ παντὸς χρόνου, συμπαραλαμβάνεται κατὰ πάντα χρόνον, ὡς ἔχει τὸ· Νῦν ἐφρόνησα, νῦν φρονῶ, νῦν φρονήσω· ἤδη ἔγραψα, ἤδη γράφω, ἤδη γράψω.

2. Mêmes remarques dans le traité *de l'Adverbe*, p. 533. Cf.

L'auteur applique ensuite ce principe aux conjonctions, puis il ajoute : « La distribution des mots selon le rôle qui leur est propre est donc ce qui fait ressortir les erreurs de position, s'il s'en trouve et de quelque nature qu'elles soient, grâce à la suite régulière des formes grammaticales[1]. On peut s'en convaincre et par les discussions qui précèdent, et par les exemples qui vont suivre. Le mot ἐμοί ne peut être mis à la troisième personne, le mot οἱ l'exclut formellement de ce rôle. Et οἱ, à son tour, ne peut être employé à la première personne pour la même raison ; comme aussi γράφω et γράφει ne peuvent s'employer l'un pour l'autre. Et il en est de même pour les secondes personnes. Comment donc le pronom αὐτός, qui est de la troisième, peut-il se construire avec la première et la seconde? parce qu'il n'existe pas de pronom personnel qui lui soit corrélatif et qui puisse faire ressortir l'impropriété de cette attribution; car c'est, je crois, de ces termes corrélatifs que vient la régularité pour les parties du discours distribuées ainsi selon la suite de leurs formes régu-

p. 341, 613. L'auteur y renvoie lui-même à la fin de ce paragraphe.

1. Αἱ δὴ οὖν λέξεις, ἀναμεμερισμέναι κατὰ τὰς ἰδίας θέσεις, τὰς ὁπωσδήποτε παρεμπιπτούσας εἰς οὐκ ἐπιβάλλουσαν θέσιν διελέγχουσι διὰ τῆς ἐξ αὐτῶν ἀκολουθίας. P. 205. Bekker. Cf. II, 22, p. 167 : Ἐν τῷ καθόλου τὸ ποιοῦν ἀκαταλληλότητα οὐκ ἄλλο τί ἐστιν ἢ κυριωτέρου σχήματος παρατροπὴ κατὰ τὴν αὐτῷ ἐπιβάλλουσαν σύνταξιν. Le ms. 2548 porte παρεκτροπή, par suite d'une correction. Après ce mot on attendrait plutôt παρά que κατά. Toutefois Portus rend le texte assez clair en traduisant : « in ea constructione quæ illi convenit, » comme s'il y avait ἐν τῇ αὐτῷ, etc., « dans le cas d'une construction où cette forme grammaticale serait à sa place. »

lières[1]. Et il est évident que le mot qui n'appartient pas à une série de pronoms personnels ne peut jamais pécher contre la règle des personnes; pourvu qu'il soit en rapport de genre, de cas et de nombre avec les autres mots, il s'accorde régulièrement avec eux; ainsi on dira bien ἐμὲ αὐτόν et ἡμᾶς αὐτούς. C'est ce que démontrent encore les autres pronoms, qui, ne distinguant pas les genres, se construisent sans irrégularité avec chacun des trois genres. Nous disons donc σὺ αὐτός ou σὺ αὐτή, et encore ἐμοὶ αὐτῷ ou ἐμοὶ αὐτῇ, et il n'y a pas là un vice de langage, puisqu'il n'existe pas de forme qui puisse le faire ressortir[2]. Pour la même raison on peut dire ὅδε ἐγώ, et οὗτος ἐγώ. Enfin, si l'on demande pourquoi ἑαυτούς s'emploie aussi pour une première personne, on répondra que la faute existerait si le mot ἐμαυτούς existait pour la rendre sensible; mais comme ce mot n'existe pas, la syntaxe des personnes se trouve d'autant plus libre.

« Même raisonnement au sujet des verbes. Tous les modes se subdivisant en personnes et en nombres, font ressortir, par ce fait même, les irrégularités qui portent sur la personne et sur le nombre. Néanmoins l'infinitif, qui n'admet pas ces distinctions, peut se rapporter à toutes les personnes et à tous les nombres : Γράφειν ἐμέ ou ἡμᾶς ou σέ ou ὑμᾶς· mais comme,

1. Ἔνθεν γὰρ οἶμαι ἐῤῥυηκέναι καὶ τὸ ἀκόλουθον πρὸς τὰ ἀναμερισθέντα μόρια ἐν τῇ δεούσῃ ἀκολουθίᾳ. Traduction de Porlus : « Hinc enim puto fluxisse consequentiam ad partes distributas in sua quasque consequentia. » De telles traductions aident peu, on l'avouera, à comprendre un texte difficile.

2. Καὶ οὐ κακία τὸ τοιοῦτο, ὅτι μὴ ἐνεχώρει τὸ δυνάμενον ἐξελέγξαι τὴν κακίαν. P. 206.

d'un autre côté, l'infinitif est susceptible de la distinction des voix et des temps, l'irrégularité s'y montre par rapport à ces formes. De plus, le mode infinitif, étant privé, comme par sa nature, de la propriété de montrer les sentiments de l'âme, ne trouve pas d'obstacle à prendre la place des autres modes, [qui expriment ces sentiments divers]. Ajoutez qu'il a aussi cette propriété que tous les modes se peuvent ramener à lui : car le mot γράφε, *écris*, peut se résoudre en : Γράφειν σοι προστάσσω, « je vous ordonne d'écrire », le commandement et le pronom y étant impliquées, deux choses que ne comporte pas l'infinitif. De même, περιπατοίης équivaut à εὔχομαί σε περιπατεῖν, et γράφεις, à ὁρίζομαί σε γράφειν, etc.... Pourquoi d'ailleurs, dans ces changements, les cas qui se joignent au verbe deviennent-ils indirects de directs qu'ils étaient? c'est ce que nous expliquerons en détail dans le chapitre du verbe[1], où nous traiterons particulièrement de la syntaxe des infinitifs.

« On trouve une preuve nouvelle de notre principe dans l'usage des participes, auxquels le verbe d'où ils dérivent ajoute la distinction du genre, du cas et du nombre, mais sans leur laisser ni celle des personnes ni l'expression d'un acte de la pensée[2]; comme ils n'admettent point ces dernières distinctions, nous pouvons dire sans erreur à l'égard des

1. Ἀκριβώσομεν ἐν τῷ περὶ ῥημάτων, c'est-à-dire dans le chapitre XII du même livre. De même plus bas, chap. VII, les mots ὥς γε ἀκριβέστερον ὑποδείξομεν ἐν τῇ δεούσῃ συντάξει τῶν ῥημάτων, se rapportent au chap. XXXI.

2. Παρὸν κἀκ τῶν μετοχῶν αὐτὸ πιστώσασθαι, αἷς προσδίδωσι μὲν ἡ ἐκ τῶν ῥημάτων μετάληψις γένος καὶ πτῶσιν καὶ τὸν ἐν τούτοις ἀριθμόν, ἀφαιρεῖται δ'αὕτη προσώπου διάκρισιν καὶ ψυχικὴν ἔννοιαν. V, 6, p. 208.

personnes : Γράψας ἀνέστην, ou ἀνέστης, ou ἀνέστη, et à l'égard des modes : Γράψας ἀνασταίην ou ἀνάστηθι. Au contraire, les propriétés qui restent au participe, celle des voix et celle des temps, si on les applique mal, peuvent donner lieu à des locutions irrégulières. »

Apollonius applique encore sa démonstration aux genres des noms et adjectifs, puis une seconde fois, comme s'il ne l'avait pas déjà fait plus haut, aux verbes et aux adverbes de temps, puis aux voix du verbe. De là il revient aux nombres et aux cas des noms, particulièrement au vocatif, et il discute avec Tryphon la question de savoir si le pronom σύ est un vocatif ou un nominatif, ou l'un et l'autre à la fois[1], ce qui le conduit à examiner la même question de l'existence du vocatif dans les pronoms possessifs. Il s'arrête enfin dans cette longue digression pour examiner en détail la syntaxe du verbe, qui fait l'objet propre de son troisième livre.

Arrêtons-nous au même endroit, mais pour jeter un coup d'œil en arrière sur l'ensemble de cette théorie, avant d'en apprécier les applications.

En reprochant à ses prédécesseurs d'avoir inutilement accumulé des exemples de solécisme sans donner la raison des prétendues fautes de langage qu'ils signalaient, Apollonius nous laisse croire que son essai de syntaxe philosophique était à peu près sans modèle. Or, aucun autre témoignage ne contredit formellement cette induction. L'auteur d'un manuel de Syntaxe grecque rédigé au commencement du IXe siècle de notre ère, Michel le Syncelle, énumé-

1. III, 8 :... Τὴν πρὸς αὐτὸν ἀντίῤῥησιν γενομένην ἐπιτομώτερον ἐκθησόμεθα. Il se réfère ici au traité *du Pronom*, p. 63 et suivantes

rant dans sa préface les cinq auteurs *anciens* qu'il avait pu lire sur ce sujet, nomme tout d'abord Apollonius et son fils Hérodien[1]. Tryphon, Habron et les autres grammairiens cités souvent par Apollonius ne le sont jamais que pour des théories partielles ou même pour des discussions de grammaire toute pratique. On connaît les titres de plusieurs ouvrages grecs, aujourd'hui perdus, qui traitaient de la syn-

1. L'auteur de ce manuel a été longtemps méconnu, et l'ouvrage lui-même, publié dès le commencement du XVIe siècle sous le nom de Georges Lécapène, n'a guère attiré l'attention des philologues. J'en transcrirai ici, à titre de renseignement littéraire, la préface, d'ailleurs très-courte, en complétant l'édition de 1525 (la seule que j'aie sous les yeux), à l'aide de deux manuscrits de la Bibliothèque impériale, les nos 2535 et 2557, qui nous fournissent l'importante addition τῷ σοφωτάτῳ καὶ Διονυσίῳ τῷ, et dont le second attribue formellement l'ouvrage à Michel le Syncelle dans le titre que voici : Μιχαὴλ πρεσβυτέρου [καὶ?] συγγέλου τοῦ ἀποστολικοῦ θρόνου τῶν Ἱεροσολύμων μέθοδος περὶ τῆς τοῦ λόγου συντάξεως σχεδιασθεῖσα ἐν Ἐδέσσῃ τῆς Μεσοποταμίας, αἰτήσει Λαζάρου διακόνου καὶ φιλολόγου καὶ λογοθέτου. Suit la préface : Περὶ τῆς συντάξεως τοῦ λόγου διδασκαλία πολλή τε καὶ βαθεῖα καθέστηκε, φιλομαθέστατε Λάζαρε, πολλοῦ τε καὶ μακροῦ δεομένη χρόνου καὶ μείζονος ἢ τῆς καθ' ἡμᾶς δυνάμεως. Πολλὰ γὰρ περὶ αὐτῆς τοῖς ἀρχαίοις διαπεπόνηται, Ἀπολλωνίῳ τε τῷ σοφωτάτῳ, τῷ ἐπίκλην Δυσκόλῳ, καὶ Ἡρωδιανῷ τῷ πολυμαθεστάτῳ, καὶ Ἀπολλωνίῳ τῷ νέῳ, καὶ τοῖς Ἀττικισταῖς, καὶ Ἀρκαδίῳ τῷ σοφωτάτῳ, καὶ Διονυσίῳ τῷ Βυζαντίῳ· ὧν ταῖς πραγματείαις εὖ ἐντετυχηκὼς θαυμάσαις αὐτῶν τὸ πολυμαθὲς καὶ τοῦ ἑλληνισμοῦ τὴν ὑγιᾶ καὶ κατάλληλον χρῆσιν, καὶ τὴν ἀκριβῆ καὶ πολύτροπον καὶ πολυσχήμονα πάσης τῆς ἑλληνικῆς διαλέκτου ποικιλίαν. Ὅμως οὖν, ὡς οἷόν τέ ἐστι, σὺν Θεῷ τῷ σοφωτάτῳ γοῦν πειράσομαι σύντομόν σοι ποιήσασθαι μέθοδον εὐρύθμου χάριν ὁμιλίας αἰτήσαντι, καὶ τοῦ ἔχειν εἰς μνείαν τῆς περὶ ἡμᾶς διαθέσεως ὅμηρά τε καὶ ἐχέγγυα. Voyez Fabricius, *Bibl. gr.*, vol. VI, p. 297, 298, où il transcrit la première partie de ce morceau. Cf. *Ibid.*, p. 343, et p. 382, où il cite l'édition de Venise 1745, comme la première (c'est jusqu'ici la seule) qui ait restitué l'ouvrage à son véritable auteur; et Cramer, *Anecd. Oxon.*, IV, p. 272.

taxe. Au temps même des Antonins, Télèphe de Pergame écrivait cinq livres περὶ Συντάξεως λόγου ἀττικοῦ, Pausanias de Césarée un livre περὶ Συντάξεως, Ælius Théon d'Alexandrie un recueil intitulé : Ζητήματα περὶ Συντάξεως λόγου. Peut-être avant cette époque se placent le traité du rhéteur Tibérius περὶ Λόγου τάξεως καὶ συντάξεως[1] et le traité περὶ Καταλληλότητος que s'attribue le métricien Dracon[2]. Mais aucun de ces ouvrages ne semble avoir rien fourni à la science d'Apollonius; pourrait-on croire qu'il n'eût trouvé aucune occasion de les contredire, lui qui se montre si prompt à ces sortes de disputes? Aurait-il supprimé à dessein tout nom propre par ménagement pour ceux qu'il combattait? Il est probable, au contraire, que si, avant Apollonius, on avait recueilli déjà les principales règles de la syntaxe grecque, avec des exemples empruntés à l'usage ou aux écrivains, ces compilations laissaient presque tout à faire à un grammairien jaloux d'expliquer les faits par leur raison intime et de les coordonner en un ensemble régulier. Ses prédécesseurs et ses contemporains lui avaient tout au plus préparé des matériaux. A ce titre, les rhéteurs aussi lui étaient utiles par leurs traités sur les tropes et sur les autres figures de rhétorique. Ainsi, un petit traité des Figures de construction, qui porte le nom de Lesbonax[3], contient quelques faits

1. Græfenhan, *Geschichte der Philologie*, III, § 211, 212.
2. Draconis Stratonicensis *Liber de Metris poeticis*, p. 4.
3. Ce traité se trouve à la suite du grammairien Ammonius, éd. Valckenaer, et dans les *Anecdota Oxon.* de Cramer, vol. IV, p. 270, où l'on en lit une rédaction un peu différente de celle qu'a publiée Valckenaer. On y trouve, entre autres, le σχῆμα βοιώτιον, qu'Apollonius examine dans la *Syntaxe*, III, 10.

grammaticaux du genre de ceux qu'Apollonius relève pour en donner l'explication. Mais Apollonius paraît être bien réellement le premier qui ait ramené tous ces travaux à l'unité, en recherchant par une analyse pénétrante les lois philosophiques de la syntaxe : c'est ce que le caractère même de sa doctrine prouve mieux encore que toute induction fondée sur les témoignages incomplets de l'histoire.

Le principe sur lequel il fait reposer toute *règle* de syntaxe et auquel il rapporte les faits suspects d'*irrégularité*, est un principe aussi juste qu'il était neuf alors dans la science. Comme nos idées, les mots qui les expriment se distribuent en classes ou catégories, remarquables chacune par des formes particulières, et ces formes ont entre elles des rapports naturels de symétrie et de correspondance ; les rapports des formes grammaticales constituent les lois de la syntaxe, et par conséquent plus ces formes sont nombreuses, plus les règles syntaxiques se multiplient, plus l'emploi de chaque mot se peut déterminer avec rigueur. Le verbe et le nom, qui ont des formes très-variées, donnent ainsi lieu à une foule de règles; au contraire la syntaxe des particules indéclinables est beaucoup moins compliquée. Apollonius aurait sans doute éclairci beaucoup sa doctrine, s'il eût comparé avec la langue grecque une langue moins riche en formes grammaticales, par exemple quelqu'un des dialectes sémitiques qui se parlaient si près de lui. Aujourd'hui nous n'avons à cet égard que l'embarras du choix entre les exemples. Toutes les langues néolatines, comparées au grec, au latin ou à l'allemand, se distinguent par la moins grande abondance de

leurs formes grammaticales et l'extrême simplicité de leur syntaxe.

Mais si le principe est nettement posé, les conséquences n'en sont pas déduites avec la même rigueur. Apollonius, nous l'avons vu, ne sait pas distinguer par des termes précis le *sujet* et le *régime* d'un verbe; il lui faut de longues périphrases pour expliquer l'emploi des cas obliques au lieu du cas direct dans le voisinage d'un verbe[1]. Aussi ne trouve-t-on nulle part chez lui cette division, si élémentaire à nos yeux, de la syntaxe en deux sortes de règles : les règles d'*accord*, et les règles de *dépendance* ou de *régime*. Il est plus loin encore de connaître une troisième espèce de règles, celles de *position*, qui jouent un si grand rôle dans la syntaxe de plusieurs langues et particulièrement dans la nôtre. Certains faits qu'il relève l'avertissent pourtant que, même en grec, le rapport des mots ne dépend pas uniquement de leur forme, mais encore de leur place dans la phrase. S'il observe avec raison qu'aucun mot n'a été spécialement inventé pour éclairer le sens d'un autre mot, il reconnaît aussi que souvent le sens d'un mot se

1. *Synt.*, II, 25 : Ἔφαμεν ἐν τοῖς προκειμένοις τὰς μὲν πλαγίας πτώσεις ἀναφέρεσθαι ἐπ' εὐθείας τῶν μεταξὺ ῥημάτων, τὴν μὲν ἐνέργειαν ταῖς εὐθείαις ἀναπεμπόντων, τὸ δὲ πάθος ταῖς πλαγίαις, ὡς Διονύσιος ἔτυψε Θέωνα, Ἐγώ σε ἐτίμησα. Τὸ δὴ πάθος ἐγγενόμενον κατὰ τὰς πλαγίας μεθίστησιν αὐτὰς εἰς εὐθεῖαν, τῆς προκατειλεγμένης πλαγίας τρεπομένης εἰς γενικὴν μετὰ τῆς ὑπό προθέσεως· Ἐγώ σε ἔδειρα, Σὺ ἐδάρης ὑπ' ἐμοῦ. Cf. III, 17, 18; *de l'Adv.*, p. 529. Voir surtout la *Syntaxe*, III, 16, p. 241, Voulant exprimer que l'accusatif ne peut être que régime et non sujet d'un infinitif, il dit : Οὐχὶ οὖν καὶ τὰ ἀπαρέμφατα οἶδεν αἰτιατικήν; Οὐ τὴν ἐν τῷ καθόλου, ἀλλὰ τὴν ἐμφερομένην ἐν ταῖς ὑπολοίποις ἐγκλίσεσι· Φιλεῖ Θέωνα, ...φιλεῖν Τρύφωνα.

détermine à l'aide des mots qui l'accompagnent dans la phrase[1]. Comme tous les grammairiens grecs, il distingue des articles qui se placent avant le nom et des articles qui se placent après, et il signale les divers sens qui résultent de la position de l'article dans plusieurs locutions grecques[2]. Le nom même de la *préposition*, celui de l'*adverbe*, et, parmi les formes verbales, le nom du *subjonctif* indiquent la propriété d'affecter dans la phrase certaines positions bien déterminées; Apollonius le sait et le montre mieux que personne. Il a, par exemple, des pages entières, et de longues pages, sur l'*anastrophe* ou transposition des particules ordinairement prépositives[3]. Bien plus, dans les phrases telles que : Ἐμοὶ ἐλάλησας, il considère comme une sorte d'irrégularité de dire : Ἐλάλησας ἐμοί, sans changer le pronom ἐμοί en μοί qui aurait le même sens et qui serait une enclitique[4]. En général, la théorie des enclitiques, où l'on voit un même mot garder ou perdre son accent, selon la place qu'il occupe dans la phrase,

1. *Synt.*, I, 5 : Οὐδὲν μέρος λόγου ἐπενοήθη εἰς διάκρισιν ἀμφιβολίας ἑτέρου μέρους λόγου. II, 20 :... Ἐπ' ἄλλων μυρίων ἀμφιβόλων διακρίσεις παρέπονται ἐκ τῶν ἐπακολουθούντων τοῖς λόγοις. II, 21 : Ἡ προειρημένη ἀντωνυμία, οὐ σαφηνιζομένη διὰ τῆς φωνῆς, δεήσεται τῆς εἰρημένης συντάξεως, ἵνα περιγράψῃ τὴν συνοῦσαν ἀμφιβολίαν. On pourrait citer beaucoup d'observations semblables.

2. Voyez plus haut, chap. v, § 3, p. 124.

3. Voyez surtout, *Syntaxe*, livre IV, *passim*.

4. *Synt.*, II, 17 : Ἔνθεν μοι δοκεῖ ἡ μετὰ τὰ ῥήματα τῶν ὀρθοτονουμένων ἀντωνυμιῶν σύνταξις ἀνεστράφθαι, εἰ οὕτω τις φαίη· Ἐλάλησας ἐμοί· τὸ γὰρ δέον ἐστίν· Ἐμοὶ ἐλάλησας. Le verbe ἀναστρέφω a ici le sens général de changement, transposition. De même, III, 19 : Εἰ ἀναστροφὴν λάβοι τὰ τοῦ λόγου, « si le raisonnement est renversé. » — Voyez aussi, *Synt.*, IV, 1, la discussion sur l'ordre des mots, dans cette locution : Πολὺ κατέπτυσε.

cette théorie qu'Apollonius analyse avec la dernière subtilité[1], fait ressortir encore le principe grammatical des valeurs de position. Malgré tant d'observations, ce principe ne se trouve nulle part, chez les anciens, formulé comme l'une des règles fondamentales du langage. L'ouvrage de Denys d'Halicarnasse sur l'Arrangement des mots, n'est pas un traité de grammaire philosophique; l'auteur se propose surtout d'expliquer et de justifier les lois d'harmonie applicables au style poétique et oratoire. Il ne faut pas lui demander comment le sens des mots peut dépendre de leur ordre dans la phrase, mais seulement quelle beauté l'ordre des mots bien entendu peut donner à la phrase, quelle dissonance résultera de leur mauvais agencement.

Apollonius et Denys sont, l'un et l'autre, fort loin de résoudre une autre question, qui a tant préoccupé les grammairiens modernes, celle de l'*inversion* et de l'*ordre logique*. Y a-t-il, au point de vue de la grammaire, un ordre des mots déterminé par la nature et seul légitime à ce titre? ou bien les mots peuvent-ils se placer arbitrairement dans la phrase, pourvu que les rapports qu'ils soutiennent entre eux soient marqués par leur forme grammaticale? Cicéron et Quintilien semblent avoir connu ce problème[2]; Denys d'Halicarnasse le pose même une

1. Voyez plus bas, chap. VIII, § 1.

2. Cicéron, *Partitiones oratoriæ*, chap. VII, § 24 : « In conjunctis verbis triplex adhiberi potest commutatio, non verborum, sed ordinis tantummodo : ut, quum semel dictum sit directe, *sicut natura ipsa tulerit*, *invertatur ordo*, et idem quasi sursum versus retroque dicatur; deinde idem intercise atque permixte. » Quintilien, IX, 4 : « Illa nimia quorumdam fuit observatio, ut

fois en termes assez précis[1], et il commence sur ce sujet une discussion qui, à vrai dire, n'aboutit pas. Apollonius, au début de sa Syntaxe, se préoccupe fort d'assimiler le langage à une imitation des actes intérieurs de la pensée[2], mais cette préoccupation passagère n'a qu'un objet ou du moins n'a qu'un résultat, c'est de justifier par la logique l'ordre suivi dans les écoles pour le classement des parties du discours. La même idée revient quelquefois dans le cours de l'ouvrage sans que l'auteur en tire d'autres conséquences.

Ainsi la Syntaxe manque d'une division méthodique des faits. Accord et subordination des formes grammaticales, valeur des mots selon leur position,

vocabula verbis, verba rursus adverbiis, nomina appositis et pronominibus essent priora. Nam fit contra quoque frequenter non indecore, etc. » Consulter, sur ce sujet, la dissertation de M. H. Weil : *De l'Ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes* (Paris, 1844).

1. Chap. v : Ἐδόκει δέ μοι τῇ φύσει μάλιστα ἡμᾶς ἑπομένους οὕτω δεῖν ἁρμόττειν τὰ μόρια τοῦ λόγου ὡς ἐκείνη βούλεται. Αὐτίκα τὰ ὀνόματα ἡγούμην τάττειν πρὸ τῶν ῥημάτων· τὰ μὲν γὰρ τὴν οὐσίαν δηλοῦν, τὰ δὲ τὸ συμβεβηκός· πρότερον δ' εἶναι τῇ φύσει τὴν οὐσίαν τοῦ συμβεβηκότος.... Πιθανὸς ὁ λόγος, ἀλλ' οὐκ ἀληθὴς ἔδοξεν εἶναί μοι. Et il cite des exemples qui prouvent, en effet, le contraire.

2. *Synt.*, I, 1 : Σαφὲς ὅτι ἀκόλουθόν ἐστι τὸ καὶ τὰς λέξεις, μέρος οὔσας τοῦ κατὰ σύνταξιν αὐτοτελοῦς λόγου, τὸ κατάλληλον τῆς συντάξεως ἀναδέξασθαι· τὸ γὰρ ἐξ ἑκάστης λέξεως παρυφιστάμενον νοητὸν τρόπον τινὰ στοιχεῖόν ἐστι τοῦ λόγου· καὶ ὡς τὰ στοιχεῖα συλλαβὰς ἀποτελεῖ κατὰ τὰς ἐπιπλοκάς, οὕτω καὶ ἡ σύνταξις τῶν νοητῶν τρόπον τινὰ συλλαβὰς ἀποτελέσει διὰ τὰς ἐπιπλοκὰς τῶν λέξεων· καὶ ἔτι ὃν τρόπον ἐκ τῶν συλλαβῶν ἡ λέξις, οὕτως ἐκ τῆς καταλληλότητος τῶν νοητῶν ὁ αὐτοτελὴς λόγος. *Ibid.*, I, 3 : Ἔστιν οὖν ἡ τάξις μίμημα τοῦ αὐτοτελοῦς λόγου, πάνυ ἀκριβῶς πρῶτον τὸ ὄνομα θεματίσασα, μεθ' ὃ τὸ ῥῆμα, εἴγε πᾶς λόγος ἄνευ τούτων οὐ συγκλείεται. Cf. Priscien, XVII, 1. T. II, p. 4.

voilà trois idées, devenues élémentaires dans la science, et qui n'ont pas encore trouvé chez Apollonius leur expression philosophique. A défaut de ces trois idées, peut-on signaler dans la *Syntaxe* un autre principe de division régulière? Nous ne le croyons pas; mais une lecture très-attentive de cet ouvrage laisse du moins apercevoir le fil secret qui dirige l'auteur à travers l'infinie variété des détails où il semble parfois s'égarer.

Nous avons vu que, pour lui, la proposition complète, l'αὐτοτελὴς λόγος, comprend, avant tout, deux éléments, le nom et le verbe, auxquels se rattachent comme autant de parties accessoires les autres espèces de mots : les participes, parce qu'ils tiennent à la fois de la nature du nom et de celle du verbe; les articles, parce qu'ils s'unissent aux mots déclinables ou aux infinitifs employés comme noms; les adverbes, parce qu'ils servent à modifier le verbe; les prépositions, parce qu'elles modifient le nom et le verbe, soit par composition soit par juxtaposition; les pronoms, parce qu'ils se mettent à la place du nom; enfin les conjonctions, parce qu'elles servent de lien entre les verbes et entre les noms[1]. A ce point de vue, la Syntaxe pourrait légitimement commencer par les règles de l'accord de l'article avec le nom et le pronom; il était naturel que la syntaxe du participe, grâce au double caractère de ce mot, se

1. *Synt.*, I, 3, morceau analysé plus haut, chap. III. Cf. *De l'Adv.*, p. 530, un résumé de la même théorie, qu'on retrouve aussi en substance dans les Scholies sur Denys le Thrace, p. 844, 881. Le nom et le verbe y sont tour à tour appelés τὰ ἐμψυχότατα, ou τὰ θεματικώτερα, τὰ κύρια καὶ γνησιώτατα, ou τὰ κυριώτατα μέρη τοῦ λόγου.

plaçât entre le premier livre, où l'on traite surtout du nom, et le troisième, où l'on traite surtout du verbe; il était naturel aussi que la conjonction vînt au dernier rang, dans le quatrième livre[1], puisqu'elle a, seule entre les particules, la propriété de relier entre elles deux propositions, et que, jusqu'au milieu de ce livre, on avait surtout étudié la syntaxe des propositions considérées isolément. Apollonius lui-même résume, avec une brièveté qu'on peut dire excessive, cette conception générale des rapports grammaticaux, lorsqu'il écrit, à la fin de son troisième chapitre :

« Puisque donc tous les autres mots se ramènent à la syntaxe du verbe et du nom, et qu'ils tirent même leur dénomination de la manière dont ils se construisent avec ces deux espèces de mots, il faut considérer chacun d'eux selon qu'ils s'échangent avec le nom et le verbe, ou qu'ils correspondent au nom et au verbe, ou qu'ils se construisent avec lui : comme, par exemple, le pronom se prend pour le nom et se construit avec le nom, ou encore comme le participe se prend pour le verbe et se construit avec le verbe, et ainsi des autres parties du discours[2].»

1. Il renvoie lui-même à cette syntaxe des conjonctions dans deux passages des livres précédents : I, 43; III, 6. Cf. *De l'Adv.*, p. 531 : Εἰρήσεται δὲ.... τίνες τε ἐν τῷ καθόλου σύνδεσμοι συνδέουσιν ὄνομα καὶ ῥῆμα, καὶ τίνες εἰσὶ μερικοί.

2. J'ai dû paraphraser un peu ce texte important, mais difficile (p. 22, Bekker) : Ἐπεὶ οὖν τὰ ὑπόλοιπα τῶν μερῶν τοῦ λόγου ἀνάγεται πρὸς τὴν τοῦ ῥήματος καὶ τοῦ ὀνόματος σύνταξιν, ἐξ ἧς καὶ τὴν τῶν ὀνομάτων ἔσχε θέσιν, δέον διαλαβεῖν περὶ ἑκάστου τοῦ τε παραλαμβανομένου καὶ τοῦ ἀνθυπαγομένου ἢ καὶ συμπαραλαμβανομένου, ὡς αἱ ἀντωνυμίαι ἀντὶ τῶν ὀνομάτων καὶ μετὰ τῶν ὀνομάτων, καὶ ἔτι αἱ μετοχαὶ ἀντὶ τῶν ῥημάτων καὶ μετὰ τῶν ῥημάτων, καὶ ἐπὶ τῶν

Dans une dissertation récente sur le système de la Syntaxe d'Apollonius[1], M. L. Lange a recherché avec beaucoup de pénétration et heureusement mis en lumière ce rapport des diverses parties de l'ouvrage. Il va même jusqu'à justifier Apollonius de sa trop tardive définition des principes, en remarquant que les premiers chapitres du troisième livre, où l'auteur explique enfin sa pensée, complètent la syntaxe des pronoms, commencée avec le deuxième livre, et préparent la syntaxe proprement dite du verbe, qui occupera le reste du troisième[2]. Mais M. Lange n'a pas justifié tout à fait Apollonius du reproche de désordre dans la composition de l'ensemble. On peut reconnaître que le chapitre XII du livre III résume bien les principales questions d'une syntaxe des verbes, et que ces questions sont, en effet, traitées depuis le chapitre XII jusqu'à la fin de ce livre : 1° syntaxe des modes, chap. XII à XXX; — 2° syntaxe des genres, chap. XXXI; — 3° syntaxe des cas obliques, chap. XXXII, XXXIII. On peut encore excuser l'auteur de n'avoir guère parlé des temps qu'à propos de la syntaxe de l'optatif et du subjonctif; des personnes, qu'à l'occasion de l'infinitif, etc.; mais du moins il aurait dû traiter plus complétement chacun de ces sujets, et d'ailleurs, ne demeure-t-il pas évident, que,

ἑξῆς μερῶν τοῦ λόγου. Sur le sens de παραλαμβάνεσθαι, voyez *Synt.*, II, 3; III, 9; sur celui de συμπαραλαμβάνεσθαι, *Synt.*, I, 3, p. 15; II, 13, p. 120; sur ἀνθυπάγεσθαι, *Synt.*, I, 3, p. 21; II, 14, p. 121; III, 19, et 32, p. 293. De là ἀνθυπαγωγή, *Synt.*, I, 3 et 37.

1. *Das System der Syntax des Apollonios Dyskolos*, Goettingen, 1852.

2. Voyez plus haut, note 13, et III, 13 : Ἑξῆς ῥητέον καὶ περὶ τῆς καθολικῆς συντάξεως τῶν ῥημάτων. Cf. Lange, p. 33-35.

dans une philosophie de la syntaxe, les définitions et les principes généraux sont mal placés au milieu des analyses particulières qu'elles doivent éclairer?

Ce tort d'Apollonius tient à un autre qui n'a peut-être pas fixé jusqu'ici l'attention des critiques, et que j'essayerai de faire comprendre aussi brièvement qu'il me sera possible.

Dans l'examen des mots, l'esprit cherche volontiers un ordre qui réponde soit à leur invention successive ou supposée telle, soit à leur utilité respective. Des spéculations comme celles que développait Apollonius dans son ouvrage *sur la Division des parties du discours* et qu'il résume en tête de la Syntaxe[1], sont donc une introduction naturelle à l'étude spéciale des catégories du langage. Là, en effet, il s'agit de considérer les mots séparément, dans leurs caractères particuliers; si l'on tient compte du rapport qu'ils ont avec d'autres mots, c'est pour mieux définir la nature de chacun, c'est pour le mieux caractériser dans son isolement. Le grammairien qui écrit une syntaxe se place à un autre point de vue : il étudie surtout l'ensemble d'une phrase, la distribution et le lien des parties qui la composent. Le *fait* que considère la théorie des parties du discours, c'est un *mot;* le fait que considère la syntaxe, c'est un *rapport;* la première peut et doit classer des mots; la seconde doit surtout classer des rapports[2].

Il est donc peu utile, si l'on écrit une syntaxe, de

1. Voyez plus haut, chap. I, § 2, p. 13, et chap. III, p. 67 et suiv.

2. Hermann, *de Emend. rat. Gramm. gr.*, Præf., p. 13 : « Omnino hujuscemodi observationes, quibus nunc fere constat

songer tant à l'importance relative des mots, et de commencer par la syntaxe des noms ou par celle des verbes, sous prétexte que le nom a été inventé avant le verbe, ou le verbe avant le nom. Mais il faut chercher quelles *espèces de rapports* le nom et le verbe ont entre eux ou avec les autres mots, classer ces diverses espèces, en donner la raison, et éclairer ainsi la pratique du langage par l'analyse des règles et des lois secrètes qui les justifient.

Apollonius, au contraire, aborde ce que j'appellerai le problème syntaxique précisément comme il aborde la théorie des Parties du discours; il traite successivement de la manière de construire les noms ou les pronoms avec l'article, puis les pronoms avec les verbes, etc. Nous avons vu que, dans ses traités spéciaux sur les parties du discours, il étudiait d'ordinaire la construction de chacun de ces mots avec les autres mots; or on dirait que les chapitres de syntaxe, épars dans ces huit traités, ont formé en se réunissant la première base de son grand ouvrage sur la Syntaxe. Dans la Syntaxe, en effet, les huit parties du discours se succèdent selon l'ordre déterminé par Apollonius avec tant de rigueur; seulement il y développe ce qui n'était d'abord que rapidement indiqué, ou quelquefois il se contente de résumer, comme à propos des mots χρή et δεῖ, ce qui se trouvait développé dans un traité spécial. Voilà peut-être pourquoi il s'avise si tard de dégager du milieu des exemples les principes mêmes de la syntaxe; voilà

græca syntaxis, aptiores lexicis quam doctrinæ grammaticæ sunt. Nam quæ vere syntaxis dici mereatur, ea in quosdam locos describenda est, ut tanquam e fontibus suis singula constructionum genera repeti possint. »

pourquoi sa nouvelle théorie s'arrête, pour ainsi dire, tout court, après l'exposition des principes, sans produire une division vraiment philosophique des faits. A ce défaut de méthode on reconnaît comme l'inexpérience d'un premier essai, et l'on est d'autant plus porté à croire avec M. Bernhardy, que personne, en effet, avant Apollonius n'avait encore tenté de donner une forme scientifique à la syntaxe grecque[1].

Si Apollonius, malgré toute la force de son esprit observateur, échoue en partie dans la solution générale du problème de la syntaxe, voyons du moins comment il avait su expliquer quelques règles particulières de l'accord et du régime.

1° L'accord du nom avec l'adjectif est, selon Apollonius, le produit d'une sorte d'imitation. Par exemple, le nom ayant des genres, il est naturel que l'adjectif imite, pour marquer les différents genres, les terminaisons du nom[2]; explication fort simple, qu'il est facile autant que légitime de généraliser. En effet, l'adjectif est, par sa nature, beaucoup moins disposé que le substantif à recevoir les flexions du genre, du nombre et du cas. Le substantif a un rapport naturel avec la variété des sexes, et il tend ainsi à la reproduire par une certaine variété de termi-

1. *Wissenschaftliche Syntax der griechischen Sprache*, p. 37 (Berlin, 1829).

2. *Synt.*, I, 21 : Tryphon prétendait que ὦ peut être un article, puisque τῶν en est un; Apollonius se moque de ce raisonnement. Ἀηρῶδες δὲ τὸ τοιοῦτον· πάνυ γὰρ ἄρθρον τὸ τῶν διὰ τὴν συνέμπτωσιν, εἴγε συναπήχθη τῷ πρὸς ὃ ἤρτηται· μεμίμηται γὰρ τὴν φίλων, μέσων, καλῶν. Καὶ σχεδὸν πᾶσα συνέμπτωσις γένους μίμημά ἐστιν ὀνοματικῆς συνεμπτώσεως κατὰ γένη, κἂν ἐν σχήματι καταγίνηται, ὡς ἐν τῷ Μὰ τὼ θεώ, etc.

naisons ; c'est le substantif qui exprime des êtres au singulier ou au pluriel ; c'est le substantif qui tour à tour sujet ou régime dans la phrase, prend, selon les rôles divers, les terminaisons du nominatif, du génitif, etc. L'adjectif, au contraire, signifiant surtout une qualité que l'esprit abstrait, par une vue particulière, du substantif auquel elle appartient, est essentiellement une expression invariable, comme nous le voyons presque toujours en allemand, toujours en anglais. S'il se rapproche du substantif par la forme et s'il en prend quelquefois les terminaisons, cela semble moins l'effet d'une nécessité grammaticale, qu'un pur accident, ou un jeu d'imitation, assez commun dans les idiomes synthétiques, où la richesse des formes va bien au delà des besoins du langage, et tend à flatter l'imagination après avoir satisfait la raison[1].

L'accord du verbe et du sujet offre à notre grammairien deux difficultés, dont l'une a perdu aujourd'hui toute importance et dont l'autre est un véritable idiotisme de la langue grecque.

Apollonius connaît très-bien le rapport des pronoms avec les flexions pronominales du verbe ; mais nous avons vu qu'il n'admet point, en général, l'alliance d'un nom avec un verbe à la première personne, comme dans : Ἀπολλώνιος γράφω, parce que pour lui le nom est toujours à la troisième personne et indéterminé, tandis que l'essence du pronom et des flexions pronominales est de déterminer la

1. Voyez sur cette partie *imaginative* des langues, G. de Humboldt : *Lettre à M. Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise en particulier.* (Paris, 1827), p. 2, 13, 19, etc

personne dont il s'agit[1]. Il ne comprend pas que le nom est, en général, *indifférent* à la distinction des personnes plutôt qu'il n'appartient nécessairement à la troisième, et que, par conséquent, il peut sans irrégularité s'allier à la première personne d'un verbe. Le vocatif seul se refuse à cette alliance, parce qu'il est précisément la forme du nom que l'usage a consacrée pour les cas où l'on s'adresse à une seconde personne, comme Apollonius l'a fort bien montré ailleurs[2].

Nous sommes plus embarrassés pour expliquer, même aujourd'hui, la règle connue dans nos grammaires sous le titre de ζῶα τρέχει, ou l'alliance d'un sujet au pluriel neutre avec un verbe à la troisième personne du singulier. Sur ce point, les mauvaises raisons que donne Apollonius[3] pour justifier un caprice de la syntaxe hellénique, méritent peut-être quelque indulgence.

« Les verbes, dit-il, ne distinguent pas les divers genres, mais ils distinguent le nombre, la personne et les autres idées dont ils sont susceptibles. Ils n'auront donc pas de formes différentes pour le neutre d'une part, et, de l'autre pour le masculin ou le féminin[4]. Comment donc peut-on dire : Λέγουσιν οἱ

1. *Synt.*, II, 11 : Προφανῶς ἀκατάλληλα, ce qui veut dire que cette locution est un solécisme. Priscien, XVIII, 1, p. 108 : « Dicendo *Priscianus scribo*, *Apollonius scribis*, solœcismum facimus. »

2. *Synt.*, II, 10 :... χωρὶς τῆς κλητικῆς· αὕτη γὰρ πρώτη ἐπιστρέφει τὴν ἐκ τῶν τρίτων προσώπων θέσιν εἰς τὸ δεύτερον, διὰ τὴν ἐξ αὐτῶν γενομένην ἀντίληψιν τοῦ ἀναδεξαμένου προσώπου τὸ ὄνομα. Cf. III, 8, 9.

3. *Synt.*, III, 11.

4. Οὐκ ἄρα ὀφείλει γινώσκειν ἐν διαφόρῳ σχήματι τὸ οὐδέτερον

ἄνθρωποι et λέγει τὰ παιδία? Si le verbe marque le nombre, il doit évidemment, avec un pluriel, prendre la terminaison du pluriel, et il est clair que [dans Homère, *Iliade*, II, 135] : Σπάρτα λέλυνται suit mieux l'analogie que δοῦρα σέσηπε. L'irrégularité se verra d'autant mieux en considérant la première et la seconde personne. Si φιλοπονοῦμεν παιδία ὄντα est une locution régulière, il n'en est pas de même de φιλοπονῶ παιδία ὄντα, ni de φιλοπονεῖς παιδία ὄντα. Comment donc accorderait-on que φιλοπονεῖ παιδία ὄντα soit une locution raisonnable? Voilà pour démontrer ce qui devrait être la règle.

« Maintenant, je crois que cet usage du verbe au singulier a pour unique raison l'homophonie du nominatif et de l'accusatif dans les noms neutres, ce qui n'a pas lieu pour les masculins et les féminins. De là vient qu'avec le nominatif masculin ou féminin l'irrégularité est évidente. Ainsi ἄνδρες γράφει ne peut s'entendre à l'accusatif; car s'il y avait transition d'une personne à une autre, [en d'autres termes, si *les hommes* était le régime du verbe au lieu d'en être le sujet], on aurait ἄνδρας γράφει. C'est ainsi que la différence des sons pour les divers cas montre quelle construction est régulière et quelle construction est irrégulière. Mais, [dans l'alliance du verbe avec un pluriel neutre], l'irrégularité n'apparaissant pas dans l'une des deux constructions, et la régularité dans l'autre, il est arrivé que la construction naturelle, c'est-à-dire l'accusatif, l'a emporté pour les deux cas. Ainsi on dit γράφει τὰ παιδία, comme on dirait γράφει

καὶ ἐν διαφόρῳ τὸ ἀρσενικὸν ἢ θηλυκόν. Cf. IV, 11 : Οὐ γινώσκει ταῦτα τὰ ἐπιῤῥήματα) τὴν παράθεσιν τῆς προθέσεως.

τοὺς παῖδας. Au masculin, les sons de l'accusatif et du nominatif diffèrent, car ce serait γράφει οἱ παῖδες. Mais au neutre, le nominatif, qui fait une irrégularité, se confondant par la forme avec l'accusatif, l'incohérence devient difficile à saisir. J'ai donc fait voir et l'irrégularité et ce qui nous empêche de la sentir[1]. »

Apollonius se trompe; il n'a établi que la seconde partie de sa thèse. Ζῶα τρέχει est, en effet, un solécisme moins choquant que ne serait ἄνθρωποι τρέχει : cette observation excuse l'idiotisme; elle n'en donne pas la cause, qui, si je ne me trompe, reste encore à trouver.

2° Beaucoup plus complexe que la syntaxe d'accord, la syntaxe de régime suppose, pour être traitée philosophiquement, d'abord une bonne théorie des cas, puis une bonne théorie des modes et des temps.

On a vu plus haut[2] qu'Apollonius avait écrit un traité ou tout au moins un chapitre spécial sur les cas. Malheureusement il nous en reste peu de chose, et tout nous porte à croire que le sujet n'y était pas

1. Ici encore je transcris une partie du texte, par défiance de ma traduction, quoique le sens général de ce morceau ne me laisse aucun doute : Ἀναμερισθεῖσαι οὖν αἱ πτώσεις ἐν ἰδίαις φωναῖς διέκριναν τό τε κατάλληλον καὶ τὸ ἀκατάλληλον. Οὐ τοῦ τοιούτου δὲ παρεπομένου κατ' οὐδέτερον σχῆμα, συνέβαινε τὸ μὲν ἕτερον φυσικώτερόν πως ἔχειν, λέγω τὸ κατ' αἰτιατικήν, φέρε εἰπεῖν· Γράφει τὰ παιδία, ὡς εἰ καὶ γράφει τοὺς παῖδας· κἀπεὶ μὲν ἐν τῷ ἀρσενικῷ οὐχ αἱ αὐταὶ φωναί· Γράφει γὰρ οἱ παῖδες, ἐν δὲ τῷ οὐδετέρῳ ταὐτὸν, ὅπερ ἦν ἀνακόλουθον, τῇ πρὸς τὴν αἰτιατικὴν ὁμοφωνίᾳ συντρέχον τὸ σχῆμα δύσληπτον ἐποίει τὸ ἀκατάλληλον. Ἐδείχθη ἄρα καὶ ὅτι ἀκατάλληλον καὶ διότι λανθάνει.

2. Chapitre I, p. 14. Cf. Chapitre VI, § 1; et Th. Rumpel : *Die Casuslehre in besonderer Beziehung auf die griechiesche Sprache* (Halle, 1845), livre savant où toutefois la doctrine d'Apollonius a été trop négligée.

traité avec la rigueur désirable. Apollonius ne s'est jamais rendu compte du rapport intime des flexions casuelles avec les prépositions, et il ne paraît pas avoir jamais ramené les cas à un nombre précis d'idées élémentaires : le chapitre qu'on trouve sur ce sujet dans la Syntaxe de Michel le Syncelle peut bien provenir en partie des écrits d'Apollonius; mais il est difficile de rien affirmer à cet égard, parce que le compilateur, après avoir mentionné une fois pour toutes dans sa préface les auteurs qu'il avait consultés, néglige ensuite de faire la part de chacun d'eux dans les doctrines que résume son utile manuel. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons l'ingénieuse sagacité d'Apollonius dans plusieurs passages de la Syntaxe où il essaye d'expliquer l'union des cas avec certaines formes verbales.

Le dernier chapitre du troisième livre est consacré tout entier à ce sujet. Un seul chapitre, si long qu'il soit, c'est peu, sans doute, pour tant et de si délicates questions, et l'on ne s'étonnera pas d'y trouver bien des lacunes. Il y a d'ailleurs beaucoup d'ambition à vouloir expliquer pour tous les verbes la raison de leur construction avec le génitif, le datif ou l'accusatif[1]; mais on doit dire que, dans le détail, les efforts d'Apollonius ne sont pas toujours malheureux.

Ainsi il montre très-bien comment, en général, tout verbe d'action qui se construit avec l'accusatif change de sujet et de régime lorsqu'il passe à la

1. *Synt.*, III, 32, au commencement, il avoue lui-même la difficulté de la tâche qu'il s'impose : Καὶ δῆλον ὅτι διὰ τὸ συνὸν πλῆθος τῶν ῥημάτων καὶ τὰ τῆς συντάξεως ἰδιώματα δυσπερίληπτα γενήσεται, ἅπερ οἶμαι κατὰ τὸ δέον προσδιευκρινήσειν.

forme passive et amène après lui un génitif avec la conjonction ὑπό, *par*. Puis, rencontrant, comme une objection embarrassante, les verbes à forme active ou moyenne qui se construisent directement avec le génitif, par exemple, ἀκούειν, ὀσφραίνεσθαι, γεύεσθαι, etc., il résout ainsi la difficulté : L'état exprimé par les verbes de sensation est réellement passif par rapport aux objets extérieurs, ou, en d'autres termes, le sujet de ces verbes, actif en apparence, est passif en réalité puisqu'il subit l'action des objets extérieurs, et par exemple, la voix pénétrant dans l'ouïe constitue le corps tout entier à l'état passif. Cela suffit pour expliquer l'emploi du génitif, mais du génitif sans la préposition ὑπό, qui convient à la passivité proprement dite, tandis que dans les verbes de sensation, comme ἅπτεσθαι, *toucher*, γεύεσθαι, *goûter*, est impliquée comme une sorte d'activité de l'âme allant au-devant de l'impression qu'elle va recevoir[1].

Jusqu'ici on se laisse volontiers séduire par ces spécieuses subtilités. Mais l'auteur va plus loin; il veut expliquer pourquoi le verbe ὁρᾶν, *voir*, fait exception à la règle précédente, et rentre dans la règle générale des verbes actifs qui appellent après eux l'accusatif : c'est, dit-il, parce que dans la vision, l'homme est plus actif que dans aucune autre sensa-

1. III, 32, p. 290 : Οὐ μέντοι μετὰ τῆς ὑπό τὰ τῆς συντάξεως γίνεται, καθὸ καὶ ἐνέργεια σύνεστιν ἡ γενομένη ἐκ τῆς διαθέσεως, ἐπεὶ τὸ ἅπτεσθαι μετ' ἐνεργείας καὶ ἀντιδιατίθεται διὰ τῆς τῶν θερμῶν ἐπαφῆς, ἢ ψυχρῶν ἢ ἄλλων τῶν τοιούτων. Analyse trop brièvement résumée par Priscien, XVIII, 19, p. 171, et par l'auteur anonyme d'un abrégé de Grammaire dans les *Anecdota græca* de M. Boissonade, II, p. 347.

tion, car il reste toujours maître d'écarter l'impression en fermant les yeux.

On lui pardonnera plus volontiers peut-être une distinction entre les verbes ἐρᾶν et φιλεῖν, distinction fondée sur une exacte analyse du cœur humain, et justifiée par l'autorité des meilleurs écrivains grecs. Ἐρᾶν et φιλεῖν se traduisent tous deux en français par *aimer;* mais l'un désigne, sinon l'amour tout sensuel, du moins la passion ardente et irréfléchie; l'autre, l'affection calme et sage d'une âme qui se possède et se gouverne : de là vient, dit Apollonius, que ἐρᾶν se construit avec le génitif, parce que l'objet aimé domine celui qui l'aime, et que celui-ci est en quelque sorte à l'état passif; au contraire, φιλεῖν, qui comme διδάσκειν ou πείθειν, exprime un acte de l'âme libre et raisonnable, se construira naturellement avec l'accusatif[1]. Que si, quelquefois, des sentiments qui se rattachent à cette affection de l'homme pour l'homme, s'exprimeront par des verbes qui se construisent avec le génitif, par exemple κήδεσθαι, φροντίζειν, c'est que la vigilance, l'inquiétude, etc., sont des états où nous souffrons pour autrui[2].

1. III, 32, p. 291 :Οἱ γοῦν φιλοῦντες παιδεύουσι (?), πάλιν τῆς διαθέσεως κοινῆς τῆς προκειμένης ἐπ' αἰτιατικὴν συντεινούσης. Οὕτως ἔχει καὶ τὸ διδάσκειν καὶ τὸ πείθειν· τόγε μὴν ἐρᾶν ὁμολογεῖ τὸ προσδιατίθεσθαι ὑπὸ τοῦ ἐρωμένου.... Καὶ σαφές ἐστιν ὡς συνετοῦ μέν ἐστι καὶ ἀγαθοῦ τὸ φιλεῖν, καθάπερ καὶ πατέρες παῖδας φιλοῦσιν· οὐ μὴν συνετοῦ τὸ ἐρᾶν, ἀλλ' ἤδη παρεφθορότος τὸ λογιστικόν. Planude résume cette observation, mais d'une façon qui n'en laisse pas voir toute la finesse : Περὶ Συντάξεως ῥημάτων, dans Bachmann, *Anecd. gr.*, t. II, p. 292.

2. III, 33, p. 290 : Πολυμερεστάτη ἡ κατ' αἰτιατικὴν σύνταξις, ἑνὶ συμφωνοῦσα τῷ ἀναδέχεσθαι τὴν ἐξ εὐθείας ἐνεργητικὴν διάθεσιν· Ὁρκίζω σε, πείθω σε, κ.τ.λ. Priscien, XVIII, 19, p. 171 : « Multifida est cum accusativo nstructio. »

De même que l'accusatif s'applique à un très-grand nombre de rapports, de même le génitif s'applique à d'autres idées que celle de passivité. Toute idée de propriété appelle l'emploi du génitif, et tout pronom possessif se résout en un pronom personnel ou un nom au génitif. Or l'idée de commandement et de prééminence est très-voisine de celle de propriété, d'où il résulte que tous les verbes qui expriment l'exercice d'un pouvoir ou d'une autorité quelconque, βασιλεύω, στρατηγῶ, τυραννῶ, etc., se construiront avec le génitif. Il est vrai que les rapports sont exprimés d'une manière inverse lorsque, comme dans Ἀριστάρχου δοῦλος, « l'esclave d'Aristarque », c'est le nom du maître qui est au génitif. Mais, dit Apollonius, autre est la syntaxe des noms, autre celle des verbes ; il fallait ici un génitif, sans lequel nulle idée de possession ne peut être exprimée ; or dans la locution où figure un verbe, le personnage possesseur ou supérieur est employé au nominatif; aussi c'est le personnage correspondant qui se mettra au génitif[1].

Quant au datif, il exprime essentiellement *attribution* ou *appropriation*, περιποίησιν, définition vraie

1. III, 32, p. 293 : Οὐ ταὐτὸ μέρος λόγου ὄνομα καὶ ῥῆμα, καὶ εἰ τοῦτο, οὐ πάντως καὶ τὰ τῆς συντάξεως εἰς ταὐτὸ συνελεύσεται, ἢ ἓν μόνον αἰτήσει, τὴν γενικήν, ἧς χωρὶς οὐδέποτε κτῆσις ἐπινοεῖται.... Τὰ ῥήματα πτῶσιν ἔχει ὀρθὴν παρυφισταμένην, ᾗ καὶ συμφέρεται.... Ἀνάγκη οὖν πᾶσα τὸ παρυφιστάμενον πρόσωπον ἐκ τῶν ῥημάτων ἐν πτώσει ὀρθῇ καταγίνεσθαι, τὸ δὲ τούτου πρόσωπον ἀνθυπαγόμενον μὴ ἐν ἄλλῃ πτώσει καταγίνεσθαι ἢ τῇ γενικῇ, ἧς ἄνευ οὐ συνίσταται κτητικὴ σύνταξις. Tout ce passage d'Apollonius sur la syntaxe du génitif est reproduit et accompagné de quelques notes intéressantes par un des éditeurs du *Classical Journal* de Valpy, juin, 1827, n 70, p. 284.

en général et qu'Apollonius n'a pas de peine à démontrer pour le plus grand nombre des exemples, mais qui donne aussi lieu à bien des difficultés. Ne pouvant le suivre dans ce détail, arrêtons-nous de préférence, avant de finir ce chapitre, à une question qui tient le milieu entre la syntaxe d'accord et la syntaxe de régime, et qui a fort préoccupé notre auteur; car après l'avoir posée dès son premier livre [1], il y revient deux fois dans le troisième; je veux parler de l'emploi de l'accusatif devant un infinitif.

Dans les locutions comme : Χρή ou δεῖ ἀναγινώσκειν Διονύσιον, « il faut que Denys lise », Θέλω σε ἀκούειν Διονυσίου, « je veux que vous écoutiez Denys », il est évident que Διονύσιον et σε expriment la personne qui fera l'action, ou, selon notre langage moderne, sont les *sujets* du verbe qu'ils accompagnent; et pourtant ils sont à l'accusatif, au lieu d'être au nominatif, ce qui contredit une des règles élémentaires de la Syntaxe. Mais, répond Apollonius, ces accusatifs ne sont pas appelés par l'infinitif; car dans les locutions épistolaires, comme : Φίλιππος Ἀθηναίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ χαίρειν, on voit que l'infinitif se construit avec le nominatif, comme les quatre autres modes du verbe [2]; mais δεῖ et χρή sont synonymes de

1. I, 8 :... ὑμᾶς γράφειν, ἐκείνους γράφειν. Ἀλλ' ἔνεστιν ἐξαιρέτως ἐν τοῖς ἑξῆς ἔτι περὶ τούτων διαλαβεῖν, ἐν οἷς καὶ ζητήσομεν διὰ τί ἐπ' αἰτιατικὴν φέρεται. Priscien, XVIII, 19, p. 169, constate simplement le fait et n'y paraît soupçonner aucune difficulté.

2. III, 16, p. 241 : Οὐ γὰρ ἡ τῶν ἀπαρεμφάτων χρῆσις τὸ τοιοῦτον ἀπαιτεῖ· πρόκειται γοῦν ἡ ἐπισταλτικὴ σύνταξις οὐκ οὔσης αἰτιατικῆς πτώσεως. Sur ces dernières constructions il s'est expliqué plus haut, I, 12; III, 14.

λείπει, qui appelle après lui l'accusatif, comme fait ἐθέλω dans cette locution : Περιπατεῖν ἐθέλω ἤπερ γράφειν, « j'aime mieux me promener que d'écrire », et par conséquent, dans toutes les phrases qui expriment une nécessité ou un acte de volonté, l'accusatif est gouverné soit par le verbe δεῖ ou l'un de ses équivalents, soit par l'un de ces verbes que les Grecs appelaient προαιρετικά[1].

On sent facilement la faiblesse d'une telle explication; elle laisse inexpliqués tous les cas où la proposition infinitive est évidemment le sujet et non le régime de la proposition personnelle qui l'accompagne, comme dans cette phrase de Tyrtée :

Τεθνάμεναι γὰρ καλὸν (ἐστίν) ἐνὶ προμάχοισι πεσόντα
Ἄνδρ' ἀγαθόν, περὶ ᾗ πατρίδι μαρνάμενον.

« Il est beau pour l'homme de cœur de tomber au premier rang, en combattant pour sa patrie. »

et dans les locutions semblables qui sont, il est vrai, plus rares peut-être chez les Grecs que chez les Latins. L'erreur principale d'Apollonius consiste à nier que l'infinitif appelle avant lui l'accusatif, et cette erreur même vient de ce que les anciens grammairiens ne se sont jamais fait une juste idée de la nature de l'infinitif, et qu'ils n'ont pas su y reconnaître un des modes de la proposition subordonnée. Mais, sur ce point, les modernes eux-mêmes ont longtemps disputé sans pouvoir s'entendre. Il y a plus d'un siècle que Périzonius, dans son commentaire sur la *Minerva* de Sanchez, écrivait en propres termes : « L'accusatif joue devant l'infinitif tout à fait le même

1. *Synt.*, I, 42; III, 32, p. 287; *de l'Adv.*, p. 540, etc. Priscien, XVIII, 4, p. 122.

rôle que jouent le nominatif et la personne devant les modes définis »[1], opposant ainsi sans le savoir à l'assertion d'Apollonius une assertion toute contraire, qui, selon nous, est la vérité même; mais sommes-nous bien sûrs que cette vérité soit généralement admise, et que la doctrine d'Apollonius n'ait pas encore conservé chez nous quelques partisans?

On croit apercevoir chez les anciens, en dehors des écrits d'Apollonius, la trace de certains progrès dans les théories relatives à la syntaxe. Sextus Empiricus, dans son livre *contre les Grammairiens*, où il ne cite aucun écrivain notoirement postérieur à l'ère chrétienne, traite du solécisme comme d'une question familière aux écoles, et la définition qu'il transcrit de ce vice de langage jouissait apparemment d'une autorité toute classique, car il ne prend pas la peine d'en nommer l'auteur[2]. Quand le grammairien romain Comminianus distinguait deux

1. I, 12, p. 84 : « Accusativus ante infinitiva præbet per omnia vicem nominativi et personæ ante finita, atque adeo sicuti adjectiva quædam dicuntur omnis generis; sic omnis personæ sunt infinita. » Ces dernières observations sont, du reste, conformes à la doctrine d'Apollonius sur l'infinitif (*Syntaxe*, I, 8, p. 32). Sur la controverse relative à cet emploi de l'accusatif, voyez surtout G. Fuisting : « De natura accusativi cum infinitivo apud Latinos. » (Munster, 1838, in-4); et Th. Rumpel : *Die Casuslehre*, etc., p. 186-189. J'ai essayé ailleurs d'appliquer, en le développant de la façon la plus élémentaire, le principe si nettement, mais si brièvement exprimé par Périzonius. Voyez *Notions de Grammaire comparée*, chap. XVIII, § 2.

2. § 210, p. 646, éd. Bekker : Σολοικισμός ἐστι παράπτωσις ἀσυνήθης κατὰ τὴν ὅλην σύνταξιν καὶ ἀνακόλουθος. Sextus a cité ailleurs des définitions ou des opinions de Denys le Thrace, de Cratès de Mallos, d'Asclépiade de Myrlée, etc.

espèces de solécismes : 1° ceux qui se font par l'emploi d'un mot pour un autre; 2° ceux qui tiennent aux accidents de chaque mot, et quand il subdivisait cette seconde classe de solécismes en plusieurs espèces : les solécismes qui portent sur la qualité, ceux qui portent sur le genre, sur le nombre, etc.[1], il considérait les faits de syntaxe comme nous voudrions qu'Apollonius les eût considérés, c'est-à-dire comme des rapports, réguliers ou irréguliers, entre les parties du discours et leurs diverses formes; c'était se placer à un point de vue plus élevé que n'a fait le philologue alexandrin. Or, ces idées de philosophie grammaticale paraissent remonter jusqu'aux écoles grecques, peut-être même jusqu'à Hérodien, car on possède sous le nom de cet auteur deux opuscules où les fautes de langage, κακίαι, selon l'expression déjà usitée dans Apollonius, sont ramenées à trois genres principaux : le solécisme, le barbarisme et l'impropriété ou ἀκυρολογία[2]. Ces deux opuscules

1. Sosipater Charisius, ap. Putsch. *Gramm. lat. Auctores*, p. 238 : « Solœcismus est oratio inconsequens; fit autem per partes orationis, aut per accidentia partium orationis.... Conjunctio posita pro adverbio. Per accidentia partium orationis fit solœcismus in plures species divisus : per qualitates, genera, numeros, casus, personas, modos, tempora, comparationes. » *Id.*, p. 239 : « Aliis ita placuit definire de solœcismo. Solœcismus est non conveniens orationi sermonis verborumque junctura. Solœcismus quoque fit modis quatuor : adjectione, detractione, immutatione, transmutatione. » Cf. Donatum, *Ibid.*, p. 1768.

2. Boissonade, *Anecdota græca*, vol. III, p. 241 et 262. Cf., p. 229, l'opuscule d'un certain Polybius, et p. 238, celui d'un anonyme, sur le même sujet. — Parmi les ouvrages perdus de Théophraste, on trouve mentionné, dans la liste de Diogène Laërce, un traité περὶ Σολοικισμῶν; mais c'est peut-être un ouvrage de morale, qui traitait περὶ ἠθικῶν σολοικισμῶν, des solé-

peuvent n'être pas de la main même d'Hérodien; mais, comme tant d'autres qui portent ce nom célèbre, ils contiennent au moins en substance la doctrine du maître qui, sur tant de points, continua et développa les théories d'Apollonius. Nous savons, en effet, par le témoignage de Michel le Syncelle, qu'Hérodien avait écrit un traité de Syntaxe.

Le même auteur et Suidas attribuent un livre semblable à Arcadius d'Antioche, qui avait aussi publié un abrégé de l'*Orthographe* d'Hérodien[1]. Apollonius le Jeune et Denys de Byzance sont encore cités par Michel le Syncelle comme de graves autorités en matière de syntaxe. Mais les ouvrages de ces écrivains ont aujourd'hui disparu.

Quant à Priscien que sa naissance, son érudition et son langage rattachent aux écoles de l'Orient comme à celles de l'Occident, on peut dire que, sur les questions de syntaxe, il ne jure que par Apollonius[2]. Dans les deux derniers livres de ses *Institu-*

cismes *en conduite*. Voyez un opuscule sur le même sujet, publié par M. Boissonade, *Anecdota græca*, vol. II, p. 558, et pour le sens primitif du mot σολοικισμός, les textes réunis dans mes *Notions élémentaires de Grammaire comparée*, note 68 de la troisième édition.

1. Michel le Syncelle, *Préface*, transcrite plus haut, p. 234, note, et Suidas, au mot *Arcadius*.

2. XVII, 1, *initio* : « Quoniam in ante expositis libris de partibus orationis in plerisque Apollonii auctoritatem sumus secuti, aliorum quoque sive nostrorum sive Græcorum non prætermittentes necessaria, et si quid ipsi quoque novi potuimus addere : nunc quoque ejusdem maxime, de ordinatione sive constructione dictionum, quam Græci σύνταξιν vocant, vestigia sequentes, si quid etiam ex aliis vel ex nobis congruum inveniatur, non recusamus interponere. » Il le cite formellement, XVII, 20, p. 77; 26, p. 99; 27, p. 102, 103; XVIII, 4, p. 122.

tions grammaticales, livres spécialement consacrés à la syntaxe comparative du grec et du latin, et qui ont été souvent lus dans les écoles comme un traité distinct des seize livres précédents[1], on trouverait difficilement une idée générale de quelque importance qui ne soit empruntée à l'ouvrage d'Apollonius. C'est partout la même méthode et la même doctrine, et quelquefois ce sont les mêmes digressions. Priscien analyse d'abord les aperçus qui ouvrent le premier livre περὶ Συντάξεως, et il discute, comme Apollonius à la fin de son chapitre III, la question de savoir pourquoi les locutions interrogatives appartiennent toutes au nom ou à l'adverbe, et, toujours par le même esprit de stricte imitation, quoique la langue latine n'ait point d'article proprement dit, il commence par traiter des mots qui, en latin, se construisent comme l'article grec[2]. Puis il passe à la syntaxe du pronom, et, comme Apollonius, il renouvelle, sur la nature de ce mot, des discussions qui ont déjà trouvé leur place dans le traité des *Parties du discours;* s'arrêtant, comme l'auteur grec, avec une complaisance qui nous étonne, à éclaircir des difficultés purement imaginaires[3], rattachant de même à des remarques sur la

1. Il se trouve copié, comme un ouvrage distinct, dans les mss. de la Bibliothèque impériale, nos 7494, 7498, 7509, 7547, 7570.

2. XVII, 3, p. 21 : « Sed quoniam Apollonius, de constructione, id est περὶ συντάξεως, scribens, ab articulis, qui nominibus adhærent, cœpit, nos quoque ab eis, quæ loco articulorum sumi possunt apud nos, incipiamus. »

3. XVII, 19, p. 72, 73 : « Quæritur quæ sit differentia inter genitivum primitivi et possessivi *mei*, *tui*, etc. » .... « Apud Græcos etiam articulus huic conjunctus discernit ambiguitatem : Ὁ τοῦ ἐμοῦ ἀγρός, ἡ τῆς ἐμῆς σωφροσύνη, etc. »

syntaxe du pronom une formule générale des lois syntaxiques[1]. Il semble toutefois qu'à partir de cet endroit, sa confiance faiblit ou son courage se fatigue. Priscien trouve peut-être Apollonius trop philosophe, trop préoccupé des règles, au détriment des exceptions, qui, si souvent, l'emportent sur les règles dans l'usage. Aussi, après s'être acquitté en une page de cette théorie dont nous avons plus haut fait ressortir toute l'importance, il s'empresse d'énumérer les figures qui, en latin comme en grec, contrarient la régularité de l'ordre grammatical, et il multiplie, pour chacune d'elles, les exemples empruntés aux auteurs classiques dans les deux langues[2]. Revenant ensuite, sans autre façon, à la syntaxe des pronoms personnels[3], et par une transition toute naturelle, à la syntaxe des verbes, il se propose de traiter spécialement ce dernier sujet dans son dix-huitième livre; mais il ne se dissimule pas que sa méthode d'exposition entraîne bien des redites[4] : c'est précisément le défaut que nous avons reproché à la méthode suivie par Apollonius. Priscien, du reste, l'atténue ici

1. XVII, 21, p. 80. Voyez plus haut, p. 227 note.

2. XVII, 20, p. 81 : « Supervacuum est igitur in re tam manifesta usus auctorum testimonia proferre. Illud tamen sciendum quod per figuram quam Græci ἀλλοίωσιν vocant, id est variationem, etc.... et numeri diversi, et genera diversa et diversi casus, et tempora et personæ, non solum transitive et per reciprocationem, sed etiam intransitive copulantur. Quæ diversis auctorum exemplis, tam nostrorum quam Græcorum, necessarium esse duximus comprobare. »

3. XVII, 24, p. 95 : « Sed ad pronominis ordinandi tractationem redeamus. »

4. XVIII, *initio* :... « Ergo minime mireris si eadem exempla constructionum repetantur, cum in plerisque consimiles sint supra dictorum et dicendorum rationes. »

plutôt qu'il ne l'exagère; car il déduit assez régulièrement : 1° la syntaxe des cas, depuis le nominatif jusqu'à l'accusatif et à l'ablatif; 2° la syntaxe des modes depuis l'infinitif jusqu'au subjonctif et à l'optatif; 3° la syntaxe des voix. Mais arrêté de nouveau par le grand nombre des exceptions, il renonce encore aux théories générales pour accumuler des exemples d'idiotismes grecs et latins[1], au milieu desquels on distingue avec peine quelques observations sur la syntaxe des particules indéclinables.

Cette richesse de citations classiques fait, à vrai dire, aujourd'hui le principal mérite des deux derniers livres de Priscien. Quant aux doctrines, à part une remarque ingénieuse empruntée au grammairien Théoctistus sur les verbes impersonnels, une observation empruntée à Donat sur l'usage du subjonctif, et quelques dénominations dont je ne retrouve pas la trace dans Apollonius[2], on peut affirmer que Priscien n'a pas suivi d'autre modèle que l'auteur de la Syntaxe; il ne le cite pas toujours en propres ter-

1. XVIII, 19, 20, p. 173 : « Ne mireris tamen omnia activa ex quacunque voce actum significantia cum transitione Romanos accusativo conjungere, cum Attici quoque tam in eis quam in aliis constructionum plerisque idem servent. — Quam ob rem necessarium esse duximus multos et diversos usus ab auctoribus utriusque linguæ colligere omnium orationis partium, quorum exemplis gaudeant confidentiusque utantur qui laudibus utriusque gloriari student doctrinæ. »

2. XVIII, 5, p. 129 : « Impersonalia omnia..... teste sapientissimo domino et doctore meo Theoctisto... possent habere intellectum nominativi ipsius rei, quæ in verbo intelligitur. » — XVIII, 14, p. 162 : Opinion de Donat sur le sens optatif du mot *fuerit* dans un vers de Virgile. — XVIII, 1, p. 117 : « Verba quæ Græci ἰσοπαλῆ vocant, et subjecta vel superposita, quæ Græci ἐπαναβεβηκότα dicunt. »

mes, mais il le traduit presque à chaque page, sauf à corriger quelquefois l'excessive rigueur de ses assertions, comme il fait, par exemple, à propos de la première personne de l'impératif[1].

C'est encore la doctrine d'Apollonius qui forme le fond du manuel de Syntaxe composé à Édesse, au commencement du IXe siècle de l'ère chrétienne, par le prêtre Michel, surnommé le Syncelle, en souvenir de la charge qu'il remplissait auprès du patriarche de Jérusalem. Bien que l'auteur, dans sa préface, cite pour autorités non-seulement Apollonius Dyscole, mais encore Hérodien, Apollonius le Jeune, les Atticistes, Arcadius et Denys de Byzance, il semble que le Dyscole a été son principal guide. Plus méthodique et plus clair, plus complet même, à quelques égards, ce manuel, trop oublié aujourd'hui, s'accorde cependant, pour les divisions et pour les définitions fondamentales, avec la Syntaxe d'Apollonius, comme on va le voir par la simple énumération des chapitres dont il se compose, et par quelques comparaisons signalées dans les notes ci-après :

1° Introduction sur les diverses espèces de λόγοι ou propositions;

2° De la syntaxe du nom et des diverses espèces de noms;

3° Des cas du nom et de leurs principaux usages;

1. XVIII, 8, p. 134 : « Imperativa primas personas singulares non habent quia nemo sibi ipsi potest imperare, *nisi figurate*, quasi ad alium loquens in secunda persona se ipsum proferat. » .... « Græci tamen ea ὑποθετικά nominant, etc. » C'est Apollonius (*Synt.*, III, 25, 26) qu'il désigne, comme on l'a vu plus haut, chap. v, p. 162.

4° Du verbe et de ses diverses espèces, syntaxe des modes et des temps;

5° De l'article et de ses deux espèces, le protactique et l'hypotactique[1];

6° Du pronom, de son origine[2] et de ses diverses espèces;

7° De la préposition, considérée soit dans la composition des mots, soit dans celle des phrases, ἐν συνθέσει, ἐν συντάξει[3];

8° Des adverbes, chapitre où se trouve citée la définition de Denys le Thrace;

9° Des conjonctions, chapitre complété, comme le livre d'Apollonius sur le même sujet, par les règles concernant les particules explétives.

L'ouvrage se termine, à vrai dire, par un compliment au diacre Lazare, pour qui l'auteur l'avait écrit; mais il est augmenté, dans l'édition Aldine

1. Je cite, comme exemple des emprunts que fait l'auteur à la théorie d'Apollonius, les premières lignes du chapitre sur l'article : Τὰ ἄρθρα προεγνωσμένου τινὸς ἀναπόλησιν σημαίνουσι · λέγοντες γάρ · Ἄνθρωπος εἶπεν, ἀδηλόν τινα ἄνθρωπον λέγομεν · λέγοντες γάρ (Alde; δέ mss. 2535, 2557)· Ὁ ἄνθρωπος ἦλθεν, Ὁ ἄνθρωπος εἶπεν, προδεδηλωμένον τινὰ λέγομεν. Comparez plus haut, chap. IV, § 3, surtout p. 117-119.

2. Ἐπειδὴ τὸ ῥῆμα πολλάκις καὶ ἕκαστον (Alde; καθ' ἕκαστον, mss. 2535, 2557) πρόσωπον ἔχειν ὄνομα δεῖται εἰς ἀπαρτισμὸν τῶν κατὰ σύνταξιν λόγων, τῶν ὀνομάτων τοῖς πρώτοις καὶ δευτέροις προσώποις μὴ τασσομένων (Alde et ms. 2557; συντασσομένων, ms. 2535), ἐπινενόηται ἡ ἀντωνυμία προσώπων δεκτικὴ (Alde; δεικτική, ms. 2535; ἐπιδεκτική, ms. 2557) οὖσα, δυναμένη τάττεσθαι τοῖς ῥήμασι κατὰ πᾶν πρόσωπον. C'est la doctrine même d'Apollonius exprimée presque dans les mêmes termes. Voyez *Syntaxe*, I, 3, p. 13, 14, Bekker; et plus haut, chap. IV, § 2.

3. L'exemple cité par l'auteur (fol. 200, verso, Alde) : Πάντων δ' ἔπτυσε πολὺ κάτα ἤγουν κατέπτυσεν est celui même qu'analyse Apollonius, *Synt.*, IV, 1, p. 305.

et dans plusieurs manuscrits[1], de quelques pages d'observations sur la syntaxe, que termine un nouvel épilogue adressé, à ce qu'il semble, au même personnage.

Tout cela reste bien loin, sans doute, de l'abondante érudition et de la subtile critique d'Apollonius, mais se rattache pourtant aux traditions de l'école grammaticale d'Alexandrie. La seule œuvre originale que le moyen âge nous offre sur la syntaxe est le petit traité de Jean Glycas, περὶ Ὀρθότητος συντάξεως, où sont esquissées à grand trait, sans aucun souvenir des théories alexandrines, les origines et la constitution élémentaire du langage, et où la netteté des idées contraste avec l'élégance un peu raffinée du style[2]. Mais ce livre, vraiment supérieur au siècle qui l'a produit, est resté sans imitateur, comme il paraît avoir été sans modèle. Bien que de nombreux manuscrits témoignent qu'il fut quelque temps populaire dans les écoles de l'Orient[3], on le voit promptement retomber dans un complet oubli. Maxime Planude, qui écrit peu d'années après Glycas son traité de Syntaxe, ne semble guère connaître d'autre autorité sur ce sujet qu'Apollonius Dyscole; on peut même considérer son ouvrage[4] comme un abrégé

1. Par exemple, dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, nos 2556, 2558, 2561, 2594.

2. Joannis Glycæ patriarchæ Constantinopolitani (il l'était en 1316) *Opus de vera syntaxeos ratione* tribus e codd. monac. edidit atque recensuit, prolegomena, varias lectiones, etc., adjecit Alb. Jahn, Bernæ, 1849. Ce livre mériterait une analyse et un examen particuliers, que je ne puis me permettre à propos d'Apollonius.

3. Voyez les Prolégomènes de M. Jahn, note 15.

4. Publié dans les *Anecdota græca* de Bachmann, t. II,

des quatre livres du grammairien Alexandrin, abrégé fort incomplet, sans doute, mais qui a sur l'original l'avantage d'une clarté tout à fait méritoire en de telles matières. Il n'y a nul doute qu'on ne retrouve souvent aussi les décisions d'Apollonius dans ces recueils, très-communs au moyen âge, où, sous le titre περὶ Συντάξεως τῶν ῥημάτων, sont rangés les principaux verbes de la langue grecque, avec l'indication du cas ou des cas qu'ils régissent[1]. La Syntaxe de Théodore Gaza, si substantielle et si osbcure, et celle de Lascaris, si exclusivement empirique, relient ces travaux de l'érudition ancienne à ceux de l'érudition moderne. Mais, d'abrégés en abrégés, la science des Alexandrins est devenue tout à fait méconnaissable dans ces manuels que les professeurs de la Renaissance appropriaient à la faiblesse de leurs écoliers[2]. Depuis le XVIe siècle, Apollonius est de plus

p. 106-166. Apollonius y est cité dès la première page. On remarquera surtout, p. 107, les observations sur les particules explétives; p. 126, la théorie de l'article; page 149, la théorie des rapports du pronom avec le nom, et surtout cette assertion: Εἰ οὕτως εἴποιμι· ὁ Μάξιμος γράφω, ἀκαταλλήλως λέγω· p. 164, 165, l'analyse du pronom possessif, etc.

1. Bachmann, *Anecdota gr.*, t. II, p. 289-315. Apollonius est expressément cité, p. 190, à propos des verbes de sensation, et p. 192, à propos de la différence entre ἐρῶ et φιλῶ. Cf. *Synt.*, III, 32, plus haut. p. 253. — Hermann, *de Emend. ratione Gramm. gr.*, p. 353-421 : Περὶ τῆς Συντάξεως τῶν ῥημάτων πρὸς τὰ ὀνόματα καὶ τῶν ἄλλως μετὰ προθέσεων ἐναλλασσομένων ῥημάτων. Cramer, *Anecd. Oxon.*, t. IV, p. 275-307. De même dans la Grammaire de Lascaris (p. 237, éd. 1547) : Περὶ τῆς Ὀνομασίας τῶν ῥημάτων καὶ γενικῆς συντάξεως κατὰ παλαιούς.

2. Voyez Lascaris, préface du IIIe livre de sa Grammaire, où il déclare avoir écrit les deux premiers τοῖς εἰσαγωγικοῖς Ἕλλησι καὶ Λατίνοις. Son IIIe livre n'a pas un caractère beaucoup plus scientifique. Une preuve nouvelle de l'attention qu'a dû porter

en plus oublié dans les écoles, même dans celles de l'Orient; et quand, il y a quelques années, un savant professeur à l'université d'Athènes publiait dans cette ville un traité de la Syntaxe grecque en rapport avec les progrès les plus récents des études grammaticales, s'il se souvenait encore d'Apollonius, c'était moins pour lui emprunter quelques-unes de ses spéculations savantes et subtiles, que pour rendre hommage au vieil hellène, fondateur d'une science aujourd'hui agrandie et renouvelée[1].

Lascaris aux écrits d'Apollonius se trouve dans le *Codex Regius* 3245, contenant la Syntaxe, et écrit par un moine nommé Joachim, ἐκ προτροπῆς καὶ ἀξιώσεως τοῦ διδασκάλου κυροῦ Κωνσταντίνου Λασκάρεως. C'est aujourd'hui le ms. grec, ancien fonds, n. 2547.

1. K. Ἀσώπιος, περὶ ἑλληνικῆς Συντάξεως (Athènes, 1848. νς', et 912 pages in-8), σελ. κή. Cf. Bernhardy, *Wissenschaftliche Syntax der griechischen Sprache*, où les opinions d'Apollonius sont souvent rappelées et justement appréciées, surtout p. 270, sur la théorie du pronom; p. 353, sur la théorie de l'infinitif, etc.

CHAPITRE VIII.

UTILITÉ DES ÉCRITS D'APOLLONIUS POUR L'ÉTUDE DE LA GRAMMAIRE GRECQUE.

Dans les chapitres qui précèdent, nous avons souvent remarqué combien les théories philosophiques d'Apollonius se confondent avec sa philosophie grammaticale. Toutefois, comme nous avons pris soin d'écarter, autant qu'il était possible, les théories particulières pour nous attacher surtout aux idées qui forment chez lui une véritable philosophie du langage, il nous reste à traiter, dans ce chapitre, de l'utilité qu'offrent ses écrits pour l'étude de la langue grecque. C'est là un sujet très-vaste encore, car on pourrait, avec les ouvrages d'Apollonius ou à l'occasion de ces ouvrages, refaire un cours presque complet de grammaire grecque; aussi nous bornerons-nous à en traiter quelques parties, celles qui mettent le mieux en relief l'érudition de notre auteur et les qualités comme les défauts de sa méthode.

§ 1. De l'accent, de l'aspiration et de la quantité.

Quelques savants modernes ont mis en doute si l'accentuation grecque, telle qu'on la trouve aujourd'hui dans les manuscrits du moyen âge était bien une tradition de l'antiquité classique[1] : ce doute n'est

1. M. Longueville, *Traité de l'Accentuation grecque* (1849), p. VIII et IX, résume et combat quelques-uns de ces doutes exprimés sur ce sujet par les critiques.

pas permis à tout critique impartial qui aura seulement parcouru les écrits d'Apollonius. On y voit clairement que l'accent tonique est une des propriétés les plus essentielles des mots grecs, qu'il varie avec le sens et le rôle de chacun d'eux, qu'il anime le langage tout entier d'une harmonie particulière. On y voit surtout que cette harmonie tenait au fond même de la langue, et que, malgré bien des caprices, elle obéissait, en général, à des lois régulières et simples, produit d'un instinct que le grammairien observe et quelquefois dirige, mais auquel certainement il n'aurait pu suppléer par les artifices d'une théorie arbitraire.

Ce n'est pas qu'Apollonius s'exagère l'importance de l'accentuation; il reconnaît volontiers qu'un changement d'aspiration ou d'accent ne change pas toujours le caractère grammatical d'un mot[1]. Mais il montre avec beaucoup de justesse que, dans les polysyllabes, l'accent relie l'une à l'autre les diverses parties du mot et en forme la véritable unité. S'il veut distinguer entre un composé, σύνθετον proprement dit, et une locution dont les éléments ne sont que juxtaposés, c'est l'accent surtout qu'il invoque : la juxtaposition laisse à chacune des parties son accent particulier, la composition crée un tout qui a son accent propre et presque toujours distinct de celui des mots composants : ainsi Νέα-πόλις, Ἀχαιῶν-λιμήν ne sont que des noms juxtaposés; mais ἀνάδρομος, περιφόρητος,

1. *De l'Adv.*, p. 544 : Οὐ τὰ παρὰ πνεύματα ἢ τόνον, ἤ τι τῶν παρεπομένων ταῖς φωναῖς ἐκφερόμενα περιγράφεται τοῦ δέοντος μερισμοῦ· οὐ γὰρ ἐπεὶ μὴ δεόντως τὸ πούς ὀξύνεται, οὐκ ὄνομα· ἢ ὅτι τὸ ἅπαξ βαρύνεται καὶ πέριξ, τῶν ἄλλων ὀξυνομένων, οὐκ ἐπιῤῥήματα. Cf. *De la Conj.*, p. 526.

πάνσοφος, νεάοιδος sont des noms composés. Quelquefois aussi l'accent du premier élément vient se fondre avec celui du second, comme dans καθῆψα (de κατάῆψα); quelquefois enfin le premier mot perd son accent et le second le garde à la place où il le portait avant la composition, comme dans : περικλυτός, Παναχαιός, ἀντεραστής. Mais, en général, l'accent, dans les composés tend à remonter vers l'antépénultième[1], et quand il ne remonte pas, c'est que le composé est plutôt de ceux que les Grecs appelaient παρασύνθετα[2].

1. *Du Pronom*, p. 89, 90. *Syntaxe*, III, 32, p. 292; IV, 3 : Πρόδηλον ὅτι τὸ... ἀνάδρομος, περιφόρητος σύνθεσιν τὴν τῶν γενῶν (l. μερῶν. Cf. p. 321, 28; 324, 7) ἀνεδέξατο, οὐ μόνον διὰ τὸν ἀναδραμόντα τόνον κατὰ τὴν σύνθεσιν, ἀλλὰ καί, etc., IV, 8 : Ἀλλὰ μὴν καὶ ἐν συνθέσει μονὴ τοῦ τόνου γίνεται, περικλυτός, κ. τ. λ. Τό γε μὴν ἀναβιβάζειν τὸν τόνον ἴδιόν ἐστι συνθέσεως. Οὐχὶ οὖν ἐν τῷ καθῆψα... μᾶλλον σύνθεσις ἢ παράθεσις· καὶ γὰρ ἀμφότερα δύναται εἶναι. Εἴ γε μὴν τοῖς ἀναβιβαζομένοις τὸ ἐξαίρετον τῆς συνθέσεώς ἐστι. M. O. Schneider : *Apollonii Dyscoli de Synthesi et Parathesi placita*, in *Zeitschrift f. d. A.*, 1843, p. 643, croit reconnaître dans Apollonius l'indication d'un troisième procédé, qui serait la συνέπεια ou la συνέχεια, comme dans εἰσό, ἐνῷ, ἐξοῦ, etc. (voy. *Synt.*, I, 12; IV, 10), mais il invoque à l'appui de sa conjecture un passage du traité *de l'Adverbe*, p. 569, l. 8, qu'il est obligé de compléter aussi par conjecture : Τὸ πᾶν μονοσύλλαβον ἐν ἐκτάσει τοῦ ᾱ ἐστίν· ὑπὲρ μίαν δὲ συλλαβὴν καθεστηκός, εἴτε καὶ κατὰ σύνθεσιν εἴτε καὶ... ειαν τοῦ ἐλλείποντος ᾱ, ἐν συστολῇ, σύμπαν, πρόπαν, ἅπαν, passage où il lit καὶ κατὰ συνέπειαν ou συνέχειαν, et λήγοντος au lieu de ἐλλείποντος. Mais le ms. n'a point de place pour le second καί que lisait M. Bekker, et me semble offrir, encore assez lisibles, les lettres : εἴτε κα|τ'ἐντέλειαν, ainsi coupées par la ligne. Le supplément proposé par M. Schneider est donc inadmissible. M. K. Lehrs a été plus heureux en devançant par conjecture la restitution même que je propose ici d'après l'autorité du manuscrit (*Rheinisches Museum*, 1842, t. II, p. 354).

2. *Synt.*, IV, 8, p. 330 : Παρασύνθετον δὲ τὸ μὴ ἀναβιβάσαν τὸν

Priscien a de même considéré, dans la langue latine, l'accent comme le signe et le critérium de l'unité du mot, et il nous a signalé, à cet égard, certaines différences remarquables entre la langue grecque et la langue latine[1].

Tandis que dans les compilateurs, dans Arcadius et Jean d'Alexandrie, les règles de l'accent sont simplement énoncées, mais ne sont pas ramenées à des principes, Apollonius cherche toujours la raison des règles et souvent il la trouve de manière à les fixer d'autant mieux dans la mémoire. C'est surtout dans sa théorie des enclitiques que j'admire en cela son ingénieuse sagacité.

L'*enclise*, car il faut bien l'appeler de ce nom, qui manque à nos grammaires de l'Occident, est, en apparence, un des jeux les plus capricieux de l'accentuation; au fond, elle est l'effet du sentiment le plus délicat appliqué aux convenances du langage. Certains mots, qui n'ont jamais plus de deux syllabes, et jamais plus de trois temps, c'est-à-dire d'une brève et d'une longue[2], perdent leur accent pour le repor-

τόνον, καθὸ οὐδὲ συνετέθειτο, συνθέτῳ δὲ ῥήματι παρέκειτο,... τῷ λυραοιδῷ τὸ λυραοιδός, etc.

1. *Synt.*, VI, 3, t. I, p. 227 : « De *hujuscemodi*... et aliis talibus multi dubitaverunt utrum composita sint, an non; sed ea composita esse ipse accentus docet, qui in fine præcedentis dictionis (c'est-à-dire sur *ce*) poni non posset, nisi essent composita. » Même observation, à propos des verbes, VIII, 7, p. 385, Voyez aussi, V, 12, p. 205, 206, une remarque importante sur la différence d'accentuation entre les noms composés en grec et en latin.

2. *Synt.*, II, 18, p. 133 : Τὸ μέγιστον μέγεθος τῶν ἐγκλιτικῶν τρίχρονόν ἐστι..... Τὰ ἐγκλιτικὰ μόρια κατάφορα ἐπὶ τοὺς ἐλάττονας χρόνους, κ. τ. λ. Raison de cette règle, II, 17, p. 130 :

ter sur le mot qui les précède; mais ils ne perdent leur accent que parce qu'ils ont perdu une partie de leur importance dans la phrase et qu'ils y ont pris comme un rôle subordonné. Ainsi quand le pronom est à la même personne que le verbe et au nominatif, c'est-à-dire quand il est le sujet du verbe, il ne devient jamais enclitique [1]. Quand le pronom de la première personne n'est pas formellement opposé à un autre pronom, et sert de simple complément à un verbe, on emploie le monosyllabe μοί ou μέ, qui suit le verbe et est enclitique; dans le cas contraire, on emploie le dissyllabe ἐμοί ou ἐμέ qui n'est jamais enclitique et qui ainsi fait mieux ressortir la personne désignée; par exemple : Δός μοι, ἐμοὶ δός, Διονυσίῳ ἐλάλησε καὶ ἐμοί, Διονύσιον τιμᾷ καὶ ἐμέ, où la seule force de la conjonction qui précède le pronom a suffi pour le mettre en relief, tandis que dans : Ἐχαρίσατό σοι καὶ Διονυσίῳ, ἐτίμησέ σε καὶ Διονύσιον, les pronoms σοί et σέ se sont étroitement unis par l'enclise au verbe précédent [2]. Si la conjonction précède le pronom, mais cela par l'effet d'une hyperbate, sans que le pronom

Ἤκουσ' ἡμῶν λέγω ἀπολύτως, τῆς τάσεως μετατιθεμένης κατὰ τὴν ἄρχουσαν· ἠδυνάτει γὰρ ἐπὶ τὸ προκείμενον μόριον προελθεῖν, εἴγε μέχρι τριῶν χρόνων τὰ τῆς ἀμοιβῆς τοῦ τόνου ἐγγίνεται.

1. *Synt.*, II, 19 : Ἀδύνατόν ἐστι τὰς ἀντωνυμίας ἐγκλιθῆναι συνερχομένας τοῖς ῥήμασι κατὰ τὸ αὐτὸ πρόσωπον· καὶ ἕνεκά γε τούτου μόνως αἱ τῆς εὐθείας ὠρθοτονοῦντο, ἐπεὶ πάντοτε συμφέρονται τοῖς ῥήμασι κατὰ τὸ αὐτὸ πρόσωπον.

2. *Synt.*, II, 14 : Ἔστιν ὁ γενικώτατος τρόπος τῆς ἐν αὐταῖς ὀρθῆς τάσεως ἐπὰν ἔμφασις ἑτέρου προσώπου παραλαμβάνηται. Cf. II, 16 : Ἡ ἀπολελυμένη σύνταξις αἰτοῦσα ὑποτακτικὴν ἀντωνυμίαν μετατίθησι καὶ τὴν τάσιν, τουτέστιν ἐγκλιτικὰς αὐτὰς καθίστησιν; ἡ δὲ πρός τι ἐν ἀρχῇ παρεδέξατο τὴν ἀντωνυμίαν, ᾗ σύνεστι καὶ ἡ ὁλόκληρος φωνὴ καὶ ἡ παρεπομένη γραφή· πρόδηλον ἐκ τοῦ· Δός μοι καὶ ἐμοὶ δός. Cf. II, 22, p. 152; *du Pronom*, p. 50-52.

cesse d'être étroitement rattaché au verbe qui va suivre, comme dans : Καί μοι τοῦτ' ἀγόρευσον, [*Odyssée*, IV, 645] ou dans : Καί με φίλησεν, [*Iliade*, IX, 481] qui sont pour : Καὶ τοῦτ' ἀγόρευσόν μοι, et καὶ φίλησέν με, alors le pronom peut être monosyllabique et enclitique[1].

Les prépositions, comme les conjonctions, et même plus constamment que les conjonctions[2], ont la propriété de relever l'accent des pronoms qui les suivent : κατ' ἐμέ, δι' ἐμέ, περὶ ἐμοῦ, sans doute parce que ces pronoms gardent alors une valeur plus expressive que la préposition, simple signe d'un rapport[3].

Une autre conséquence des principes de l'enclise, c'est qu'un pronom qui change de quantité, soit en passant du singulier au pluriel, comme ἡμῶν pluriel de ἐμοῦ, soit par un simple allongement poétique, comme ἐμεῖο pour ἐμοῦ, cesse de pouvoir être enclitique; car si un mot de quatre temps pouvait reporter son accent sur la finale du mot précédent, on aurait ainsi trois syllabes après la syllabe accentuée, ce qu'une oreille grecque n'aurait pas souffert. Alors cependant la force de l'enclise se faisait quelquefois sentir encore; elle reportait l'accent de la finale du pronom à sa première syllabe. On n'aurait ni pro-

1. *Du Pron.*, p. 50, 52; *Synt.*, II, 14, p. 125 : Καί μ' ἐφίλησεν οὐ συμπλέκεται κατὰ τὸ ἀντωνυμικόν, κατὰ δὲ τὸ ῥῆμα, καὶ ἔστι τὰ τοῦ λόγου ἐν ὑπερβατῷ.

2. *Synt.*, II, 14 : Σύνδεσμος ὁ ὅτι ἐπὶ ῥήματος φέρεται μόνον, ὅθεν οὐδὲ ἀναγκαίως διεγείρει τὰς ἀντωνυμίας, εἰ μὴ τὰ τοῦ λόγου ἀπαιτήσῃ· οἷόν τε γὰρ φάναι Ὅτι σε ἐτίμησα ὑβρίσθην· καθόλου γὰρ οὐκ οἶδε τὴν ἀντωνυμίαν· εἰ δὲ κατ' ὀρθὴν τάσιν φαίημεν Ὅτι σὲ ἐτίμησα, δῆλον ὡς οὐ διὰ τὸν σύνδεσμον, ἀλλὰ διὰ τὴν ἐπακολουθήσασαν ἀντιδιαστολήν.

3. *Du Pron.*, p. 52. *Synt.*, II, 15.

noncé ni écrit : Ἤκουσέν ἡμων Διονύσιος, mais on prononçait et on écrivait : Ἤκουσεν ἥμων[1]. Au contraire, les pronoms monosyllabiques qui ne précèdent jamais le verbe, comme σφέ, μίν, et l'accusatif dorien τύ sont des enclitiques[2].

Du reste, toutes les règles n'ont pas cette rigueur. Il y a des cas douteux, où l'inclinaison de l'accent se justifie sans être tout à fait nécessaire ; il y en a où elle répond à des nuances de sens fort délicates et qu'il est permis de négliger. Apollonius a de merveilleux détours d'expression pour excuser ces divergences de sentiment et les leçons diverses qu'elles autorisent dans les manuscrits des auteurs[3]; mais sur les principes il est inflexible, et il s'écrie quelque part avec une vivacité qui nous fait sourire : « Qui d'entre les Hellènes oserait prononcer ἕνεκά μου en inclinant le pronom sur la particule ? » Il est donc vrai qu'une faute d'accent pouvait équivaloir à un *barbarisme;* Apollonius ne prononce pas ce mot, mais d'autres grammairiens ne craignent pas de le prononcer[4].

1. *Synt.*, II, 17 et 19. Voyez aussi, II, 18, p. 135, 136, les observations relatives aux formes du pronom αὐτός qui n'est enclitique que, dans certains cas, à l'accusatif singulier. Cf. *du Pron.*, p. 41, 77.

2. *Synt.*, II, 18 : Μόνως ἐγκλιτικαὶ ἐπενοήθησαν..... οὐ γὰρ ῥημάτων ποτὲ προηγήσαντο.

3. *Synt.*, II, 18, à la fin : Οὐ τοῦτο δέ φημι ὡς οὐχ οἷόν τε καὶ ἐπὶ τῆς τοιαύτης συντάξεως ὀρθοτονεῖν, ἀλλ' ὡς ἀφορμὴν ἔχει ἐγκλίσεως ἡ τοιαύτη σύνταξις. *Du Pron.*, p. 51 : Καὶ φαίνεται ὡς μονοσυλλαβήσασα ἡ μέ δελεασμὸν ἐποίει τῆς ἐγκλιτικῆς ἀναγνώσεως. Voyez aussi, *Synt.*, II, 20, une discussion très-subtile sur cet hémistiche homérique : Ἐπεὶ ἕο κήδετο λίην, et comparez plus bas le § 3 de ce chapitre.

4. *Synt.*, II, 17 : Τίς γὰρ ἂν θαῤῥήσειεν Ἑλλήνων ἐγκλίνειν τὸ Ἕνεκά μου. *Synt.*, I, 26 : Οὐδὲ αἱ τῶν Ἑλλήνων συντάξεις ἀναδέ-

Nous avons peine à comprendre tant de subtilité et surtout tant de passion pour de si petites choses. Apollonius, qui nous semble avoir épuisé les difficultés de l'enclise, surtout dans le traité du Pronom et dans la Syntaxe, les avait pourtant traitées avec plus de détail encore dans son ouvrage sur l'Accent : c'est qu'elles répondaient à un besoin réel de ses compatriotes dans l'étude de leur langue, et qu'elles étaient prises au sérieux par le plus grand nombre de ses lecteurs. Si l'accent n'eût pas été chose vivante, en quelque sorte, dans le langage des Hellènes; s'il eût été imaginé par quelques grammairiens pour l'usage des lettrés et pour l'ornement des manuscrits de luxe, tout le zèle de ces gens d'école n'aurait pas réussi à faire vivre jusqu'à nous une théorie si épineuse et si peu utile, et Apollonius ne serait que ridicule lorsqu'il l'analyse avec une telle complaisance et qu'il en exprime les aphorismes avec tant de hauteur.

On ne peut méconnaître toutefois que la doctrine de l'accentuation n'ait donné lieu à quelques décisions arbitraires des grammairiens, mais on distingue assez facilement ce qu'ils ont constaté d'après l'usage populaire et ce qu'ils ont inventé, avec plus ou moins de raison, pour corriger certains caprices de l'usage et fixer l'orthographe. Nous citerons pour exemple la théorie de l'anastrophe, qu'Apollonius résume dans le quatrième livre de sa Syntaxe.

« Quant au changement d'accentuation dans les prépositions, nous dirons d'abord qu'il y a pour toutes

ξονται κ. τ. λ. Polybius ap. Boiss. *Anecd. Gr.*, vol. III, p. 230 : Περὶ δ' ἐναλλαγὴν γίνεται βαρβαρισμὸς καὶ περὶ τὰς προσῳδίας. Anon., *ibid.*, p. 238 : Γίνονται δὲ καὶ βαρβαρισμοὶ κατὰ προσῳδίαν.

les parties du discours certaines propriétés accessoires qui, considérées isolément, semblent inexplicables : tel est l'usage de faire certains mots enclitiques, de placer l'accent sur l'avant-dernière syllabe dans les noms interrogatifs [comme τίνος], sur la dernière dans les noms indéterminés [τινός]. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que la préposition ait, elle aussi, un double accent, puisque cette propriété lui est commune avec les pronoms susceptibles d'enclise.... Les autres parties du discours ne se prêtent qu'à une seule construction. Ainsi l'adverbe se porte toujours sur le verbe, même quand il en est séparé par plusieurs autres parties du discours; l'article se porte sur le nom décliné ; le nom, sur le verbe avec lequel il s'accorde..... Mais les prépositions, se construisant de deux manières, c'est-à-dire tantôt avec le nom [par juxtaposition], tantôt avec le verbe [par composition], se prêtent, en conséquence, à deux accentuations différentes : quand l'accent naturel se déplace, c'est que la préposition elle-même a remonté d'un rang dans la phrase; si l'accent n'est point déplacé, c'est que la préposition a conservé la construction qui lui est propre. Ainsi dans [cette phrase d'Homère] :

Ἰθάκην κάτα κοιρανέουσι (*Odyssée*, I, 247),

l'accent placé sur la première syllabe de κάτα, ou, en d'autres termes, l'anastrophe montre que la préposition se déplace pour se rapporter à Ἰθάκην, tandis que κατά, accentué sur la finale, se porterait sur κοιρανέουσι.... De même dans [cet autre hémistiche d'Homère] :

Μάχῃ ἔνι κυδιανείρῃ (*Iliade*, IV, 124),

[on a ἔνι au lieu de ἐνί, parce que la préposition se rapporte au nom qui précède et non à l'adjectif qui suit]; et ainsi d'autres exemples dont on donnera le détail, quand on expliquera quelles prépositions sont susceptibles d'anastrophe et quelles ne le sont pas. Nous n'avons en ce moment d'autre but que de faire voir que si les grammairiens ont imaginé la double accentuation de ces mots, c'est pour satisfaire à une véritable nécessité; les prépositions étant d'ailleurs, par leur son, toutes appropriées à ces changements, puisque toutes ont l'accent aigu sur la dernière syllabe, tandis que les autres parties du discours ont une plus grande variété d'accents, et ne rencontrent pas, si elles changent leur accent, la même régularité d'inversion que les prépositions[1]. Voilà pourquoi aussi les prépositions monosyllabiques, lorsqu'elles s'allongent d'une syllabe, reportent en même temps leur accent sur la dernière, comme par exemple ἐνί, allongement de ἐν, et προτί, allongement de πρός. C'est pourquoi aussi Aristophane lui-même ne voulait pas qu'on appliquât à ces formes l'accentuation éolienne, en reportant leur

1. *Synt.*, IV, 2, p. 309 : Τὸ γὰρ νῦν προκείμενον ἡμῖν ἐστὶ παραστῆσαι ὡς ἀναγκαίως οἱ στοιχειῶται ἐπενόησαν τὴν ἐπ' αὐταῖς γενομένην δισσὴν τάσιν, ὁμολόγως καὶ τῶν φωνῶν προευθετισμένων εἰς τὸν προκείμενον λόγον (?), εἴγε ἁπάσαις παρεπόμενόν ἐστι τὸ ὀξύνεσθαι, τῶν ἄλλων μερῶν τοῦ λόγου ποικιλωτέρων ὄντων κατὰ τὰς τάσεις· οὐ γὰρ τὸ μεταπῖπτον τῆς τάσεως εἰς τὸν αὐτὸν εὐθετισμὸν ὑπῆρχεν, ὅς γε καὶ παρηκολούθει ταῖς προθέσεσι. Le mot στοιχειῶται demeure ici très-obscur (voyez plus haut, chap. ier, p. 12, 13); mais si Sénèque (*Epist.* 36) appelle par dérision *clementarii senes* les vieillards à qui l'âge n'a rien appris, et qui en sont restés à l'ABC, Apollonius a pu désigner sérieusement par un mot semblable les grammairiens législateurs de l'alphabet.

accent sur la seconde syllabe, parce qu'elles auraient ainsi perdu ce qui est la propriété distinctive de la préposition, je veux dire l'anastrophe : si elles devenaient des mots barytons, quand, attirées par le verbe ou par le nom contrairement à leur construction naturelle, elles auraient à déplacer leur accent pour la cause que nous avons vue, [cela en ferait de nouveau des oxytons, en dépit des règles particulières au dialecte éolien, et ainsi l'on n'aurait rien gagné au premier changement].

« La même raison explique pourquoi les prépositions n'ont que des syllabes brèves, soit au commencement, soit à la fin ; en effet, les temps brefs se prêtent au déplacement de l'accent, et la preuve, c'est que le dialecte éolien, qui transporte l'accent de la finale à la pénultième, abrége presque toujours la quantité des syllabes finales[1]. Du moins, lorsque la finale d'une préposition devient longue, comme dans [les formes poétiques] καταί, ὑπαί, et autres semblables, le mot cesse de se prêter à l'anastrophe.

« Au reste, toutes les prépositions ne sont pas capables d'anastrophe. Mais il en est de même des pronoms qui ne sont pas tous susceptibles de perdre ou de garder leur accent; c'est là seulement une propriété du plus grand nombre. De même tous les mots interrogatifs ne reculent pas l'accent. Beaucoup d'autres règles ne sont pas sans exception[2]. »

1. IV, 2, p. 309 : Ὁ γὰρ βραχὺς χρόνος εὐμετάθετος κατὰ τάσιν, ὅπου γε καὶ ἡ Αἰολὶς μετατιθεῖσα τοὺς τόνους τοὺς κατὰ τὸ τέλος εἰς βραχείας συλλαβὰς μετατίθησι κατὰ τὸ πλέον.

2. Comparez avec tout ce chapitre sur l'anastrophe, les Τονικὰ παραγγέλματα de Jean d'Alexandrie (p. 25 et suiv.), qui paraît avoir eu sous les yeux le texte d'Apollonius, et

On voit assez bien, par ce témoignage d'Apollonius, comment s'est constituée dans les écoles grecques la théorie si complexe de l'accentuation. L'usage a fourni les règles générales, mêlées de quelques exceptions. Comme d'ailleurs l'usage variait avec les dialectes, il présentait quelquefois des contradictions difficiles à résoudre; le devoir du grammairien était d'enregistrer les règles et de respecter la tradition[1] toutes les fois qu'elle ne consacrait pas un usage déraisonnable. Mais si la tradition semblait se contredire elle-même ou s'égarer, le grammairien alors intervenait contre elle et en appelait à la logique pour rétablir, au moins dans l'écriture, l'autorité des principes violés par la prononciation. Il y a bien loin de là, ce me semble, à l'ambition dont on accuse Aristophane de Byzance et ses disciples, quand on veut faire d'eux les inventeurs et les patrons d'une législation tout arbitraire.

Ce qui est plus ambitieux peut-être que les hardiesses des Alexandrins en pareille matière, c'est de vouloir aujourd'hui, comme ont fait quelques savants, suppléer dans ses lacunes ou contrarier dans ses aphorismes la doctrine que l'antiquité nous a transmise sur la théorie de l'accent.

l'excellente dissertation de K. Lehrs (*Quæstiones epicæ*, p. 68 : *Veterum præcepta de Anastrophe*).

1. *De l'Adv.*, p. 582 : Ἡ χρῆσις ἡ παρ' Ἕλλησι. *Synt.*, III, 9 : Ἡ χρῆσις κατέλειψεν. *Synt.*, I, 10 : Πολλή ἐστιν ἡ εὐχρηστία τῆς κατὰ τὸν ἑλληνισμὸν παραδόσεως... τινὰ τῶν κατὰ παραδοχὴν οὐ διεσταλμένην ἔχει τὴν προφοράν. Cf. *de l'Adv.*, p. 571, 574. *Ibid.*, p. 579 : Ἡ κακία γενομένη ἐν ἑλληνισμοῦ παραδοχῇ. Cf. *Synt.*, III, 31, etc. L'exception est désignée par le verbe σημειοῦν, τὰ σεσημειωμένα, *Synt.*, IV, 5, 8; ou par le verbe ἀλογεῖσθαι, τὰ ἠλογημένα, *Synt.*, II, 21; *de l'Adv.*, p. 572, 583, 620, etc.

Parmi les innovations de ce genre, il en est une qui prétend, mais à tort, s'appuyer, entre autres autorités, sur celle d'Apollonius et qui mérite d'autant plus d'être examinée dans ce chapitre que, depuis longtemps introduite dans les livres de grammaire, elle n'a pas, à vrai dire, rencontré jusqu'ici de contradicteurs.

Les premiers éditeurs de livres grecs ont trouvé dans les manuscrits un certain nombre de monosyllabes ordinairement privés d'accent, et ils ont fidèlement reproduit cette particularité d'orthographe, sans chercher à s'en rendre compte. Les mots ainsi écrits par les copistes du moyen âge étaient : ὁ, ἡ, οἱ, αἱ, εἰ ou αἰ, ἐς ou εἰς, ἐκ ou ἐξ, ἐν ou εἰν, ὡς, enfin οὐ avec ses deux variantes orthographiques οὐκ et οὐχ. On y ajoute quelquefois le mot φή, synonyme épique de ὡς.

Fort occupés d'exposer des règles plus générales et plus importantes, les auteurs de Grammaires grecques négligèrent longtemps ces dix ou douze petits mots : ils consacraient à peine quelques pages aux règles des enclitiques; à plus forte raison devaient-ils s'inquiéter peu de quelques faits qui ressemblaient tant à des négligences ou à d'insignifiantes exceptions. Ainsi les mots sans accent passent presque inaperçus dans les grammaires de Lascaris et de Gaza, dans celles d'Urbain de Bellune et de Clénard, et dans les éditions ou abrégés de Clénard qui succèdent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

En 1655, l'auteur de la Méthode de Port-Royal, dans son IXe livre, après vingt-trois règles sur les accents, rédige un dernier quatrain pour les « mots qui n'ont point d'accent, » et il le fait suivre de quel-

ques remarques assez justes, mais incomplètes, sur l'orthographe de ces mots et sur leur usage.

Au XVIIIe siècle, Lambert Bos, dans son petit traité sur les Accents, joint comme appendice à une édition hollandaise de la Grammaire de Weller, est encore plus laconique; il se contente de dire que tout mot grec reçoit un des trois accents, excepté « quelques petits monosyllabes, qui en sont tout à fait dépourvus, » et il les énumère en faisant remarquer que οὐ peut être oxyton à la fin d'une phrase.

Le premier, je crois, en 1775, dans son ingénieux opuscule *de Prosodiæ græcæ accentus inclinatione*, Reiz nomme ces particules ἄτονα, sans remarquer qu'il introduit ainsi dans la théorie de l'accent un mot que les anciens n'ont jamais employé en ce sens, et qui n'appartient qu'au style de la philosophie morale. Le premier aussi, Reiz soupçonne et signale, dans l'orthographe de ces mots, une difficulté jusque-là inaperçue. Il s'étonne de cette exception à la règle qui veut que tout mot grec ait un accent, et surtout il demande comment quelques particules peuvent être dites ἄτονοι, quand Apollonius affirme que *toutes* les prépositions portent l'accent aigu[1].

En 1801, M. G. Hermann, reprenant le problème soulevé par Reiz, le résout par une théorie qui a fait fortune et qui a passé après lui, presque sans contestation, dans tous les livres de grammaire grecque. Selon Hermann, de même que les *enclitiques*, dans le plus grand nombre de cas, reportent leur accent sur la dernière syllabe du mot qui les précède, de même certains monosyllabes se montrent à nous sans

1. § 6, p. 43-46, éd. Wolf, Lipsiæ, 1791.

accent parce qu'ils transmettent leur accent au mot qui les suit, et par conséquent il convient de les appeler *proclitiques ;* si l'accent abandonné par le mot proclitique ne se retrouve pas sur la première syllabe du mot suivant, « c'est, nous dit M. Hermann, parce que les syllabes finales peuvent seules, en grec, être marquées d'un accent. » Par exemple, de même que dans ὅστις et καίπερ, l'accent de τίς se reporte sur ὅς et celui de πέρ sur καί, de même dans ὡσεί, ὡσάν, ὡσανεί, εἰσαεί, l'accent de ὡς se reporte sur εἴ, sur ἄν et ainsi de suite. Autre ressemblance : de même que l'enclitique garde son accent toutes les fois que cet accent ne peut se reporter sur le mot suivant, comme dans λόγος ἐστί, de même le proclitique, lorsqu'il finit une phrase, reçoit l'accent, puisque aucun mot ne suit, auquel il puisse transmettre cet accent, comme dans ὄρνιθες ὥς pour ὡς ὄρνιθες. Quelquefois aussi le proclitique s'accentue même au milieu d'une phrase quand le sens exige qu'il soit relevé par une accentuation distincte de celle du mot suivant ; exemple : Καὶ οὔ φησίν, « et il dit que non[1]. »

Par là M. Hermann croit expliquer les passages des anciens où les mots sans accent sont donnés tour à tour comme recevant l'accent grave ou l'aigu, et surtout deux témoignages d'Aristote et deux autres d'Apollonius, qui assureraient ainsi à sa théorie l'autorité d'une antique tradition. Mais ces quatre témoignages ne justifient pas les conclusions qu'il en tire, ou, mieux interprétés, ils tournent contre la nouvelle théorie plutôt qu'ils ne la confirment.

1. *De Emendenda ratione græcæ Grammaticæ*, I, 20, p. 96-101.

Dans ses Réfutations des sophistes, Aristote, discutant certains moyens de résoudre les sophismes fondés sur l'homonymie ou l'ambiguïté des termes, entre autres ceux qui se rapportent à la προσῳδία, ajoute : « Sur les arguments non écrits, il n'est pas facile de discuter; mais la solution est facile dans les cas où l'argument est écrit, surtout dans un poëme, [sans doute parce que la mesure du vers indique souvent de quelle façon un mot doit être lu]. Ainsi quelques-uns reprochent à Homère d'avoir dit :

[Ἕστηκε ξύλον αὖον, ὅσον τ' ὄργυι', ὑπὲρ αἴης
Ἢ δρυὸς ἢ πεύκης], τὸ μὲν οὐ καταπύθεται ὄμβρῳ.

« Sur la terre se dresse, la longueur d'une orgye, un bois sec, de chêne ou de pin, que la pluie ne corrompt pas, »

[ce qui est très-naturel pour le pin, mais ne l'est pas pour le chêne]. On résout la difficulté en disant que « οὐ est plus aigu, » [οὗ, ce qui donne un autre sens :

« *dont* une partie est corrompue par la pluie[1]. »

Dans un autre passage du même livre, discutant sur les mêmes sophismes, il remarque qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui tiennent à l'accentuation, par

1. C. 4 : Παρὰ δὲ τὴν προσῳδίαν ἐν μὲν τοῖς ἄνευ γραφῆς διαλεκτικοῖς οὐ ῥᾴδιον ποιῆσαι λόγον· ἐν δὲ τοῖς γεγραμμένοις καὶ ποιήμασι μᾶλλον· οἷον καὶ τὸν Ὅμηρον ἔνιοι διορθοῦνται πρὸς τοὺς ἐλέγχοντας ὡς ἀτόπως εἰρηκότα· « Τὸ μὲν οὐ καταπύθεται ὄμβρῳ » (*Iliade*, Ψ', 328), λύουσι γὰρ αὐτὸ τῇ προσῳδίᾳ, λέγοντες τὸ οὔ ὀξύτερον. Les éditions portent οὗ, dans la citation d'Homère, et c'est ainsi que lisait Alexandre d'Aphrodisias (p. 299 des *Scholia in Aristot.*, éd. Brandis), croyant, en conséquence de cette leçon, qu'Aristote appelait βαρεῖα la περισπωμένη (*Ibid.*, p. 315 *a*); mais rien n'est moins démontré que cette confusion. Au contraire, trois mss. d'accord avec la vulgate d'Homère lisent οὔ, qui convient beaucoup mieux au sens, comme il ressort, je pense, de la traduction ci-dessus. Οὔ ne peut être *plus aigu* que οὗ. D'ailleurs, il n'y a nulle preuve

exemple : « Le lieu dans lequel tu te reposes, τὸ οὗ καταλύεις, n'est-il pas une maison? — Oui. — Οὐ καταλύεις n'est-il pas la négation de καταλύεις? — Oui. — Tu as dit que la chose οὗ καταλύεις est une maison; donc une maison est une négation. » On voit clairement comment il faut résoudre la difficulté : οὗ n'a pas le même sens, soit qu'on le prononce avec un accent plus aigu ou avec un accent plus grave[1]. »

La seule conclusion qui ressorte de ces deux passages, c'est que la particule οὗ, employée comme adverbe de lieu ou comme génitif du pronom ὅς, ἥ, ὅ, avait un accent plus ferme que lorsqu'elle s'employait comme négation. On comprend ainsi l'idée des critiques anciens qui corrigeaient le texte d'Homère : Le poëte ayant l'air de supposer qu'un bois de chêne peut rester exposé à la pluie sans se pourrir, on voulait lui épargner cette erreur d'histoire naturelle en lisant : οὗ « *dont* une partie est corrompue, » au lieu de οὐ : « qui *ne* se corrompt *pas*. » Mais il n'y a rien dans ces discussions qui laisse même apercevoir que l'accent quittât la particule οὐ et tendît à relever la première syllabe du mot suivant καταπύθεται.

que l'accent circonflexe fût connu au temps d'Aristote, et que par conséquent il ait pu le lire et le signaler ainsi dans les exemplaires de l'*Iliade*. Cf. Aristote, *Ibid.* c. 23 : Εἰ παρὰ προσῳδίαν ὀξεῖαν ἡ βαρεῖα προσῳδία λύσις· εἰ δὲ παρὰ βαρεῖαν, ἡ ὀξεῖα. — Dans la *Poétique*, c. XXII, Aristote nous apprend que c'est Hippias de Thasos qui défendait ainsi le texte d'Homère.

1. c. XXI : Παρὰ δὲ τὴν προσῳδίαν λόγοι μὲν οὐκ εἰσίν, οὔτε τῶν γεγραμμένων, οὔτε τῶν λεγομένων, πλὴν εἴ τινες ὀλίγοι γένοιντ' ἄν, οἷον οὗτος ὁ λόγος· Ἆρά γ' ἐστὶ τὸ οὗ καταλύεις οἰκία; — Ναί. — Οὐκοῦν τὸ οὐ καταλύεις τοῦ καταλύεις ἀπόφασις; — Ναί. — Ἔφησας δ' εἶναι τὸ οὗ καταλύεις οἰκίαν· ἡ οἰκία ἄρα ἀπόφασις. Ὡς δὴ λυτέον δῆλον· οὐ γὰρ ταὐτὸ σημαίνει ὀξύτερον τὸ δὲ βαρύτερον ῥηθέν.

Les témoignages d'Apollonius ont encore moins le sens que leur prête M. Hermann. Le premier de ces témoignages, que j'ai déjà traduit plus haut, affirme que toutes les prépositions monosyllabiques sont des oxytons et que les dissyllabiques ont l'accent aigu sur la finale, ce que confirme, entre autres témoignages, celui d'un grammairien anonyme publié par M. Hermann lui-même et cité par lui à ce propos[1]. Dans le second passage, Apollonius traite de la locution adverbiale εἰσό, que le grammairien Héraclide déclarait accentuée contre toute analogie, l'ο final ne recevant jamais l'accent dans aucune partie du discours, si ce n'est par exception, comme dans ἀπό et ὑπό, qui sont des prépositions, et dans αὐτό, qui est le neutre de αὐτός. Apollonius, au contraire, justifie l'accent de εἰσό en remarquant que ce mot se forme d'une préposition et d'un article hypotactique juxtaposés : εἰς-ὅ. « Or, dans la juxtaposition, les mots conservent leurs propriétés. La préposition εἰς, ainsi juxtaposée, *incline son accent aigu*, comme toute préposition le fait en pareil cas, et la particule ὁ, outre son esprit rude, prend alors l'accent aigu, ce qui est le propre de tout mot non accompagné d'un autre mot. Et je dis cela, parce que tout oxyton, rapproché d'un autre mot, change son accent aigu en un grave, comme dans : Εἰ μὴ μητρυιή [Homère, *Iliade*, V, 389], et autres cas semblables. De même dans les locutions ἐξ οὗ, ἐν ᾧ, ἀφ' οὗ, comme on peut aussi concevoir qu'il arrive dans le rapprochement d'un nom et d'une préposition : ἐν οἴκῳ, ἐκ Λέσβου, εἰς

1. P. 458 : Πᾶσα πρόθεσις ὀξύνεται. Texte reproduit p. 99, dans le chapitre *de Dictionibus procliticis*.

οἶκον, locutions dont chacune offre une seule idée de lieu, équivalent à celle des adverbes λεσβόθεν, οἴκαδε, οἴκοθι[1]. »

Ἐνεκλίνετο ἡ πρόθεσις, dit en effet Apollonius; c'est là surtout ce qui a trompé M. Hermann, en lui faisant considérer comme une véritable *enclise* le rapport signalé par Apollonius entre la préposition et le mot qui la suit; et il s'assure dans son opinion par le témoignage d'un grammairien anonyme, qui, après avoir déclaré que toute préposition est ὀξύτονος par nature, ajoute : Ἐν δὲ τῇ συνεπείᾳ βαρύνονται αἱ δισύλλαβοι, « mais, dans la continuité de la phrase, les prépositions disyllabes prennent l'accent grave » ou perdent leur accent. » Mais M. Hermann confond ici deux sens du mot ἐγκλίνεσθαι, et aussi deux sens du mot βαρύνεσθαι, que nul pourtant mieux que lui ne savait distinguer[2]. Sans doute, une syllabe qui n'a point d'accent, comme la finale du mot λόγος, ou qui perd son accent par l'enclise, comme τίς dans ἄνθρω-

1. *Synt.* IV, 10 : Ἄμεινον ἐκδέξασθαι ὡς ἐκ παραθέσεως προθετικῆς καὶ ἀρθρικῆς συντάξεως παρυφίστατο χρονικὴ σύνταξις, τῶν λέξεων κατὰ τὴν συνοῦσαν παράθεσιν τὰ παρεπόμενα αὐταῖς ἀναδεξαμένων. Ἐνεκλίνετο γὰρ ἡ πρόθεσις ἐξ ὀξείας τάσεως εἰς παράθεσιν παραλαμβανομένη, ὅπερ παρεπόμενόν ἐστι πάσῃ προθέσει· μόριόν τε τὸ ὃ ὠξύνετο μετὰ τοῦ συνόντος πνεύματος, ὃ παρεπόμενον ἦν πάσῃ λέξει οὐκ ἐχούσῃ πρὸ (Hermann conjecture avec raison μετὰ) αὐτῆς ἑτέραν λέξιν. Τοῦτο δέ φημι ἐπεὶ πᾶσαι αἱ ὀξύτονοι ἐκφοραὶ ἐν παραθέσει οὖσαι ἑτέρων λέξεων εἰς βαρεῖαν μετατίθενται, ὡς ἐν τῷ· Εἰ μὴ μητρυιή καὶ τοῖς ὁμοίοις. Οὕτως ἔχει καὶ τὸ ἐξ οὗ, ἐν ᾧ, ἀφ' οὗ, καθότι ἔστιν ἐπινοῆσαι καὶ ἐν ὀνόμασι τὸ τοιοῦτον παρεπόμενον, ἐν οἴκῳ, ἐκ Λέσβου, εἰς οἶκον· ἔννοια γὰρ τοπικὴ ἡ ἐκ τούτων μία, ἰσοδυναμοῦσα ἐπιῤῥηματικῇ παραγωγῇ, λέγω τῇ Λεσβόθεν, οἴκαδε, οἴκοθι. Cf. *De l'Adv.*, p. 612.

2. Voir surtout son chapitre (I, 14, p. 65), *de Accentu consopito.*

πός τις, est dite par les grammairiens βαρεῖα ou βαρυνομένη, et souvent l'accent *grave* n'est que l'absence de tout accent. Mais on désignait aussi par le mot βαρεῖα ou βαρυνομένη la syllabe finale qui, primitivement aiguë, *abaissait* ou *inclinait* son accent, ἐνέκλινεν ou ἐκοίμιζεν τὸν τόνον, pour s'unir au mot suivant dans la continuité d'une phrase, ἐν τῇ συνεπείᾳ ou ἐν τῇ συμφράσει ou ἐν τῇ συνεχείᾳ[1]. Or, en ce dernier sens, l'abaissement de l'accent est tout à fait distinct de l'enclise, et l'orthographe marque cette différence : au lieu d'être supprimé sur la syllabe βαρυνομένη, l'accent aigu se change alors en un signe particulier, celui que les anciens appelaient βαρεῖα προσῳδία et que nous appelons encore accent *grave* (`). Bien plus, dans les locutions comme ἅπαξ ἁπλῶς, ἅπαξ ἅπαντες, on tenait pour βαρυνομένη la première syllabe de ἅπαξ : elle abaissait son accent, mais elle ne le perdait pas, et la locution tout entière ne s'appelait pas un mot composé, σύνθετον, mais une simple juxtaposition[2]. Aristote a donc pu distinguer dans la particule οὐ, et Apollonius, dans la particule εἰς, deux prononciations différentes, l'une *aiguë*, l'autre *grave*, sans que cette dernière entraînât avec elle une véritable

1. Jean d'Alexandrie, Τονικὰ παραγγέλματα, p. 6 : Πᾶσα ὀξεῖα ἐπὶ τέλους λέξεως οὖσα, εἰ μὴ ἐπιφέροιτο μετ' αὐτὴν στιγμή, πάντως ἐν συμφράσει κοιμίζεται εἰς βαρεῖαν. Arcadius, p. 140, emploie pour exprimer le même fait le mot συνέπεια, qu'on retrouve aussi en ce sens dans Apollonius (voy plus haut, p. 270, n. 1), et dans le Traité περὶ Προσῳδίας, attribué à Porphyre, dans les *Anecdota græca* de Villoison, t. II, p. 112. Jean Charax, publié par Bekker, *Anecd. gr.*, p. 1150 : Αἱ μὲν γὰρ λέξεις αἱ ὀξύτονοι, ἐν τῇ συνεχείᾳ κοιμίζουσαι τοὺς τόνους, ἐγκλινόμεναι καλοῦνται.

2. Hérodien, περὶ Μονήρους λέξεως au mot ἅπαξ; Bekker, *Anecd. gr.*, p. 18 et 413; Hérodien, *Epimer.*, p. 173.

enclise, et sans que jamais l'accent de οὐ ni celui de εἰς se reportât sur la syllabe initiale du mot suivant.

Bien plus, les grammairiens grecs ont formellement distingué les mots sujets à ces deux modifications de l'accent. Hérodien, pour ne citer que le plus célèbre, a écrit un petit traité περὶ Ἐγκλινομένων καὶ ἐγκλιτικῶν καὶ συνεγκλιτικῶν μορίων, où il dit en propres termes que « tout oxyton qui change son aigu en grave dans la construction du discours, s'appelle ἐγκλινόμενον, mais que toute particule qui abaisse son accent aigu pour redresser l'accent grave d'un mot précédent [et par conséquent pour changer cet accent en aigu] s'appelle ἐγκλιτικόν[1]. » A quoi un autre grammairien ajoute, avec raison, que tout enclinomène n'est pas enclitique, mais que tout enclitique est enclinomène, ou en d'autres termes que les enclitiques sont une *espèce* dans le *genre* des enclinomènes[2].

En général, les anciens n'ont jamais compris qu'un mot *précédent* reportât son accent sur le mot *suivant*. Comme l'a justement observé Buttmann[3], ils n'ont jamais écrit ni prononcé οὐ πόταμός, οὐ κάταπύθεται

1. L'opuscule d'Hérodien a été plusieurs fois réimprimé. Je le cite d'après le texte de Bekker, *Anecdota græca*, p. 1142 : Ἐγκλινόμενόν ἐστι μόριον λέξις κατὰ τὸ τέλος ὀξυνομένη, τρέπουσα δ' εἰς βαρεῖαν κατὰ τὴν τοῦ λόγου σύνταξιν.... Ἐγκλιτικόν ἐστι μόριον ὃ τὴν ἰδίαν ὀξεῖαν κοιμίζον τὴν προκειμένην βαρεῖαν εἰς ὀξεῖαν μεθίστησιν.... Διαφέρει δὲ ἐγκλινόμενον ἐγκλιτικοῦ..... ἢ τὸ μὲν αὐτὴν μόνην τὴν ἐπὶ τέλους ὀξεῖαν ἀμείβει εἰς βαρεῖαν, τὸ δὲ καὶ μετατίθησιν εἰς τὴν ὑπερκειμένην συλλαβήν, [εἰ] καὶ τὰ τοῦ λόγου ἐπιδέχοιτο.

2. Jean Charax, dans Bekker, *Anecd. gr.*, p. 1150.

3. *Ausfuhrliche griech. Sprachlhre* (2e éd., Berlin, 1830), § 13, p. 59, note.

ὄμβρῳ. En effet, la transposition de l'accent n'avait qu'un seul but : empêcher qu'une syllabe accentuée fût suivie, dans le même mot, de plus de deux syllabes non accentuées, ce qui serait arrivé si on avait pu écrire ἄνθρωπον τινα ou ἄνθρωπος τις. Mais une syllabe accentuée pouvait avoir, avant elle, dans le même mot, n'importe quel nombre de syllabes non accentuées; par conséquent l'accent qui disparaissait d'une particule protactique ne se reportait pas pour cela sur la syllabe suivante. C'est ce qui ressort de toute la théorie d'Apollonius sur les enclitiques et sur les prépositions, et s'il en fallait encore une preuve, l'Abréviateur d'Hérodien ne dit-il pas en propres termes? « Aucun mot protactique n'est capable d'enclise, car il n'aurait pas où reporter son accent[1]. »

La prétendue πρόκλισις de M. Hermann n'est donc pas seulement une fiction étrangère aux préceptes des grammairiens sur ce sujet, c'est une fiction contraire aux principes mêmes et aux lois de l'accentuation grecque.

Mais que sont enfin ces mots que les copistes écrivent d'ordinaire sans accent, de manière qu'ils fassent corps, pour ainsi dire, avec le mot qui les suit? et d'où vient cette étrange tradition d'orthographe?

Les *proclitiques* de M. Hermann ne sont autre chose que des *enclinomènes*, car 1° ils sont oxytons par nature, 2° ils ne perdent pas tout à fait leur accent en l'inclinant sur le mot qui suit dans la continuité du discours.

1. Arcadius, p. 141 : Γίνωσκε δ' ὅτι οὐδὲν προταχτικὸν ἐγκλίνεσθαι δύναται· τίνι γὰρ παραπέμψουσι τὸν ἴδιον τόνον;

1° Ils portent naturellement l'accent aigu, c'est ce que prouve le témoignage formel des anciens. En effet :

Les quatre formes de l'article, ὁ, ἡ, οἱ, αἱ sont formellement données pour des paroxytons par Jean d'Alexandrie, Τονικὰ παραγγέλματα, p. 22.

Εἰ (sans doute comme son équivalent poétique αἰ), par Arcadius, Περὶ Τόνων, p. 180, et par Jean d'Alexandrie, p. 32 et 40.

Ἐς ou εἰς, par Arcadius, p. 180, et Jean d'Alexandrie, p. 25.

Ἐν ou εἰν, par Arcadius, p. 180, et Jean d'Alexandrie, p. 25,

Ἐκ ou ἐξ, par Arcadius, p. 180, et Jean d'Alexandrie, p. 25.

Οὐ, οὐκ, οὐχ, par Arcadius, p. 180.

Ὡς, par Apollonius, *De l'Adverbe*, p. 581-583; Arcadius, p. 182, et Jean d'Alexandrie, p. 31.

Φή, par Jean d'Alexandrie, p. 31. Cf. Schol. Hom. *sur l'Iliade* II, 144; XIV, 499.

2° Ils ne perdent pas tout à fait leur accent; ils l'inclinent seulement, par un affaiblissement sensible, vers la syllabe initiale du mot suivant, et cela comme toutes les prépositions et autres signes de rapport, comme ἤ, πρός, ὑπό, καί, etc., qui, primitivement oxytons, ne s'écrivent guère avec leur accent primitif, parce qu'ils sont presque toujours unis au mot suivant par la prononciation, et qu'ils abaissent leur accent, ἐγκλίνονται ou βαρύνονται, pour marquer cette union, ainsi que l'attestent les grammairiens, par exemple, au sujet de la particule ἤ[1].

1. Schol. Ven. *ad Iliad.* Γ', 46 : Ἦ τοιόσδε ἐών]... Ἐνταῦθα δὲ ἐγκλίνεται ὁ σύνδεσμος, ὁμοίως τῷ· « Ἦ καὶ Λαέρτῃ αὐτὴν ὁδὸν ἄγγελος ἔλθω » (*Odyss.* Π, 138). — Schol. *ad Odyss.* Ζ, 149 : Θεός νύ τις ἦ βροτός ἐσσι.] Τὸν ἦ ὁ Ἀσκαλωνίτης περισπᾷ ἐρωτηματικὸν νομίζων. Οἱ δὲ ἐνέκλιναν, ὡς εἰ ἔλεγεν· εἴτε θεὸς εἴτε ἄνθρωπος. — Cl. *ad Iliad.* Ξ, 264 : Ὕπνε, τίη δὲ σύ, etc.] Ὁ Ἀσκαλωνίτης βαρύνει (écrit sans accent?) τὸν ῆ· ἄμεινον δὲ περισπᾶν. Sur le fond de la question, voir Lehrs, *Quæstiones epicæ*, p. 50 et suiv.

D'un autre côté, de même que certains monosyllabes, comme πρό et ξύν, ordinairement écrits avec l'accent grave, pour s'unir mieux à leur complément qui les suit, s'écrivent pourtant quelquefois avec l'aigu, ou, par une sorte d'anastrophe, *renforcent* leur accent (disent les grammairiens) lorsqu'ils suivent leur complément au lieu de le précéder, comme dans : Ἀρτέμιδι ξύν — οὐρανόθι πρό; de même ἐς, ὡς reprennent l'accent aigu lorsque, sans changer de sens, ils changent seulement de place dans la phrase, et l'on écrit ἀγορὴν ἔς, au lieu de ἐς ἀγορήν, — ὄρνιθες ὥς, au lieu de ὡς ὄρνιθες[1]. A cet égard encore, il y a donc ressemblance parfaite entre les enclinomènes et les prétendus proclitiques.

Mais si toutes ces particules sont simplement des enclinomènes, comment se fait-il que, par privilége, douze d'entre elles s'écrivent sans aucun signe d'accent dans la continuité du discours, tandis que les autres s'écrivent avec l'accent grave? Voici la raison fort simple qu'on peut, je crois, donner de cette exception.

Quand un mot polysyllabe a plusieurs sens, l'accent peut, en se déplaçant, marquer, au moins en partie, cette variété de signification. Exemples : Διογενής, adjectif, *né de Jupiter*, — Διογένης, nom propre, *Diogène;* πείθω, verbe, *je persuade*, — πειθώ, substantif, *la persuasion* ou *la déesse de la Persuasion;* τιμῶν, participe, *honorant*, — Τίμων, nom propre, *Timon;* νόμος, *loi*, — νομός, *pâturage*. Mais si l'homonymie a lieu dans les monosyllabes, comme

1. Voir les témoignages des grammairiens, recueillis dans Lehrs, *Quæstiones epicæ*, p. 97-100.

ὁ, ἡ, εἰ, etc., l'accent ne peut plus servir, par son déplacement, à éviter cette confusion de divers sens. Que reste-t-il donc à faire? Ou bien il faut en changer le signe, quand cela est possible, comme pour πῶς, périspomène et interrogatif, qui se distinguait de πώς enclitique et indéterminé; ou bien on pourra supprimer l'accent dans un cas et l'écrire dans un autre : c'est ce dernier usage que les copistes grecs adoptèrent, peut-être d'après le conseil de quelque grammairien[1], et sans avoir toujours l'excuse d'une absolue nécessité. Ainsi ils distinguèrent :

Ὁ, ἡ, οἱ, αἱ, articles, et ὅ, ἥ, οἵ, αἵ, pronoms.

Ὡς avec le sens relatif, et ὡς avec le sens absolu.

Εἰς préposition, et εἶς, deuxième personne du singulier de εἰμί, ou εἷς adjectif numéral.

Ἐς, préposition, et ἕς, impératif de ἵημι.

Ἐν, préposition et ἕν, adjectif numéral.

Εἰ conjonction, et εἶ, deuxième personne du verbe εἰμί, ou εἶ, adverbe dorien pour ἦ.

Αἰ, *si*, conjonction, et αἴ, interjection, ou comme l'appelaient les Grecs, ἐπίῤῥημα σχετλιαστικόν.

Οὐ, négation prépositive, οὔ employé sans verbe ni adjectif, surtout à la fin d'une phrase, et οὗ, adverbe de lieu ou génitif du pronom ὅς, ἥ, ὅ.

Ἐξ, préposition, et ἕξ, nom de nombre.

La particule ἐκ ne donnait lieu à aucune confu-

1. Gramm. ap. Hermann, *de Emend. rat.*, p. 461 : Τὸ εἴτε παροξύνεται· ἐν δὲ τῇ συνεπείᾳ τόνον οὐ δέχεται, εἰ θέλεις, εἰ βούλει. C'est, à ma connaissance, le seul texte ancien qui mentionne cette suppression de l'accent sur un des prétendus ἄτονα. Quant à la note d'Aristarque sur l'*Iliade*, Z 289, où Goettling (*Allg. Lehre vom Accent der griech. Sprache*, § 60, p. 389) croit voir quelque allusion à la πρόκλισις de l'article, je pense qu'elle n'offre rien de semblable : Ἔσάν οἱ] Ἡ διπλῆ ὅτι ἐγκεκλιμένως ἀναγνωστέον οὕτως δύο τόνοις, καίτοι πυῤῥιχιακῆς οὔσης τῆς λέξεως, ἵνα μὴ ἄρθρον νοηθῇ τὸ οἱ ἀλλ' ἀντωνυμία.

sion; mais elle aura suivi l'exemple de son équivalent ἐξ. La particule φή pour ὡς, si tant est qu'elle soit bien authentique, se distinguait déjà de φῇ pour ἔφη, en ce que φῇ portait le circonflexe au lieu de l'aigu; on ne voit donc pas pourquoi elle aurait perdu son accent. Quant à l'aspiration qui, outre l'accent, distingue encore εἷς de εἰς, ἕς de ἐς, ἕν de ἐν, ἕξ de ἐξ, οὗ de οὐ, on remarquera qu'Aristote lui-même n'en tient pas compte dans l'opposition qu'il établit entre les deux orthographes de la particule οὐ. Il est donc probable que dès lors le son de l'aspiration était très-affaibli, et que c'était l'accent surtout qui servait à distinguer, par sa présence ou son absence, les deux valeurs de chacun de ces monosyllabes.

En résumé, selon la doctrine des anciens, les mots que nous avons trop facilement appelés ἄτονα ou προκλιτικά sont des monosyllabes oxytons qui s'unissaient étroitement au mot suivant dans la phrase et qui, pour cette raison, auraient dû s'écrire avec l'accent grave, mais s'écrivaient sans aucun accent, afin qu'on les distinguât mieux de mots semblables par la forme et différents par la signification.

Au reste, il y avait peut-être sur ce sujet une lacune à signaler dans la théorie des grammairiens grecs. On pouvait faire ressortir, ce qu'ils indiquent seulement en passant, cette force particulière de la συνέχεια ou συνέπεια ou σύμφρασις, qui, dans la continuité du discours, fait presque un seul mot de deux mots, en modifiant quelquefois, outre l'accent final du mot, la consonne même qui le termine. Ainsi, dans les documents épigraphiques

dont quelques-uns remontent jusqu'au temps de Périclès, on trouve :

Τολλογον pour τὸν λόγον. — Τολλόγιστον pour τῶν λογιστῶν. *Corpus Inscr. Græc.*, n. 76.

Εαμπο, pour ἐάν που, — οταμπερ, pour ὅτανπερ, — εμπολει pour ἐν πόλει. *Ibid.*

Εγκυκλοι pour ἐν κύκλῳ, *Corpus*, n. 160.

Τομπολεον pour τῶν πόλεων, et τομφορον, pour τὸν φόρον. *Corpus*, n. 75.

Εμποτειδαιαι pour ἐν Ποτειδαίᾳ, et εμπυλοι, pour ἐν Πύλῳ. *Corpus*, *n.* 171.

Τεμμυσιαν pour τὴν Μυσίαν. *Corpus*, n. 143.

Et même dans les textes poétiques :

Μεμπολις pour μὲν πόλις, — μεμφσυχας, pour μὲν ψυχάς, — εμπρομαχοις pour ἐν προμάχοις. *Corpus*, n. 170.

L'adjectif se trouve ainsi réuni au substantif dans :

Ηιερογχρεματον pour ἱερῶν χρημάτων. *Corpus*, n. 55.

Par une assimilation plus remarquable encore :

Εσσαμοι se lit pour ἐν Σάμῳ. *Corpus*, n. 54, et εχσαμο pour ἐκ Σάμου. *Corpus*, n. 55.

Εσσιδωνι pour ἐν Σιδῶνι. *Corpus*, n. 87.

Εσσιγγοι pour ἐν Σίγγῳ. *Corpus*, n. 171.

Ειστηλας pour εἰς στήλας. *Corpus*, n. 93.

Ειστηληι pour ἐν στήλῃ. *Corpus*, n. 213, par le changement de ενς en εις comme dans le participe τιθείς pour τιθένς[1].

Ces variantes orthographiques sont des témoignages, précieux par leur naïveté, de la prononciation usitée dans les plus beaux siècles de la Grèce, au centre même de l'atticisme. Elles permettent de croire que l'accent final disparaissait presque complétement du mot rattaché à un mot suivant ; elles ne

1. Exemples réunis par M. Franz, *Elementa Epigraphices græcæ*, p. 126, 127.

prouvent pas que la disparition de cet accent fût compensée par une élévation de la voix sur l'initiale du second mot. Apollonius est, en cela, d'accord avec l'autorité des monuments. Dans le traité du Pronom, il nous apprend que la locution dorienne ὀδεῖν pour ὁ δεῖνα était considéré par quelques grammairiens comme un seul mot, et que l'on avait même admis, au génitif, τουδεῖνος avec un seul accent, comme formant un trisyllabe analogue à σωλῆνος[1]. Il fallait pour cela que l'union de l'article avec le nom auquel il se rapporte fût très-intime dans la prononciation des Grecs. Bien plus, au milieu de sa théorie, si juste d'ailleurs, sur l'accentuation des mots composés, le même Apollonius écrit cette singulière remarque : « Dans καταγράφω l'accent ne montre pas s'il y a deux parties du discours ou s'il n'y en a qu'une. Les mots semblables, comme ἀποίκου, καταφέροντος, et tous les autres de ce genre sont sujets au même doute, par exemple : ἀποψέ, ἀποδίς et les conjonctions καθότι, διότι (où je démontrerai qu'il y a une préposition) et beaucoup d'autres[2]. » Pour les mots qui se conjuguent ou se déclinent, le grammairien se tire d'embarras en remarquant 1° que, s'il y a simple juxtaposition, le second élément ne peut prendre qu'une seule terminaison, comme dans κατὰ Κτησιφῶντος, ὑπὲρ Ἀριστάρχου, tandis que dans la composition la particule initiale devient indifférente au cas du mot qui la suit, comme dans καταφέροντος, κατα-

1. P. 75-76 : ..... Οὐ πιθανὸν οὖν καὶ τουδεῖνος ὡς σωλῆνος προφέρεσθαι.

2. *Synt.* IV, 1, p. 304. Il promettait de s'expliquer ailleurs sur ce sujet avec plus de détail : Ὑπὲρ ὧν τῆς ἀκριβείας προὐθέμεθα ἐκθέσθαι.

φέροντι, καταφέροντα; 2° que, dans le premier cas, l'article peut être inséré entre la particule et le nom, κατὰ τοῦ Κτησιφῶντος, tandis que, dans le second cas, cette insertion de l'article est impossible[1]. Voilà des arguments que l'on peut juger mal choisis, mais peu importe pour le sujet qui nous occupe : ce qui est décisif contre l'opinion de M. Hermann, c'est que nulle part, en cette occasion, Apollonius ne parle d'une action quelconque de la syllabe finale de παρά, ὑπέρ, etc., sur la syllabe initiale du mot suivant.

En général, quelque imparfaite que nous semble la théorie des accents chez les grammairiens grecs, et quelque désordre qu'elle présente dans les compilations et dans les manuels qui nous l'ont transmise, on n'y doit toucher qu'avec beaucoup d'attention et de réserve. Rien, sur de telles matières, ne peut suppléer pour nous à l'expérience et à l'observation directe des faits[2]. Les chapitres d'Apollonius sur l'anastrophe nous en fournissent plus d'une preuve. Ainsi nous ne saurions pas sans lui que l'aspiration subsistait devant l'omicron, dans le mot διότι, comme elle se montre dans le mot καθότι, et que, par conséquent, ces deux mots ne doivent pas être pris pour de véri-

1. *Synt.* IV, 3, p. 310, 311.

2. Hermann, *l. c.* I, 15, p. 68 : « Neque grammaticis fidem abrogare, neque eorum præcepta satis tuto ubique sequi licet. Fidem iis abrogare periculosum est, propterea quod eos videmus summa diligentia veterem pronuntiationem conservasse. Ubique autem eorum præcepta sequi nimia videtur superstitio esse, quando quidem ista præcepta haud raro ipsa sibi repugnant. » Hermann a-t-il toujours tenu le milieu entre ces deux excès? Sur quelques-unes de ses innovations dans la métrique, voyez A. J. H. Vincent, dans les Notices et Extraits des Manuscrits, tome XVI, p. 199-203.

tables composés ; nous ne saurions pas que ce phénomène d'une aspiration intérieure se retrouvait dans quelques mots simples, mais particuliers au dialecte laconien[1]. C'est lui qui nous fait remarquer la force de l'esprit rude dans les syllabes initiales[2]. On sait qu'il avait écrit un livre entier sur ce seul sujet de l'aspiration, et nous avons vu qu'en examinant les formes dialectiques de l'article ὁ, ἡ, τό, il faisait bien ressortir le rapport de l'esprit rude avec la consonne qui en tient la place dans les nominatifs comme τοί, ταί pour οἱ, αἱ[3].

L'influence de l'accent sur la quantité lui a suggéré aussi quelques observations dont on voit les conséquences se développer après lui dans la poésie grecque. Il remarque que chez les Éoliens la syllabe accentuée tend à abréger les syllabes qui la suivent ; ce fait l'eût déjà frappé davantage, s'il avait connu la langue latine, où l'accent fuyait les finales comme dans le dialecte éolien. Mais c'est surtout dans le

1. *Synt.* IV, 5, p. 319. Ahrens (*de Dialecto dorica*, § 9, p. 74, 75), à propos de cette aspiration intérieure qui, dans les mots doriens remplaçait quelquefois le Σ, rapproche avec raison du témoignage ci-dessus d'Apollonius, un article de l'*Etymologicon Magnum*, p. 391, 15, qui contient de curieux renseignements sur ce sujet, et qui semble emprunté au περὶ Πνευμάτων d'Apollonius. Cf. *Synt.* I, 24, 25 ; *de la Conj.*, p. 509, même observation sur εἰσό (εἰς ὅ), *de l'Adv.*, p. 612 ; et surtout un important témoignage de Tryphon sur le même sujet, dans Athénée, IX, p. 397 E.

2. *Synt.* II, 17 p. 130 : Ἡ δασεῖα οὐ θέλει ἀφαιρεῖσθαι. Une scholie sur ce passage (dans Bekker, p. 387) : Οὐδέποτε πλεονασμὸς δασυντικός· εἴτε (l. εἴγε?) τὸ ἅπας οὐδέποτε δασὺ ἀφαιρεῖται. *Etymol. M.*, p. 641, 40 : Ἀπολλώνιός φησιν ἐν τοῖς πνεύμασι τὴν δασεῖαν ἐπικρατεῖν, ὁ ἐμός-οὑμός, ἃ ἔπαθον-ἄπαθον, etc.

3. Plus haut, chapitre IV, § 3, p. 129-132.

passage du latin aux langues qui en sont dérivées que se montre l'action dissolvante de l'accent tonique sur la quantité qu'il finit presque par détrôner. Au reste, on trouve, même en dehors de l'accentuation éolienne, des traces de cette substitution d'un principe à l'autre. L'abréviateur de la Prosodie d'Hérodien, Arcadius, signale déjà des pieds métriques « commençant à la syllabe accentuée. » Dans les deux dernières syllabes de τυφθέντα il trouve un trochée ἀπὸ τόνου; dans les deux dernières de μεταμέλει un iambique ἀπὸ τόνου, et de même un spondée dans les deux dernières syllabes de Ἀτρείδης[1]. On croit voir poindre là cette versification que les Grecs du moyen âge ont appelée *politique* et qui sacrifie, sans réserve, la quantité à l'accent? Au XIVe siècle, Maxime Planude[2] signale quelques passages d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane, où les accents

1. Arcadius, *de Accentibus*, p. 139, 140. Sur la lutte de l'accent et de la quantité, voir les recherches de M. Benloew : *De l'Accentuation dans les langues indo-européennes* (Paris, 1847), et aussi le précieux *Mémoire* de J. B. Mablin, sur ces deux questions : « 1° Pourquoi ne peut-on faire des vers français sans rimes? 2° Quelles sont les difficultés qui s'opposent à l'introduction du rhythme des anciens dans la poésie française? » (Paris, 1815).

2. *Dialogues sur la Grammaire*, dans les *Anecdota græca* de Bachmann, t. II, p. 98-100 : Ἀλλὰ γὰρ αἰσχύνη καὶ γλώττῃ ταυτὶ προφέρειν· πολιτικούς τινας αὐτοῖς καλουμένους στίχους ποιοῦσι, μέτρον μὲν ἅπαν ἐν τοῖσδε λῆρον ἡγούμενοι, τόνους δὲ δύο περίπου τὰ μέσα καὶ τὸ τέλος τηροῦντες, καλῶς ἔχειν σφίσι τὸν στίχον φασί..... Τὸ μέτρον ὡς πορρωτάτω ἐξετόξευσαν, ὡς μηδ' ἴχνος αὐτοῦ παρὰ τοῖς στίχοις ἐμφαίνεσθαι, μόνου δὲ τοῦ εἱρμοῦ τῶν τόνων ἀντεποιήσαντο· καὶ νῦν οὐδὲν ἀποδεῖν δοκοῦσι σώματος ἐρήμου ψυχῆς (ψυχὴ γὰρ στίχου τὸ μέτρον) μόναις κειρίαις ἐνειλημένου. Cf. Henrichsen : *Ueber die sogenannten politischen Verse bei den Griechen* (trad. du danois en allemand par Friedrichsen), Leipzig, 1839, in-8.

se sont naturellement arrangés de manière à former de véritables vers *politiques*, et il s'indigne de ce que l'ignorance ou la paresse ait changé en une règle nouvelle pour la poésie ce qui n'a été, chez les anciens, qu'une exception et presque un effet du hasard. Au lieu de gémir sur la barbarie de ses contemporains, combien il eût mieux mérité de nous, si, dans les nombreux écrits dont son érudition pouvait user alors et qui sont aujourd'hui perdus, il eût cherché la trace et marqué les progrès d'une révolution, déjà depuis longtemps accomplie en Grèce, et qui devait s'étendre à plusieurs littératures de l'Occident, je veux dire la substitution d'une métrique fondée sur l'accent à l'ancienne métrique fondée sur le principe de la quantité! De tels changements ne se font pas brusquement, et s'il est trop tard pour les déplorer quand ils sont irréparables, il est toujours intéressant d'en rechercher les causes et d'en raconter l'histoire.

§ 2. Théorie des formes grammaticales et étymologie.

Si quelque idée marque nettement le caractère de méthode moderne dans l'étude des langues, c'est l'idée du *radical* ou de la *racine* opposés à leurs *affixes*; c'est l'analyse du *mot* considéré comme un *être organique* qui a ses parties essentielles et ses parties accessoires, qui suit une loi certaine de développement et de transformation, et qui, par conséquent, a son *histoire naturelle* comme la plante ou l'animal. De là cette théorie des formes, appelée en allemand *Formenlehre*, d'un nom dont l'expressive brièveté

manque à notre langue; de là ces traités *de la formation et de la composition des mots*, où l'organisme grammatical des langues classiques se développe aujourd'hui, dans un cadre régulier, avec toute la précision d'une science positive[1].

Apollonius Dyscole n'a ni la profondeur ni la sûreté des nouvelles méthodes, mais il en devance plus d'une fois les procédés, et il semble en avoir pressenti quelques axiomes. On a vu plus haut, dans notre deuxième chapitre, les principes généraux qu'il applique à l'analyse de la langue grecque, et dans les longues recherches que nous avons résumées d'après ses écrits, on a pu souvent remarquer chez lui un très-juste sentiment de la valeur des formes grammaticales; par exemple, dans les passages où il signale sans hésiter certaines terminaisons adverbiales comme équivalant à des prépositions; ou lorsqu'il reconnaît le sens d'un adverbe dans la terminaison de plusieurs modes du verbe[2]. Nous pou-

1. Voir, par exemple, les Grammaires latines de Ramshorn (2e éd., Leipzig, 1830) § 80-88; et de Zumpt (6e éd. Berlin, 1834), chap. LXI; les Grammaires grecques de Buttmann (2e éd., Berlin, 1830), § 118-121; et de Kuehner (Hanover, 1834), § 367-384; le livre de W. Pape intitulé : *Etymologisches Woerterbuch der griechischen Sprache, zur Uebersicht der Wortbildung nach den Endsylben geordnet* (Berlin, 1836), et le *Traité de la formation et de la composition des mots dans la langue grecque*, par M. Ad. Regnier (Paris, 1840); — la Grammaire allemande de K. F. Becker (Francfort sur le Mein, 1836), t. I, § 27-82; la Grammaire sanscrite de Bopp (2e éd., Berlin, 1845), § 527-614; enfin la *Grammaire comparée du sanscrit, du zend, du grec*, etc. par le même auteur, § 778-1016 (Ve et VIe parties de l'ouvrage, Berlin, 1849-1852).

2. Voyez plus haut chapitre V, p. 158, 159, et chapitre VI, § 1, p. 186, note 1.

vons multiplier les preuves de cette finesse d'observation.

Ainsi, selon Apollonius, le nom commun tient de fort près au verbe, et, comme le verbe, il exprime le fait ou l'action, d'où il résulte que si la préposition peut faire partie d'un verbe d'action, elle peut aussi faire partie d'un nom : « En effet, περίεργος n'est pas bien loin de περιεργάζεσθαι, ni μέτοικος de μετοικεῖν, ni περίοπτος de περιόπτεσθαι[1]. » A plus forte raison est-il aisé de comprendre que le participe, sans changer de forme, prenne quelquefois le sens d'un nom[2].

Tout substantif qui n'a qu'un seul cas, le nominatif, est à vrai dire indéclinable, ou, du moins, au nominatif il n'est pas encore *décliné*[3]. Dans un substantif qui se décline, c'est au génitif que se subordonnent justement les autres cas, puisqu'ils en dérivent, comme, dans la conjugaison, l'imparfait se rattache au présent, et le plus-que-parfait au parfait[4]; cependant le génitif lui-même ne s'explique souvent qu'à l'aide du nominatif[5].

Comme la déclinaison du nom, la conjugaison du

1. *Synt.*, IV, 3 : ..... Ἀνάγκη πᾶσα καὶ τὰς ὀνομαστικὰς πτώσεις ἔννοιαν ῥηματικὴν ὁμολογούσας τὸ αὐτὸ τοῖς ῥήμασιν ἀναδέχεσθαι.

2. *Synt.*, I, 37; II, 8.

3. *Synt.*, IV, 11 : .... Οὐ παρετίθετο τῇ εὐθείᾳ ἔτι ἀπτώτῳ οὔσῃ. Gramm. ap Cram. *Anecd. Oxon.*, IV, p. 329 : Ἀπολλώνιος ἐν τῷ περὶ Πτώσεων φησὶν ὅτι οὐ κυρίως καλεῖται ἡ εὐθεῖα πτῶσις, ἀλλὰ καταχρηστικῶς· ταύτῃ ἀκολουθοῦσι καὶ οἱ ἀπὸ διαιρέσεως (l. αἱρέσεως) τοῦ Φιλοπόνου.

4. *De l'Adv.*, p. 584 : Συνυπάρχουσιν... αἱ γενικαὶ ταῖς δοτικαῖς.

5. *De l'Adv.*, p. 548 : Τὸ ἄναξ ἀποβαλὸν τὸ ξ φυλάσσεται κ[ατὰ τὴν] αὐτὴν τάσιν· Ζεῦ ἄνα Δωδωναῖε (Homère, *Iliade*, XVI, 233), καὶ κατὰ κλητικὴν τὸ γύναιξ ἐν τῷ ὦ γύναι· ἔτι τὸ γάλαξ ἀφ' οὗ γενικὴ ἡ γάλακτος, ὅτε γίνεται πάλιν γάλα.

verbe consiste surtout dans certaines syllabes finales ou κλίσεις, qui font si bien corps avec le mot même que l'augment et le redoublement en sont distingués comme des additions *extérieures* au mot, ἡ ἔξωθεν κλίσις[1].

On distingue donc, dans les mots déclinés ou conjugués, une partie invariable, celle que nous appelons aujourd'hui le radical ou la racine : il semblait facile de la dégager des éléments qui l'entourent ; Apollonius commence cette analyse, mais il ne l'achève pas. Quand il veut expliquer l'origine de l'adverbe ἕκητι, il remarque que certains éléments du langage ne se montrent jamais à l'état simple, mais toujours en composition, malgré cet axiome général que le simple préexiste au composé ; que, de même, il y a dans la nature ou dans les œuvres de l'art des parties qui n'existent guère sans le tout[2]. Dans un excellent

1. *Du Pron.*, p. 73 ; *Synt.*, IV, 7. Cf. plus haut, chap. v, p. 176. Priscien, VIII, 15, p. 420 : « Est quando Græci extrinsecus faciunt declinationem ad similitudinem simplicium, ut est ἐνέπω, ἤνεπον... est tamen quando et intrinsecus declinant, ut καταγράφω, κατέγραφον.... Apud Romanos vero semper intrinsecus fit declinatio, id est in ipsa junctura sequentis verbi, vel post eam, *conficio*, *confeci* — *abigo*, *abegi*, etc. » *Ibid.*, p. 423 : « Similiter *aufero*, *abstuli* in præsenti pro *ab au*, in præterito *abs* habuit. Idque ita esse confirmat Apollonius, summus auctor artis grammaticæ, docens in primo *de Verbo* immobilem figurationis juncturam manere, et separatim confirmans componi τὸ καταγράφω καὶ κατέγραφον.... et his similia quæcumque intus habent declinationem, hoc est post præpositionem. »

2. *De l'Adv.*, p. 545 : Δόκησιν μὲν ἔχει (τὸ ἕκητι) προϋπάρχουσαν τοῦ ἀέκητι, καθὸ τὰ ἁπλᾶ προϋφέστηκε τῶν συνθέτων. Ἀλλ' ἔστι γε ἀποδεῖξαι πάμπολλα ἁπλᾶ ἀπὸ συνθέτων γεγονότα, ὡς ἔστι γε ἐπινοῆσαι καὶ ἐκ τῶν κατὰ σύμπηξιν σωμάτων ἀποβολάς τινων μερῶν, ἁπλότητος μὲν ἐχομένας, δηλούσας δὲ τήν ποτε γενομένην αὐτοῖς σύμπηξιν, ὡσεὶ κλινιδίου ποὺς ἤ τι τοιοῦτον μερικόν.

chapitre sur l'adverbe ὑπόδρα, il réfute à merveille les grammairiens qui expliquaient ce mot par la contraction des trois mots ὑπὸ δὴ ἄρα, contraction dont on ne saurait trouver un second exemple : il montre, au contraire, dans ὑπόδρα, outre la préposition ὑπό, un verbe δρῶ signifiant *voir*, qui, suivant lui, se retrouverait dans δρωπάζω et dans le nom δραπέτης [1], mais dont la racine se retrouve plus certainement dans δέρκω et δράκων auxquels il ne pense pas. Quoi qu'il en soit de cette dernière inadvertance, Apollonius approche ici, on voit, aussi près qu'il est possible, de l'idée d'une *racine* propre à devenir verbe ou nom suivant les affixes qui la viendront modifier; mais il ne va pas plus loin. Il ne conçoit rien au delà de ce qu'il appelle le mot θεματικόν ou πρωτότυπον, ou bien le θέμα ou la πρώτη θέσις du mot, opposée à ses dérivés παραγωγαί [2], ou enfin la forme normale et complète du mot, τὸ ὁλόκληρον, opposée à la forme secondaire ou irrégulière, τὸ πεπονθός ou ἐν πάθει [3]. Il a même écrit quelque part que les prototypes sont en plus petit nombre que les dérivés [4], ce que nous disons chaque jour à nos élèves en leur faisant apprendre par cœur ces listes de mots primitifs qui aident l'esprit à saisir le sens des autres mots. Mais il ne paraît pas que ni Apollonius ni aucun grammairien de l'antiquité ait jamais songé à former un lexique des prototypes, tel que sont nos *Racines*

1. *De l'Adv.*, p. 548-551.
2. *Synt.* II, 8 ; III, 13 ; *de l'Adv.*, p. 575, 601, *passim*.
3. *De la Conj.*, p. 525; *de l'Adv.*, p. 573; *Synt.* II, 19 : Παντὸς πεπονθότος προϋφέστηκε τὸ ὁλόκληρον.
4. *Synt.* III, 13 : Τὰ πρωτότυπα τῶν λέξεων ἐν ἐλάττονι καταγίνεται ὕλῃ τῶν παραγώγων.

grecques de Port-Royal; et ils sont plus loin encore de s'élever jusqu'à la conception d'une liste de radicaux purs comme celles que, bien longtemps avant Apollonius, composaient déjà pour leur langue les grammairiens hindous, véritables chefs-d'œuvre de patience et d'exactitude qui font encore aujourd'hui l'admiration des maîtres européens[1].

En général, si les Grecs ont porté dans l'étude de la grammaire une grande habileté de logiciens, on est forcé d'avouer qu'ils n'y portaient pas également ce que j'oserais nommer le sens grammatical. En grammaire comme en physique, ils suivent trop volontiers une sorte d'intuition, et ils ne savent pas assez se réduire à l'observation et à l'expérience. Au lieu d'étudier méthodiquement les mots et leurs formes diverses comme un ensemble de phénomènes naturels qui ne devaient livrer le secret de leurs lois qu'à une analyse patiente, ils se sont joués avec les questions grammaticales, comme ils faisaient avec les ingénieuses et souvent inutiles formules de la dialectique. Aussi ont-ils pu rédiger une théorie assez complète et assez claire des parties du discours: c'était là presque un travail de logique; mais l'étymologie, qui suppose avant tout les véritables règles de la formation des mots et le sentiment de cette active fécondité qui est la vie même des langues, l'étymologie n'a jamais réussi, malgré bien des ef-

1. E. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, vol. I, p. XXVII et suiv.; Lassen, article sur l'édition de Pânini, par Boethlingk et sur les *Radices sanscriticæ* de Westergaard, dans la *Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. IV, p. 233; A Weber, *Akademische Vorlesungen ueber indische Literaturgeschichte* (Berlin, 1852), p. 24-26, et p. 198-209.

forts, à se constituer régulièrement dans les écoles grecques ni dans les écoles romaines[1].

Apollonius est assurément de tous les grammairiens de l'antiquité celui qui a le mieux compris le vrai caractère de la science qu'il cultive. Mais quelque progrès qu'elle lui doive, on sent encore à chaque instant tout ce qui manque à ce vif esprit pour compléter son œuvre. Certes les étymologies d'Apollonius sont bien supérieures à celles du *Cratyle;* c'est une exception chez lui que les erreurs comme celle que nous avons relevée plus haut[2] au sujet du mot ἄλφα. Il sait la différence d'un radical et d'une terminaison, quoiqu'il n'ait pas de terme technique dans son vocabulaire pour exprimer l'idée d'un radical ou d'une racine. Il sait que les altérations des

1. Voir surtout les premiers chapitres du Ve livre de Varron, *de Lingua latina*, où se remarquent les premiers efforts de la critique pour soumettre l'étymologie à une véritable méthode. M. Lersch (*Sprachphilosophie der Alten*, III *Theil*), n'apprécie pas, je crois, à leur véritable valeur ni ces pages de Varron, ni les recherches et les principes d'Apollonius en matière d'étymologie.

2. *Synt.* III, 26 : Τὰ εἰς θε λήγοντα μιᾷ ἐνδεῖ συλλαβῇ τῶν εἰς θα ληγόντων κατὰ πᾶσαν ἔγκλισιν· οὐκ ἄρα καὶ κατὰ τὸ τοιοῦτον τὸ πεποιηκώμεθα παρακείσεται δευτέρῳ τῷ πεποιήσθε. Il en conclut que πεποιηκώμεθα est une première personne isolée, mais non pas que c'est une forme barbare. Ce texte a longtemps passé pour corrompu, et Sylburg essayait déjà de le corriger; mais M. Bekker le justifie très-bien par la citation (p. 419) d'un témoignage de Chœroboscus, qui le confirme et le développe, en nous donnant aussi les objections d'Hérodien. Voyez encore les Extraits anonymes publiés par Cramer, *Anecd. Oxon.*, vol, IV, p. 395, où se trouve résumée la même controverse entre Apollonius et Hérodien. — Macrobe accepte sans discussion la nouvelle forme de subjonctif; *de Differ. et societatibus græci latinique verbi*, c. XVII, t. I, p. 261, éd. Jan.

mots ne sont pas ainsi capricieuses et sans lien l'une avec l'autre[1], et même il reconnait déjà des lois fort subtiles dans l'organisme grammatical de la langue grecque, comme, par exemple, ce principe d'harmonie qui compense, dans un même mot, les brèves par les longues et les longues par les brèves : δείρω, futur δερῶ avec un radical bref parce que la finale est longue; aoriste ἔδειρα avec un radical allongé parce que la finale est brève[2]. On n'a qu'à rapprocher de cette observation l'orthographe des comparatifs et superlatifs en ότερος ou ώτερος, ότατος ou ώτατος, celle des noms féminins en οσύνη ou ωσύνη : δῆλος-δηλότερος, ἅγιος-ἁγιώτερος, γηθοσύνη et ἱερωσύνη; et, en fait d'aspiration, ἔχω-ἕξω, βάτραχος et βάθρακος, on comprendra toute l'importance du principe si justement signalé dans la Syntaxe d'Apollonius. Mais à côté de ces remarques, on rencontre quelquefois chez notre grammairien d'étranges erreurs. Ainsi Apollonius et Hérodien ne savent comment expliquer, chez les Attiques, les troisièmes personnes du pluriel dans les verbes en μι. L'un croit que τιθεῖσι vient de τίθεσι augmenté d'un α, qui produit une diphthongue par contraction en vertu de cette règle que la pénultième des troisièmes personnes doit être longue : τιθεῖσι pour τιθέασι, ζευγνῦσι pour ζευγνύασι, etc. L'autre veut

1. *De l'Adv.*, p. 550 : Καθόλου πᾶν πάθος ἐξ ὁμοίου πάθους κατορθοῦται· ὁ γὰρ λέγων περὶ συγκοπῆς τῆς ἐν ὀνόμασι, συγκοπὴν ἐπιδείξει καὶ ἐν ἑτέροις ὀνόμασιν καὶ ἐν ἐπιῤῥήμασιν. Le ms. porte ici (folio 122 verso) ἐπίῤῥημα (fin d'une ligne) ῥήμασιν, par une inadvertance du copiste, que M. Bekker aggrave en lisant ἐπιῤῥήμασιν ῥήμασιν. On pourrait aussi corriger la leçon du ms. en écrivant : καὶ ἐν ἐπιῤῥήμα[σιν καὶ ἐν] ῥήμασιν.

2. *Synt.* III, 30, p. 275.

que la forme contracte et longue τιθεῖσι ait précédé τιθέασι, qui n'en serait ainsi que l'analyse ou *diérèse*[1]. Ni l'un ni l'autre ne songe 1° que le dialecte dorien possède les troisièmes personnes τίθεντι, δίδοντι, analogues aux impératifs en όντων, et que dans ces formes le ν cède, par euphonie, sa place tantôt à la voyelle ι, comme dans τιθείς pour τιθένς, λύσαις pour λύσανς, tantôt à la voyelle α, comme dans κεχαροίατο pour κεχάροιντο, ce qui donne : τιθεῖτι, puis τιθεῖσι; ou τιθέατι, puis τιθέασι, et de même ζεύγνυντι-ζευγνύατι-ζευγνύασι-ζευγνῦσι[2]; 2° que cette substitution euphonique d'une voyelle à une consonne se retrouve dans la déclinaison des noms, ou, par exemple, λέων fait λέουσι pour λέονσι, qui résulterait du radical λέον joint à la terminaison σι; 3° qu'il y a là, par conséquent, une loi générale de la langue grecque.

C'est ainsi encore qu'Apollonius suppose gratuitement, et en cela trop de grammairiens modernes l'ont imité, des primitifs en ω pour expliquer les formes verbales en μι, et qu'il invente des formes comme ἔω, ἔομαι pour rendre compte de la seconde personne εἶ dans εἰμί[3]. Mais la plus singulière méprise qu'on lui puisse reprocher en ce genre, c'est d'imaginer des subjonctifs passifs formés par l'addition de la syllabe μαι aux subjonctifs actifs correspondants : πεποιήκωμαι de πεποιήκω, τεθείκωμαι de τε-

1. Gramm. ap. Aldum, *Horti Adonidis*, fol. 207.

2. Voyez Maittaire, *Dialecti linguæ gr.*, p. 308, éd. Sturz; Ahrens, *de Dialecto dorica*, § 36, p. 291-296.

3. Gramm. ap. Aldum, *Horti Adonidis*, fol. 207 : Πόθεν τὸ εἶ;.... ἢ ὡς Ἀπολλώνιος ἐκ τοῦ ἔω, τὸ ὑπάρχω, οὗ ὁ ἐνεστὼς παθητικὸς ἔομαι, τὸ δεύτερον ἔῃ καὶ κατὰ Ἀττικοὺς τροπῇ τοῦ ῇ εἰς τὴν ει δίφθογγον γίνεται εἶ.

θείκω. Déjà son fils Hérodien lui objectait, à propos de ces formes verbales, d'abord que la tradition n'en fournissait aucun exemple, ensuite qu'en admettant le principe d'une telle dérivation, il n'y avait pas de raison pour ne pas former aussi des subjonctifs comme τετύφωμαι, de τετύφω, et μεμνήκωμαι, de μεμνήκω[1]. Hérodien pouvait ajouter que la même règle autoriserait des indicatifs comme λελύκαμαι de λέλυκα, τετύφαμαι de τέτυφα. Mais Apollonius voulait évidemment éluder les périphrases comme τεθειμένος ὦ et autres semblables; il croyait, en cela, suivre le génie éminemment synthétique de sa langue; enfin n'avait-il pas pour lui l'analogie, au moins apparente, de πεποιήκω–πεποιήκωμαι avec ἐποίησα–ἐποιησάμην, où, des deux côtés, il voyait la désinence personnelle (α, ω) redoublée par une autre désinence (μαι, μην) qui a la même valeur? Le barbarisme πεποιήκωμαι, si c'en était un, pouvait d'ailleurs s'autoriser de plus d'un exemple où l'usage avait consacré, chez les Grecs, des formes encore plus irrégulières. Tel est le datif τοίσδεσσι, qu'on trouve dans le dialecte épique pour τοισίδε[2], κεκάμμυκα pour καταμέμυκα, et κεκάθικα pour καθῖκα, mots populaires, il est vrai, qu'Apollonius lui-même a relevés[3]. L'usage hésitait aussi, nous dit-il,

1. Homère, *Iliade*, K, 462; *Odyssée*, B, 165; K. 268; N, 258; Φ, 93.

2. Chap. III, p. 69, où j'aurais dû faire remarquer que Plutarque (*Sympos. quæst.*, IX, 2) avait déjà signalé l'origine phénicienne et le sens primitif du mot ἄλφα.

3. Κατὰ τὴν συνήθειαν, dit-il, *Synt.* IV, 7, p. 323. On trouve dans un sens analogue ἐπιῤῥήματα κοινολεκτούμενα pour des adverbes employés dans leur forme vulgaire (κατὰ κοινὴν ou ἑλληνικὴν γλῶσσαν) par opposition à la forme dialectique. *De l'Adv.*, p. 580.

entre les deux formes εἴρηκας et εἴρηκες pour la seconde personne du parfait εἴρηκα, et entre les deux formes Ἑρμεῖ ou Ἑρμῇ pour le datif du nom Ἑρμῆς[1]. C'est parce qu'il signale souvent ces irrégularités[2] et ces négligences[3] pour les blâmer, qu'on s'étonne de le voir, à son tour, en augmenter le nombre par une invention inutile et mal justifiée.

Au sujet des subjonctifs en κωμαι, on sait qu'Hérodien combattait l'opinion de son père; il l'a combattue sur bien d'autres points de la grammaire grecque. Mais nous regrettons de n'avoir d'autres témoignages de cette polémique que les citations éparses dans les scholiastes et les compilateurs, et de n'en rien trouver dans les écrits, plus ou moins complets, qui

1. *Synt.* II, 10 : Ἤδη μέντοι καί τινα τῶν κατὰ παράδοσιν οὐ διεσταλμένην ἔχει τὴν προφοράν, τῶν μὲν δισταζόντων εἰ τὸ εἴρηκας ἑλληνικὸν ἤπερ τὸ εἴρηκες διὰ τοῦ ε, ἢ ὥς τινες ἀποφαίνονται, Ἑρμεῖ διὰ διφθόγγου, τοῦ λόγου ἀπαιτοῦντος τὴν διὰ τοῦ η γραφήν. J'avertis en passant que le mot προφορά ne doit pas laisser croire que α et ε eussent alors une prononciation analogue; ce mot signifie souvent dans Apollonius ou la *forme grammaticale* ou l'usage qu'on en fait. Ainsi : *Synt.*, I, 21 : κατὰ τὴν πληθυντικὴν προφοράν, *au pluriel;* I, 8 : ἐπὶ εὐκτικῆς προφορᾶς, *à l'optatif;* III, 27 : κατὰ παρατατικὴν προφοράν, *à l'imparfait*, et κατὰ προστακτικὴν προφοράν, *à l'impératif.* Il est inutile d'accumuler plus d'exemples. On trouve aussi ἐκφορά employé dans le même sens chez Apollonius, par exemple, *Synt.*, II, 21, p. 150; III, 24, p. 253. — Quant à la prononciation de la diphthongue ει, voyez plus bas, dans ce chapitre, § 3, p. 319.

2. *De l'Adv.*, p. 572 : τὰ ἠλογημένα. *Ibid.*, p. 583 : Εἰ τὸ ὥς περιεσπᾶτο, ἠλογεῖτο ἄν, τοῦ ὅς ὀξυνομένου. Cf. *Synt.*, II, 21, p. 157; *de l'Adv.*, p. 614 : παράλογος τάσις.... ἠλόγηται βαρυνόμενον.

3. *Du Pron.*, p. 69 : Τὸ τύνη ὠλιγωρῆσθαί φασι, καθὸ τείνει τὸ υ. Même sens du verbe ὀλιγωρεῖν dans les exemples cités plus haut, p. 54, note 3.

nous sont parvenus sous le nom du fils d'Apollonius. Hérodien avait évidemment cherché l'originalité dans une voie un peu différente de celle qu'a suivie son père. Moins philosophe et beaucoup plus philologue, c'est le collecteur patient des curiosités grammaticales accumulées dans les livres par dix générations de commentateurs et de lexicographes; pour la discussion des problèmes difficiles, c'est, si je puis ainsi dire, le premier casuiste de l'École. Je soupçonne même qu'il avait appris un peu de latin[1], et ce pouvait lui être quelquefois un bon moyen de tancer l'ignorance de cet Apollonius si peu indulgent lui-même pour *l'ignorance* d'autrui[2]. Le latin, au temps de Marc Aurèle, n'était plus seulement une langue unie à la grecque par d'antiques liens de parenté. De même qu'il s'était enrichi par beaucoup d'emprunts au langage d'Homère et de Platon, et, sous le nom d'*hellénismes*, en avait imité jusqu'à des tours syntaxiques; de même, à son tour, le grec subissait l'influence de la langue des vainqueurs. Hérodien accepte formellement comme des mots grecs σουδάριον, *sudarium*, et κελλάριον, *cellarium*, tout en reconnaissant leur origine romaine, et l'on comprend sa résignation lorsque l'on trouve sur un monument de la même époque, dans une inscription, rédigée

1. Hérodien, περὶ Διχρόνων, p. 359, éd. K. Lehrs (Lipsiæ, 1848) : Τὰ διὰ τοῦ αριον ὑποκοριστικὰ παρὰ τοῖς παλαιοῖς Ἕλλησι συστέλλει τὸ α, ἱππάριον, φυτάριον. Ἡ μέντοι νῦν συνήθεια ἀπὸ τῆς τῶν Ῥωμαίων διαλέκτου πολλὰ ἐπίσταται διὰ τοῦ αριον ἐκτεταμένα, σουδάριον λέγουσα καὶ κελλάριον. Comparez plus haut chapitre II, § 1, p. 50 et chapitre VI, § 1, p. 188.

2. *Synt.*, II, 24 : Ἐν ἀγνοίᾳ γὰρ τοῦ λόγου τινὲς γενόμενοι ὡς ἀτριβεῖς τὰς τοιαύτας εὐθείας παρεδέχοντο. III, 30 : Ἦν δὲ τὸ δελεάσαν τὴν τούτων ἄγνοιαν ἡ γενομένη ὁμοφωνία, etc.

d'ailleurs en assez bon style, τὰ βῆλα τοῦ θεάτρου (*vela theatri*); lorsque déjà au temps d'Auguste on voit le mot πάτρων employé, dans une dédicace en l'honneur de Jules César, comme synonyme du latin *patronus*[1]. Quintilien a déjà remarqué, au temps de Domitien, ces échanges mutuels entre les deux vocabulaires[2]. Mais les mots ne passaient pas seuls d'une langue à l'autre; la syntaxe même de l'hellénisme s'altérait par d'involontaires imitations. Dans les actes officiels, la date consulaire, mise en latin à l'ablatif, était jadis traduite en grec par ἐπί avec un génitif, selon l'usage unanime des dialectes grecs[3]; on la retrouve encore ainsi traduite dans un monument bilingue de l'an 59 après Jésus-Christ[4]. Peu à peu les traducteurs grecs, que frappait la ressemblance du datif de leur langue avec l'ablatif latin, s'habituent à écrire ἐπ' ἄρχοντι au lieu de ἐπ' ἄρχοντος,

1. *Corpus Inscr. gr.*, n. 4283, inscription du théâtre de Patare, en Lycie, de l'an 148 après J. C.; de même dans une inscription d'Aphrodisias, n. 2758 : βήλων καὶ τῶν διὰ θεάτρου. Cf. *Ibid.*, n. 2215. On trouve encore, n. 3751 : ἐπίτροπος Γαλλίας ἐπὶ κῆνσον; n. 2927 : ἐν τοῖς ἄκτοις καὶ τοῖς ψηφίσμασι; n. 4004 : ἀκτουάριος; n. 1933 et ailleurs : φίσκος; n. 3998 : τίτλος; n. 3310 : χαρτάρις; n. 3577 : κουράτωρ; n. 2930 : κουρατορεύω. Cf. Wannowski, *Antiquitates romanæ e græcis fontibus explicatæ* (Regimonti Pruss. 1846), ouvrage dont la première partie est tout entière consacrée à ces rapports des deux langues.

2. *Institutiones Orat.* I, 5, § 58 : « Confessis quoque græcis utimur verbis, ubi nostra desunt, sicut illi a nobis nonnunquam mutuantur. »

3. *Corpus Inscr. gr.*, n. 2215, inscription de Chio. Le titre honorifique de πάτρων se retrouve encore dans une inscription de Corcyre en l'honneur d'Agrippa, *Corpus Inscr. gr.*, n. 1878. Voyez encore nos 1880, 2049, 2425.

4. Orelli, *Inscr. lat.*, n. 5188.

et même à supprimer toute préposition devant ce datif[1]. Les auteurs, peu à peu, se laissent aller aux mêmes négligences, et l'on en trouve déjà des exemples dans les écrits de Plutarque[2]. S'il eût observé tous les faits de ce genre, Apollonius n'y eût-il pas trouvé la matière d'utiles additions à ses théories?

§ 3. De l'orthographe.

L'art d'écrire correctement, l'*orthographie*, comme l'appelaient encore nos ancêtres, ou *orthographe*, comme nous l'appelons aujourd'hui, semble être de toutes les parties de la Grammaire celle qui se développe le plus lentement et qui arrive le plus tard à former une véritable science. L'écriture sert longtemps à reproduire les sons avant que l'on songe à se rendre compte de ses procédés, à la perfectionner, à la compléter, à lui imposer des règles certaines, et jusque-là l'orthographe des mots flotte, un peu indécise, au gré des caprices et des habitudes de chacun. On sait qu'il en fut ainsi dans notre langue jusqu'au XVIe siècle et peut-être même jusqu'au XVIIe. A Rome, jusqu'au temps d'Ennius, les monuments témoignent de la même inconstance : la forme régulière des mots

1. *Corpus Inscr. gr.*, n. 1585 : Ἐπὶ ἄρχοντι Μητροδώρῳ. L'inscription est de Thèbes et paraît appartenir à la fin du Ier siècle après J. C. Dans les inscriptions n°s 3163, 3175, 3515, 3517, 4472; et dans les nombreux décrets romains transcrits par Josèphe, le datif n'est pas même accompagné de la préposition. Cf. Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 110.

2. Voy. Boissonade, *ad Eunapium*, p. 217 et 433, où sont réunis quelques exemples de Plutarque et d'auteurs plus récents.

se détermina lentement, grâce aux efforts et à l'autorité de quelques auteurs d'élite, parmi lesquels on voit, à côté de Lucilius et d'Attius, Varron, le lieutenant de Jules-César, et César lui-même, auteur d'un livre *de Analogia*, qui n'était guère qu'un traité d'orthographe. De même, en Grèce, l'écriture reste longtemps une routine aveugle et sans lois. Au temps d'Hérodote et de Thucydide, on voit l'alphabet attique s'enrichir et se corriger par l'adjonction de quelques signes empruntés surtout aux Ioniens d'Asie : un personnage inconnu d'ailleurs, Callistrate, a l'honneur de cette réforme; mais il ne paraît pas l'avoir jamais justifiée dans un livre spécial, ni appliquée, comme éditeur, à aucun des chefs-d'œuvre qui, déjà en si grand nombre, illustraient la langue grecque. C'est à Alexandrie, parmi les grammairiens, éditeurs et correcteurs des poëmes d'Homère, que l'on voit paraître une sorte de critique à l'usage de l'art d'écrire. Les Zénodote et les Aristarque épurent et fixent le texte des auteurs classiques; l'accentuation et la ponctuation se perfectionnent à l'aide de signes nouveaux qui marquent dans un manuscrit les plus légères nuances du sens. L'excellent esprit d'Aristarque apportait à cette tâche délicate des scrupules dont la trace se retrouve aujourd'hui dans les commentateurs : ainsi il ne voulait pas qu'on imposât à la langue homérique les lois observées de son temps dans tel ou tel dialecte de la Grèce[1], sans

1. Voyez le Scholiaste de Venise, *sur l'Iliade*, M. 20 : Κάρησος Τυραννίων ὀξύνει, ὡς Παρνησσός... ὁ δὲ Ἀρίσταρχος βαρύνει ὡς Κάνωβος· εἴπομεν δὲ ἐν ἑτέροις ὅτι οὐ πάντως ἐπικρατεῖ ἡ ἀπὸ τῶν ἐθνῶν χρῆσις καὶ ἐπὶ τὴν ὁμηρικὴν ἀνάγνωσιν.... Οὕτως οὖν εἰκὸς

doute parce que, entre le temps d'Homère et celui des Ptolémées, la langue grecque avait subi bien des changements, et parce qu'il n'était pas toujours juste de prononcer et d'écrire d'après les convenances d'une orthographe toute moderne des mots qui remontaient jusqu'aux temps héroïques. Mais ce n'est guère que vers le commencement de l'ère chrétienne que paraissent les premiers livres où sont coordonnées tant d'observations sur l'orthographe. Didyme le Jeune, et peut-être avec lui Dracon[1], ouvrent pour nous la liste des traités περὶ Ὀρθογραφίας. Peu d'années après, Sotéridas, le mari ou, selon d'autres, le père de Pamphila, célèbre femme auteur, publiait un ouvrage semblable, après lequel on trouve mentionnés ceux d'Apollonius et d'Hérodien, qui ont eu de nombreux imitateurs[2].

Apollonius a répandu dans ses autres écrits une foule de remarques et de discussions qui montrent avec quel soin il traitait les règles de l'orthographe, et on en a vu çà et là des exemples rapidement signalés dans nos précédents chapitres; mais il me semble utile d'en examiner plus spécialement ici quelques-uns.

Parmi les écrits d'Apollonius, le traité de l'Adverbe abonde surtout en problèmes de ce genre : cela s'ex-

καὶ ἐπὶ τῷ Κάρησος μὴ πεισθῆναι τὸν Ἀρίσταρχον ὁμοίως τοῖς ἐγχωρίοις προενέγκασθαι τὴν λέξιν.

1. Draco, *de Metris*, p. 17 : Ἅπερ ἐν τῷ περὶ Ὀρθογραφίας εἴρηται στοχαστικῶς. Cette citation peut n'être pas de Dracon lui-même, mais d'Hérodien, qui est plusieurs fois cité dans la compilation attribuée à Dracon par le manuscrit unique dont on doit la publication à G. Hermann. Voyez la Préface de l'éditeur.

2. Voyez Græfenhan, *Geschichte der klassischen Philologie*, t. III, § 203. Cf. plus haut, chap. I, p. 28, 29.

plique très-bien par le caractère même des adverbes grecs, qui n'ont pas de forme constante, mais qui se rattachent presque tous plus ou moins directement à la déclinaison des noms et des participes, et n'en diffèrent quelquefois que par de très-légères divergences d'orthographe ou de syntaxe. C'est pourquoi l'auteur consacre tant de pages à disputer sur des mots comme πύξ, λάξ, ὑπόδρα, ἀκέων, νουνεχόντως, etc., justifiant presque toujours la tradition et l'usage contre la témérité des théoriciens aventureux, et analysant avec beaucoup de finesse les moindres éléments du mot contesté. Je m'arrêterai, puisqu'il faut choisir parmi tant de discussions, au chapitre qui concerne les adverbes δημοσίᾳ et ἰδίᾳ.

Tryphon prétendait que les adverbes en α ont la finale brève, et que, par conséquent, il faut écrire ces adverbes sans l'iota qui faisait de l'α final une véritable longue. Par une autre conséquence dont Apollonius ne parle pas, l'accent aurait ainsi remonté sur l'antépénultième : δημόσια, ἴδια, puisque la finale cessait d'y mettre obstacle et que ces deux mots étaient de véritables adjectifs au pluriel neutre pris adverbialement. Apollonius répondait à Tryphon :

1° Il n'y a pas de loi qui établisse que les adverbes finiront toujours par une syllabe brève : τῆλε, ἔσω, ἑλληνιστί qui a l'ῐ bref, et ἀναιμωτί qui a l'ῑ long, sont tous des adverbes réguliers ; de même Μοῦσα qui se termine par un ᾰ bref, et Ἀθηνᾶ, qui se termine par un ᾱ long, ont également leur place dans la déclinaison du nom. 2° L'adverbe qui vient d'un nom en conserve la forme : ἀτρεκές, καλόν, εὐρύ, πυκνά, employés adverbialement ne changent pas de forme pour cela ; or δημοσίᾳ n'est que le datif féminin de

δημόσιος, employé comme adverbe; donc il gardera sa terminaison en α. 3° On pourrait tout au plus se demander s'il ne faut pas écrire δημοσίᾳ, comme au nominatif féminin; mais des exemples analogues montrent que δημοσίᾳ est l'orthographe régulière : οὐδαμός forme οὐδαμῶς, οὐδαμόθεν et οὐδαμῇ, non pas οὐδαμή, et de même ἄλλος forme ἄλλῃ, non ἄλλη. Autre preuve : l'adverbe formé de οὗτος n'est pas αὕτη, mais ταύτῃ, qui est bien réellement un datif; de même ὅδε ne forme pas l'adverbe ἥδε, mais τῇδε, qui n'est autre que le datif, régulièrement allongé d'un iota. Donc δημοσίᾳ et ἰδίᾳ doivent conserver leur orthographe usuelle[1].

Apollonius, comme on le voit, se renferme étroitement ici dans la question orthographique; son dernier mot, ἐπίκρισις, comme il l'appelle lui-même[2], est un argument emprunté à l'étymologie, à la règle même de dérivation que suivent les adverbes de cette classe. Il ne songe même pas, comme c'était son droit et comme il fait souvent ailleurs, à interroger le sens, ἔννοια, des mots qui font l'objet de la dispute, et à prouver que ces adverbes, exprimant la *manière*, ont très-naturellement la forme du datif, qui est souvent le cas de l'*instrument* et de la *manière*. C'est encore à ce point de vue purement éty-

1. *De l'Adv.*, p. 560, 561. Cf., 616, 622 et surtout 625. Sur les adverbes en τί voir la dissertation spéciale de Sturz, *Opuscula nonnulla* (Lipsiæ, 1825), p. 225.

2. Εἰς ἐπίκρισιν οὖν τοῦ τοιούτου παραληπτέον λόγον ἀποδεικνύντα. Ce sens du mot ἐπίκρισις est assez fréquent dans Apollonius : *de l'Adv.*, p. 616 (morceau tiré de la *Syntaxe*) : Περὶ οὗ ἐξ ἐπικρίσεως ἐντελῶς εἴπομεν ἐν τῷ περὶ Ἐπιῤῥημάτων. *Synt.*, I, 10 : Ἡ εὐχρηστία τῆς κατὰ τὸν ἑλληνισμὸν παραδόσεως.... ἐπικρίνουσα τὴν παρὰ τοῖς ἀρχαίοις θέσιν τῶν ὀνομάτων.

mologique qu'il analyse, un peu plus bas[1], les formes en φι, si fréquentes dans le dialecte épique et que les grammairiens s'accordaient à reconnaître pour des formes adverbiales. Tryphon, il est vrai, faisait sur ce point quelques réserves. Il distinguait, parmi les mots terminés en φι, ceux où la terminaison s'ajoute à une forme grammaticale déjà complète par elle-même, ὁλόκληρος, comme dans βίη-φι, ἦ-φι, et ceux où φι s'ajoute à une forme altérée, comme χαλκό-φι, ὄχεσ-φι, où χάλκο et ὄχες ne sont pas des mots véritables, mais des formes altérées, πεπονθότα, et qui s'emploient indifféremment pour le singulier et pour le pl[illegible] Ces derniers dérivés seulement lui paraissaient être des adverbes. Mais Apollonius remarque d'abord que, chez les Sicyoniens, les formes en οφι ou εσφι n'ont que le sens du singulier, à l'exclusion du pluriel; en outre, que la conservation ou l'altération du primitif, πρωτότυπον, n'est pas un signe certain de la nature adverbiale d'un mot, car beaucoup de noms se prennent adverbialement sans que rien soit changé à leur forme primitive, comme καλά, ῥεῖα, etc., et beaucoup de mots, comme ἐμέθεν pour ἐμεῦ ou ἐμοῦ, s'allongent et prennent la forme de l'adverbe sans pour cela en prendre le sens. Enfin, l'adverbe n'équivaut jamais qu'à un seul cas du nom adjectif auquel il se rattache : οἴκοθι est pour ἐν οἴκῳ, οἴκαδε, pour εἰς οἶκον, etc., tandis que les formes en φι se prennent : pour le génitif dans le mot χαλκόφι; pour le datif, dans φρήτρηφι; pour l'accusatif, dans δεξιόφιν, ἀριστερόφιν, et qu'on trouve même chez Alc-

1. *De l'Adv.*, p. 574-576, discussion résumée, p. 621, dans la partie du livre que nous avons démontré appartenir à la *Syntaxe*. Voyez, plus haut, chap. I, p. 19-22.

man οὐρανίαφιν avec le sens du vocatif. La terminaison φι ou φιν a donc le même rôle, dans tous ces mots, que δε dans ὅδε, ἥδε, τόδε, où la finale, invariable elle-même, n'empêche pas la déclinaison du pronom qui la précède. Χαλκόφι, φρήτρηφι, etc., ne sont donc pas des adverbes, mais des cas de χαλκός, φρήτρη, etc.

« D'ailleurs il est téméraire d'admettre[1] que, dans ἥφι, βίηφι, l'allongement s'opère sur un mot complet; car s'il y a suppression d'une lettre dans les allongements en φι : de l'υ, au génitif, dans πασσαλόφι pour πασσάλου, du ν à l'accusatif dans δεξιόφι pour δεξιόν, on accordera, pour la même raison, que l'iota du datif a disparu dans l'orthographe de ἥφι, βίηφι. Si la suppression d'une lettre était évidente pour les deux premiers cas, c'est sans doute parce que cette lettre se prononçait, tandis que dans le datif on ne prononçait pas l'ι final, d'où il résulte que la suppression de cet iota n'a pas été sensible[2]. »

Voilà un témoignage formel qui prouve que l'iota final du datif ne se prononçait plus au temps d'Apollonius; pour le temps de Denys d'Halicarnasse le fait était douteux encore; car ce critique, analysant une phrase de Pindare, y signale comme un choc de deux sons semblables le rapprochement de l'iota final d'ἀγλαΐᾳ et de l'iota initial du mot suivant,

1. Προαλὲς δὲ καὶ τὸ λαβεῖν ὡς κ. τ. λ. Même usage du mot προαλής, *du Pron.*, p. 22 : Προαλὲς δὲ τὸ ὦ ἄρθρον παραδέχεσθαι.

2. *De l'Adv.*, p. 576 : Καὶ σαφὲς ὅτι τὰ προκείμενα, ἀκουόμενα ἔχοντα στοιχεῖα, πρόδηλον ἔσχε καὶ τὴν ἀφαίρεσιν· τὰ δὲ ἐν τῇ δοτικῇ οὐκ ἐξεφώνει τὸ ι· σαφὲς γοῦν (l. οὖν) ὅτι κἂν ἐλλείψῃ τὸ ι οὐ πρόδηλον ἕξει τὴν ὑποστολήν.

ἴδετε[1]. Le témoignage des inscriptions confirme ceux d'Apollonius et de Denys. En effet, l'iota s'y trouve encore, jusque vers le siècle d'Auguste, à la fin des formes grammaticales où nous le *souscrivons* aujourd'hui[2]. Mais les graveurs perdent peu à peu l'habitude de l'écrire[3], parce que sans doute la prononciation n'en tenait plus compte et que les graveurs, gens peu lettrés, ne prenaient pas souci, comme faisaient les grammairiens de profession, de régler leur orthographe d'après l'étymologie et les vieux usages.

Les compilateurs byzantins ont beaucoup cité Apollonius et Hérodien sur tout ce qui touche à la formation des mots et à l'orthographe. Parmi ces nombreuses citations, j'en signalerai une qui se rattache aux remarques précédentes : elle nous apprend qu'Apollonius écrivait par un ῑ long et non par la diphthongue ει la première personne du verbe εἶμι, *aller*, parce que le duel et le pluriel ont l'ῐ bref : ἴμεν, ἴτε, ἴτον, et en composition ἔξιτον. Il écrivait aussi à la troisième personne du pluriel ἴσι (et non εἶσι), comme on écrit ἴασιν. Hérodien lui opposait l'autorité de la tradition qui a toujours écrit εἶμι et εἶσι par une diphthongue; quant au désaccord qui résulte de cette orthographe, entre εἶμι et εἶσι d'une part, et, de l'au-

1. *De l'Arrangement des mots*, chap. XXII, p. 322, éd. Schæfer : « Διόθεν τέ με σὺν ἀγλαΐᾳ ἴδετε. » — Τῷ Σὺν ἀγλαΐᾳ εἰς τὸ ι λήγοντι (παράκειται) τὸ ἴδετε ἀρχόμενον ἀπὸ τοῦ ι.

2. Apollonius l'appelle τὸ ι συγγραφόμενον, *Synt.*, III, 30, dans un passage où il renvoie précisément à son traité perdu περὶ Ὀρθογραφίας.

3. Franz, *Elementa Epigr. græcæ*, p. 126, 228, et surtout p. 233, où il cite, à ce sujet, un curieux témoignage de Strabon. *Id. Ibid.*, p. 247 : « Iota mutum ætate Septimii Severi prope constanter omittitur. »

tre, les pluriels ἴμεν, ἴτε, ou le duel ἴτον, il l'expliquait en admettant deux primitifs en ω, synonymes du verbe πορεύομαι : l'un, εἴω, qui aurait produit εἶμι, εἶσι ; l'autre, ἴω, qui aurait produit ἴτον et les autres formes où l'iota initial est bref[1]. Nous avons déjà noté cet abus des primitifs imaginaires, comme εἴω, ἴω ; mais quelle que soit à cet égard l'erreur d'Hérodien, l'innovation qu'il combat prouve du moins une chose, c'est que de son temps la diphthongue ει avait exactement le son de l'ι, sans quoi il ne s'agirait pas de savoir comment on doit écrire, γράφειν, le mot εἶμι, mais comment on doit le former, σχηματίζειν ou κανονίζειν[2]. Les questions d'orthographe ne peuvent naître que d'un désaccord entre les sons et l'écriture d'une langue, soit qu'un même son s'écrive de deux manières différentes, soit que deux sons différents s'écrivent de la même manière. Or les difficultés de la seconde espèce paraissent avoir été très-rares dans la langue grecque, mais celles de la première s'y multiplient à mesure qu'on descend vers les siècles de décadence : la confusion de υ et de οι, celle de ει, η et ι, puis enfin celle de ces cinq lettres et diphthongues en un seul son, l'*itacisme* en un mot, complique peu à peu l'orthographe d'une foule de règles inconnues à la haute antiquité. De là dans le livre des *Épimérismes* attribué à Hérodien, de là dans le traité de Chœro-

1. *Excerpta Gramm.* ap. Cramer., *Anecd. Oxon.*, IV, p. 346, 354 : Ὁ Ἀπολλώνιος τὸ εἶμι διὰ μακροῦ τοῦ ι γράφει. . . . . οὐ συνᾴδει δ' αὐτῷ ἡ παράδοσις· φησὶ γὰρ ὁ Ἡρωδιανός, κ. τ. λ.

2. *Etym. Magnum*, p. 664, 2 : Τὸ γὰρ περιπατοίην ὁ Ἀπολλώνιος οὕτω σχηματίζει. De même dans Cramer, *Anecd. Oxon.*, III, p. 269 ; IV, p. 351 ; Schol. in Hom., *Odyss.*, E, 253, etc. Voyez plus haut, chap. II, § 1, p. 28, n. 2.

boscus sur l'Orthographe une foule de prescriptions dont personne n'avait besoin au temps de Marc Aurèle, mais qui étaient devenues utiles ou même nécessaires aux écrivains du moyen âge.

Ce pourrait être ici l'occasion de rechercher quelle était, en général, au temps d'Apollonius et d'Hérodien, la prononciation de la langue grecque, et s'il est vrai, comme plusieurs savants le pensent encore aujourd'hui, qu'elle fût de tout point conforme à celle des Grecs modernes. Mais de telles digressions, quelque intérêt qu'elles puissent offrir en elles-mêmes, nous entraîneraient trop facilement hors des limites que nous avons dû nous imposer. Qu'il nous suffise d'avoir constaté sur deux questions en particulier ce que nous apprennent des témoignages authentiques et clairs, que jusqu'ici on n'avait pas encore, nous le croyons du moins, invoqués dans ce débat.

Les discussions des grammairiens sur l'orthographe n'avaient pas seulement pour objet de corriger l'usage et d'éclairer la pratique journalière de l'écriture; souvent aussi elles servaient à fixer le texte et à éclaircir le sens de certains passages des auteurs classiques. Les premiers critiques d'Alexandrie et de Pergame consacrèrent bien des veilles à ce travail de correcteur et d'annotateur; mais ils sont loin d'avoir résolu toutes les questions qu'ils soulevèrent : bien des controverses ont duré jusqu'à la chute même de ces laborieuses écoles, et l'on en retrouve souvent la trace dans les compilateurs du moyen âge. Eustathe et surtout le Scholiaste de Venise sur l'*Iliade* nous donnent une idée des immenses et minutieux travaux de la critique sur le texte des chefs-d'œuvre d'Homère. Mais si longs et si variés qu'ils soient, les extraits

accumulés, sous le nom de παρεκβολαί ou σχόλια, autour d'un ancien ouvrage ne font peut-être pas apprécier les Ὑπομνήματα d'un Zénodote ou d'un Aristarque[1] aussi bien que le fera tel chapitre de la Syntaxe, où Apollonius rapproche et discute les opinions des anciens éditeurs sur un vers, quelquefois sur un mot ou une syllabe du texte homérique. Traduisons donc un de ces chapitres[2], pour compléter notre exposition des travaux d'Apollonius.

Apollonius vient de montrer par beaucoup d'exemples et par des analyses fort subtiles le rapport du verbe avec le pronom possessif; il se trouve ainsi amené à signaler un passage d'Homère que rend suspect d'interpolation le mauvais emploi d'un pronom possessif :

« Puisque le pronom possessif se rapporte toujours dans la phrase à quelque objet possédé, le vers [de l'*Iliade*, VIII, 37] :

Ὥς μὴ πάντες ὄλωνται ὀδυσσαμένοιο τεοῖο,

« Pour qu'ils ne périssent pas tous par l'effet de ta colère. »
Mot à mot : « *Toi* étant irrité. »

semblera incorrect, outre les raisons accessoires qui

1. Qu'il nous suffise de renvoyer rapidement sur ce sujet au grand ouvrage de Græfenhan sur l'Histoire de la philologie classique, et à quelques ouvrages spéciaux : 1° Duentzer, *de Zenodoti studiis Homericis*, Gœttingæ, 1848 ; 2° Lehrs, *de Aristarchi studiis Homericis*, Regimonti Pruss., 1833 ; 3° *Id. Quæstiones epicæ* (1837), Diss. II : *Capita selecta ex Alexandrinorum doctrina de prosodia Homerica;* 4° Koepke, *de Hypomnematis græcis*, Berolini, 1842 ; 5° *Aristonici* περὶ Σημείων Ἰλιάδος *reliquiæ emendatiores*, edidit Friedlaender (Gœttingæ, 1853).

2. *Synt.*, II, 21-22, p. 162-166. J'ai cru inutile de traduire en français tous les exemples d'Homère dans un morceau qui ne peut intéresser que les philologues.

prouvent contre l'authenticité de ces vers[1], car [τεός est un pronom possessif et par conséquent un dérivé du pronom primitif τύ ou σύ, de la seconde personne; or] les verbes et les participes ne se construisent, comme on l'a montré plus haut, qu'avec les génitifs du pronom primitif, [qui serait ici σέο ou σοῦ]. Aussi on pourrait admettre cette leçon de Zénodote [dans l'*Iliade*, XX, 261]:

Πηλείδης δὲ σάκος μὲν ἀπὸ οὗ χειρὶ παχείῃ
ἔσχετο, ταρβήσας...

« Le fils de Pelée, de sa large main, retint loin *de lui* le bouclier, et tout tremblant, etc. »

Car si l'on dit régulièrement, en rattachant au verbe un pronom primitif de la première ou de la seconde personne : ἀπ' ἐμοῦ ἔσχετο σάκος ou ἀπὸ σοῦ ἔσχετο σάκος, rien n'empêche qu'on ne dise avec un pronom de la troisième personne : ἀπὸ οὗ [pour ἀφ' ἑαυτοῦ]; le mot οὗ ne s'entendra pas ici avec le sens possessif, comme s'il était le génitif d'un possessif [ὅς, synonyme de ἑός], la construction du verbe dans cette phrase écartant toute confusion à cet égard.... Si donc οὗ se rapporte au verbe ἔσχετο, qui empêche de le considérer comme le génitif du pronom primi-

1. Μετὰ καὶ τῶν συμπαρεπομένων τῇ ἀθετήσει τῶν στίχων, « Præter vitia quæ culpas carminum comitantur. » dit la traduction latine de Portus. Portus n'a pas compris et il ne pouvait guère comprendre ce sens du mot ἀθέτησις, qui n'a été bien déterminé que depuis la publication du Scholiaste de Venise par Villoison. Voyez Wolf, *Proleg. ad Hom.*, p. 201, 224. Toutefois H. Estienne, au mot Ἀθετέω écrivait déjà : « Itidem ἀθετούμενοι στίχοι dicuntur Rejectitii versus, qui et ὀβελιζόμενοι. » Sur la tirade dont Apollonius cite le dernier vers, voyez la note du Scholiaste de Venise.

tif de la troisième personne, malgré son identité de forme avec un possessif?

« On peut, il est vrai, objecter à cela que, si cette construction est régulière ailleurs, elle ne l'est point dans la syntaxe homérique, Homère se gardant de la confusion des deux formes pronominales dont il s'agit[1]. Zénodote ne pèche donc pas contre la règle des pronoms, mais contre l'usage d'Homère ; et voilà pourquoi on a préféré la leçon d'Aristarque : Ἀπὸ ἕο χειρὶ παχείῃ.

« On rapporte encore à Zénodote les leçons suivantes :

Μνῆσαι πατρὸς σεῖο ;

Mot à mot : « Souviens-toi du père de toi. » (*Iliade*, XXIV, 486.)

Πατρὸς ἐμεῖο πατήρ.

Mot à mot : « Le père du père de moi. » (*Odyssée*, XIX, 180.)

où, contrairement au précédent exemple, c'est le pronom primitif qu'il admet au lieu du possessif. Il y a moyen de soutenir cette leçon de Zénodote, puisqu'il est naturel[2] que le génitif se rapporte à quelque possession, le pronom possessif se ramenant, comme nous l'avons dit, au génitif d'un pronom primitif. On trouve même dans les poëmes d'Homère d'autres constructions analogues :

Πρώτω γὰρ καὶ δαιτὸς ἀκουάζεσθον ἐμεῖο (*Iliade*, IV, 343).
Σέο δ' ὀστέα πύσει ἄρουρα (*Iliade*, IV, 174).
Εἰ μή τίς σευ μῆλα (*Odyssée*, IX, 405).
Οἵ θ' αἵματος ἐξ ἐμεῦ εἰσίν (*Iliade*, XIX, 105).

1. Ὡς ἐδείχθη ἐν τοῖς προκειμένοις, ajoute l'auteur, j'ai supprimé quelques renvois du même genre, qui ne pouvaient qu'embarrasser la traduction.

2. Οὐκ ἀπεμφαῖνον (s. ent. ἐστί). Locution familière à l'auteur : *Spnt.*, II, 7, p. 105; II, 22, p. 169; IV, p. 324 : Οὐδὲ τὰ τοῦ τόνου ἀπεμφαίνοντά ἐστι.

de sorte que l'usage homérique ne répugne pas aux deux leçons : σεῖο, ἐμεῖο, de Zénodote : si ces dernières sont changées, les autres feront toujours embarras; et si on admet les quatre autres, il ne faut pas repousser celles de Zénodote.

« Mais ne reste-t-il pas à objecter contre les leçons de Zénodote qu'on ne saurait admettre un pronom accentué dans la construction possessive [comme dans ὁ δοῦλός σου, qu'il faut écrire ainsi, et non ὁ δοῦλος σοῦ], et qu'on doit nécessairement choisir entre le pronom enclitique et le pronom possessif? Il est clair que tout va bien dans

Εἰ μή τίς σευ μῆλα βροτῶν (*Odyssée*, IX, 405).

et dans les exemples semblables, où le pronom est enclitique. Car dans

Πρώτω γὰρ καὶ δαιτὸς ἀκουάζεσθον ἐμεῖο

c'est par violence qu'on ramème ἐμεῖο à la construction possessive[1] : il vaut mieux le joindre au verbe ἀκουάζεσθαι, en admettant l'ellipse, toute homérique, de la préposition περί, comme dans

Τίσασθαι Ἑλένης ὁρμήματά τε στοναχάς τε (*Iliade*, II, 356).
Ἐκ γὰρ Ὀρέσταο τίσις ἔσσεται Ἀτρείδαο (*Odyssée*, I, 40).
Κύκλωπος κεχόλωται (*Odyssée*, I, 69).

et beaucoup d'autres. Alors on construira : ἐμοῦ ἀκουάζεσθον πρώτω περὶ δαιτός, et le pronom accentué ἐμεῖο ou ἐμοῦ s'expliquera très-bien par l'opposition [de la personne qui parle et des deux personnes qui écoutent.]

1. Συνηρπάσθη εἰς κτητικὴν σύνταξιν.

« On dira peut-être : mais les pronoms σέο et ἐμεῦ sont accentués dans :

Σέο δ' ὀστέα πύσει ἄρουρα (*Iliade*, IV, 174).
Οἵ θ' αἵματος ἐξ ἐμεῦ εἰσίν (*Iliade*, XIX, 105)

[où cependant ces génitifs ont une valeur possessive]. A quoi nous répondrons que tout pronom est mal accentué lorsque, pouvant être accentué de deux manières, il l'est contrairement au sens[1]. Or le sens n'exigeant pas d'accent aigu sur σέο dans :

Πολλάκι γάρ σεο πατρὸς ἐνὶ μεγάροισιν ἄκουσα (*Iliade*, I, 396),

il serait déraisonnable de lire σέο, avec accent aigu; mais dans :

Ὥς σέο νῦν ἔραμαι (*Iliade*, XIV, 328).

1. Πᾶσα ἀντωνυμία τότε ἄλογος γίνεται κατὰ τάσιν, ὅταν τὸ διττὸν τοῦ τόνου οὐ δυναμένη ἐπιδέξασθαι παρὰ τὸ δέον τοῦ τόνου ἐναλλαγῇ. Ce texte n'offre guère qu'un non-sens en grec comme dans le latin de Portus : « Omne pronomen tum demum non servare tenoris regulam, cum geminam istam tenorum rationem non potest recipere et alium pro alio contra regulam suscipit. » Or les deux exemples qui suivent nous montrent, au contraire, un pronom σέο qui peut avoir deux accents, et qui serait ἄλογος, s'il variait son accent, ἐναλλαγῇ, contre la convenance du sens qu'il exprime, παρὰ τὸ δέον. Le ms. 2548 porte τὸ διττὸν τούτων οὐ δυναμένη, comme l'édition de Sylburg. Pourquoi ne pas lire tout simplement, τοῦ τόνου sans négation, comme porte un ms. dont Sylburg relève la variante à marge de son texte? C'est d'après cette correction que j'ai traduit. Le copiste du ms. 2548 confond très-souvent les ο et les ω. Il met l'ω pour l'ο, p. 515, 7; 534, 32; 579, 11 des *Anecdota* de Bekker; et l'ο pour l'ω, p. 525, 2; 551, 24; 578, 22, etc. Il est inutile de multiplier ces exemples. — La négation οὐ, que je propose de supprimer dans le passage ci-dessus, est, au contraire, omise à tort par les copistes, dans quelques autres passages d'Apollonius : par exemple, *Synt.* IV, 10, p. 334, 20, où elle est restituée après λόγου par M. Lehrs, *Quæst. epic.*, p. 40. Cf. Bekker *ad Pron.*, p. 161, et *ad Synt.* I, 44, p. 88, 13.

il serait, au contraire, déraisonnable de lire σεο sans accent aigu, puisque deux personnes sont opposées l'une à l'autre.

« Quant à σφῶϊν dans :

Ὅς σφῶϊν προΐει Βρισηΐδος εἵνεκα κούρης (*Iliade*, I, 336),

il n'est pas déraisonnable qu'il porte un accent, quoique le sens réclame une construction absolue du pronom[1], celle même que l'on peut rétablir en disant : ὃς ἐξέπεμψεν ὕμας. En effet, σφῶϊν [ayant plus de trois temps], ne peut être enclitique, et par conséquent, la leçon est irréprochable. Il serait superflu d'insister sur une telle démonstration, car on sait quels pronoms sont toujours enclitiques ou ne le sont jamais.

« Nous avons montré que les pronoms qui commencent une phrase ont naturellement l'accent aigu. Ainsi dans :

Σέο δ' ὀστέα πύσει ἄρουρα (*Iliade*, IV, 174),

σέο est une mauvaise leçon[2] si, pouvant être enclitique, le pronom ne l'est pas [mais, à cause de sa place au commencement de ce vers, le pronom ne pouvait être enclitique]. Nous avons montré aussi que la préposition précédant un pronom en relève l'accent ; par conséquent ἐξ ἐμεῦ ne pouvait avoir d'autre accent que l'aigu.

« [Ainsi les quatre exemples cités à l'appui des le-

1. Τοῦ λόγου ἀπαιτοῦντος ἀπόλυτον ἐκφοράν, par opposition à διαστολή ou ἀντιδιαστολή ou ἀντιπαράθεσις, « distinction, opposition de deux personnes différentes, » qui exige que le pronom soit accentué. *Synt.* II, 2 : Κατὰ ἀπόλυτον ἐκφοράν· ἔπαισέ με.

2. Ἀπανάγνωσμα, employé dans le même sens : *Synt.* II. 19, 21, etc.

çons de Zénodote se justifient chacun par des raisons particulières, et ne justifient pas σεῖο, ἐμεῖο dans les vers en question.] Le texte de Zénodote n'a pas même pour excuse que ἐμεῖο soit l'expression propre, plutôt que le pronom possessif ἐμοῖο, qui, pour le mètre comme pour le sens, équivaut à ἐμεῖο et qu'il était inutile de changer. »

Apollonius prend goût à ces controverses subtiles, et il s'engage bientôt, à la suite de Zénodote, dans l'examen d'une autre variante du texte homérique. Nous ne le suivrons pas dans sa nouvelle digression; les pages qu'on vient de lire suffiront à faire apprécier un côté de son érudition que nous n'avions pas encore mis en lumière. Ces pages sont bien arides sans doute, mais elles sont du moins empreintes d'un caractère de sérieuse conviction. On y reconnaît cette science de la *critique*, pour qui les poëmes d'Homère étaient presque des monuments religieux et qui en discutait les moindres variantes avec l'attention la plus sévère[1]. On y voit combien les exemples cités par Apollonius devaient être familiers à tous ses lecteurs, pour qu'il pût, sans être absolument inintelligible[2], les transcrire d'une façon

1. Apollonius cite et compare souvent les éditions d'Homère. Outre les exemples qui précèdent, voyez *Synt.* II, 21, p. 157 : Εἴπερ εἶχε τὸ ἑῇ ἐν ταῖς πλείοσιν ἐκδόσεσιν, où le mot ἔκδοσις a le même sens que dans les nombreuses citations du Scholiaste de Venise. Γραφή ou ἀνάγνωσις ou ἀνάγνωσμα désignent la *leçon* d'un éditeur pour quelque mot ou quelque vers en particulier. De même, Priscien cite quelquefois les manuscrits de grands écrivains : X, 9, p. 510; XVII, 16, p. 59, etc.

2. On trouvera pourtant ci-dessus, chap. IV, § 3, p. 131, une allusion aux « leçons éoliques d'Aristarque, » οὐκ ἐνεκλίθη κατὰ τὰς αἰολικὰς ἀναγνώσεις ὑπ' Ἀριστάρχου (*Synt.* I, 21), qui paraît être

si sommaire, comme un théologien, dans notre société chrétienne, cite des phrases de la Bible et les interprète sans prendre souci d'indiquer le livre et le verset de chaque citation; on se figure l'activité, souvent un peu puérile, de ces écoles où s'agitaient depuis tant de siècles d'interminables querelles d'archéologie et de grammaire, où quelquefois un seul mot d'Homère avait fourni la matière d'un volume[1]; on croit lire enfin, à la concision et à l'obscurité près, quelque fragment détaché de ces *Commentaires* dont les Alexandrins entouraient le texte des écrivains classiques et dont l'érudition ne nous est parvenue qu'amoindrie et souvent défigurée par les abréviateurs.

Une autre réflexion se présente à l'esprit quand on parcourt, soit dans Apollonius, soit dans des écrits plus récents, ces discussions orthographiques. Quelques difficultés que l'orthographe grecque ait pu offrir, surtout dans les siècles de la décadence, les Grecs du moins n'ont jamais eu à tenir compte des origines de leur langue et de ses rapports avec les langues étrangères. Venu de Phénicie en Grèce, l'alphabet s'y est perfectionné par le travail seul des grammairiens indigènes et il a longtemps suffi à tous

restée une énigme pour les critiques les mieux autorisés en de telles matières. Voyez Ahrens, *de Dialecto æolica*, § 3, p. 18, n. 32.

1. Dorothée d'Ascalon, qui doit être antérieur à Porphyre, et qui est peut être un contemporain d'Apollonius, dans sa Συναγωγὴ λέξεως Ἀττικῆς, dont Athénée (VIII, p. 329 D) cite le CVIII^e livre, avait écrit un livre tout entier (ὅλον βίον dit même le manuscrit, au lieu de ὅλον βιβλίον) εἰς ἐξήγησιν τοῦ παρ' Ὁμήρῳ χλιτσίου (Schol. *ad Iliad.* I, 90). On pourrait citer plusieurs exemples semblables.

les besoins de l'écriture. Quand a commencé le fâcheux divorce de l'écriture et de la prononciation, on ne voit pas qu'il ait nulle part suscité de ces théories aventureuses qui prétendent à rétablir brusquement l'accord entre les lettres et les sons, et qui trop souvent troublent la grammaire d'une langue sans la réformer. Dans la langue latine, composée d'éléments plus divers que la grecque, le divorce a éclaté plus tôt, puisqu'on en trouve déjà la trace au temps d'Auguste : il a produit des opinions différentes, mais non point des systèmes[1], et il n'a jamais, que je sache, troublé la paix des écoles. C'est dans les idiomes nés de la corruption et du mélange d'autres idiomes, c'est dans les écoles où plusieurs traditions se disputent l'autorité, que l'orthographe doit se fixer avec le plus de peine, soulever le plus de difficultés laborieuses, tenter surtout l'ambition des esprits faux et systématiques. Notre langue a eu ce triste avantage sur les deux langues de l'antiquité classique, et c'est pour notre orthographe qu'on a essayé tant d'inutiles réformes, c'est à notre usage qu'on a inventé ce mot de *néographisme* ou *néographie*, mot tout grec pour exprimer des misères inconnues à l'heureuse langue des Hellènes.

1. Suétone, *Auguste*, c. 88 : « Orthographiam, id est formulam rationemque scribendi a grammaticis institutam, non adeo custodivit, ac videtur eorum potius sequi opinionem qui perinde scribendum, ac loquimur, existiment. » Cf. Græfenhan, *Geschichte der klass. Phil.* t. IV, § 262.

FIN.

INDEX FRANÇAIS

ET

INDEX GREC

INDEX FRANÇAIS.

A

Accentuation grecque, 29, 30, 96, 183, 187, 268-299, 326-327. Mots sans accent, 280-293.

Accusatif, régime d'un verbe actif, 253, 254; sujet d'un infinitif, 255-257.

Adjectif, 76, 86, 87, 228; employé avec le sens adverbial, 190, 315-318.

Adverbe (traité d'Apollonius sur l'), 19-23; (théorie de l'), 70, 175, 189-201, 228, 315-318.

Ælius Théon, gramm., 235.

Affections des mots, figures de grammaire (traité d'Apollonius sur les), 26, 303.

Alexandre d'Aphrodisias, 283, n. 1.

Alexandrins (école des grammairiens), 322.

Anacoluthes dans le style d'Apollonius, 57, n. 3.

Anastrophe, 184, 187, 238, 275-278.

Anonymes (grammairiens), 10, n. 1; 15, n. 3; 91, n. 1; 252, n. 1; 266, n. 1; 285, 292, n. 1; 301, n. 3; 305, n. 2; 320, n. 1 et 2.

Aper et Asper, conjecture au sujet de ce nom, 32.

Apion, gramm., 48.

Apollodore, gramm., 93, 116, confondu avec Apollonius, 41, n. 1.

Apollonius (Antéros), gramm., 10, 11.

Apollonius, fils d'Archibius, gramm., 11.

Apollonius de Messène, gramm., 49.

Apollonius le Jeune, gramm., 40.

Apollonius (divers), 39.

Apollonius Dyscole. Extraits anonymes de ses écrits dans les grammairiens du moyen âge, 15, n. 3; 16, n. 3; 19, n. 1; 30, n. 3; 105, n. 1; 118, 126, n. 2; 147, 266, etc.

Arcadius, gramm., 31, n. 2; abréviateur d'Hérodien, 289, 298.

Arcadius d'Antioche, gramm., 259.

Aristarque, gramm., 72, 92, n. 2; 313, n. 1; 324, 328, n. 1.

Aristophane, gramm., 31, 183, 277.

Aristote, opinions diverses sur la grammaire, 64, 71, 72, 115, n. 2; 143, 144, 205, 283, 284.

Article (traité d'Apollonius sur l'), 19; cf. 69, 72, 99 (théorie de l'), 115-141.

Aspiration, 30, 130, 297.

Athénée, corrigé, 91, n. 1.

Atticistes (écrivains), 56; (grammairiens), 263.

Attique (dialecte), 130, 262, n. 1; 307, n. 3.
Attraction des cas, 57, n. 3.
Augment dans les verbes, 176, 302.
Auguste (César), 330.
Aulu-Gelle, 50, n. 3; 63.

B

Banquet, titre d'un ouvrage grammatical d'Hérodien, 37.
Barbarisme, 223, 308; — prosodique, 274.
Beauzée, gramm., d'accord avec Apollonius, 110, n. 4; 115, n. 1.
Bernhardy, 246.
Bipersonnels (pronoms), 100.
Buttmann, 288.

C

Cas des noms, 14, 82, 84, 144, n. 1; 250; cas adverbiaux, 315-318.
Catégories (division des) appliquées aux adverbes, 198.
Cellarium, devenu un mot grec, 310.
Chapitres cités comme des ouvrages entiers, 14. Cf. Citations. Divisions en chapitres dans les manuscrits d'Apollonius, 220, n. 1; cf. 196, n. 4.
Charisius, 195, n. 2; 258, n. 1.
Chérémon, philologue, 46, 47.
Chœroboscus, gramm., 41, n. 3; 76, n. 2; 163, n. 1; 305, n. 2; 320, 321.
Chronologie des écrits d'Apollonius, 32-35.
Cicéron, 239, n. 2.
Circonflexe (accent), 283, n. 1.
Citations d'auteurs anciens dans Apollonius, 45, 46.
Citations (formules de) dans les livres d'Apollonius, 14, n. 2; 15, n. 2 et 3; 17, 26, n. 1; 34, 35, 120, n. 2; 174, n. 2; 194, n. 4.
Clénard, gramm., 280.
Comanus, gramm., 11, 39 et surtout 92, n. 2.
Comique (licences du style), 45, 89.
Commentateurs d'Apollonius, 41, 148, n. 1.
Comminianus, gramm., 257.
Comparaison (degrés de) dans les adjectifs, 59, 88, 89, 156, 158; dans les adverbes, 199-201.
Comparatifs (analyse des), 88-89, 156, 158.
Complément, régime, termes de grammaire qui manquent à la langue d'Apollonius, 170, 237, 252. Cf. Sujet.
Composition ou formation des mots composés (traité d'Apollonius sur la), 25. Cf. 67, 83, 226, 269-270, 295, 300.
Condillac, 137-138.
Conjonction (traité d'Apollonius sur la), 23; (théorie de la), 202-219.
Conjugaison, 15, 148-173, 301, 302.
Copiste (faute de) commentée par un scholiaste, 209, n. 1.
Court de Gebelin, 150, n. 2.

D

Datif, sens propre de ce cas, 254; datif adverbial, 315-318.
Datif employé pour le génitif, 311.
Déclinaison, 14, 82, 84, 96, 98, 129, 301, 313.
Démocrite, cité par Apollonius, 46.
Denys de Byzance, gramm., 259.
Denys d'Halicarnasse, 64, 116, 239.
Denys le Thrace, gramm., 11;

rapproché d'Apollonius, 31, n. 2; 68, n. 1; 71, 81, 83, 85, 89, 93, 117, 147, 184, 195, 206, 208, 210.
Dérivés (mots), 82, 302, 303, 317.
Dialectes grecs (ouvrages d'Apollonius sur les), 31; cf. 14, 51 et les mots Dorien, Éolien, Ionien, Sicyonien, Thessalien.
Didyme l'Ancien, gramm., 11.
Didyme le Jeune, gramm., 11, 32, 48.
Dieux (langue parlée par les), 52.
Diodore, gramm., 48.
Dionysodore, gramm., 92.
Disjonctive (conjonction), 211, 212.
Division des parties du discours, 65-70.
Donat, 225, n. 1; 262, n. 2.
Dorien (dialecte), 96, 130, 295, 307.
Dorothée d'Ascalon, gramm., 329, n. 1.
Dracon, gramm., 100, 235, 314.
Duel (nombre), 83, 97, 103.
Dumarsais, 135, 137, 139, n. 1.

E

Échange des parties du discours entre elles, 53-54, 87.
Éditions d'Homère chez les anciens, 328, n. 1.
Éléments de la proposition, 68, 241.
Éléments du langage, 12, 13, 277, n. 1.
Enclinomènes, 288.
Enclitiques, 271-274.
Éolien (dialecte), ses rapports avec le latin, 83; accentuation éolienne, 131, 277, 297.
Épiphane (saint), 136.
Estienne (Robert), 136.
Etymologicon Magnum, 297, n. 1.
Étymologie, 69, 94, 226, 303-307.
Eugénius, gramm., 29, n. 6.
Eustathe, commentateur d'Homère, 16, n. 6.
Exceptions, comment désignées dans Apollonius, 279, n. 1.
Explétives (conjonctions), 215-218.
Ezengatzy (Jean), auteur arménien, 38.

F

Figures des mots (traité d'Apollonius sur les), 27, 28; des noms, 82, 83.
Formation et composition des mots, 25, 26, 300.

G

Génitif, valeur de ce cas, 103, 104, 251, 252, 254, 323.
Génitif (emploi du) avec les verbes de sensation, 252.
Génitif remplacé par le datif, 311.
Genre des noms, 14, 51, n. 4; 69, 97, 100, 101, 133.
Georges Lecapène, 234, n. 1.
Girard (l'abbé), 137, 140, n. 3.
Gœttling, 292, n. 1.
Grave (accent), double valeur de ce mot, 286, 287.
Grégoire de Nysse (saint), 63.

H

Habron, gramm., 92.
Harris, 140.
Hellénisme, l'esprit et les règles essentielles de langue grecque, 44, 274-275, 310-312.
Héraclide, gramm., 11, 32.
Herennius Philon. Voy. Philon.
Hermann (G), 198, n. 1; 218, 243, n. 2; 281-296, 314, n. 1.
Hérodien, fils d'Apollonius Dys-

cole, 8, n. 1; 10, n. 1; 12, 13, n. 4; 16, 18, n. 1; 29, n. 1; 36, 37, 59, 60, 82, n. 1; 90, n. 1; 234, 238, 259, 287, n. 2; 288, 310, 314, 320; contredit les opinions d'Apollonius, 36, 37, 40, n. 3; 305, n. 2; 309, 320, n. 1.
Hésiode, cité par Apollonius, 132.
Hippias de Thasos, 284, note.
Homère cité ou expliqué, 68, n. 2, 95, 96, 121, 126, 160, 161, 162, 217, 226, 249, 273, 276, 283, 285, 308, 322-327.
Homériques (figures). Traité d'Apollonius sur ce sujet, 28.
Homonymes, 90.

I

Idiotismes grecs expliqués par Apollonius, 124, 248, 249.
Imitation, principe de grammaire, 240, 246, n. 2.
Impératif, 159, 165, 172.
Impropriété, vice de langage, 258.
Inclinaison de l'accent, 285-288, 290, n. 1.
Indicatif, 144, 156-158.
Infinitif, mode essentiel du verbe, 149, 152-157, 231, 232.
Inscriptions grecques, 49, n. 5; 294, 311, 312, 319.
Inscriptions latines, 81, 311, n. 4.
Interjection, ajoutée par les Romains aux parties du Discours, 72.
Interpolations dans Homère, 323.
Interprétation des poëtes, office du grammairien, 65.
Interrogatifs (noms) 77, 78, 90.
Inversion, ordre logique, 238, 239.
Ionien (dialecte), 45, 46.
Irrégularité, comment exprimée par Apollonius, 54, n. 3; 223, 309, n. 2.
Itacisme, 320.

J

Jean d'Alexandrie, gramm., rapproché d'Apollonius, 278, n. 2.
Jean Glycas, gramm., 265.
Juba II, philologue, 48.
Jupiter, sujet commun des verbes impersonnels, 174.

L

Laconien (dialecte), 297.
Lange (L.), 243.
Langue latine, inconnue à Apollonius, 49-51, 81, 188, 297, 310; manque de l'article, 118; n. 1; comparée à la grecque, 260, 262, 302, n. 1; 310, 311.
Langues étrangères (étude des) chez les Grecs, 46, 50.
Lascaris (Constantin), gramm., 15, n. 3; 266, 280.
Lehrs (K.) 270, n. 1; 291, n. 1.
Lersch (L.) 43, 72, n. 2; 145, n. 2; 305, n. 1, etc.
Lesbonax, gramm., 28, 235.
Lettres de l'alphabet grec, 36, 66, 69.
Lieu (adverbes de) 21, 201, 316.
Lucien, 57, 81.

M

Macrobe, rapproché d'Apollonius, 152, 305, n. 2.
Manuscrits (condition des) dans l'antiquité, 182, 183, 216, 283, 284, n. 1; 328, n. 1.
Manuscrits d'Apollonius cités ou corrigés, 7, n. 2; 9, n. 1; 15, n. 1; 21, 24, 27, 101, n. 1; 106, n. 1; 155, n. 1; 160, n. 1; 177, n. 1 et 2; 185, n. 3; 193, n. 2; 196, n. 4; 197, n. 2; 200, n. 1; 201, n. 2; 203, n. 2; 204, n. 1 et 2; 205, n. 1; 229, n. 1; 230, n. 1; 266, n. 2; 270,

n. 1; 306, n. 1; 318, n. 2; 326, n. 1.
Manuscrits de Michel le Syncelle, 234, 264, 265.
Manuscrits de Priscien, 260, n. 1.
Manuscrits grecs de grammairiens inédits ou récemment publiés, 12, n. 2; 91, n. 1; 147, n. 2; 168, n. 1; 235, n. 3; 30, n. 3; etc.
Michel le Syncelle, gramm., 40, 136, 181, n. 2; 233, 251, 259. Préface de son Manuel de Syntaxe, 234; résumé de ce livre, 263-264.
Modes du verbe, selon Aristote, 144; selon Apollonius, 145, 149-167.

N

Négation omise ou ajoutée à tort dans les mss., 338, n. 1.
Néologisme des Stoïciens, 145; d'Apollonius, 58.
Nicanor, gramm., 30.
Nigidius Figulus, 63.
Nom (traité d'Apollonius sur le), 13, 14; (théorie du), 67, 69, 75-91, 301.
Nombre, propriété du nom, 82, 83; propriété accessoire du verbe, 154.
Nominatif, 301.

O

Optatif, 144, n. 3; 158.
Ordre des parties du discours, 67, 70.
Ordre logique, inversion, 239.
Orion, grammairien, cité ou corrigé, 15, n. 3; 16, 19, n. 1.
Orthographe (traités sur l'), 28, 29, 259; observations sur ce sujet, 312-330.

P

Paronymes, noms dérivés, 14.
Participe, 16, 17, 69, 87, 167-171, 232, 233, 301.
Particules équivalentes à la terminaison des modes, 158, 159, 166, 185, 214, 317.
Parties du discours (traité d'Apollonius sur les), 13. Cf. 68.
Patronus devenu un mot grec, 311.
Pausanias, gramm., 235.
Périzonius, 256.
Personnes (distinction des) dans le nom et le verbe, 78-80; dans les pronons, 94-95, 105-106.
Phéniciens, inventeurs de l'alphabet, 49, 51, n. 4; 69, 308, n. 2; 329.
Philon de Byblos, hist. et gramm., 48, 49, 91, n. 1.
Philon le Juif, 63.
Philoxène, gramm., 49.
Planude (Maxime), grammairien, 15, n. 3; 96, n. 1; 119, 136, 201, n. 2; 253, n. 1; 265, 298.
Platon, 46, 71, 90.
Pléonasmes, 44, 187, n. 2; 217.
Pline l'Ancien, 118, n. 1.
Pluriel (analyse du) dans les pronoms et dans les verbes, 106, 162.
Plutarque, 308, n. 2; 312, n. 2.
Politiques (vers), 298.
Polybius, gramm., 258, n. 2; 275, n. 1.
Ponctuation (traités sur la), 30. Cf. 183.
Porphyre, 39, n. 5; 287, n. 1.
Port-Royal, 280, 303, 304.
Posidonius, 206.
Possessifs (noms et pronoms), 82, 89, 103, 254, 324.
Préposition (traité d'Apollonius

sur la), 18; (théorie de la), 182-189, 276-278, 285, 286, 301.
Primitifs (mots), 82, 302, 303; équivalents à des dérivés, 317.
Priscien, disciple et souvent traducteur d'Apollonius, 2, 43, 51, 68, n. 1; 76, n. 2; 77, n. 1; 78, n. 1; 82, n. 1; 85, n. 1; 89, n. 3; 90, n. 1; 95, 106, n. 1; 118, n. 1; 122, n. 1; 135, n. 1; 147, n. 2; 162, n. 2; 168, 169, 170, 179, n. 1; 184, n. 2; 189, n. 2; 207, n. 1; 208, n. 2; 211, n. 2; 213, n. 1; 227, n. 1; 253, n. 2; 259, 263-271, n. 1; 302, n. 1.
Proclitiques (mots), 280-293.
Pronom (traité d'Apollonius sur le), 17, 18 (théorie du), 69, 91-115, 187, 230, 322-328.
Proposition, 68, 241.
Prosodies, signes de l'accent, etc. Traité d'Apollonius sur ce sujet, 29; définition d'Hérodien, 60, n. 1.
Protagoras, 71, 144, n. 3.
Ptolémée d'Ascalon, gramm, 290, n. 1.
Pythagoriciens (opinion des) sur les synonymes, 90.

Q

Quantité des syllabes, 30; des pronoms enclitiques, 271, 273.
Questions de lieu, 201, n. 2.
Quintilien, 116, 239, n. 2; 311, n. 2.

R

Racine et radical, termes de grammaire qui manquent à la langue d'Apollonius, 98, 102, 299, 302, 303.
Réfutations, titre d'un ouvrage d'Hérodien, 36.
Redoublement, 302.
Régime du verbe actif, comment désigné par Apollonius, 151, n. 1.
Regnier-Desmarais, 185, 198.
Reiz, 281.
Relatif (pronom) ou article hypotactique, 110-113.
Relation, principe de grammaire, 34, 95, 112, 117-124.
Romanus, gramm., 82, n. 1.
Rumpel, 250, n. 2.

S

Scholiaste de Denys le Thrace, emprunts qu'il a faits à Apollonius, 68, n. 1; 85, 86, 176, n. 1; 183, n. 1; 184, n. 2; 187, n. 4; 189, n. 2; 197, n. 1; 207, 211, n. 3; 241, n. 1, etc.
Séguier de Saint-Brisson, 2, n. 1; 141, n. 1.
Seleucus, gramm., 91, n. 1.
Sémitiques (langues), 51, 69.
Sextus Empiricus, 224, n. 1; 257.
Sicyonien (dialecte), 317.
Silvestre de Sacy, 150, n. 2.
Simples (mots), 302.
Solécisme grammatical (définition du), 224, 225, 248, n. 1; 258.
Solécisme moral, 258, n. 2.
Sotéridas, gramm., 314.
Speusippe, 91, n. 1.
Stoïciens (néologisme des), 60; diverses opinions de ces philosophes sur les parties du discours, 62, 72, 86, 90, 93, 116, 121, n. 1; 145-147, 184, 195, 203, n. 2; 209, n. 1.
Subjonctif, 165, 166, 172, 214, 305, n. 2.
Sudarium, devenu un mot grec, 310.
Suggestif, mode imaginé par Apollonius, 161-163, 263.
Suidas, cité ou corrigé, 10, n. 2; 13, n. 6; 16, 49, n. 3.

Sujet, terme de grammaire qui manque à la langue d'Apollonius, 87, 151, 170, 180. Cf. 237.
Superlatifs grecs formés à l'aide d'un comparatif et d'un article, 59, n. 1 ; analysés, 158.
Synonymes, 90.
Syntaxe (traité d'Apollonius sur la), 19, 25 ; (théorie de la), 220-267.
Syntaxe latine comparée à la grecque, 260, 311.

T

Télèphe, gramm., 235.
Temps (adverbes de), 192 ; formes du verbe qui marquent le temps, 148, 170, 171, 301.
Terminaisons (valeur des), 53, 156-159, 185, 186.
Théoctistus, gramm., maître de Priscien, 262.
Théodore Gaza, gramm., 136, 198, 266, 280.
Théodose, gramm., 7, n. 4 ; 134, 181, n. 2.
Théophraste, 258, n 2.
Thessalien (dialecte), 130.
Thurot, trad. de Harris, 140.
Tibérius, rhéteur, 235.
Timothéos Gazis, gramm., 12, n. 2.
Tradition ou autorité de l'usage, 44, 70, n 1 ; 320, n. 1.
Tryphon, gramm., 10, 11, 17, 18-19, 92, 101, 117, 126, 128, 131, 196, 214, 215, 233, 246, n. 2 ; 297, n. 1.
Tyrannion, gramm., 11, 13, n. 3 ; 48, 92.

U

Urbain de Bellune, gramm., 280.
Usage (autorité de l'), 44, 45, 279, 308, n. 3.

V

Varron, 48, 63, 73, 74, 84, 135, n. 1 ; 188, 305, n. 1.
Verbe (traité d'Apollonius sur le), 15, théorie du verbe, 142-181.
Verbes impersonnels ou unipersonnels, 173-179, 262, n. 2.
Verbes en μι, 16, 307, 319.
Vocatif, 79, 107, 127-129, 160, en φι, 317-318.
Voix des verbes, 179-181.

Z

Zénobius, peut-être commentateur d'Apollonius, 41.
Zénodote, 324-328.

FIN DE L'INDEX FRANÇAIS.

INDEX GREC.

A

Ἀδύνατον (τό) τοῦ ὀνόματος, 55, n. 1.
Ἀθέτησις, 323, n. 1.
Ἀθροιστικὸν ὄνομα, 89.
Ἀθροιστικὸς σύνδεσμος, 209.
Αἰγύπτια γράμματα, 47, n. 2.
Αἰτιατικὴ πτῶσις, 4, n. 1.
Αἰτιολογικὸς σύνδεσμος, 209, 213.
Αἰτιώδης σύνδεσμος, 209.
Ἀκαταλληλία, 225, n. 1.
Ἀκατάλληλος, 223, n. 1 et 2; 248, n. 1.
Ἀκαταλληλότης, 230, n. 1.
Ἄκλιτος-ον, 189, n. 2.
Ἀκολουθία, 169, n. 2; 230, n. 1.
Ἀκούσματα θαυμάσια, 12.
Ἀκριβοῦν, 15, n. 2; 33, n. 2; 34, n. 1.
Ἀκυρολογία, 258.
Ἄλογοι συντάξεις, 46, n. 1.
Ἀμφιβολία, 238, n. 1.
Ἀμφότεροι, 125.
Ἀνὰ χεῖρα ὁμιλία (ἡ), 44, n. 1; 218, n. 1.
Ἀναβιβάζειν τὸν τόνον, 270, n. 1 et 2.
Ἀνάγεσθαι πρὸς τὴν.... σύνταξιν, 242, n. 2.
Ἀνάγνωσμα, 203, n. 2.
Ἀναδραμὼν τόνος, 270, n. 1.
Ἀναιρετικὸς σύνδεσμος, 210, n. 1.
Ἀνακεφαλαιωτικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἀνακόλουθον, 250, n. 1.
Ἀναλογία, 44, n. 1.
Ἀναπληροῦν τὰς ἰδιότητας, 54, n. 1.
Ἀναπληροῦν τὸ ἀδύνατον τοῦ ὀνόματος, 55, n. 1.
Ἀναπολούμενον πρόσωπον, 119, n. 2.
Ἀνασκευάζειν, 160, n. 1.
Ἀναστρέφειν et ἀναστροφή, 238, n. 4.
Ἀναστροφὴ τοῦ τόνου (ἡ), 184, n. 2.
Ἀναφορά, 34, n. 2; 118, n. 2; 119, n. 2.
Ἀναφορικὴ ἀντωνυμία, 95, 120.
Ἀνεκφώνητον τέλος, 18, n. 3.
Ἀνελλιπῶς, 57, n. 2.
Ἀνθυπαγόμενον (τό), 242, n. 2; 254, n. 1.
Ἀνθυπαγωγή, 242, n. 2.
Ἀντανάκλαστος προσηγορία, 146.
Ἀνταποδοτικόν (τό), 197, n. 2.
Ἀντιδιαστολή, 273, n. 2.
Ἀντιδιατίθεσθαι, 252, n. 1.
Ἀντίληψις, 248, n. 2.
Ἀντιπαρακεῖσθαι, 177, n. 1.
Ἀντίρρησις, 233, n. 1.
Ἀντωνυμία, 17, 92.
Ἀντωνυμικόν (τό), 273, n. 1.
Ἀντώνυμον, 92.
Ἀνώμαλος προσῳδία, 29.
Ἀόριστα ὀνόματα, 89.
Ἀοριστῳδῶς νοούμενα (τά), 136, n. 3.
Ἀπαιτεῖν πλαγίαν πτῶσιν, 181, n. 1.
Ἀπανάγνωσμα, 58, n. 1; 327, n. 2.
Ἀπαρέμφατον, 51, n. 1; 94, n. 2.
Ἀπεμφαίνειν, paraître invraisemblable, 324, n. 2.
Ἀπερείδω, 154, n. 1.
Ἀπίθανος λόγος ou ἀφορμή, 32, n. 2.
Ἁπλᾶ ὀνόματα, 83; 302, n. 2.
Ἀποβολή, 53, n. 1.
Ἀποδεικτικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἀποθετικὰ ῥήματα, 15, n. 3.

Ἀποκρίνειν τι, 168, n. 3.
Ἀποκοπή, 18, n. 3.
Ἀπόκρισις, 144, n. 3.
Ἀπολελυμένη σύνταξις, 272, n. 2.
Ἀπόλυτος ἐκφορά, emploi absolu d'un mot, 327, n. 1.
Ἀπονέμειν, 76, n. 2.
Ἀπορηματικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἀποτελεστικὸς σύνδεσμος, 209, 214.
Ἀπρόσωπα ῥήματα, 15, n. 3.
Ἄπτωτος λέξις, 147, n. 2
Ἀρθρικὴ σύνταξις, 286, n. 1.
Ἄρθρον, 4, n. 1; 17; 112, n. 1; 115; — δεικτικόν, 93, n. 1; — ὑποτακτικόν, 110-114.
Ἀριθμὸς τοῦ ὀνόματος, 168, n. 3.
Ἀρσενικός-ή-όν, 57, n. 3; 248, n. 4; 253, n. 2.
Ἄρχον (τό) μέρος τοῦ ὀνόματος, 102.
Ἀσύναρθροι ἀντωνυμίαι, 99.
Ἀσυνθεσία (ἡ), 109, n. 3.
Ἀσυνταξία, 45, n. 3.
Ἀσύστατος, 54, n. 3.
Ἄτονα μόρια, 281.
Ἀτριβής-ές, inusité, 310, n. 2.
Αὔξησις, 217, n. 2.
Αὐτοτελὴς λόγος, 68, n. 1; 241.
Αὐτότερος, 89.
Ἀφαίρεσις, 50, n. 2.

B

Βαρεῖα, βαρυνομένη, 286, n. 1; 287.
Βαρύνεσθαι, 269, n. 1; 290.
Βαρύτερον ῥηθέν, 284, n. 1.
Βεβαιωτικὸς σύνδεσμος, 210, n. 1.
Βραχὺς χρόνος, 278, n. 1.

Γ

Γένη τῶν ὀνομάτων, 14.
Γενικὴ πτῶσις, 4, n. 1.
Γενικὴ τῶν ῥημάτων σύνταξις, 15, n. 3.
Γενικώτατον ῥῆμα, 150, n. 1.
Γενικώτατος τρόπος τῆς τάσεως, 272, n. 2.
Γινώσκειν, 58, n. 1.
Γλῶσσαι, recueil de mots difficiles, 40.
Γνώσει (ἐν) εἶναι, 78, n. 1.
Γνῶσις προϋποκειμένη, 118, n. 2; — προϋφεστῶσα, 119, n. 2.
Γράμματα et στοιχεῖα, 12.
Γραφή, ἀνάγνωσις, ἀνάγνωσμα, leçon ou variante d'une édition, 328, n. 1.

Δ

Δασύνεσθαι, 10, n. 1.
Δασεῖα (προσῳδία), 30.
Δεῖ et χρή, 174-179.
Δεικτικὴ ἀντωνυμία, 95.
Δεῖξις, 77, n. 1.
Δελεασμὸν ποιεῖν, 274, n. 3.
Δέον (τό), pour τὸ κατάλληλον, 20, n. 2; 326, n. 1. Cf. 269, n. 1.
Δέουσα σύνταξις, 232, n. 1.
Δηλούμενον (τό), opposé à φωνή, 52, n. 4; 204, n. 2.
Δημοσίᾳ et ἰδίᾳ, 315-318.
Διὰ πλειόνων, 169, n. 2.
Διαβεβαιωτικὸς σύνδεσμος, 210.
Διαζευκτικὸς σύνδεσμος, 205, 209.
Διάζευξις, 212, n. 2.
Διαθέσεις, 179.
Διακριτικὰ τῶν γενῶν (ὀνόματα), 98, n. 2.
Διαλαμβάνειν, considérer, 220, n. 1; 242, n. 2; 255, n. 1.
Διάλεκτος, 31.
Διαπεσόντα (τά), 44, n. 1.
Διαπορητικὸς σύνδεσμος, 210.
Διασαφεῖν, décider, 213, n. 1.
Διασαφητικὸς σύνδεσμος, 58, n. 1; 209, 213.
Διαφορούμενοι τόνοι, 29.
Διαψεύδεσθαι, 29, n. 5; 80, n. 1; 156, n. 1.
Διεγείρειν τὸν τόνον, 273, n. 2.
Διεσταλμένην ἔχειν τὴν προφοράν, 279, n. 1.
Διπλασιάζεσθαι, prendre un redoublement, 150, n. 1.
Διπρόσωποι ἀντωνυμίαι, 100.
Διστάζόμενον (τό), l'ambiguïté, la difficulté, 196, n. 3.
Διστακτικὴ ἔγκλισις, 166.
Δόκησιν ἔχειν, pour δοκεῖν, 302, n. 2.
Δυνάμει εἶναι ὑπερβατόν, 20, n. 2.
Δύναμις (ἡ) τοῦ λόγου, 15, n. 1.
Δύναμις, opposé à τάξις, 207.
Δυνητικὸς σύνδεσμος (ἄν), 172, 210.
Δυσαναστρέφεσθαι, 58, n. 1.

Δύσκολος, surnom d'Apollonius; conjecture à ce sujet, 32.
Δύσληπτος-ον, 250, n. 1.
Δυσπερίληπτος-ον, 203, n. 2; 251, n. 1.
Δωρικώτερον, 58, n. 1.

E

E, moins bref que o, 36.
Ἐγγινόμεναι συνεμπτώσεις, 157, n. 1.
Ἐγκειμένη κατάφασις, 158, n. 1.
Ἐγκλίνειν, 272, n. 1; 274, n. 4; 286, n. 1; 287, 290, 328, n. 2.
Ἔγκλισις, enclise, 274, n. 3.
Ἔγκλισις, mode du verbe, 149, n. 2; 154, n. 1; 166, 305, n. 2.
Ἐγκλιτικὰ μόρια, 271, n. 2; 274, n. 2.
Ἐγκλιτικὴ ἀνάγνωσις, 274, n. 3.
Ἐγκλιτικώτερον, 58, n. 1.
Ἐγχωρεῖν, 231, n. 2.
Εἰδέναι, avoir rapport à, 273, n. 2.
Εἶδος, 82, 105, n. 2.
Εἶναι ἐν ὑπερβατῷ, 273, n. 1; — ἐν παρολκῇ, 187, n. 2.
Εἰς κατάστασιν βραχεῖάν τινα ἀπόδειξιν λαμβάνειν, 20, n. 2.
Εἰς ὀνομάτων σύνταξιν παραλαμβάνεσθαι, être pris substantivement, 87, n. 2.
Εἰς παθητικὰς ἐκφορὰς κλίνειν, conjuguer à la forme passive, 180, n. 1.
Εἰς παθητικὴν διάθεσιν μετασχηματίζεσθαι, passer à la forme passive, 181, n. 1.
Ἐκ τοῦ αὐτοσχεδίου λέγειν, 39.
Ἔκδοσις, 34, n. 2; 328, n. 1.
Ἕκητι, 302.
Ἐκφέρεσθαι, 184, n. 2.
Ἐκφορά, comme προφορά, 309, n. 1.
Ἔλαττον ἢ κατηγόρημα, 146.
Ἔλαττον ἢ παρασύμβαμα, 146.
Ἔλαττον ἢ σύμβαμα (τό), 146.
Ἐλέγχειν, 37.
Ἔλεγχοι, ouvrage d'Hérodien, 36.
Ἐλλείπειν, manquer de, admettre l'ellipse de..., 4, n. 1; 45, n. 1.
Ἐλλιπέστερος-α-ον, 203, n. 1.
Ἐμμεθόδως, 45, n. 2.
Ἐμπεριεκτικὸν ὄνομα, 89, 154, n. 1.
Ἔμποδοῦν (de ἐμποδῶ), 58, n. 1.
Ἔμφασις, 217, n. 2; 272, n. 2.
Ἐμψυχότατα μέρη τοῦ λόγου (τά), 78, n. 1; 241, n. 1.
Ἐν ἐκτάσει τοῦ ᾱ εἶναι, 270, n. 1.
Ἐν ἑλληνισμοῦ παραδοχῇ, 70, n. 1.
Ἐν θέμασι καταγίνεσθαι, ou γίνεσθαι ἐν θέματι, 156, n. 1.
Ἐν θέσει ἰδίᾳ καταγινόμενον ἢ κοινῇ (τὸ ὄνομα), 156, n. 1.
Ἐν συστολῇ εἶναι, 270, n. 1.
Ἐν σχήματι καταγίνεσθαι, 246, n. 2.
Ἐν σχήματι λαμβάνεσθαι, 108, n. 1.
Ἐν τῷ (βιβλίῳ, λόγῳ ou κεφαλαίῳ), 17.
Ἐν ὕλῃ ἐλάττονι καταγίνεσθαι, 303, n. 4.
Ἐν ὑποτάξει εἶναι καὶ ἐν προτάξει, 193, n. 1.
Ἐναλλασσομένως, 58, n. 1; 165, n. 1.
Ἐναντιωματικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἐνέργεια, la voix active, 147, n. 2; 168, n. 1.
Ἐνεργητικὴ διάθεσις, 253, n. 2.
Ἐνεστὼς χρόνος, 229, n. 1.
Ἐνικῶς νοούμεναι ἀντωνυμίαι, 98, n. 1.
Ἔννοια ῥηματική (ἡ), 301, n. 1; — τοπική, 286, n. 1; — opposée à φωνή, 52, n. 3; 196, n. 4.
Ἐντολή, mode impératif, 144, n. 3.
Ἐντὸς πρόσωπον (τό), 98, n. 1.
Ἐξαίρετος σύνταξις, 184, n. 1.
Ἐξεργαστικώτερον, 58, n. 1.
Ἐξιδιοποιεῖσθαι, 225, n. 1.
Ἐξομαλίζειν, ἐξομαλίζεσθαι, 51, n. 3.
Ἔξωθεν κλίσις (ἡ), 176, n. 1; 302.
Ἐπαναβεβηκότα ῥήματα, 262, n. 2.
Ἐπεξεργάζεσθαι, 58, n. 1.
Ἐπερώτησις, 158, n. 1.
Ἐπὶ ῥήματος φέρεσθαι, 273, n. 2.
Ἐπιζευκτικὸς σύνδεσμος, 209.
Ἐπίθετον ou ἐπιθετικὸν ὄνομα, 86.
Ἐπίκοινον γένος, 83.
Ἐπικοινωνεῖν, 83.
Ἐπικρίνειν et ἐπίκρισις, 44, n. 1; 316, n. 2.
Ἐπιλογιστικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἐπιμερισμός, 32, n. 2.
Ἐπιπλοκή (ἡ), 227, n. 1; 240, n. 2.
Ἐπίῤῥημα, 19, etc.
Ἐπιῤῥηματικός-ή-όν, 78, n. 1; 200, n. 1; 211, n. 2; 286, n. 1.

Ἐπιῤῥηματικῶς, 186, n. 1.
Ἐπισπᾶσθαι τὴν ἐκ δευτέρων καὶ τρίτων προσώπων σύλληψιν, 162, n. 1.
Ἐπισταλτικὴ σύνταξις, 255, n. 2.
Ἐπίστασθαι, comme γινώσκειν, connaître l'usage de, 310, n. 1.
Ἐπιταγματικὴ ἀντωνυμία, 193, n. 1.
Ἐπιτάσσεσθαι, opposé à ὑποτάσσεσθαι, 193, n. 1.
Ἐπιτεταμένη ποιότης, 89, n. 1.
Ἐπιτομώτερον, 57, n. 2.
Ἐπιφορικὸς σύνδεσμος, 210.
Ἐπιφωνεῖν, 193, n. 2.
Ἐρᾶν et φιλεῖν, 253.
Ἐρωτηματικὸς σύνδεσμος, 210, n. 1.
Ἐρώτησις, mode interrogatif, 144, n. 3.
Εὐήθεις ὑπολήψεις, 9, n. 2.
Εὐθεῖα πτῶσις, 14, 253, n. 2; 301, n. 3.
Εὐθετισμός, 277, n. 1.
Εὐκτικὴ ἔγκλισις, 158.
Εὐμετάθετος κατὰ τάσιν, 278, n. 1.
Εὐστοχουμένη διαγωγή, 52, n. 2.
Εὐχρηστία, 279, n. 1.
Εὐχωλή, pour εὐκτικὴ ἔγκλισις, 144, n. 3.
Ἔχεσθαι τοῦ μερισμοῦ, 34, n. 1.
Ἐχομένως, 196, n. 4.

H

Ἢ ou ἤ, accentuation de cette particule, 290, n. 1.
Ἠθικὸς σολοικισμός, 258, n. 2.
Ἠλογημένα (τά), 279, n. 1; 309, n. 1.

Θ

Θεῖα ῥήματα, 174, n. 1.
Θέμα, comme θέσις, 97, n. 1; 104.
Θεματίζειν, 97, n. 1.
Θεματικός-ή-όν, 57, n. 3; 97, n. 1; 303.
Θέσις ἰδία, sens ou usage particulier d'un mot, 79, n. 2. Cf. 80, n. 1; 230, n. 1.
Θέσις τῶν ὀνομάτων, imposition primitive des mots, 75, n. 1. Cf. 242, n. 2.
Θέσις πρώτη, comme θέμα, forme primitive d'un mot, 303.
Θηλυκός, 14, 82, n. 3.

I

Ἰδιάζειν καθ' ἕκαστον χαρακτῆρα, 76, n. 1.
Ἴδιαι θέσεις, 79, n. 2; 80, n. 2; 230, n. 1.
Ἴδιαι πλάγιαι τῶν φωνῶν (πτώσεις), 168, n. 1.
Ἴδιοι μετασχηματισμοί, 168, n. 1.
Ἰδιότης τοῦ ῥήματος, 149, n. 1.
Ἰδίωμα, caractère propre, 119, n. 2; idiotisme, 251, n. 1.
Ἰσοδυναμεῖν, 20, n. 2; 186, n. 1; 197, n. 2; 286, n. 1.
Ἰσοπαλῆ ῥήματα, 262, n. 2.
Ἰσωνυμία, pour ἀντωνυμία, 94.

K

Καθ' ἕνα σχηματισμὸν λέγεσθαι, 184, n. 2.
Καθολικὴ σύνταξις, 243, n. 2.
Καθολικώτερον, 57, n. 3.
Καθόλου, 273, n. 2.
Κακία, faute de langage, 258, 279, n. 1.
Κανών, règle de grammaire, 12, n. 2; 53, n. 4; 108, n. 1.
Κατὰ παραδοχήν, 279, n. 1.
Κατὰ παράθεσιν ou σύνθεσιν, 70, 118, n. 2; 286, n. 1.
Κατὰ σύνταξιν αὐτοτελὴς λόγος, 240, n. 2.
Κατὰ τὸν ἑλληνισμὸν παράδοσις (ἡ), 279, n. 1.
Καταγίνεσθαι ἐν ἐλάττονι ὕλῃ, 303, n. 4; — ἐν θέμασι, 156, n. 1; — ἐν πτώσει, 254, n. 1.
Κατακλείειν διάνοιαν, 189, n. 2.
Κατάλληλος, 223, n. 1; 228, n. 1; 240, n. 2.
Καταλληλότης (ἡ), 44, n. 1; 169, n. 2; 240, n. 2.
Κατάφορος ἐπὶ τοὺς ἐλάττονας χρόνους, 271, n. 2.
Καταχρηστικῶς, 301, n. 3.
Κατεψευσμένη ἱστορία, 12.

Κατηγορεῖν τῶν ἐγκλίσεων, 189, n. 2.
Κατηγόρημα (τό), assertion, chez les Stoïciens, 146.
Κεκάθικα, 268.
Κεκάμμυκα, 268.
Κῆνσος, *census*, 311, n. 1.
Κλητικὴ πτῶσις, 248, n. 2. Cf. 132.
Κλίνειν, conjuguer, 180, n. 1.
Κλίσιον (τὸ παρ' Ὁμήρῳ), 329, n. 1.
Κλίσις (ἡ ἔξωθεν), l'augment, 176, n. 1.
Κοιμίζειν τὸν τόνον, 287.
Κοινὴ φράσις, 45, n. 1.
Κοινολεκτούμενα ὀνόματα, 58, n. 1; 308, n. 3.
Κοινόν (τό), le genre commun, comme ὁ ou ἡ ἄνθρωπος, 83.
Κοινωνεῖν, 53, n. 3.
Κουράτωρ, *curator*, et κουρατορεύω, 311, n. 1.
Κτητικαὶ ἀντωνυμίαι, 17, 18, n. 1; 99.
Κτητικὴ σύνταξις, 254, n. 1; 325, n. 1.
Κύριον ὄνομα, 85; — σχῆμα, 230, n. 1.
Κωμικὴ ἄδεια, 45, n. 5.

Λ

Λέξις, mot, 18, n. 2; 240, n. 2.
Λόγος αὐτοτελής, 68, n. 1; 240, n. 2.
Λόγος τῆς ἀσυνταξίας, raison de l'irrégularité syntaxique, 45, n. 3. Cf. 160, n. 1; 316, n. 2.
Λόγου (τὰ τοῦ), le sens, 273, n. 2.

Μ

Μακροπεριοδεύτως, 57, n. 2.
Μᾶλλον, équivalant à la terminaison d'un comparatif, 156.
Μείωσις, 217, n. 2.
Μελέτημα φωνῆς, 180, n. 1.
Μέλλων χρόνος, 229, n. 1.
Μερισμὸς τῶν τοῦ λόγου μερῶν, 13, 34, n. 1; 53, n. 1; 269, n. 1; — τῶν προσώπων, 168, n. 3.
Μέρος λόγου, 13, n. 4; 54, n. 1 et 2; 78, n. 1.
Μερικοὶ σύνδεσμοι, 20, n. 2; 242, n. 1.
Μερικῶς, 189, n. 2.
Μεσότης (ἡ), la voix moyenne, 168, n. 1; l'adverbe, selon une définition stoïcienne, 195, n. 1.
Μετάβασις εἰς τὰς πτώσεις (ἡ), 98, n. 2. Cf. 20, n. 2.
Μεταβατικὸς σύνδεσμος, 210, n. 1.
Μετάδοσις τῆς προστάξεως, 165, n. 1.
Μετάληψις τῶν ῥημάτων (ἡ), 168, n. 3; 169, n. 2; 214, n. 3; 232, n. 2.
Μεταπῖπτον τῆς τάσεως (τό), 277, n. 1.
Μετάπτωσις (ἡ), 169, n. 2.
Μετασχηματισμός, 147, 168, n. 1; 184, n. 2; 227, n. 1.
Μετοχή, 16, 87, n. 2; 167.
Μετοχικὸν ῥῆμα, 146.
Μοναδικὴ ἀντωνυμία, 97; — σχέσις ἐπιῤῥήματος, 201.
Μονή (ἡ) τοῦ τόνου, 270, n. 1.
Μονήρεις λέξεις, 39.
Μονοπρόσωπα ῥήματα, 173, n. 2.
Μονοπρόσωποι ἢ ἁπλαῖ ἀντωνυμίαι, 100.
Μονοσυλλαβεῖν, 274, n. 3.
Μονοσχημάτιστος, 173, n. 2.
Μόνως, 274, n. 2.
Μόρια, parties du discours, 53, n. 5; 240, n. 2; particules, 112, n. 1.

Ν

Νοεῖσθαι ἀοριστωδῶς, 136, n. 3.
Νοούμενον (τό) ἐντὸς πρόσωπον, 98, n. 1.
Νοητά (τά), ἡ τῶν νοητῶν σύνταξις, 240, n. 2.

Ο

Ὀδεῖν pour ὁ δεῖνα, 295.
Ὀκτὼ (τά) μέρη τοῦ λόγου, 13, n. 4; 24.
Ὀλιγωρεῖν, 54, n. 3; 309, n. 3.
Ὀλόκληρος φωνή, 272, n. 2; 303.
Ὁμιλία (ἡ ἀνὰ χεῖρα), 44, n. 1; 218, n. 1.
Ὁμοιοκατάληκτος, 200, n. 1.
Ὁμολόγως, 277, n. 1.
Ὁμοφωνία, 250, n. 1; 310, n. 2.
Ὁμόφωνος, 157, n. 1.
Ὁμώνυμος, 157, n. 1.
Ὄνομα, 75, 76, n. 2; 78, n. 1; 86, n. 1, etc.
Ὄνομα εὐχῆς, 158.
Ὄνομα ῥήματος, l'infinitif, 150.
Ὀνομασία τῶν ῥημάτων, 15, n. 3.

Ὀνομασίαν λαμβάνειν, 193, n. 1.
Ὀνομασία; τυγχάνειν, 54, n. 1.
Ὀνομαστικαὶ πτώσεις, 301, n. 1.
Ὀνοματικά (τά), 78, n. 1.
Ὀνοματικὴ ἔννοια, 186, n. 1; — συνέμπτωσις τῶν γενῶν, 246, n. 2; — σύνταξις, 77, n. 1.
Ὀνοματικόν (τό), Traité sur les noms, 13, 83.
Ὀξεῖα τάσις, 286, n. 1.
Ὀξύνεσθαι, 277, n. 1.
Ὀξύτερον ῥηθέν, 284, n. 1.
Ὀξύτονοι ἐκφοραί, 286, n. 1.
Ὀρθὴ τάσις, 272, n. 2; 273, n. 2.
Ὀρθογραφία, 28, 312, 314, n. 1; 319, n. 2.
Ὀρθοτονεῖν, 238, n. 4; 272, n. 1; 274, n. 3.
Ὁρίζειν πρόσωπα, 118, n. 1.
Ὁριστικὴ ἐγκλισις, 158, n. 1.
Ὅρος, définition, 147, n. 2; 184, n. 2; 225, n. 1, etc.
Ὅς, ἥ, ὅ, 101, n. 1; 290.
Οὐ, négation, omise ou ajoutée à tort dans les mss., 326, n. 1.
Οὐ, accentuation de ce mot, 283, 284, 290, 292.
Οὐ μακράν τῆς συνωνυμίας πεπτωκέναι, 112, n. 1.
Οὐ ῥητόν, 54, n. 3.
Οὐ συστατόν, comme ἀσύστατον, 54, n. 3.
Οὐκ ἀκόλουθον εἶναι, 97, n. 1.
Οὐκ ἀπεμφαῖνον, 324, n. 2.
Οὐκ ἐπιβάλλουσα θέσις, 230, n. 1.
Οὐσία, 77, 78, 109, n. 1.

Π

Παθητικὴ προφορά, le passif d'un verbe, 181, n. 1.
Πάθος, altération de la forme des mots, 26, 303.
Πάθος, le passif des verbes, 147, n. 2; 168, n. 1.
Πανδέκτης, l'adverbe, chez les Stoïciens, 195.
Παράγειν, 33, n. 3; 185, n. 3; 197, n. 2.
Παραγωγή, allongement des mots, 82, n. 2; 105, n. 2; 186, n. 1; dérivation, 303.
Παράγωγον ὄνομα, 82, 303, n. 4; — ῥῆμα, 16; — ἐπίῤῥημα, 197, n. 2.
Παραδιαζευκτικὸς σύνδεσμος, 209.
Παράδοσις, 34, n. 2; 41, n. 1; 70, n. 1; 203, n. 2; 204, n. 3.
Παραδοχὴ ἑλληνισμοῦ, 70, n. 1.
Παράθεσις, citation d'exemples, les exemples mêmes, 45, n. 4; opposé à σύνθεσις, 25, 33, n. 2; 183, 270, n. 1; 286, n. 1.
Παραιτεῖσθαι τὰς κοινότητας, 20, n. 2; Cf. 39, n. 5.
Παρακειμένην ἔχειν τὴν παθητικὴν προφοράν, pouvoir s'énoncer au passif, 181, n. 1.
Παρακολουθεῖν, 166, n. 1; 204, n. 1.
Παραλαμβάνεσθαι εἰς μετάδοσιν τῆς προστάξεως, 165, n. 1. Cf. 78, n. 1; 87, n. 2; 242, n. 2.
Παραπληρωματικὸς σύνδεσμος, 210.
Παραστατικός-ή-όν, qui représente, qui signifie, 94, n. 2; 147, n. 2.
Παρασύμβαμα, 146.
Παρασυναπτικὸς σύνδεσμος, 209.
Παρασύνθετον ὄνομα, 83, 270, n. 2.
Παράτασις τοῦ χρόνου, 229, n. 1.
Παρατροπὴ κυριωτέρου σχήματος, 230, n. 1.
Παρέλκοντα (τά) παραπέμπεσθαι, 57, n. 2.
Παρεμπίπτειν, 230, n. 1.
Παρέπεσθαι, se rattacher comme accessoire, 168, n. 3; 177, n. 1 et 2; τὰ παρεπόμενα, 77, n. 1; 81, n. 1; 286, n. 1.
Παρεμφαίνειν, 155, n. 1.
Παρέμφασις ἰδία τῶν συνδέσμων, 156, n. 1.
Παρεμφατικός-ή-όν, 184, n. 4.
Παρεφθορὼς τὸ λογιστικόν, 253, n. 1.
Παρολκή, pléonasme, 187, n. 2.
Παρυφιστάναι, signifier, 54, n. 1; 240, n. 2; 254, n. 1; 286, n. 1.
Παρώνυμος, 14.
Παρωχημένα ῥήματα, 176, n. 1.
Πάτρων, *patronus*, 311, n. 2.
Πεζολόγοι (οἱ), 45, n. 5.
Πεισμονή, 58, n. 1.
Πεποιήκωμαι, 165.
Πεπονθὸς ὄνομα (τό) ou ἐν πάθει, 303.
Περιγράφειν, circonscrire, détermi-

ner, restreindre, effacer, 4, n. 1; 196, n. 3; 238, n. 1; 269, n. 1.
Περιγραφή, 217, n. 2.
Περιγραφικὸς σύνδεσμος, 209.
Περιεκτικὸν ὄνομα, 89.
Περιληπτικὸν ὄνομα, 89.
Περιποίησις, 254.
Περισπᾶν, 177, n. 1; 290, n. 1; 309, n. 2.
Πεῦσις, 78, n. 1.
Πευστικὰ ὀνόματα, 90.
Πιθανά (τά), titre d'un livre de Didyme, 31, 32, n. 2.
Πλάγιαι πτώσεις, 76, n. 1; 181, n. 1.
Πλείων ἔμφασις, 217, n. 3.
Πλεονάζειν, 4, n. 1; 45, n. 1.
Πληθυντικὴ προφορά, 309.
Πνεύματα, 30, 50, 130, 269, n. 1.
Ποιεῖσθαι τὴν σύνταξιν, 20, n. 2.
Ποιητικὴ γραφή, 218, n. 1.
Ποιότης ἰδία, κοινή, ce que désigne le nom propre ou le nom commun, 75, n. 1. Cf. 108, 109, n. 1.
Ποιότης, qualité exprimée par l'adjectif, 89, n. 1.
Πολυμερεστάτη σύνταξις, 253, n. 2.
Πρᾶγμα, 150.
Προαιρετικὸν ῥῆμα, 154, n. 1; 256.
Προαλές ἐστι, 318, n. 1.
Προδιαπορηθέντα (τά), 154, n. 2.
Προεκδοθεῖσαι σχολαί, 34, n. 2.
Προευθετίζεσθαι, 277, n. 1.
Πρόθεσις, 18, 182, 184, n. 1.
Προθετικὸς σύνδεσμος, 184, n. 2.
Προκατειλεγμένος, 119, n. 2; 203, n. 1.
Προνοητικώτατα, 55, n. 1.
Προσαναπληροῦν τὰ ἐλλείποντα, 57, n. 2.
Προσδιασαφεῖν, 58, n. 1.
Προσδιατίθεσθαι, 253, n. 1.
Προσδιευκρινεῖν, 58, n. 1; 251, n. 1.
Προσηγορία, 86, n. 1.
Προσληπτικὸς σύνδεσμος, 209.
Πρόσληψις, 209, n. 1.
Προστακτικὴ ἔγκλισις, 16, 159-164.
Πρόσταξις, 165, n. 1.
Προσῳδίαι, 29, 268-299.
Προσώπων διάκρισις, 168, n. 3.
Προτακτικὰ ἄρθρα, 119, n. 1.
Προτακτικῶς, 118, n. 2.
Πρόταξις, 20, n. 2.
Προϋποκειμένη γνῶσις, 118, n. 2.
Προϋφέστηκε, 197, n. 2.
Προϋφεστῶσα γνῶσις, 119, n. 2.
Προφέρειν, prononcer, 295, n. 1.
Προφορά, emploi d'un mot, 309, n. 1.
Πρωτότυπος ἀντωνυμία, 18. Cf. 82, 203, etc.
Πτώσεις, désinences, cas. 14, 54, n. 3; 58, n. 1; 228, n. 1; etc.
Πτώσεις ῥήματος, 144.
Πτωτικὸν ῥῆμα (τό), le verbe décliné, nom du participe chez les Stoïciens, 146.
Πτωτικός-ή-όν, déclinable, 76, n. 2. Cf. 169, n. 2.

Ρ

Ῥῆμα, 15, 16, 143, n. 1; 147, n. 2; — γενικώτατον, 150, n. 1.
Ῥηματικόν, Traité sur les verbes, 15.

Σ

Σεσιγῆσθαι, n'être pas usité, 54, n. 3; 98, n. 2.
Σημαίνειν, 53, n. 1; 177, n. 2.
Σημαντικός, 119, n. 2; 147, n. 2.
Σημειοῦν, noter comme exception, 10, n. 1; 18, n. 2; 279, n. 1.
Σολοικισμός, 223, n. 2; 258, n. 2.
Στιγμή, 30.
Στοιβαί, matières pour l'emballage, 213, n. 3.
Στοιχεῖα, 12, 66.
Στοιχειασταί et στοιχειῶται, 13, n. 1; 277, n. 1.
Συγγραφόμενον τό ῑ, 319, n. 2.
Συγκαταβιβάζειν τὸν τόνον, 58, n. 1.
Συγκλείειν λόγον, 240, n. 2.
Συγκοπή, 306, n. 1.
Σύγκρισις et συγκριτικόν, 14, 200, n. 1; 201, n. 1.
Συζυγία, 15.
Συλλαβή, 66, 67, 240, n. 2.
Συλλογιστικὸς σύνδεσμος, 210.
Σύμβαμα, 146.
Συμβαρύνειν τῷ ὀνόματι τὸ ἐπίῤῥημα, 58, n. 1.
Συμβεβηκός (τό), opposé à οὐσία, 240, n. 1.
Συμμονὴ τῶν πτώσεων, 58, n. 1.

Συμπάθεια, terme de grammaire, 168, n. 2.
Συμπαραλαμβάνεσθαι, 229, n. 1; 242, n. 2.
Συμπαρεπόμενα τῷ ὀνόματι (τά), 118, n. 2. Cf. 323, n. 1, et Παρέπεσθαι.
Συμπλέκεσθαι κατὰ τὸ ἀντωνυμικόν, 273, n. 1.
Συμπλεκτικὸς σύνδεσμος, 208, 209.
Συμπληθύνειν, mettre ensemble au pluriel, 58, n. 1.
Συμπόσιον, titre d'un ouvrage d'Hérodien, 37.
Σύμφρασις, 293.
Συμφωνεῖν τῷ ἀναδέχεσθαι, 253, n. 1.
Συναιρεῖν et συναίρεσις, termes de grammaire, 177, n. 2.
Συνακτικὸς σύνδεσμος, 210, n. 1.
Συναναφέρειν, 58, n. 1.
Συναπτικὸς σύνδεσμος, 209.
Σύναρθροι ἀντωνυμίαι, 99.
Συναρτᾶσθαι πρὸς εὐθεῖαν, 181, n. 1.
Συνδεῖν ὄνομα καὶ ῥῆμα, 242, n. 1.
Συνδεσμικὴ σύνταξις, 20, n. 2; 184, n. 4.
Συνδεσμικὴ προφορά, 211, n. 2.
Σύνδεσμος, 23, 206, 242.
Συνεγκλιτικὰ μόρια, 288.
Συνελθεῖν κατὰ τὴν αὐτὴν πτῶσιν, 228, n. 1.
Συνεμπίπτειν, coincider par la terminaison, 157, n. 1.
Συνέμπτωσις, 58, n. 1; 246, n. 2.
Συνεξετάζειν, comparer avec, rapprocher de, 98, n. 2.
Συνεξηγεῖσθαι τὰ παρεπόμενα, 77, n. 1.
Συνέπεια, 287, n. 1; 292, n. 1; 293.
Συνήθεια, 308, n. 3; 310, n. 1.
Σύνθεσις, composition des mots, opposée à παράθεσις, 26, n. 2; 84, 183, 270, n. 1; — ἀκριβής, style correct, 45, n. 1. Cf. 227, n. 1.
Σύνθετα ὀνόματα, 18, n. 1; 26, 83, 109, n. 3; 269.
Σύνοδος δύο μερῶν λόγου, 54, n. 2.
Συνοῦσα ἀμφιβολία, 238, n. 1; — παράθεσις, 286, n. 1; — ἀκαταλληλότης, 225, n. 1.
Συντάξεις ἀρχαῖαι, 218, n. 1.
Σύνταξις, 24, 225, n. 1; 235, 238, n. 1 et 4, etc.
Συντάσσεσθαι, 229, n. 1.
Συνωνυμεῖν, 177, n. 2.
Συσσημαίνειν, 4, n. 1; 207, n. 1.
Συστατὴ κλίσις, 180, n. 1.
Σχέσεις τῶν ἐπιρρημάτων, 201; 186, n. 1.
Σχετλιαστικὰ ἐπιρρήματα, 198.
Σχῆμα τῆς φωνῆς (τό), pour ἡ φωνή, opposé à τὸ δηλούμενον, 52, n. 3; 196, n. 4.
Σχήματα τῶν λέξεων (τά), les formes des mots, 44, n. 1; 83. Cf. 27.
Σχήματα, figures de syntaxe, 28, 235.
Σχηματίζειν, terme de grammaire, 10, n. 1; 28, n. 2; 193, n. 1; 320, n. 2.
Σχηματισμός, 203, n. 2.
Σχολαί, enseignements, leçons, 70, n. 1.
Σχολικὴ ἀντιβολή, 204, n. 3; — συγγυμνασία, 203, n. 1.
Σώματα (τά), les êtres, 68, 76, n. 2.

Τ

Τάξις, opposé à δύναμις, 207, n. 4.
Τάξις ou Σύνταξις τῶν στοιχείων, titre d'un ouvrage d'Hérodien, 12.
Τάσις, comme τόνος, 271, n. 2.
Τέλη (τά) τῶν λέξεων, 53, n. 2.
Τεχνικός (ὁ), le grammairien par excellence, 2, n. 2; 86, n. 1.
Τεχνογράφος, 18, n. 1.
Τοίσδεσι ou τοίσδεσσι, 308.
Τόνος, 31; — σκολιός, 29.
Τόνου ἔχεσθαι τοῦ ὀξέος, 18, n. 2.
Τοπικὰ ἐπιρρήματα, 19, 21, 198, 201.
Τοπικὴν σχέσιν ἐπαγγέλλεσθαι ou παρεμφαίνειν, exprimer des relations de lieu, 185, n. 3.
Τουδεῖνος, accentué comme σωλῆνος, 295.
Τριγενῆ (ὀνόματα), 201, n. 2. Cf. 98, n. 2.
Τρισσὴν διάστασιν ποιεῖσθαι, 201, n. 2.
Τρίχρονος-ον, qui a trois temps, trois mesures, 271, n. 2.

Υ

Ὑπαντᾶν, 193, n. 1.
Ὑπαρκτικὸν ῥῆμα, 168, n. 2.

Ὕπαρξις, l'existence, 78; avec le sens de δύναμις, 208.
Ὑπερθετικὰ ὀνόματα, 200, n. 1.
Ὑπὸ ὁρισμὸν τοῦ προσώπου ἄγειν, 136, n. 3.
Ὑπόδρα, observations sur cet adverbe, 303.
Ὑποδραμεῖται εἰς τὸ αὐτὸ πρόσωπον, 228, n. 1.
Ὑποθετικὴ ἔγκλισις, 162, n. 2; 263, n. 1.
Ὑποκείμενον (τό), 86, n. 1; 151.
Ὑπομνήματα, 40, 329.
Ὑπομνηματισταί (οἱ), 41, 148, n. 1.
Ὑποπαραίτησις, 58, n. 1.
Ὑποστέλλειν τὸν λόγον, diviser, et ὑποστολή, division, 204, n. 2.
Ὑποστολή, suppression, 318, n. 2.
Ὑποτακτικὴ ἀντωνυμία, 272, n. 2.
Ὑποτακτικὴ ἔγκλισις, 16, 166.
Ὑποτακτικῶς, 118, n. 2.
Ὑποτάσσεσθαι, 166, n. 1.
Ὑποτεταγμένον (τό), pour ἡ ὑπόταξις, 20, n. 2.

Φ

Φέρεσθαι πρός, terme de syntaxe, 227, n. 1.
Φι (adverbes en), 317, 318.
Φιλεῖν et ἐρᾶν, 253.
Φωνή, opposé à τὸ δηλούμενον, 52, n. 4; 204, n. 2.

Χ

Χρειῶδες (τό), 204, n. 3.
Χρή et δεῖ, discussion sur ces deux mots, 174-179.
Χρῆσις, 279, n. 1; — ἡ ἀπὸ τῶν ἐθνῶν, 313, n. 1.
Χρονικὰ ἐπιρρήματα, 198.
Χρονικὴ σύνταξις, 286, n. 1.
Χρόνοι (οἱ), la quantité, 30.
Χρόνον προσλαμβάνειν, prendre l'augment, 176, n. 1.

Ψ

Ψιλὴ προσῳδία, 30.
Ψιλοῦσθαι, 10, n. 1.
Ψυχικὴ διάθεσις, 168, n. 3; — ἔννοια, 168, n. 3; 232, n. 1.

Ω

Ὦ, discussion sur cette particule, 126-132.
Ὡς, accentuation de ce mot, 290, 292.

FIN DE L'INDEX GREC.

P. S. Je ne connais encore que par le titre une dissertation récente de R. F L. Skrzeszka : *Die Lehre des Apollonius Dyscolus von den Redetheilen, und kritische Bemerkungen zu Apollonius* DE ADVERBIO. Kœnigsberg, 1853, 28 pages in-4.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

dL aK

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

Form 410

APR 1 3 1926